FORMATION

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE

PASSAGE DE LA RÉPUBLIQUE A L'EMPIRE.

DERNIÈRE PARTIE (1)

I.

Par malheur, à la fin du XVIIIe siècle, le pli était pris en France, et c'était le mauvais pli. Depuis trois siècles et davantage, la puissance publique n'avait pas cessé de violenter et de déconsidérer les corps spontanés. — Tantôt, elle les avait mutilés et décapités : ainsi, sur les trois quarts du territoire, dans tous les pays d'élection, elle avait supprimé les états provinciaux ; de l'ancienne province, il ne restait qu'une circonscription administrative et un nom. — Tantôt, sans mutiler le corps, elle l'avait énervé et déformé, ou disloqué et désarticulé. Ainsi, dans les villes, par le remaniement

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier.

des vieilles constitutions démocratiques, par le resserrement du droit électoral, par la vente réitérée des offices municipaux (1), elle avait livré toute l'autorité municipale à une étroite oligarchie de familles bourgeoises, privilégiées aux dépens du contribuable, à demi détachées du gros public, mal vues du petit peuple, et que la déférence ou la confiance de la communauté ne soutenait plus (2). Ainsi, dans la paroisse et dans le canton rural, elle avait ôté au seigneur son emploi de protecteur résident et de patron héréditaire, pour le réduire au rôle odieux de créancier simple, et, s'il était homme de cour, au rôle pire de créancier absent (3). Ainsi, dans le clergé, elle avait presque séparé la tête du tronc, en superposant, par la commende, un état-major de prélats gentilshommes, opulens, fastueux, désœuvrés et sceptiques, à une armée de curés roturiers, pauvres, laborieux et croyans (4). — Tantôt enfin, par une protection aussi malencontreuse que son agression, elle avait conféré au corps des privilèges oppressifs, ce qui le rendait blessant et nuisible, ou elle le pétrifiait dans une forme surannée, ce qui paralysait son jeu ou corrompait son service. C'était le cas pour les corporations d'arts et de métiers, auxquelles, moyennant finance, elle avait concédé des monopoles qui étaient une charge pour le consommateur et une entrave pour l'industrie. C'était le cas pour l'église catholique, à qui, tous les cinq ans, en échange du don gratuit, elle accordait des faveurs cruelles ou maintenait des prérogatives choquantes, la persécution prolongée des protestans, la censure de la pensée spéculative, le droit de régenter l'éducation et les écoles (5). C'était le cas pour les universités engourdies dans leur routine, pour les derniers états provinciaux constitués en 1789 comme en 1489, pour les familles nobles assujetties par la loi à l'antique régime des substitutions et du droit d'aînesse, c'est-à-dire à une contrainte sociale qui, inventée jadis dans leur intérêt privé et dans l'intérêt public, pour assurer chez elles la transmission du patronage local et du pouvoir politique, devenait inutile et corruptrice, féconde en mauvaises vanités (6), en vilains calculs, en tyrannies domestiques, en vocations forcées, en froissemens intimes, depuis que les nobles, devenus gens de cour, avaient perdu le pouvoir politique et renoncé au patronage local.

(1) De Tocqueville, *l'Ancien régime et la Révolution*, p. 64 et suivantes, 354 et suivantes. — *L'Ancien régime*, p. 482.
(2) *La Révolution*, I, livre I, notamment p. 23, 24, 74, 81, 82, 84, 85 et 86.
(3) *L'Ancien régime*, p. 47 à 76.
(4) *Ibid.*, 94 à 99.
(5) *L'Ancien régime*, p. 78 à 82.
(6) Cf. Frédéric Masson, *le Marquis de Grignan*, I vol.

Ainsi privés ou détournés de leur emploi, les corps étaient devenus méconnaissables sous la croûte d'abus qui les défigurait ; personne, sauf un Montesquieu, ne comprenait leur raison d'être ; aux approches de la révolution, ils semblaient, non des organes, mais des excroissances, des difformités, et, pour ainsi dire, des monstres vieillots. On n'apercevait plus leurs racines historiques et naturelles, leurs germes profonds, encore vivans et indéfiniment vivaces, leur nécessité sociale, leur utilité foncière, leur usage possible. On ne sentait que leur incommodité présente ; on souffrait de leurs frottemens et de leur poids ; on était choqué de leur incohérence et de leurs disparates ; on imputait à leur essence les inconvéniens de leur dégénérescence ; on les jugeait malsains par nature, et on les condamnait en principe, au nom des déviations et des arrêts que la puissance publique avait imposés à leur développement.

Subitement, la puissance publique, qui avait fait le mal par son ingérence, avait prétendu remédier au mal par une ingérence plus grande : de nouveau, en 1789, elle était intervenue auprès des corps, non pour les réformer, non pour leur restituer à chacun son emploi, non pour les circonscrire chacun dans ses limites, mais pour les détruire à fond. Par une amputation radicale, universelle, extraordinaire et telle que l'histoire n'en mentionne pas d'égale, avec une témérité de théoricien et une brutalité de carabin, le législateur les avait extirpés, autant qu'il l'avait pu, tous, jusqu'au dernier, y compris la famille, et son acharnement les avait poursuivis, par-delà le présent, jusque dans l'avenir. A l'abolition légale et à la confiscation totale, il avait ajouté contre eux l'hostilité systématique de ses lois préventives et l'obstacle interposé de ses constructions neuves ; pendant trois législatures successives (1), il s'était prémuni contre leur renaissance future, contre l'instinct et le besoin permanens qui pouvaient ressusciter un jour des familles stables, des provinces distinctes, une église orthodoxe, des sociétés d'arts et de métiers, de finance, de charité et d'éducation, contre tout groupe spontané et organisé, contre toute entreprise collective, locale ou spéciale. A leur place, il avait installé des corps factices, une église sans fidèles, des écoles sans élèves, des hôpitaux sans revenus, une hiérarchie géométrique de pouvoirs improvisés à la commune, au district, au département, tous mal constitués, mal recrutés, mal ajustés, déconcertés d'avance, surchargés de fonctions politiques, aussi incapables de leur office propre que de leur

(1) *La Révolution*, I, 211 et suivantes. — II, 124, 151. — III, livre II, chap. I, notamment 106 et suivantes.

office supplémentaire, et, dès le premier jour, impuissans ou malfaisans (1). Remaniés à plusieurs reprises, meurtris par l'arbitraire d'en bas ou par l'arbitraire d'en haut, anéantis ou pervertis tantôt par l'émeute et tantôt par le gouvernement, inertes dans les campagnes, oppresseurs dans les villes, on a vu en quel état ils étaient tombés à la fin du Directoire ; comment, au lieu d'être des asiles de liberté, ils étaient devenus des repaires de tyrannie ou des sentines d'égoïsme; pourquoi, en 1800, ils étaient aussi décriés que leurs prédécesseurs de 1788, pourquoi leurs deux supports successifs, l'ancien et le récent, la coutume historique et l'élection populaire, étaient maintenant discrédités et hors d'usage. — Après la désastreuse expérience de la monarchie, après l'expérience pire de la république, on était conduit à chercher pour les corps un autre point d'appui et d'attache ; il n'en restait qu'un, le pouvoir central, qui fût visible et qui semblât solide; à défaut d'autres, on avait recours à lui (2). Du moins, aucune protestation, même intime et morale, n'empêchait plus l'état de se souder les corps comme des rallonges, pour se les approprier en qualité d'appendices et pour se servir d'eux en qualité d'instrumens.

II.

Là-dessus la théorie était d'accord avec le besoin, et non-seulement la théorie récente, mais encore la théorie antique. Bien avant 1789, le droit public avait érigé en dogme et exagéré au-delà de toute mesure la prérogative du pouvoir central.

Trois titres la lui conféraient. — Seigneur et suzerain féodal, c'est-à-dire commandant en chef de la grande armée sédentaire dont les pelotons spontanés avaient reconstruit, au IX[e] siècle, la société humaine, le roi, par la plus lointaine de ses origines, je veux dire par la confusion immémoriale de la souveraineté et de la propriété, était propriétaire de la France (3), comme un particulier

(1) *La Révolution*, I, p. 250 et suivantes, 294 et suivantes.

(2) *Mémoires* (manuscrits) de M. X..., I, 340 (à propos de l'institution des préfets et des sous-préfets) : « Ce qu'on aperçut dans ce changement, ce fut le bonheur d'être délivrés, en un seul jour, d'une tourbe de petits hommes, la plupart sans mérite, sans ombre de capacité, et auxquels les administrations d'arrondissement et de département étaient livrées depuis dix ans. Sortis presque tous des derniers rangs de la société, ils n'en étaient que plus enclins à faire sentir le poids de leur autorité. »

(3) Guyot, *Répertoire de jurisprudence* (1785), article *Roi* : — « C'est une maxime du droit féodal que la véritable propriété des terres, le domaine, *directum dominium*, appartient au seigneur dominant ou suzerain. Le domaine utile, ce qui appartient au vassal ou tenancier, ne lui donne véritablement que le droit sur les fruits. »

l'est de son domaine privé. — Marié de plus et, dès les premiers Capétiens, avec l'église, sacré à Reims, oint de Dieu comme un David (1), non-seulement on le croyait autorisé d'en haut comme les autres monarques, mais, depuis Louis le Gros et surtout depuis saint Louis, il apparaissait comme le délégué d'en haut, investi d'un sacerdoce laïque, revêtu d'un caractère moral, ministre de l'éternelle justice, redresseur des torts, protecteur des faibles, bienfaiteur des petits, bref comme « le roi très chrétien. » — Enfin, dès le XIIIe siècle, la découverte récente et l'étude assidue des codes de Justinien avaient montré en lui le successeur des Césars de Rome et des empereurs de Constantinople. Selon ces codes, le peuple en corps avait transféré ses droits au prince ; or, dans les cités antiques, la communauté avait tous les droits, et l'individu n'en avait aucun (2) ; ainsi, par ce transfert, tous les droits, publics ou privés, passaient aux mains du prince ; désormais, il en disposait à son gré, sans restriction ni contrôle. Il était au-dessus de la loi, puisqu'il la faisait (3) ; ses pouvoirs étaient illimités, et son arbitraire, absolu.

Sur ce triple canevas, à partir de Philippe le Bel, les légistes, comme des araignées d'état, avaient ourdi leur toile, et la concordance instinctive de leurs efforts héréditaires avait suspendu tous les fils de la trame à l'omnipotence du roi. — Étant jurisconsultes, c'est-à-dire logiciens, ils avaient besoin de déduire, et toujours leurs mains remontaient d'elles-mêmes vers le principe unique et rigide auquel ils pouvaient accrocher leurs raisonnemens. — Comme avocats et conseillers de la couronne, ils épousaient la cause de leur client, et, par zèle professionnel, ils étiraient ou tordaient à son profit les précédens et les textes. — En qualité d'administrateurs et de juges, la grandeur de leur maître faisait leur grandeur propre, et l'intérêt personnel leur conseillait d'élargir

(1) Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, I, 28, 46. (Textes de Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI et Louis VII.) « Un ministère divin. » — (Les rois sont des) « serviteurs du royaume de Dieu. » — « Ceindre le glaive ecclésiastique pour la punition des méchans. » — « Les rois et les prêtres sont les seuls qui, par l'institution ecclésiastique, soient consacrés par l'onction des saintes huiles. »

(2) *La Révolution*, III, 120.

(3) Janssen, *l'Allemagne à la fin du moyen âge* (traduction française), I, 457. (Sur l'introduction du droit romain en Allemagne.) — Déclaration des légistes à la diète de Roncaglia : « Quod principi placuit, legis habet vigorem. » — Édit de Frédéric Ier, 1165 : « Vestigia prædecessorum suorum, divorum imperatorum, magni Constantini scilicet et Justiniani et Valentini,.. sacras eorum leges,.. divina oracula... Quodcumque imperator constituerit, vel cognoscens decreverit, vel edicto præceperit, legem esse constat. » — Frédéric II : « Princeps legibus solutus est. » — Louis de Bavière : « Nos qui sumus supra jus. »

une prérogative à laquelle, par délégation, ils avaient part. — C'est pourquoi, quatre siècles durant, ils avaient tissé le filet « des droits régaliens (1), » le grand rêts sous lequel, depuis Louis XIV, toutes les vies se trouvaient prises.

Néanmoins, dans ce réseau si étroitement serré, ils avaient laissé des lacunes, ou du moins des parties faibles. — Et, d'abord, des trois principes qui, sous leur main, avaient déroulé leurs conséquences, il y en avait deux qui avaient empêché le troisième de dévider son écheveau jusqu'au bout : par cela seul que le roi avait été jadis comte de Paris et abbé de Saint-Denis, il ne pouvait devenir un Auguste véritable, un Dioclétien authentique : ses deux titres français limitaient son titre romain. Sans parler des lois dites fondamentales, qui lui imposaient d'avance son héritier, toute la lignée de ses héritiers successifs, le tuteur ou la tutrice de son héritier mineur, et qui, s'il dérogeait à la règle immémoriale, cassaient son testament comme celui d'un simple particulier, sa qualité de suzerain et sa qualité de très chrétien étaient pour lui une double entrave. Comme général héréditaire de l'armée féodale, il devait de la considération et des égards aux officiers héréditaires de la même armée, à ses anciens pairs et compagnons d'armes, c'est-à-dire aux nobles. Comme évêque extérieur, il devait à l'église, non-seulement son orthodoxie spirituelle, mais encore ses ménagemens temporels, son zèle actif et l'assistance de son bras séculier. De là, dans le droit appliqué, tant de privilèges pour les nobles et pour l'église, tant d'immunités et même de libertés, tant de restes de l'antique indépendance locale et même de l'antique souveraineté lo-

(1) Guyot, *ibid.*, article *Régales :* « Les grandes régales, *majora regalia*, sont celles qui appartiennent au roi, *jure singulari et proprio*, et qui sont incommunicables à autrui, attendu qu'elles ne peuvent être séparées du sceptre, étant des attributs de la souveraineté, comme... de faire des lois, de les interpréter ou changer, de connaître en dernier ressort de tous les jugemens de tous les magistrats, de créer des offices, faire la guerre ou la paix,.. faire battre monnaie, en hausser ou baisser le titre ou la valeur, mettre des impositions sur les sujets, les ôter ou en exempter certaines personnes, donner des grâces ou abolitions pour crimes,.. faire des nobles, ériger des ordres de chevalerie et autres titres d'honneur, légitimer des bâtards,.. fonder des universités,.. assembler les états-généraux ou provinciaux, etc. » — Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte :* « Tout l'état est dans la personne du prince; en lui est la puissance, en lui est la volonté de tout le peuple. » — Louis XIV, *OEuvres,* I, 59 (à son fils) : « Vous devez être persuadé que les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est-à-dire suivant le besoin général de leur état. » — Sorel, *l'Europe et la Révolution française,* I, 231 (Lettre de l'intendant Foucault) : « C'est une illusion, qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, que de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au roi. »

cale (1), tant de prérogatives, honorifiques ou utiles, maintenues par la loi et par les tribunaux. De ce côté, les mailles du lacs monarchique n'avaient pas été nouées, ou demeuraient lâches ; de même ailleurs, avec des vides plus ou moins larges, dans les cinq pays d'états, dans les districts des Pyrénées, en Alsace, à Strasbourg, mais surtout en Languedoc et en Bretagne, où le pacte d'incorporation, par une sorte de contrat bilatéral, associait sur le même parchemin et sous le même sceau les franchises de la province et la souveraineté du roi. — A ces lacunes originelles, ajoutez les trous que le prince avait pratiqués lui-même dans son filet déjà tissé : de sa propre main, il y avait rompu des mailles, et par milliers. Dépensier à outrance et toujours besogneux, il avait fait argent de tout, même de ses droits, et, dans l'ordre militaire, dans l'ordre civil, dans le commerce et l'industrie, dans l'administration, la judicature et les finances, d'un bout à l'autre du territoire, il avait vendu d'innombrables offices, charges, dignités, honneurs, monopoles, exemptions, survivances, expectatives, bref des privilèges qui, une fois conférés moyennant finance, devenaient la propriété légale (2), souvent héréditaire et transmissible, de l'individu ou du corps qui les avait payés ; de cette façon, le roi aliénait au profit de l'acheteur une parcelle de sa royauté. Or, en 1789, il avait aliéné quantité de ces parcelles : partant, son autorité présente était restreinte par l'usage antérieur qu'il en avait fait. — Ainsi, entre ses mains, la souveraineté avait subi le double effet de ses origines historiques et de son exercice historique ; la puissance publique n'était pas devenue ou avait cessé d'être l'omnipotence. D'une part, elle n'avait pas atteint la plénitude ; d'autre part, elle s'était retranché elle-même une portion de son ampleur.

A cette double infirmité, innée et acquise, les philosophes avaient voulu remédier, et, pour cela, ils avaient transporté la souveraineté hors de l'histoire, dans le monde idéal et abstrait, dans une cité imaginaire d'hommes réduits au minimum de l'homme, infiniment simplifiés, tous semblables, égaux, détachés de leur milieu et de leur passé, véritables pantins qui levaient la main, du même geste rectiligne, pour voter à l'unanimité le contrat social. Dans ce

(1) *L'Ancien régime*, p. 21 et suivantes. — *Correspondance de Mirabeau et du comte de La Marck*, II, 74 (Note de Mirabeau, 3 juillet 1790) : « Avant la révolution actuelle, l'autorité royale était incomplète : le roi était forcé de ménager sa noblesse, de composer avec les parlemens, de combler la cour de faveurs. »

(2) *La Révolution*, III, 416. — *L'Ancien régime*, 22 (Discours du chancelier Séguier, 1775) : « Nos rois ont déclaré eux-mêmes qu'ils sont dans l'heureuse impuissance de porter atteinte à la propriété. »

contrat, « toutes les clauses se ramènent à une seule (1), savoir l'aliénation totale de chaque associé, avec tous ses droits, à la communauté, chacun se donnant tout entier, tel qu'il se trouve actuellement, lui et toutes ses forces dont les biens qu'il possède font partie, » chacun devenant, à l'égard de lui-même et pour tous les actes de sa vie privée, un délégué de l'état, un commis responsable, bref un *fonctionnaire*, un fonctionnaire du peuple, qui est dorénavant l'unique, l'absolu et l'universel souverain. Terrible principe, proclamé et appliqué pendant dix ans, d'en bas, par l'émeute, et d'en haut par le gouvernement. L'opinion populaire l'avait adopté; aussi bien, de la souveraineté du roi à la souveraineté du peuple, le passage était aisé, glissant (2), et, pour le raisonneur novice, pour l'ancien sujet, corvéable et taillable, auquel le principe conférait une part de la souveraineté, la tentation était trop forte. — Aussitôt, selon leur coutume, les légistes s'étaient mis au service du nouveau règne; d'ailleurs, aucun dogme ne convenait mieux à leur instinct autoritaire; aucun axiome ne leur fournissait un point d'appui si commode, pour y attacher et faire tourner leur rouet logique. Ce rouet, qu'ils manœuvraient avec des précautions et des ménagemens dans les derniers temps de l'ancien régime, avait soudain roulé sous leurs mains avec une vélocité et une efficacité effrayantes, pour convertir en lois positives, rigides, universelles et appliquées, les procédés intermittens, les prétentions théoriques et les pires précédens de la monarchie, je veux dire

(1) Textes de Rousseau dans *le Contrat social*. — Sur le sens et les conséquences de ce principe, cf. *la Révolution*, I, 319 et suivantes, et III, livre II, chap. I.

(2) L'opinion, ou plutôt la résignation qui confère l'omnipotence au pouvoir central, remonte à la seconde moitié du XVe siècle, après la guerre de cent ans, et elle est un effet de cette guerre; contre la conquête anglaise et les ravages des Écorcheurs, l'omnipotence du roi fut alors l'unique refuge. — Cf. Fortescue, *In leges Angliæ*, et *the Difference between an absolute and a limited monarchy* (fin du XVe siècle), sur la différence à cette date du gouvernement anglais et du gouvernement français. — Même jugement dans les dépêches des ambassadeurs vénitiens à la même date: « Tout en France est fondé sur la volonté du roi; personne, quelles que soient les réclamations de sa conscience, n'aurait le courage d'exprimer une opinion contraire à la sienne. Les Français respectent tellement leur souverain qu'ils sacrifieraient pour lui, non-seulement leurs biens, mais encore leur âme. » (Janssen, *l'Allemagne à la fin du moyen âge*, I, 484.) — Quant au passage de l'idée monarchique à l'idée démocratique, on le voit nettement dans ces deux textes de Restif de la Bretonne: « Je ne doutais nullement que le roi ne pût légalement obliger tout homme à me donner sa femme ou sa fille; et tout mon village (Sacy, en Bourgogne) pensait comme moi. » (*Monsieur Nicolas*, I, 443.) — A propos des massacres de septembre: « Non, je ne les plains pas, ces prêtres fanatiques... Quand une société ou sa majorité veut une chose, elle est juste. La minorité est toujours coupable, eût-elle raison moralement. *Il ne faut que du sens commun pour sentir cette vérité-là*... La nation (a) le pouvoir indiscutable de perdre même un innocent. » (*Nuits de Paris*, XVe nuit, p. 377.)

l'emploi des commissions extraordinaires, les accusations de lèse-majesté, la suppression des formes légales, la persécution des croyances religieuses et des opinions intimes, le droit de censure sur les écrits et de contrainte sur la pensée, le droit d'enseignement et d'éducation, les droits de préemption, de réquisition, de confiscation et de proscription, bref, l'arbitraire pur et parfait. On a vu leur œuvre, l'œuvre des Treilhard, des Berlier, des Merlin de Douai, des Cambacérès, à la Constituante, à la Législative, à la Convention, sous le Directoire, leur zèle jacobin ou leur hypocrisie jacobine, leur talent pour relier ensemble la tradition despotique et l'innovation tyrannique, leur habileté professionnelle pour fabriquer en toute occasion un lacet d'argumens plausibles et pour étrangler décemment l'individu, leur partie adverse, au profit de l'état, leur éternel patron.

Effectivement, ils avaient presque étranglé leur partie adverse, mais aussi, par contre-coup, leur patron : après quatorze mois de suffocation, la France approchait du suicide physique (1). Devant ce succès trop grand, on avait dû s'arrêter : ils avaient abandonné la moitié de leur dogme meurtrier; ils n'en avaient retenu que l'autre moitié, dont l'effet, moins prochain, était moins visible. S'ils n'osaient plus paralyser dans l'homme les actes individuels, ils s'obstinaient toujours à paralyser dans l'individu les actions collectives. — Point de sociétés particulières dans la société générale; point de corps dans l'état, surtout point de corps spontanés et doués d'initiative, propriétaires et permanens : c'est là le second article du *Credo* révolutionnaire, et il est une suite directe du premier, qui pose en axiome la souveraineté du peuple et l'omnipotence de l'état. Rousseau, inventeur du premier, avait aussi énoncé le second (2); la Constituante l'avait décrété solennellement et appliqué en grand (3); les assemblées suivantes l'avaient appliqué en plus grand (4); il était de foi pour les jacobins, et, en outre, conforme à l'esprit du droit impérial romain, conforme à la principale maxime du droit monarchique français. Sur ce point, les trois jurisprudences connues étaient d'accord, et leur convergence réunissait autour de la même table, pour une commune besogne, les légistes des trois doctrines, les ci-devant parlementaires et les ci-devant

(1) *La Révolution*, III, 515.

(2) *Contrat social*, livre Ier, chap. III : « Il importe donc, pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale, qu'il n'y ait pas de société particulière dans l'état et que chaque citoyen n'opine que d'après lui (même). Telle fut l'unique et sublime institution du grand Lycurgue. »

(3) *La Révolution*, I, 222.

(4) *La Révolution*, II, 124; III, 106 à 109.

membres du comité de salut public, les anciens proscripteurs et les anciens proscrits, les pourvoyeurs de Sinnamari et les revenans de la Guyane, Treilhard et Merlin de Douai, à côté de Siméon, Portalis et Barbé-Marbois. Personne, dans ce conclave, pour soutenir le droit des corps spontanés : des trois côtés, la théorie, quelle que fût sa provenance, refusait de les reconnaître pour ce qu'ils sont originellement et par essence, c'est-à-dire pour des organes distincts, aussi naturels que l'état, aussi indispensables dans leur genre, partant aussi légitimes que lui ; elle ne leur laissait qu'un être d'emprunt, dérivé d'en haut et du centre. Mais, puisque l'état les créait, il pouvait et devait les traiter en créatures, garder indéfiniment sa main sur eux, les employer à ses desseins, agir par eux comme par ses autres agens, et transformer leurs chefs en fonctionnaires du pouvoir central.

III.

Une France nouvelle, non pas la France chimérique, communiste, égalitaire et spartiate de Robespierre et de Saint-Just, mais une France possible, réelle, durable, et pourtant nivelée, uniforme, fabriquée logiquement tout d'une pièce, d'après un principe général et simple, une France centralisée, administrative, et, sauf le petit jeu égoïste des vies individuelles, manœuvrée tout entière du haut en bas ; bref, la France que Richelieu et Louis XIV auraient souhaitée, celle que Mirabeau, dès 1790, avait prévue (1), voilà l'œuvre

(1) *Correspondance de Mirabeau et du comte de La Marck*, II, 74. (Lettre de Mirabeau au roi, 3 juillet 1790) : « Comparez le nouvel état des choses avec l'ancien régime... Une partie des actes de l'assemblée nationale (et c'est la plus considérable) est évidemment favorable au gouvernement monarchique. N'est-ce donc rien que d'être sans parlemens, sans pays d'états, sans corps de privilégiés, de clergé, de noblesse? L'idée de ne former qu'une classe de citoyens aurait plu à Richelieu : cette surface égale facilite l'exercice du pouvoir. *Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant que cette seule année de révolution pour l'autorité royale.* » — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, v, 25. (Paroles de M. de Harlay à la supérieure de Port-Royal) : « On parle toujours de Port-Royal, de ces messieurs de Port-Royal : le roi n'aime pas ce qui fait du bruit. Il a fait dire, depuis peu, à M. Arnaud, qu'il ne trouvait pas bon qu'on fît chez lui des assemblées ; qu'on ne trouve pas mauvais qu'il voie toutes sortes de personnes indifféremment, comme tout le monde ; mais à quoi bon que certaines gens se rencontrent toujours chez lui, et qu'il y ait tant de liaison entre ces messieurs ?.. Le roi ne veut pas de *ralliement : un corps sans tête est toujours dangereux dans un état.* » — *Ibid.*, p. 33 : « Cette maison avait trop de réputation ; on se pressait d'y mettre des enfans ; des personnes de qualité lui en donnaient ; on se disait les uns aux autres la satisfaction qu'on en avait. Cela leur faisait des amis, qui s'unissaient avec ceux de cette maison, et qui faisaient ensemble *des pelotons* contre l'état. Le roi n'a pas agréé cela : il croit que ces unions sont dangereuses dans un état. »

que les pratiques et les théories de la monarchie et de la révolution avaient préparée, et vers laquelle le concours final des événemens, je veux dire « l'alliance de la philosophie et du sabre, » conduisait les mains souveraines du premier consul.

Aussi bien, avec le caractère qu'on lui connaît, avec la promptitude, l'activité, la portée, l'universalité et la forme de son intelligence, il ne pouvait vouloir une œuvre différente, ni se réduire à une œuvre moindre. Son besoin de gouverner et d'administrer était trop grand ; sa capacité pour gouverner et administrer était trop grande : il avait le génie absorbant. — D'ailleurs, pour la tâche extérieure qu'il entreprenait, il lui fallait à l'intérieur, non-seulement la possession incontestée de tous les pouvoirs exécutifs et législatifs, non-seulement la parfaite obéissance de toutes les autorités légales, mais encore l'anéantissement de toute autorité morale autre que la sienne, c'est-à-dire le silence de l'opinion publique et l'isolement de chaque individu partant l'abolition préventive et systématique de toute initiative religieuse, ecclésiastique, pédagogique, charitable, littéraire, départementale, communale, qui, dans le présent ou dans l'avenir, eût pu grouper des hommes contre lui ou à côté de lui. En bon général, il assure ses derrières : aux prises avec l'Europe, il s'arrange pour que, dans la France qu'il traîne après lui, les âmes ou les esprits réfractaires ne puissent jamais faire un peloton. En conséquence, et par précaution, il leur supprime d'avance tout centre éventuel de ralliement et d'entente. Dorénavant, tout fil qui peut remuer et tirer vers le même but plusieurs hommes ensemble aboutit à lui ; tous ces fils réunis, il les garde et les serre dans sa main fermée, avec un soin jaloux, pour les tendre avec une raideur extrême. Que nul n'essaie de les relâcher ; surtout que nul ne songe à s'en emparer : ils sont à lui, à lui seul, et composent le domaine public, son domaine.

Mais, à côté de son domaine, il en reconnaît un autre distinct, et, à l'engloutissement total de toutes les volontés dans sa volonté, lui-même il assigne un terme : dans son propre intérêt bien entendu, il n'admet pas que la puissance publique, au moins pour l'ordre civil et la pratique usuelle, soit illimitée, ni surtout arbitraire (1). — C'est qu'il n'est pas utopiste et théoricien, comme ses

(1) *Napoléon Ier et ses lois civiles*, par Honoré Pérouse, 280 : « J'ai longtemps calculé et veillé pour parvenir à rétablir l'édifice social. Aujourd'hui, je suis obligé de veiller pour maintenir la liberté publique. Je n'entends pas que les Français deviennent des serfs... » — « Les préfets abusent, en étendant leur autorité... » — « Le repos et la liberté des citoyens ne doivent pas dépendre de l'exagération ou de l'arbitraire d'un simple administrateur... » — « Veillez à ce que l'autorité se fasse sentir le moins possible et ne pèse pas inutilement sur les peuples. » (Lettres du 15 janvier 1806, du

prédécesseurs de la Convention, mais homme d'état, perspicace et habitué à se servir de ses yeux. Il perçoit les choses directement, en elles-mêmes; il ne se les figure pas, à travers des formules de livre ou des phrases de club, au moyen d'un raisonnement verbal, avec les suppositions gratuites de l'optimisme humanitaire, ou avec les préventions dogmatiques de l'imbécillité jacobine. Il voit l'homme tel qu'il est, non pas l'homme en soi, le citoyen abstrait, la marionnette philosophique du *Contrat social*, mais l'individu réel, total et vivant, avec ses instincts profonds, avec ses besoins tenaces, qui, sous la tolérance ou l'intolérance de la législation, subsistent quand même, opèrent infailliblement, et desquels le législateur doit tenir compte, s'il veut en tirer parti. — A cet individu, Européen civilisé et Français moderne, constitué comme il l'est par plusieurs siècles de police passable, de droits respectés et de propriété héréditaire, il faut un domaine privé, un enclos, grand ou petit, qui soit son enclos propre et réservé, dont la puissance publique s'interdise l'accès, et devant lequel elle monte la garde pour empêcher les autres particuliers d'y rentrer. Sinon, sa condition lui semble intolérable : il n'a plus de cœur pour s'évertuer, s'ingénier, entreprendre. Prenons garde de casser ou détendre en lui ce puissant et précieux ressort d'action; qu'il continue à travailler, à produire, à économiser, ne fût-ce que pour être en état de payer l'impôt; qu'il continue à se marier, à enfanter, à élever ses fils, ne fût-ce que pour fournir à la conscription. Tranquillisons-le à l'endroit de son enclos (1); qu'il en ait la pleine propriété et la jouissance exclu-

6 mars 1807, du 12 janvier 1809 à Fouché, du 6 mars 1807 à Regnault.) — Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat*, p. 178. — (Paroles du premier consul au conseil d'état) : « La vraie liberté civile dépend de la sûreté de la propriété. Il n'y en a point dans un pays où l'on peut changer chaque année la cote du contribuable. Celui qui a 3,000 francs de rente ne sait pas combien il lui en restera l'année suivante pour subsister; on peut absorber tout son revenu par la contribution... Un simple commis peut, d'un seul trait de plume, vous surcharger de plusieurs mille francs... On n'a jamais rien fait en France pour la propriété. Celui qui fera une bonne loi sur le cadastre méritera une statue. »

(1) Honoré Pérouse, *Ibid*, 274. (Paroles de Napoléon au conseil d'état, à propos de la loi sur les mines) : « Moi-même, avec les nombreuses armées qui sont à ma disposition, je ne pourrais m'emparer d'un champ; car violer le droit de propriété dans un seul, c'est le violer dans tous. Le secret est donc de faire des mines de véritables propriétés, et de les rendre par là sacrées, dans le droit et dans le fait. » — *Ibid.*, 279 : « Qu'est-ce que le droit de propriété? C'est non-seulement le droit d'user, mais encore le droit d'abuser... On doit toujours avoir présent à l'esprit l'avantage de la propriété. Ce qui défend le mieux le droit du propriétaire, c'est l'intérêt individuel : on peut s'en rapporter à son activité... La législation doit être toujours en faveur du propriétaire... Il faut lui laisser une grande liberté, parce que tout ce qui gêne l'usage de la propriété déplaît aux citoyens... C'est un grand défaut dans un gouver-

sive; que, chez lui, il se sente chez lui, à perpétuité, à l'abri de toute intrusion, protégé par le code et les tribunaux, non-seulement contre ses voisins, mais aussi contre l'administration elle-même; que, dans ce préau nettement circonscrit, il soit libre de tourner et de s'ébattre à sa fantaisie, libre de brouter à discrétion, et, s'il le veut, de manger à lui seul toute son herbe. Il n'est pas nécessaire que le préau soit très large : la plupart des hommes vivent les yeux fichés en terre; très peu élèvent leurs regards au-delà d'un cercle étroit; on ne les gêne guère en les y parquant; l'égoïsme et l'urgence de leurs besoins quotidiens sont déjà pour eux des barrières toutes faites : dans cette enceinte naturelle, ils demandent à paître avec sécurité, rien de plus. Donnons-leur cette assurance, et laissons-leur ce bien-être. — Quant aux autres, en petit nombre, plus ou moins imaginatifs, énergiques et ardens, voici pour eux, hors de l'enceinte, une issue ménagée exprès : à leur ambition, à leur amour-propre, les nouveaux cadres administratifs et militaires offrent un débouché qui, dès le premier pas, va s'élargissant, et tout de suite, à l'horizon, le premier consul leur montre des perspectives infinies (1). Selon un mot qu'on lui attribue, désormais « la carrière est ouverte aux talens, » et, désormais, tous ces talens, recueillis dans le courant central, précipités en avant par l'émulation, viendront grossir de leur afflux l'immensité de la puissance publique.

nement que de vouloir être trop père; à force de sollicitude, il ruine et la liberté et a propriété... » — « Si le gouvernement fixe la manière dont chacun exploitera, il n'y a plus de propriété. » — *Ibid.*, 284. (Lettres du 21 août et du 7 septembre 1809 sur l'expropriation par autorité publique) : « Il est indispensable que les tribunaux puissent informer, empêcher l'expropriation, et enfin recueillir les plaintes et garantir les droits des propriétaires contre les entreprises de nos préfets, des conseils de préfecture et autres de nos agens, quels qu'ils soient... L'expropriation est un acte judiciaire... Je ne conçois pas comment il peut y avoir des propriétaires en France, si on peut être privé de son champ par une simple décision administrative. » — Sur la propriété des mines, sur le cadastre, sur l'expropriation et sur la quotité disponible par testament, Napoléon était plus libéral que ses légistes. — M[me] de Staël, *Dix années d'exil*, chap. XVIII. (Paroles du premier consul au tribun Gallois) : « La liberté, c'est un bon code civil, et les nations modernes ne se soucient que de la propriété. » — *Correspondance*, lettre à Fouché, 15 janvier 1805. (Cette lettre résume très bien son programme de gouvernement.) « En France, tout ce qui n'est pas défendu est permis, et rien ne peut être défendu que par les lois, par les tribunaux, ou *par des mesures de haute police, lorsqu'il s'agit des mœurs et de l'ordre public.* »

(1) Rœderer, *Œuvres complètes*, III, 339. (Paroles du premier consul, 21 octobre 1800) : « Maintenant, tout grade est une récompense offerte à tout bon service : grand avantage de l'égalité qui a fait, de 20,000 sous-lieutenances, jadis inutiles à l'émulation, la légitime ambition et l'honorable récompense de 400,000 soldats. » — Lafayette, *Mémoires*, v, 350 : « Sous Napoléon, les soldats disaient : *Il a passé roi à Naples, en Hollande, en Suède, en Espagne*, comme autrefois on disait des mêmes hommes : *il a passé sergent dans telle compagnie.* »

Cela fait, les traits principaux de la France moderne sont tracés : une créature d'un type neuf et singulier se dessine, surgit, s'achève, et sa structure détermine sa destinée. C'est un corps social organisé par un despote et pour un despote, approprié au service d'un seul homme, excellent pour agir sous l'impulsion d'une volonté unique et d'une intelligence supérieure, admirable tant que cette intelligence reste lucide et que cette volonté reste saine, adapté à la vie militaire et non à la vie civile, partant mal équilibré, gêné dans son développement, exposé à des crises périodiques, condamné à la débilité précoce, mais viable pour un long temps, et, pour le présent, robuste, seul capable de porter le poids du nouveau règne et de fournir, quinze ans de suite, le travail accablant, l'obéissance conquérante, l'effort surhumain, meurtrier, insensé, que son maître exige de lui.

IV.

Considérons de plus près la pensée du maître et la façon dont il se figure la société qui se reforme en ce moment sous sa main. Tous les grands traits du plan sont d'avance arrêtés dans son esprit : c'est qu'ils y sont gravés d'avance par son éducation et par son instinct. En vertu de cet instinct qui est despotique, en vertu de cette éducation qui est classique et latine, il conçoit l'association humaine, non pas à la façon moderne, germanique et chrétienne, comme un concert d'initiatives émanées d'en bas, mais à la façon antique, païenne et romaine, comme une hiérarchie d'autorités imposées d'en haut. Dans ses institutions civiles, il met son esprit, l'esprit militaire; en conséquence, il bâtit une grande caserne, où il loge, pour commencer, trente millions d'hommes, femmes et enfans, plus tard quarante-deux millions, de Hambourg à Rome.

C'est un bel édifice, bien entendu et d'un style nouveau ; si on le compare aux autres sociétés de l'Europe environnante, et notamment à la France telle qu'elle était avant 1789, le contraste est frappant. — Partout ailleurs ou auparavant, l'édifice social est un composé de plusieurs bâtisses distinctes, provinces, cités, seigneuries, églises, universités et corporations. Chacune d'elles a commencé par être un corps de logis plus ou moins isolé, où, dans une enceinte close, vivait un peuple à part. Peu à peu, les clôtures se sont lézardées; on les a crevées, ou elles sont tombées d'elles-mêmes; de l'une à l'autre, il s'est fait des passages, puis des rattachemens; à la fin, toutes ces bâtisses éparses se sont reliées entre elles et soudées comme annexes au massif central. Mais elles n'y tiennent que par

une suture visible et même grossière, par des communications incomplètes et bizarres : à travers leur dépendance actuelle, les vestiges de leur ancienne indépendance sont encore apparens. Chacune d'elles pose toujours sur ses fondemens primitifs et propres ; ses grandes lignes subsistent ; souvent son gros œuvre est presque intact. A la veille de 1789, en France, on la reconnaît aisément pour ce qu'elle fut jadis : par exemple, il est clair que le Languedoc et la Bretagne ont été jadis des états souverains, Strasbourg une ville souveraine, l'évêque de Mende et l'abbesse de Remiremont des princes souverains (1) ; tout seigneur, laïque ou ecclésiastique, l'a été dans son domaine, et il y possède encore quelques lambeaux de la puissance publique. Bref, on aperçoit des milliers d'états dans l'état, englobés, mais non assimilés, chacun avec son statut, ses coutumes légales, son droit civil, ses poids et mesures, plusieurs avec des privilèges et immunités particulières, quelques-uns avec leur juridiction et leur administration propres, avec leurs impôts et leurs douanes, comme autant de forteresses plus ou moins démantelées, mais dont les vieux murs féodaux, municipaux ou provinciaux se dressent encore, hauts et épais, sur le sol compris dans l'enceinte nationale.

Rien de plus irrégulier que l'ensemble ainsi formé : à vrai dire, ce n'est pas un ensemble, mais un amas. Aucun plan, bon ou mauvais, n'a été suivi ; l'architecture est de dix styles différens et de dix époques différentes. Celle des diocèses est romaine et du IVe siècle ; celle des seigneuries est gothique et du IXe siècle ; telle bâtisse date des Capétiens, telle autre des Valois, et chacune d'elles porte le caractère de sa date. C'est que chacune d'elles a été construite pour elle-même et sans égard au reste, adaptée à un service urgent, selon les exigences ou les convenances du lieu, de l'époque et des circonstances ; ensuite, les circonstances ayant changé, elle a dû s'approprier à d'autres services, et cela incessamment, de siècle en siècle, sous Philippe le Bel, sous Louis XI, sous François Ier, sous Richelieu, sous Louis XIV, par un remaniement continu qui n'a jamais été une destruction totale, par une série de démolitions partielles et de reconstructions partielles, de façon à se maintenir en se transformant, à concilier, tant bien que mal, les besoins nouveaux et les habitudes prises, à raccorder l'œuvre de la génération vivante avec l'œuvre des générations précédentes. — Elle-même, la seigneurie centrale, n'est qu'un donjon du Xe siècle, une tour militaire dont l'enclos s'est étendu jusqu'à envelopper tout le terri-

(1) *L'Ancien régime*, livre Ier, chap. 2, *la Structure de la société*, notamment p. 25 et 26.

toire, et dont les autres bâtisses, plus ou moins incorporées, sont devenues les prolongemens. — Un pareil enchevêtrement de constructions défigurées par tant de mutilations, d'adjonctions et de raccommodages, un pêle-mêle si compliqué de pièces et de morceaux si disparates, ne peut être compris que par des antiquaires et des historiens; les spectateurs ordinaires, les passans le déclarent absurde; il choque la raison raisonnante qui, dans l'architecture sociale comme dans l'architecture physique, répugne au désordre, pose des principes, déduit des conséquences, et veut que toute œuvre soit l'application systématique d'une idée *simple*.

Bien pis, non-seulement le bon goût est offensé, mais souvent encore le bon sens murmure. En pratique, l'édifice n'atteint pas son objet : car il est fait pour loger des hommes, et, en beaucoup de pays, il est à peine habitable. A force d'avoir duré, il se trouve suranné, mal adapté aux mœurs régnantes : il convenait jadis et il convient encore à la vie féodale, disséminée et militante; c'est pourquoi il ne convient plus à la vie moderne, unitaire et pacifique. Les droits naissans n'y ont point trouvé leur place à côté des droits acquis; il ne s'est point assez transformé, ou il ne s'est transformé qu'à contre-sens, de façon à devenir incommode et malsain, à mal loger les gens utiles, à bien loger les gens inutiles, à coûter trop cher d'entretien, à gêner ou à mécontenter presque tous ses habitans. — En France, notamment, les beaux appartemens, surtout celui du roi, sont, depuis un siècle, trop hauts et trop larges, trop somptueux et trop dispendieux. Insensiblement, à partir de Louis XIV, ils ont cessé d'être des bureaux de gouvernement et d'affaires; par leur aménagement, leur décoration et leur ameublement, ils sont devenus des salons d'apparat et de conversation, dont les occupans, faute d'autre emploi, s'amusent à raisonner sur l'architecture et à tracer sur le papier le plan d'un édifice imaginaire où tout le monde se trouvera bien. — Or, au-dessous d'eux, tout le monde se trouve mal, la bourgeoisie dans ses petits logemens étriqués à l'entresol, le peuple dans ses taudis du rez-de-chaussée qui est humide et bas, dans ses tanières du sous-sol, où la lumière n'arrive pas et où l'air manque. Quantité de vagabonds et de rôdeurs sont encore plus mal : car, n'ayant ni toit ni foyer, ils couchent à la belle étoile, et, comme ils n'ont rien à ménager, ils sont disposés à tout abattre. — Sous la double poussée de l'émeute et de la théorie, l'effondrement commence, et la fureur de démolir va croissant, jusqu'à ce que, de l'édifice rasé, il ne subsiste que l'emplacement nu.

Sur ce terrain aplani s'élève le nouvel édifice, et, par son histoire comme par sa structure, il diffère de tous les autres. — En moins de dix ans, il sort de terre, se dresse et s'achève, d'après un plan

qui, dès le premier jour, est définitif et complet. C'est un corps de logis unique, monumental, énorme, où tous les services sont rassemblés sous le même toit : outre les services généraux et nationaux qui appartiennent à la puissance publique, on y trouve aussi les autres, locaux et spéciaux, qui ne lui appartiennent pas, cultes, éducation, bienfaisance, beaux-arts, littérature, affaires départementales et communales, chacun d'eux installé dans un compartiment distinct. Tous les compartimens sont distribués et disposés de même ; ils font cercle autour du magnifique appartement central, et chacun d'eux y aboutit par une sonnette : sitôt que la sonnette tinte, le coup retentit de division en subdivision, et à l'instant, depuis les premiers chefs jusqu'aux derniers employés, tout le service entre en branle : à cet égard, pour la rapidité, la coordination, l'exactitude et la commodité du travail, l'aménagement est admirable (1). — D'autre part, pour les employés ou aspirans de toute espèce et de tout degré, l'avantage et l'attrait ne sont pas médiocres. Point de séparation entre les étages ; aucune clôture ou barrière infranchissable entre les grands appartemens et les petits : des moindres aux plus beaux et du dehors au dedans, l'accès est libre. Sur tout le pourtour, des entrées spacieuses aboutissent à de larges escaliers bien éclairés, qui sont publics : chacun peut les gravir, et, pour monter, chacun est obligé de les gravir ; entre le bas et le haut, il n'y a de communication que par eux. Point d'escalier dérobé et privilégié, point de couloir secret ni de porte bâtarde : sur la file rectiligne des marches uniformes, on aperçoit d'un coup d'œil l'innombrable personnel, fonctionnaires, surnuméraires et postulans, toute une multitude échelonnée, rangée et contenue : personne n'avance que pas à pas et à son tour. — Dans aucun pays de l'Europe, les vies humaines ne sont si bien encadrées, par un cadre si universel et si simple, si satisfaisant pour les yeux et pour la logique : l'édifice, où désormais les Français se meuvent, est régulier de fond en comble, par l'ensemble et par les détails, à l'extérieur comme à l'intérieur. Ses étages superposés s'ajustent l'un sur l'autre avec une symétrie

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène.* — « Napoléon, parlant de son organisation impériale, disait qu'il en avait fait le gouvernement le plus compact, de la circulation la plus rapide et des efforts les plus nerveux, qui eût jamais existé. Et il ne fallait rien moins que cela, remarquait-il, pour pouvoir triompher des immenses difficultés dont nous étions entourés, et produire toutes les merveilles que nous avons accomplies. L'organisation des préfectures, leur action, les résultats, étaient admirables et prodigieux. La même impulsion se trouvait donnée en même temps à plus de 40 millions d'hommes, et, à l'aide de ces centres d'activité locale, le mouvement était aussi rapide à toutes les extrémités qu'au cœur même. »

exacte ; ses masses opposées se font pendant et contre-poids ; toutes ses lignes et toutes ses formes, toutes ses grandeurs et proportions, toutes ses poussées et résistances concourent, par leurs dépendances mutuelles, à composer une harmonie et à maintenir un équilibre. En cela, il est *classique* et appartient à une famille d'œuvres que le même esprit, guidé par la même méthode, produit en Europe depuis cent cinquante ans (1). Dans l'ordre physique, il a pour analogues les architectures de Mansart, de Le Nôtre et de leurs successeurs, depuis les bâtisses et les jardins de Versailles jusques et y compris la Madeleine et la rue de Rivoli. Dans l'ordre intellectuel, il a pour analogues les formes littéraires du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, la belle prose oratoire, la poésie éloquente et correcte, notamment le poème épique et la tragédie, y compris les tragédies et les poèmes épiques que l'on fabriquait encore par routine aux environs de l'an 1810. Il leur correspond et leur fait pendant dans l'ordre politique et social, parce qu'il provient du même parti-pris. Quatre constitutions du même style l'ont précédé ; mais elles n'étaient bonnes que sur le papier ; celle-ci tient sur le terrain. Pour la première fois dans l'histoire moderne, voici une société construite par la raison et pourtant solide : à ces deux titres, la France nouvelle est le chef-d'œuvre de l'esprit *classique*.

V.

Néanmoins, si l'on remonte au-delà des temps modernes, au-delà du moyen âge, jusque dans le monde antique, on rencontre, au siècle de Dioclétien et de Constantin, un autre monument dont l'architecture, aussi régulière, se développe sur une échelle encore plus large : c'est que, là-bas, nous sommes dans l'air natal et sur le sol natal de l'esprit classique. — A cette date, les matériaux humains, encore plus cassés et mieux préparés qu'en France, se trouvèrent aussi dans l'état requis. A cette date, on vit travailler de même la raison ordonnatrice, qui simplifie pour déduire, qui fait abstraction des coutumes historiques et des diversités locales, qui tient ses regards fixés sur l'homme en soi, qui traite les individus comme des unités et les peuples comme des totaux, qui applique de force ses cadres généraux sur toutes les vies particulières, et qui s'applaudit de constituer, légiférer, administrer au tire-ligne, d'après les mesures de l'équerre et du compas. — A cette date, en effet, le

(1) *L'Ancien régime*, liv. III, chap. II et III.

tour d'esprit, le talent et le procédé de l'architecte romain, son but, ses ressources et ses moyens d'exécution sont déjà ceux de son successeur français. Autour de lui, dans le monde romain, les conditions sont équivalentes ; derrière lui, dans l'histoire romaine, les précédens, anciens et récens, sont presque pareils. — C'est d'abord (1), depuis Auguste, la monarchie absolue, et, depuis les Antonins, la centralisation administrative : par suite, toutes les vieilles communautés, nationales ou municipales, désagrégées et broyées, toutes les vies collectives refroidies ou éteintes, l'usure lente des patriotismes locaux, la diminution croissante de l'initiative individuelle, et, sous l'ingérence, sous la direction, sous la providence envahissante de l'état, cent millions d'hommes de plus en plus disjoints et passifs (2); partant, en pleine paix et prospérité intérieures, sous les apparences de l'union, de la force et de la santé, la faiblesse latente, et, comme en France, aux approches de 1789, la dissolution prochaine. — C'est ensuite, comme après 1789 en France, l'effondrement total, non par en bas et par le peuple, mais par en haut et par l'armée, un effondrement pire qu'en France, prolongé pendant cinquante années d'anarchie, de guerres civiles, d'usurpations locales, de tyrannies éphémères, de séditions urbaines, de jacqueries rurales, de brigandages, de famines et d'invasions sur toute la frontière, avec une telle ruine de l'agriculture et des autres arts utiles, avec un tel amoindrissement du capital public et privé, avec une telle destruction des vies humaines, qu'en vingt ans le chiffre de la population semble avoir baissé de moitié (3). — C'est enfin, comme après 1799 en France, le rétablissement de l'ordre, opéré plus lentement, mais par les mêmes moyens, par l'armée et par la dictature, sous la rude main de trois ou quatre grands parvenus militaires, Pannoniens ou Dalmates, Bonapartes de Sirmium ou de Scutari, eux aussi de race neuve et d'énergie intacte, officiers de fortune et fils de leurs œuvres, le dernier, Dioclétien, à la fois restaurateur et novateur, comme Napoléon ; autour d'eux, comme autour de Napoléon, pour les aider dans leur œuvre civile, un personnel d'administrateurs experts et de jurisconsultes éminens, tous praticiens, hommes d'état, hommes

(1) Gibbon, *Histoire de la chute et de la décadence de l'empire romain*, chap. I, II, III, XIII. — Duruy, *Histoire des Romains* (édition illustrée), 10e période, chap. LXXXII, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV; 12e période, chap. XCV et XCIX; 14e période, chap. CIV. — (Dans ces deux excellens ouvrages, on trouvera l'indication des textes et monumens auxquels il faut se reporter pour avoir l'impression directe et complète.)

(2) Voir dans Plutarque (*Préceptes d'administration politique*) la situation d'une cité grecque sous les Antonins.

(3) Gibbon, chap. X. — Duruy, chap. XCV. (Diminution de la population d'Alexandrie, sous Gallien, d'après les registres de l'institution alimentaire, lettre de l'évêque Dionysios.)

d'affaires, et néanmoins lettrés, logiciens, philosophes, imbus de la double idée gouvernementale et humanitaire que la spéculation grecque et la pratique romaine introduisent dans les esprits et dans les imaginations depuis trois siècles, à la fois égalitaires et autoritaires, enclins à exagérer les attributions de l'état et la toute-puissance du prince (1), non moins enclins à substituer le droit naturel au droit positif (2), à préférer l'équité et la raison à l'antiquité et à la coutume, à restituer la dignité d'homme à la qualité d'homme, à relever la condition de l'esclave, du provincial, du débiteur, du bâtard, de la femme, de l'enfant, et à faire rentrer dans la communauté humaine tous ses membres inférieurs, étrangers ou dégradés, que l'ancienne constitution de la famille et de la cité en avait exclus.

Aussi bien, dans l'œuvre politique, législative et juridique qui s'étend de Dioclétien à Constantin et au-delà jusqu'après Théodose, Napoléon pouvait trouver d'avance toutes les grandes lignes de la sienne : à la base (3), la souveraineté du peuple; tous les pouvoirs du peuple délégués sans conditions à un seul homme; cette omnipotence conférée, en théorie et en apparence, par le libre choix des citoyens, en fait, par la volonté de l'armée; nul abri contre un édit arbitraire du prince, sinon un rescrit non moins arbitraire du prince; son successeur désigné, adopté et préparé par lui; un sénat pour la parade, un conseil d'état pour les affaires; tous les pouvoirs locaux conférés d'en haut; les cités en tutelle; tous les sujets qualifiés du beau titre de citoyens; tous les citoyens réduits à l'humble condition de contribuables et d'administrés; une administration aux cent mille bras, qui se charge de tous les services, y compris l'enseignement public, l'assistance publique et l'alimen-

(1) *Digeste*, I, 4, I : « Quod principi placuit legis habet vigorem, utpote, cum lege regia, quæ de imperio ejus lata est, populus ei et in eum omne suum imperium et potestatem conferat. Quodcumque igitur imperator per epistolam et subscriptionem statuit, vel cognoscens decrevit, vel de plano interlocutus est, vel edicto præcepit, legis habet vigorem. » (Extraits d'Ulpien.) — Gaïus, *Institutes*, I, 5 : « Quod imperator constituit, non dubium est quin id vicem legis obtineat, quum ipse imperator per legem imperium obtineat. »

(2) *Digeste*, I, 2. (Extraits d'Ulpien) : « Jus est a justitia appellatum; nam, ut eleganter Celsus definit, jus est ars boni et æqui. Cujus merito quis nos sacerdotes appellat : justitiam namque colimus, et boni et æqui notitiam profitemur, æquum ab iniquo separantes, licitum ab illicito discernentes,.. *veram, nisi fallor, philosophiam, non simulatam, affectantes*... Juris præcepta sunt hæc : honeste vivere, alterum non lædere, suum cuique tribuere. » — Cf. Duruy, 12e période, ch. LXXXVII.

(3) Sur ce principe immémorial de tout le droit public romain, cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, t. I, liv. II, ch. I, p. 66 et suivantes.

tation publique, y compris les cultes, d'abord les cultes païens, ensuite, après Constantin, le culte chrétien; tous ces services classés, étagés, coordonnés, soigneusement définis de manière à ne pas empiéter l'un sur l'autre, soigneusement reliés de manière à se compléter l'un par l'autre; une immense hiérarchie de fonctionnaires mobiles, appliquée d'en haut sur 180,000 lieues carrées; trente peuples de race et langue différentes, Syriens, Égyptiens, Numides, Espagnols, Gaulois, Bretons, Germains, Grecs, Italiens, soumis au même régime uniforme; le territoire découpé comme un damier, par les procédés de l'arithmétique et de la géométrie, en cent ou cent vingt petites provinces; les anciennes nations ou états démembrés et dépecés de parti-pris, afin de briser à perpétuité les groupes naturels, spontanés et viables; un cadastre minutieux, vérifié et renouvelé tous les quinze ans, pour répartir correctement l'impôt foncier; une langue officielle et universelle; un culte d'état, bientôt une église et une orthodoxie d'état; un code systématique, complet et précis, excellent pour régir la vie privée, sorte de géométrie morale, où les théorèmes, rigoureusement enchaînés, viennent se suspendre aux définitions et aux axiomes de la justice abstraite; une échelle de grades superposés, que chacun peut gravir depuis le premier échelon jusqu'au dernier; des titres de noblesse de plus en plus hauts, attachés aux fonctions de plus en plus hautes; des *spectabiles*, *illustres*, *clarissimi*, *perfectissimi*, analogues aux barons, comtes, ducs et princes de Napoléon; un tableau d'avancement où l'on a vu et où l'on voit de simples soldats, des paysans, un berger, un barbare, un fils de colon, un petit-fils d'esclave, s'élever par degrés aux premières dignités, devenir patrice, comte, duc, maître de la cavalerie, césar, auguste, et revêtir la pourpre impériale, trôner dans les splendeurs du décor le plus somptueux et, parmi les prosternemens du cérémonial le plus étudié, être, de son vivant, appelé dieu, et, après sa mort, adoré comme un dieu, être dieu tout à fait, mort ou vif, sur la terre (1).

Un édifice si colossal, si concerté, si mathématique, ne pouvait pas périr en entier : ses blocs étaient trop massifs, trop bien équarris, trop exactement appareillés; et d'ailleurs le marteau des démolisseurs n'atteignait pas ses substructions profondes. — Celui-ci, par sa taille et sa structure, par son histoire et sa durée, ressemble aux édifices de pierre que le même peuple, à la même

(1) Lire la *Notitia dignitatum tam civilium quam militarium in partibus orientis et occidentis*. C'est l'almanach impérial pour le commencement du v[e] siècle; onze ministères au centre, chacun avec ses bureaux, ses divisions, ses subdivisions et ses escouades de fonctionnaires superposés.

époque, a construits sur le même terrain, aqueducs, cirques, arcs de triomphe, Colisée, thermes de Dioclétien et de Caracalla; sur leurs fondemens intacts et avec leurs moellons brisés, l'homme du moyen âge a bâti çà et là, au hasard, selon les besoins du moment : contre les pans de mur qui restaient debout, entre les colonnes corinthiennes, il juchait ses tours gothiques (1). Mais, sous sa maçonnerie incohérente, il apercevait les belles formes, les marbres précieux, les combinaisons architecturales, les symétries savantes d'un art antérieur et supérieur; lui-même, il sentait que son travail était grossier; pour tous les esprits pensans, le monde nouveau, comparé au monde ancien, était misérable : ses langues semblaient des patois, sa littérature un bégaiement ou un radotage, son droit un amas d'abus ou une routine, sa féodalité une anarchie, son ordre social un désordre. — Vainement, et par toutes les issues, l'homme du moyen âge avait tenté d'en sortir, par la voie temporelle et par la voie spirituelle, par la monarchie universelle et absolue des césars d'Allemagne, par la monarchie universelle et absolue des pontifes de Rome. A la fin du xve siècle, l'empereur avait toujours le globe d'or, la couronne d'or, le sceptre de Charlemagne et d'Othon le Grand, mais, depuis la mort de Frédéric II, il n'était plus qu'une majesté de parade; le pape avait toujours la tiare, le bâton pastoral, les clés de Grégoire VII et d'Innocent III; mais, depuis la mort de Boniface VIII, il n'était plus qu'une majesté d'église. Les deux restaurations manquées n'avaient fait qu'ajouter des ruines à des ruines, et le fantôme de l'ancien empire restait seul debout parmi tant de débris. Avec ses alignemens et ses dorures, il apparaissait, auguste, éblouissant, dans une gloire, comme le chef-d'œuvre unique de l'art et de la raison, comme la forme idéale de la société humaine. Dix siècles durant, ce spectre a hanté le moyen âge, et nulle part si fortement qu'en Italie (2). — Il *revient* une dernière fois en 1800, il surgit et s'établit à demeure (3)

(1) Cf., les Estampes de Piranèse.

(2) Cf., entre autres indices, le *De Monarchia* de Dante.

(3) On peut suivre et dater, dans le cerveau de Napoléon, la formation de cette idée capitale. Elle n'y est d'abord qu'une réminiscence classique, comme chez les contemporains; mais elle y a tout de suite un tour et des alentours qui manquent chez eux, et qui l'empêchent d'y rester, comme chez eux, à l'état de simple phrase littéraire. Dès l'abord, il parle de Rome à la façon d'un Rienzi. (Proclamation du 20 mai 1796.) « Nous sommes amis de tous les peuples, et, particulièrement, des Brutus, des Scipion et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. *Rétablir le Capitole*, y placer avec honneur les statues des héros qui le rendirent célèbre, *réveiller le peuple romain* engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de nos victoires. » — Quinze mois après, quand il est maître de l'Italie, sa préoccupation historique devient une ambition positive : désormais, la possession de l'Italie et de la

dans l'imagination magnifique et attardée du grand Italien, à qui l'occasion fournit les moyens d'exécuter le grand rêve italien du moyen âge. C'est d'après cette vision rétrospective que le Dioclétien d'Ajaccio, le Constantin du concordat, le Justinien du code civil, le Théodose des Tuileries et de Saint-Cloud, reconstruit la France.

Cela ne veut point dire qu'il copie : il retrouve; sa conception n'est pas un plagiat, mais un cas d'atavisme; elle lui est suggérée par la forme de son intelligence et par les traditions de sa race. En fait de conceptions sociales et politiques comme en fait de litté-

Méditerranée sera chez lui une idée centrale et prépondérante. (Lettre au Directoire, 16 août 1797, et correspondance au sujet de la Corse, de la Sardaigne, de Naples et de Gênes; lettres au pacha de Scutari, aux Maniotes, etc.) : « Les îles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble... L'empire des Turcs s'écroule tous les jours; la possession de ces îles nous mettra à même de le soutenir tant que ce sera possible, ou d'en prendre notre part. Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire véritablement l'Angleterre, *il faut nous emparer* de l'Égypte. » Jadis la Méditerranée était un lac romain; elle doit devenir un lac français. (Cf. *Souvenirs d'un sexagénaire*, par Arnault, t. IV, 102, sur ses rêves, en 1798, pour faire de Paris une Rome colossale.) — A la même date, sa conception de l'état s'est précisée et se trouve toute romaine. (Entretiens avec Miot, juin 1797, et lettre à Talleyrand, 19 septembre 1797) : « Depuis cinquante ans, je ne vois qu'une chose que nous avons bien définie : c'est la souveraineté du peuple... L'organisation du peuple français n'est encore qu'ébauchée... Le pouvoir du gouvernement, dans toute la latitude que je lui donne, devrait être considéré comme le vrai représentant de la nation. » Dans ce gouvernement, « le pouvoir législatif, sans rang dans la république, sans oreilles et sans yeux pour ce qui l'entoure, n'aurait pas d'ambition et ne nous inonderait plus de mille lois de circonstance, qui s'annulent toutes seules par leur absurdité. » On voit qu'il décrit d'avance son futur sénat et son futur corps législatif. — L'année suivante, à plusieurs reprises et pendant l'expédition d'Égypte, il propose à ses soldats les Romains en exemple, et il s'envisage lui-même comme un successeur de Scipion et de César. — (Proclamation du 22 juin 1798) : « Ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran la même tolérance que vous avez eue pour la religion de Moïse et de Jésus. *Les légions romaines protégeaient toutes les religions.* » — (Proclamation du 10 mai 1798) : « *Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage*, tour à tour sur cette mer et aux environs de Zama. » — C'est l'Angleterre qui aujourd'hui est Carthage : contre cette communauté de marchands qui détruit sa flotte à Aboukir, qui lui fait lever le siège de Saint-Jean-d'Acre, qui garde Malte, qui lui prend son bien, son patrimoine, sa Méditerranée, sa haine est celle d'un consul romain contre Carthage; cela le conduit à conquérir contre elle l'Europe occidentale et à « *ressusciter l'empire d'Occident.* » (Note à Otto, son ambassadeur à Londres, 23 octobre 1802. — Empereur des Français, roi d'Italie, maître de Rome, suzerain du pape, protecteur de la confédération du Rhin, il succède aux empereurs allemands, titulaires du saint empire romain qui vient de finir en 1806; il est donc l'héritier de Charlemagne, et, par Charlemagne, l'héritier des anciens Césars. — De fait, c'est l'œuvre des anciens Césars qu'il reproduit, par analogie d'imagination, de situation, de caractère, mais dans une Europe différente, et où cette reproduction posthume ne peut être qu'un anachronisme.

rature et d'œuvres d'art, son goût spontané est ultra-classique. On s'en aperçoit à la façon dont il comprend l'histoire de France : des historiens d'État, « encouragés par la police, » en feront une sur commande; ils la conduiront « depuis la fin de Louis XIV jusqu'à l'an VIII, » et leur objet sera de montrer combien l'architecture nouvelle est supérieure à l'ancienne. « Il faut (1) faire remarquer le désordre perpétuel des finances, le chaos des assemblées provinciales,.. les prétentions des parlemens, le défaut de règle et de ressort dans l'administration, *cette France bigarrée, sans unité de lois et d'administration*, étant plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul État, *en sorte qu'on respire* en arrivant à l'époque où l'on a joui des bienfaits de l'unité des lois, d'administration et de territoire. » Effectivement, il respire; dans ce passage du premier au second spectacle, il y a pour lui un vif plaisir de l'esprit : ses yeux, offensés par le désordre gothique, se reposent, avec soulagement et complaisance, sur la majestueuse simplicité de l'ordonnance classique; il a les yeux d'un architecte latin élevé à l'École de Rome. — Cela est si vrai qu'en dehors de ce style, il n'en admet pas d'autre, que les sociétés de type différent lui semblent absurdes, qu'il méconnaît leur convenance locale et leur raison d'être historique, qu'il ne se rend pas compte de leur solidité, qu'il va se briser contre l'Espagne et contre la Russie, qu'il ne comprend rien à l'Angleterre (2). — Cela est si vrai que, partout où il met la main, il applique sa forme sociale, qu'il impose aux pays annexés et aux états vassaux le même cadre uniforme (3), sa hiérarchie adminis-

(1) *Correspondance*, note pour M. Cretet, ministre de l'intérieur, 12 avril 1808.

(2) Metternich, *Mémoires*, I, 107. (Conversation avec Napoléon, 1810) : « Je fus surpris de trouver, chez cet homme si merveilleusement doué, des idées complètement fausses sur l'Angleterre, sur ses forces vitales et sur sa marche intellectuelle. Il n'admettait pas les opinions contraires aux siennes et cherchait à les expliquer par des préjugés qu'il condamnait. » — Cf. Forsyth, *History of the captivity of Napoléon at Saint-Helena*, III, 306. (Faux calculs de Napoléon à Sainte-Hélène fondés sur son ignorance du mécanisme parlementaire chez les Anglais) et Stanislas Girardin, III, 296. (Paroles du premier consul, 24 floréal, an XI, citées plus haut.)

(3) Cf, entre autres documens, sa lettre à Jérôme, roi de Westphalie, 15 octobre 1807, et la constitution qu'il donne au royaume de Westphalie en date du même jour, notamment les titres 4 à 12. — « Le bonheur de vos peuples m'importe, non-seulement par l'influence qu'il peut avoir sur votre gloire et la mienne, mais aussi sous le point de vue *du système général de l'Europe*. » Il faut « que les individus qui ne sont point nobles et qui ont des talens aient un droit égal à votre considération et aux emplois,.. que toute espèce de servage et de *liens intermédiaires entre le souverain et la dernière classe du peuple soit abolie*. Les bienfaits du code Napoléon, la publicité des procédures, l'établissement des jurys, seront autant de caractères distinctifs de votre monarchie. » — Son objet principal est la suppression de la féodalité, c'est-à-dire des grandes familles et des vieilles autorités historiques; pour cela,

trative, ses divisions et subdivisions territoriales, sa conscription, son code civil, sa machine constitutionnelle, ecclésiastique, universitaire, son système d'égalité et d'avancement, tout le système français, et, autant qu'il peut, la langue, la littérature, le théâtre, l'esprit même de sa France, bref, la civilisation telle qu'il la conçoit, en sorte que sa conquête devient une propagande, et que, comme ses prédécesseurs, les Césars de Rome, il parvient quelquefois à voir, dans l'établissement de sa monarchie universelle, un bienfait pour l'Europe.

H. TAINE.

il compte surtout sur son code civil : « Voilà le grand avantage du code ;.. c'est ce qui m'a fait prêcher un code civil et m'a décidé à l'établir. » (Lettre à Joseph, roi de Naples, 5 juin 1806.) — « Le code Napoléon est adopté dans toute l'Italie ; Florence l'a ; Rome l'aura bientôt. » (Lettre à Joachim, roi des Deux-Siciles, 27 novembre 1808.) — « Mon intention est que les villes hanséatiques adoptent le code Napoléon, et qu'à compter du 1er janvier, ces villes soient régies par ce code. » — Dantzig de même. — « Faire des insinuations légères et non écrites auprès du roi de Bavière, du prince-primat, des grands-ducs de Hesse-Darmstadt et de Bade, pour que le code civi soit adopté dans leurs états, en supprimant toutes les coutumes et en se bornant au seul code Napoléon. » (Lettre à M. de Champagny, 31 octobre 1807) : — « *Les Romains donnaient leurs lois à leurs alliés;* pourquoi la France ne ferait-elle pas adopter les siennes en Hollande ?.. Il est nécessaire également que vous adoptiez le système monétaire français. » (Lettre à Louis, roi de Hollande, 13 novembre 1807.) — Aux Espagnols : « Vos neveux me béniront comme leur régénérateur. » (Allocution à Madrid, 9 décembre 1808) : « L'Espagne doit être française ; il faut que le pays soit français, que le gouvernement soit français. » (Rœderer, III, 536, 529, Paroles de Napoléon, 11 février 1809.) — Bref, à l'exemple de Rome, qui avait latinisé tout le pourtour de la Méditerranée, il voulait franciser toute l'Europe occidentale ; c'était, dit-il, afin « d'établir, de consacrer enfin l'*empire de la raison et le plein exercice, l'entière jouissance de toutes les facultés humaines.* » (*Mémorial.*)

AMOUR D'AUTOMNE

DERNIÈRE PARTIE (1).

XIX.

Pendant quelques secondes, Philippe avait involontairement subi l'ensorcellement des caresses de Mme Archambault. Elle lui prodiguait, avec un redoublement de tendresse farouche, ses baisers humides de larmes, et il commençait à sentir que la tête lui tournait, lorsqu'il entendit dans le jardin un craquement et un frisson de branches remuées. — C'était comme le bruit d'une fuite précipitée à travers des feuillages froissés. — Brusquement dégrisé, il se débarrassa de l'étreinte de Camille et courut à la fenêtre.

— Quoi?.. Qu'y a-t-il? balbutia Mme Archambault en remarquant la pâleur subite de Desgranges.

— Il m'a semblé entendre marcher là-dehors, murmura-t-il.

En même temps, ils se regardaient tous deux fixement, et une même pensée leur traversait le cerveau : — Si par hasard Mariannette s'était trouvée là et avait tout entendu?.. — Cette invraisemblable supposition serrait le cœur de Philippe, tandis qu'elle mettait une secrète satisfaction dans celui de Mme Archambault.

Desgranges avait soulevé le rideau de jasmins, et ses yeux cherchaient à percer l'obscurité. Camille, derrière lui, s'était penchée à la fenêtre. — Rien : tout était retombé dans un absolu silence.

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1887, du 1er et du 15 janvier 1888.

— C'est un coup de vent qui aura remué les feuilles, dit Mme Archambault, ou peut-être avez-vous eu tout bonnement une hallucination. — En même temps, elle renouait ses bras autour du cou de Philippe et l'entraînait loin de la croisée. — Viens, ajouta-t-elle en se câlinant sur son épaule; promets-moi que tu m'aimeras toujours!

Mais cette alerte avait rendu à Desgranges son sang-froid et sa volonté. Il détacha les deux mains qui s'étaient jointes pour l'enlacer de nouveau, prit les poignets de Camille, l'écarta vivement et, se reculant lui-même :

— Non, répondit-il, je ne veux pas vous tromper... Je ne peux plus vous aimer comme vous voulez être aimée.

Elle reçut avec une impassibilité apparente cette impitoyable déclaration qui abattait son dernier espoir; seule, une imperceptible crispation des lèvres trahit sa souffrance.

— Ainsi, reprit-elle avec un tremblement dans la voix, vous épouserez Mlle Diosaz?

— Oui.

— Et vous l'aimez?

— Je l'aime.

— Oh! comme je la hais, moi! s'écria-t-elle en tordant ses mains, comme je la hais, cette fille à laquelle vous me sacrifiez!

Philippe fut effrayé de l'expression menaçante de ses yeux et de l'accent de rancune qui envenimait ses paroles. Il trembla que, dans un accès de colère, elle ne cherchât à se revancher sur Mariannette, et crut agir sagement en détournant tout l'orage sur lui :

— Détrompez-vous, continua-t-il avec une gravité froide qui n'eut d'autre effet que d'exaspérer Camille, ne rendez pas cette jeune fille responsable de ce qui est arrivé... Nous en devions venir fatalement à cette séparation, et, depuis des mois, j'avais sur les lèvres les paroles que je vous ai dites aujourd'hui. — Il faut nous quitter, parce que cette vie de dissimulation, d'agitations et de suspicions continuelles nous devient intolérable à l'un et à l'autre. Cette lassitude que j'éprouve, vous la ressentez inconsciemment comme moi, et si à présent, dans un accès de sensibilité, nous cherchions à nous faire encore illusion, c'est vous peut-être, dans quelques mois, qui demanderiez d'en finir... Plus nous prolongerions cette situation équivoque et plus nous en sentirions le poids insupportable; nous en arriverions sûrement à nous haïr et à nous mépriser... Soyons donc raisonnables, Camille, et quittons-nous pendant que nous avons encore l'un pour l'autre ces sentimens d'estime et d'amitié qui sont souvent plus durables que l'amour, et que, pour ma part, je vous garderai fidèlement.

— Assez! interrompit-elle impérieusement, assez d'humiliations!.. Tuez-moi tout de suite plutôt que de m'assassiner en détail avec vos phrases mesurées et vos raisonnemens à la glace!.. Qu'ai-je besoin de votre estime et de votre affection, du moment que vous ne m'aimez plus?.. Je ne vivais que de votre amour, je mourrai de votre abandon... Voilà, en deux mots, la vérité brutale!.. Quant à vos hypocrites protestations et à vos condoléances, je vous en fais grâce... Pour un homme qui se pique de ne jamais agir comme les autres, vous n'êtes pas inventif!.. Vous n'avez rien su trouver de mieux que les banales formules de consolation qui ont traîné partout... Vrai, il eût été plus original et plus charitable de me dire crûment : « J'ai assez de vous, allez-vous-en! » Vous n'avez pas été adroit, mais enfin j'ai compris et je m'en vais... C'est tout ce que vous désiriez, n'est-ce pas? Adieu, vous allez commencer une nouvelle jeunesse, moi je vais achever la mienne n'importe où et n'importe comment... Je n'attends plus rien de la vie et j'espère que la mort ne me fera pas trop languir!..

Tout en parlant, elle le regardait fixement, comptant peut-être encore surprendre dans les yeux de Philippe une lueur de regret, de repentir ou de sensibilité, dont elle profiterait pour le ramener à elle; mais il demeurait impassible et tenait opiniâtrement ses paupières baissées. Elle comprit sans doute qu'il était fermement décidé à se montrer inébranlable, car elle saisit le manteau qu'elle avait rejeté sur le dossier du fauteuil, s'en couvrit précipitamment et fit quelques pas vers la porte :

— Adieu! répéta-t-elle... Ainsi que je vous l'ai dit, je partirai demain par le premier bateau... Demain, je ne vous gênerai plus; vous pourrez user de votre liberté à votre aise... Et quant à cette fille...

A ces derniers mots, Philippe tressaillit. Il crut deviner dans le ton de Mme Archambault une intention menaçante, et, l'interrompant avec impétuosité :

— Vous n'avez pas le droit de mêler le nom de Mlle Diosaz à tout ceci... Je vous ai déjà priée et je vous prie de nouveau de la laisser en dehors de vos rancunes!

Elle ne se méprit pas sur le sens de cette interruption, et elle répondit en haussant les épaules :

— Rassurez-vous!.. La précieuse personne de votre fiancée n'a rien à craindre de moi... Au contraire, car c'est sur elle que je compte pour me venger de vous... — Oui, reprit-elle de sa voix saccadée et coupante, cette petite fille sera ma vengeance;.. car, en vous mariant, vous ferez tous deux un marché de dupes... Vous croirez, vous, trouver dans ce mariage un repos et un rajeunissement; elle croira y trouver l'amour, et vous vous tromperez mutuellement...

Vous n'avez point ses goûts, ni son âge, ni ses désirs; vous ne pourrez lui donner le bonheur qu'elle attend; et, de son côté, n'ayant pas été élevée dans le même milieu que vous, elle ne saura ni vous comprendre ni vous aimer... Vous en arriverez peu à peu à établir entre elle et moi des comparaisons qui ne seront pas à son avantage... Et vous me regretterez!.. Oui, vous me regretterez, et, comme je vous l'ai dit, ce sera ma vengeance... Adieu, il ne sortira de tout ceci rien de bon, ni pour vous, ni pour elle, ni pour moi!

Elle s'était élancée vers la porte et gagnait déjà le vestibule. Pris d'un scrupule, Philippe l'y avait suivie.

— Vous ne pouvez, murmura-t-il en lui posant la main sur le bras, vous en retourner seule, par cette obscurité, dans des chemins que vous connaissez mal... Permettez-moi de vous accompagner jusqu'à l'Abbaye!

— Laissez donc, répliqua-t-elle d'un ton hautain, que peut-il m'arriver de pis que ce que j'ai eu à supporter ce soir?.. Et, d'ailleurs, que vous importe?.. Il n'y a plus rien entre vous et moi!

Dégageant son bras, elle s'échappa vivement et s'enfonça dans les ténèbres du verger. Elle courait comme affolée à travers les massifs de l'avenue, et lorsque Desgranges, qui l'avait néanmoins suivie, atteignit l'entrée du Toron, il aperçut déjà au loin sa noire silhouette fuyante sur la route blafarde. Dans le silence nocturne, il entendait distinctement le gravier crier sous les pas précipités de Mme Archambault, et chacun de ces pas retentissait en lui comme un douloureux écho du passé. Il se sentait pris d'une nouvelle angoisse : ce pas inégal et hâtif avait quelque chose de désespéré et lui donnait le pressentiment d'une catastrophe inconnue. Après s'être décidé à suivre à distance la malheureuse femme qui s'éloignait dans la nuit, il ne fut un peu tranquillisé que lorsqu'il eut vu Camille entrer dans la cour de l'Abbaye et qu'il eut entendu retomber sur elle la porte de l'hôtel.

Il revint très agité au Toron, et naturellement passa la plus grande partie de la nuit sans dormir. Il avait beau, pour distraire sa pensée, évoquer la virginale image de Mariannette, celle-ci semblait reculer dans une brume confuse, comme si elle eût été chassée par l'obsédant souvenir de Camille. Toujours Philippe avait devant les yeux la pâle figure contractée de Mme Archambault; toujours il entendait tinter à ses oreilles sa voix âpre et ironique, et toujours résonnait au fond de son cerveau l'écho de cette fuite désespérée dans les ténèbres. — Aux premières lueurs de l'aube, il sauta hors du lit et s'habilla. Il avait sur tout le corps cette sensation de courbature et de froid que produit la fièvre; il souffrait d'un curieux dédoublement de tout son être, et s'écoutait agir et

marcher, comme si ses gestes et ses pas eussent été produits par une personnalité étrangère. Quand approcha l'heure matinale où le bateau, revenant du Bout-du-Lac, devait stopper à Talloires, son état de malaise empira, et il fut saisi d'un irrésistible désir d'assister à l'arrivée et au départ de la *Couronne-de-Savoie*. Il descendit à travers les vignes, jusqu'au talus qui vient aboutir à la base du Roc-de-Chère, et d'où un sentier de chèvre monte à l'assaut du roc parmi d'épais taillis d'érables et de chênes. — De là, le regard embrasse le fond du lac, la presqu'île de Duingt, l'anse de l'Abbaye et le ponton de Talloires. — Philippe se tapit dans l'ombre d'un figuier sauvage, qui masquait de sa feuillée épaisse l'entrée du sentier, et il attendit...

La fraîcheur de la nuit précédente avait étendu sur le ciel un rideau de nuées grises, derrière lesquelles le soleil se cachait, tout en se laissant vaguement deviner. Le lac, très calme, couleur ardoise, reflétait, avec la netteté d'une chambre noire, les formes et les teintes des montagnes, la verdure des arbres, la blancheur des maisons éparses sur les berges. Çà et là, sur les pics d'un bleu vert, des buées s'envolaient lentement comme des flocons de fumée. La paix matinale n'était interrompue que par des pépiemens de moineaux dans les vignes et des chants de coqs au fond des cours de l'Abbaye. — Philippe aperçut au loin le bateau, qui côtoyait la Maladière, et dont les dimensions grandissaient de minute en minute. Bientôt il siffla à Duingt, et le pontonnier de Talloires arbora son drapeau à l'extrémité du ponton qui mirait dans le lac sa légère estacade. Desgranges vit surgir des marronniers de l'Abbaye un homme en blouse qui brouettait des bagages, et deux formes féminines qui le suivaient à peu de distance. L'homme à la brouette déposa ses colis sous l'auvent du ponton; les deux femmes, s'avançant vers l'estacade, se détachèrent en silhouettes noires sur le bleu foncé de l'eau, et Philippe fut repris d'un frisson en reconnaissant M[me] Archambault dans l'une des deux voyageuses. — Le bateau avait traversé le lac et sifflait de nouveau en stoppant à la station de Talloires; on entendait les brefs commandemens du timonier, et, tandis que l'eau bouillonnait autour de la coque du bâtiment, on transbordait les bagages, les deux femmes montaient sur le pont, et la *Couronne* repartait en décrivant sa courbe coutumière au fond de l'anse de l'Abbaye.

Desgranges, pâle et le cœur serré, se rejeta derrière les premiers buissons du sentier, et vit le bateau glisser sur l'eau bleue où le mouvement des aubes soulevait des remous blanchissans. Debout à l'arrière, M[me] Archambault, enveloppée dans son manteau, se tenait droite et hautaine, les lèvres serrées, les traits contractés,

tandis que ses sombres yeux creux jetaient un dernier regard farouche sur le Toron, le village et les montagnes. La *Couronne* passa à un jet de pierre des broussailles où Philippe était caché, et il lui sembla que le tragique regard de l'abandonnée l'atteignait en plein cœur ; — puis, la distance grandit peu à peu, les formes de la noire silhouette devinrent moins distinctes, et brusquement le bateau disparut derrière la pointe du Roc-de-Chère.

Philippe resta longtemps immobile au pied du figuier. Il n'avait pas la force de bouger. Il écoutait comme dans un rêve le bruit décroissant de la machine, il paraissait douter encore de ce qui venait de se passer, et, les yeux perdus dans le vide, il notait successivement les coups de sifflet qui indiquaient les stations de la *Couronne* devant chaque ponton. — Le bateau avait déjà quitté Saint-Jorioz ; — le voilà qui sifflait à Menthon ; — maintenant il stationnait à Veyrier, et dans vingt minutes il débarquerait à Annecy...

Avant une heure, Mme Archambault roulerait sur le chemin de fer, et Philippe serait libre... Oui, définitivement libre cette fois !.. Car il avait lu, au passage, sur le visage hautain de Camille, la résolution bien arrêtée de s'éloigner sans esprit de retour. — Ainsi aucun obstacle ne s'interposait plus entre lui et Mariannette ; l'orage un moment si menaçant s'était dissipé ; il n'avait plus rien à craindre de ce passé qui, la veille encore, lui apparaissait semblable à la statue du Commandeur venant empoigner don Juan au milieu d'une fête. — Et pourtant ce dénoûment inespéré ne soulageait pas le cœur de Desgranges. Il se sentait lourd et transi, comme s'il eût porté en lui un des blocs de marbre du Roc-de-Chère. Il restait assis au pied du figuier, incapable de se lever et regardant mélancoliquement les légers remous du lac.

Neuf heures sonnèrent à l'église. Entre deux nuées, un rayon de soleil envoya un faisceau de lumière blonde sur le bourg et fit briller dans la verdure les toits rouges du Vivier. Alors, pour dégourdir son corps frissonnant, Philippe se leva, regarda cette toiture qui souriait dans un nimbe de clarté, et se disant que là-bas seulement il retrouverait la joie qui l'avait abandonné, il se dirigea vers le logis de Mariannette.

XX.

Ce fut Perronne qui vint ouvrir au coup de sonnette de Desgranges. La tête de bois scuplté de la vieille servante avait quelque chose de plus rigide et de plus dur que de coutume. Loin de se détendre à l'aspect de Philippe, les muscles de sa physionomie prirent une expression plus sévère et plus renfrognée. Sans répon-

dre au bonjour du visiteur qui s'avançait délibérément vers le couvert des platanes, elle l'arrêta d'un geste peu accueillant :

— Mademoiselle n'est pas au jardin, grommela-t-elle; mademoiselle est malade.

— Malade ! est-ce possible? s'exclama Philippe effaré; je l'ai quittée hier si bien portante!

— Il y a beaucoup de choses comme cela, qui arrivent au moment où on les attend le moins, dit sentencieusement Perronne... Mademoiselle n'est pas malade au lit, mais elle a passé une méchante nuit; elle est fatiguée, et je ne sais si elle peut vous recevoir.

— Voulez-vous aller le lui demander? insista anxieusement Desgranges.

Perronne lui tourna le dos et remonta l'escalier en grognant, tandis que son interlocuteur, très inquiet, arpentait avec agitation les allées du jardin. Il se sentait la conscience chargée, et cette subite indisposition de Mariannette, rapprochée des dernières menaces de Camille, augmentait encore son trouble.

Au bout d'un mortel quart d'heure d'attente, Perronne reparut au bas de l'escalier.

— Venez! cria-t-elle d'un ton bourru.

Il la suivit docilement, et elle l'introduisit dans le salon, dont les volets entre-bâillés laissaient entrevoir l'eau bleuissante du lac, que le soleil commençait à illuminer. Le désordre et la demi-obscurité de cette pièce rappelèrent à Philippe sa première visite à M[lle] Diosaz, au mois de juin. — Qui lui eût dit alors que cette demeure du Vivier lui deviendrait si chère et qu'il y éprouverait de si poignantes émotions?.. Au moment où il faisait cette réflexion, une porte latérale s'ouvrit, et Mariannette apparut dans la pénombre.

Du premier coup d'œil, Desgranges comprit que quelque chose de désastreux avait dû se produire depuis la veille. Les yeux bruns de la jeune fille avaient un fiévreux éclat; ses cheveux, rassemblés à la hâte, retombaient en mèches folles autour de son cou, et sa simple robe noire du matin faisait encore ressortir la pâleur cendrée de son visage.

— Chère enfant, s'écria-t-il, êtes-vous sérieusement malade?

En même temps, il s'avançait et cherchait à lui prendre les mains. Lentement elle les lui retira et se recula :

— Non, non!.. murmura-t-elle en détournant la tête.

Bien qu'elle fût révoltée de ce qu'elle avait vu et entendu la veille au Toron, elle osait à peine manifester son indignation. Elle était retenue par un sentiment de pudeur et de timidité, par une

sorte de crainte respectueuse. Si graves que fussent ses torts, Desgranges restait pour elle l'homme supérieur, le conseiller dévoué pour lequel elle avait eu un culte. Sa noblesse et sa candeur d'âme étaient si grandes qu'elle se considérait elle-même comme coupable d'avoir écouté à la fenêtre du Toron. Elle ne se sentait pas la force de reprocher à Philippe ses mensonges, parce qu'elle rougissait de lui avouer en même temps de quelle façon elle avait tout appris. — Le mouvement de répulsion provoqué par l'approche de Desgranges n'avait pas échappé à ce dernier :

— Mariannette !.. reprit-il très alarmé.

Elle l'interrompit en secouant tristement la tête :

— Non ! répéta-t-elle d'une voix étouffée, il n'y a plus de Mariannette !

— Je vous en prie, insista-t-il, parlez !.. Vous souffrez ?

— Oh ! oui, fit-elle du regard et du geste, et ses épaules frissonnèrent.

— Qu'avez-vous ?

Alors elle éclata : — J'ai du chagrin,.. beaucoup de chagrin ! balbutia-t-elle en sanglotant.

Il redoublait d'instances pour obtenir une explication. Il était enfin parvenu à lui saisir les mains ; il les serrait dans les siennes ; mais il les sentait glacées, flasques et comme mortes. Il essayait en vain de les réchauffer dans une caressante étreinte ; elles restaient froides comme la neige ; elles se dérobaient, elles le fuyaient. — De plus en plus effrayé et déconcerté, il cherchait à les ressaisir et répétait d'une façon décousue les mêmes mots, les mêmes supplications :

— Ayez confiance en moi !.. Parlez !.. Qui vous a fait du chagrin ?

— Vous, répondit-elle à travers des larmes.

— Moi ! se récria-t-il, moi qui vous aime par-dessus tout !

— Non ! interrompit-elle de nouveau avec énergie, ne mentez plus... C'est inutile !

Elle s'aperçut qu'il lui avait repris les mains et elle les lui arracha.

— Tenez, continua-t-elle en s'essuyant brusquement les yeux, je préfère tout vous avouer... J'ai commis une indiscrétion... Vous pouvez me la pardonner, car j'en ai été durement punie !.. J'étais au Toron hier soir, près de votre fenêtre, quand cette dame vous parlait ;.. et j'ai tout entendu.

Il fut si atterré par cette révélation qu'il ne put articuler un mot ; il demeurait en face d'elle, abasourdi, consterné, avec un nuage devant les yeux et de douloureux tintemens dans les oreilles.

— Oui, poursuivit-elle, toute la soirée j'avais été tourmentée de l'idée que nous nous étions quittés fâchés... Alors j'ai voulu faire ma paix avec vous avant de m'endormir, et je suis montée au Toron avec Perronne; je l'ai laissée à l'entrée de l'avenue, j'ai pénétré seule dans le jardin, et tout à coup j'ai entendu cette voix que je n'oublierai jamais!.. Je n'ai pu prendre sur moi de repartir, et j'ai écouté... Je sais que c'est mal, mais, je vous le répète, j'en ai été assez punie... J'avais beaucoup souffert lors de la mort de mon père; hier, j'ai appris qu'on pouvait souffrir encore plus... J'ai entendu jusqu'au bout les plaintes de cette femme... Oh! la malheureuse, bien que je ne sois pas payée pour l'aimer, je la prenais presque en pitié!.. Par ce que j'éprouvais moi-même, je comprenais toute la peine que vous lui faisiez... Enfin, ajouta-t-elle avec une âpreté ironique, j'ai vu que vous vous laissiez attendrir et que vous la preniez dans vos bras,.. à l'endroit même où vous m'aviez juré que votre cœur était libre et que vous n'aimiez que moi!... Je souffrais trop, je n'ai pu en supporter davantage... Je me suis enfuie, et... c'est tout!..

A mesure que Mariannette parlait, la confusion et le désespoir de Philippe s'accroissaient au point de lui donner une sorte de vertige. Il se sentait submergé comme par une houle sans cesse grossissante. Tout se soulevait contre lui pour l'accabler. La fatalité même voulait qu'après avoir assisté à la première partie de son explication avec Camille, Mariannette se fût enfuie sans entendre les seules paroles qui eussent pu le justifier ou tout au moins le disculper dans une certaine mesure. Il restait muet, pétrifié, devant la jeune fille, qui venait de s'asseoir et qui, accoudée à l'un des bras du fauteuil, le front dans les mains, pleurait silencieusement. Après quelques minutes, elle reprit d'une voix faible comme une plainte d'enfant :

— Oh! oui, j'ai du chagrin!.. beaucoup de chagrin!.. Ce qui me peine plus que tout, c'est d'avoir perdu les illusions que je m'étais faites sur votre compte... Quel besoin aviez-vous de me déguiser la vérité? Pourquoi vous êtes-vous obstiné à me tromper avec une persistance si offensante?.. Je vous croyais si honnête, si sincère!.. Je vous plaçais si haut!.. Après mon père, vous étiez le premier dans mon cœur... Et maintenant!.. Voyez-vous, ce n'est pas tant d'être revenu à votre amour pour cette femme que je vous en veux... C'est de vous être moqué de moi pendant deux jours entiers... Vous faisiez donc bien peu de cas de ma personne, vous aviez de moi une bien misérable opinion pour me traiter de la sorte?.. Vrai, je ne le méritais pas, et votre mépris me navre plus que tout.... Oui, plus que tout le reste!

Tandis qu'elle articulait ces derniers reproches, sa tendresse

blessée, sa fierté humiliée saignaient plus à vif, et les larmes la suffoquaient de nouveau. Philippe ne pouvait voir sa figure, qu'elle tenait cachée dans ses mains et qu'elle inclinait vers le dossier du fauteuil; mais il devinait la violence de ses sanglots au mouvement convulsif de ses épaules secouées. Le spectacle de ce chagrin, dont il était l'unique cause, lui déchirait le cœur. Il se pencha humblement vers elle, et avec un accent de profonde désolation :

— Mariannette! implora-t-il, Mariannette!

Elle écarta les mains et tourna la tête à demi.

— Écoutez-moi, je vous en supplie!.. murmura-t-il... Si impardonnables que soient mes torts, ne leur donnez point un caractère qu'ils n'ont pas... Moi, vous mépriser!.. O mon enfant, si vous aviez pu lire dans mon cœur, pendant ces deux horribles journées, vous auriez vu tout ce qu'il renfermait pour vous de tendresse respectueuse... Si je vous ai déguisé la vérité, c'était pour ne pas froisser la candeur de votre âme, et c'était aussi par crainte d'effaroucher votre amour et de le perdre... A mon âge, on est si peu sûr du bonheur, qu'on a des peurs d'avare pour celui qu'on tient dans sa main... Quand je vous ai juré que j'étais libre, je parlais sincèrement; j'étais si heureux, si ébloui de votre amour que j'avais oublié le passé... Je le croyais aboli... Lorsque j'ai vu qu'il se redressait contre moi, j'ai pris peur et j'ai perdu la tête... Oui, j'ai eu le tort grave de vous tromper, mais les apparences aussi vous ont trompée... Une fatale malchance m'a rendu plus coupable à vos yeux que je ne le suis réellement...

Il vit passer une morne incrédulité dans les prunelles humides de Mariannette, et il reprit avec plus de force :

— Vous ne me croyez pas?.. C'est le juste châtiment de mon manque de franchise; mais je vous affirme, sur la mémoire de votre père, qu'entre cette femme et moi, tout est fini désormais... Si vous aviez assisté jusqu'au bout à cette scène dont le hasard vous a rendue témoin, vous auriez vu que, malgré ce dernier baiser d'adieu, notre entretien s'était terminé par une rupture définitive... Je lui ai déclaré que nous devions nous quitter... Elle est partie par le bateau de ce matin, et nous ne nous reverrons plus...

Mariannette s'était retournée brusquement vers Desgranges et elle le regardait avec une gravité triste :

— Vous avez eu tort de la laisser partir, répondit-elle d'une voix brève, elle vous aime, et elle a sur vous des droits que je n'ai pas... Il faut aller la rejoindre... Ne me considérez pas comme un obstacle; je ne compte plus, je vous rends votre parole et vous êtes libre...

— Mariannette! s'écria-t-il, épouvanté par l'accent sévère et ré-

solu de ses paroles, ne dites pas cela... C'est impossible!.. Je ne l'aime plus... C'est vous que j'aime uniquement et passionnément!

Un navrant sourire sceptique courut sur les lèvres de la jeune fille.

— Vous le croyez... Vous êtes sincère peut-être en ce moment comme vous l'étiez au Toron, quand vous me juriez que vous étiez libre... Mais espérez-vous me faire partager maintenant votre conviction? Pouvez-vous me rendre la confiance que j'avais et que j'ai perdue?.. Non, pas plus qu'il ne m'est possible d'oublier ce que j'ai entendu... Ah! Dieu m'est témoin que je ne demandais qu'à ignorer votre passé! Mais maintenant que je connais toute cette désolante histoire, comment voulez-vous que je n'y pense plus?.. Si je me laissais persuader aujourd'hui, qui me prouve que demain je ne m'en repentirais pas? Chacune de vos marques d'affection me rappellerait que vous en avez donné de pareilles à une autre; à chaque instant, ce passé que je connais trop mettrait une ombre entre vous et moi; je vivrais dans la crainte continuelle d'un retour de votre ancien amour; je vous fatiguerais de mes transes et de mes soupçons, car, — vous ne le savez pas, — je suis horriblement jalouse... Non, non, nous ne pouvons plus songer aux projets que nous avions formés... Allez retrouver celle qui vous aime et que vous n'auriez pas dû abandonner...

Philippe, le visage défait, la suppliait du regard, et s'accrochant à la même idée, comme un homme en train de se noyer s'accroche à une branche de saule, répétait obstinément :

— Je n'aime que vous,.. je n'aime que vous, Mariannette!

— Que moi! répliqua-t-elle avec amertume, en êtes-vous bien sûr?.. Et, en admettant que vous m'aimiez, croyez-vous que ce soit une affection solide? Vous vous êtes trouvé à la campagne, au fond d'un village où toutes vos distractions ordinaires vous manquaient... Vous y avez rencontré une petite provinciale qui n'était ni trop sotte ni trop laide et vous avez eu pour elle un caprice,.. une amourette, — n'est-ce pas ainsi que cela se nomme?.. Vous avez pris cela pour un passe-temps, pour un jeu d'enfans... Seulement, quelquefois le jouet se brise quand on le manie trop rudement, et le vôtre est en morceaux... Adieu, monsieur!

Elle s'était levée, et Philippe, ne pouvant la croire inébranlable, essayait encore de la fléchir :

— Ne raillez pas ainsi, reprenait-il d'une voix tremblante, ne me condamnez pas sans rémission!.. Si vous saviez comme je souffre de ma faute, vous ne seriez pas aussi impitoyable, vous ne vous montreriez pas aussi irritée!..

— Irritée? repartit-elle en secouant la tête, je ne le suis plus... Je suis triste et j'ai froid au cœur, voilà tout, et vous ne pouvez rien

contre cela... Je ne vous en veux déjà plus, car je me rappelle combien vous avez été bon pour moi avant,.. avant cette folie, et cela m'aide à vous pardonner le mal que vous m'avez fait depuis... Je ne demande qu'à oublier et à être oubliée... N'insistez donc pas, vous ne me ferez point revenir sur la décision que j'ai prise ce matin... Je vous l'ai dit un jour, je crois, je suis très entêtée... Séparons-nous!.. Les affaires pour lesquelles vous avez eu la bonté de me prêter votre secours sont terminées ou à peu près... Mon notaire fera le reste, et vous pourrez vous entendre à ce sujet avec lui...

— Oh! Mariannette, interrompit-il, ne me fermez pas votre porte, laissez-moi au moins la consolation de vous revoir encore!

— A quoi bon? répondit-elle avec une âpre fermeté, nous n'avons plus rien à nous dire, et, après ce qui s'est passé, j'ai plus besoin que jamais d'isolement et de silence... Songez que maintenant tout le bourg a les yeux sur moi et ne me compromettez pas davantage... Adieu, monsieur Desgranges.

Elle s'était dirigée vers la porte par laquelle elle était entrée.

— Mariannette! supplia-t-il en se précipitant vers elle.

— Adieu! balbutia-t-elle en étouffant un sanglot.

La porte s'était refermée. Philippe se retrouva seul dans le salon désert où la lumière azurée du lac mettait une dansante réverbération.— Et, après avoir contemplé un instant cette porte implacablement close, il s'éloigna lentement et quitta le Vivier.

XXI.

De nouveau la bourrasque et l'averse se lamentaient autour du Toron. Les pluies de septembre étaient arrivées prématurément; elles tombaient du ciel gris comme d'une écluse soudainement ouverte, et semblaient voiler pour toujours les montagnes, de la cime à la base. Le lac avait disparu sous les rafales de l'ondée. On le distinguait à peine, mais on entendait le choc de ses eaux troublées monter dans l'air brumeux, comme une plainte continue.—Enfermé dans son logis mal clos, Philippe écoutait avec une sauvage satisfaction ce déchaînement de l'onde et du vent, si bien en harmonie avec l'état de son âme. Il ne songeait point à partir. Encore qu'il eût conscience de son désastre, et bien que, lors de sa dernière visite à Mariannette, les paroles désenchantées de la jeune fille ne lui eussent guère laissé d'illusions, il voulait espérer contre toute espérance. Il se disait que Mlle Diosaz, en apprenant qu'il persistait à demeurer au Toron, serait touchée de sa persévérance et reviendrait sur une résolution prise dans un premier mouvement d'indignation. — Certainement sa colère était légitime, mais Philippe la

jugeait excessive; il savait que tout ce qui est violent dure peu, surtout chez les jeunes gens, et il pensait qu'après quelques jours de réflexion, les rancunes de Mariannette se dissiperaient, de même que passeraient ces bourrasques et ces averses qui, en ce moment, faisaient rage dans le ciel.

Il ne voulait pas croire que tout fût irrémédiablement fini. Ce bonheur qu'il avait presque touché de la main ne pouvait s'évanouir, comme une feuille sèche qui tombe en poussière dès qu'on la serre entre ses doigts. L'amour de Mariannette lui était apparu comme le dernier port de salut pour son âme fatiguée. S'il le manquait, il pressentait que le reste de son voyage serait employé à errer sans but, d'agitations en agitations, sur une mer désolée et grise. Il ne pouvait pas s'habituer à l'idée de ne plus revoir la loyale et charmante figure de Mlle Diosaz; maintenant qu'il était sérieusement menacé de la perdre, il l'aimait avec plus de force; l'attrait qui l'avait séduit l'entraînait vers elle avec une magie plus puissante encore.— Au bout d'une semaine, il n'y put tenir et résolut de faire une nouvelle tentative pour être reçu au Vivier. Entre deux averses, il se dirigea vers le logis Diosaz, et, avec de lourds battemens de cœur, il agita nerveusement la sonnette. Comme on tardait à ouvrir, il allait sonner de nouveau, quand la figure rébarbative de Perronne parut au-dessus du mur de la terrasse :

— Monsieur, j'en suis bien fâchée, lui cria-t-elle, mais mademoiselle ne veut voir personne.

— Dites que c'est moi, insista Desgranges; j'ai absolument besoin de lui parler.

— Personne! répéta l'impitoyable servante, et elle disparut.

Philippe contempla un moment d'un air stupide cette grille doublée de tôle qu'on refusait de lui ouvrir, puis, comme la pluie recommençait à tomber, il remonta au Toron.

Sa solitude lui parut plus affreuse. Il ne rentrait qu'avec répugnance dans le salon imprégné d'humidité, dont les boiseries avaient des craquemens funèbres, et où il était hanté par le souvenir des deux femmes qu'il avait trompées tour à tour. Tout lui devenait insupportable : — le passé dont le séparait désormais un fossé profond qu'il avait creusé de ses propres mains; — le présent vide et silencieux où il entendait fuir sa dernière espérance; — l'avenir enfin qu'il n'envisageait qu'avec épouvante. — Les espoirs avortés, les remords tardifs, les regrets stériles fermentaient dans son isolement comme un tas de pommes pourries dans un cellier abandonné. — « Les voilà, songeait-il, les fruits de la maturité!.. Leur odeur moisie corrompt l'air tout à l'entour; un sentiment sain et honnête ne peut plus vivre dans cette atmosphère viciée. Ah! on a

beau vouloir dépouiller le vieil homme, on ne se soustrait pas aux influences funestes des fautes et des faiblesses antérieures. Même quand on croit avoir arraché le passé de son cœur, on s'aperçoit qu'il y a laissé des semences; elles y germent, elles y poussent de vilaines tiges touffues, qui, dans leurs enlacemens, étouffent les efforts les plus généreux et paralysent la volonté... Mariannette a eu raison; malgré sa jeunesse et son inexpérience, elle a eu plus de clairvoyance que moi; elle a compris qu'il n'y a pas d'union possible entre un cœur neuf, pur, entier, et un cœur usé où les vieux restes d'anciennes amours agitent leurs tronçons de reptiles mal tués... Et pourtant je sens que je l'aime plus que jamais!.. Je suis attaché à elle par une de ces tenaces passions d'homme mûr qui adhèrent à la peau comme une robe de Nessus, et qui durent jusqu'à la mort... »

Son amour, en effet, l'obsédait et le brûlait plus violemment à mesure qu'il devenait plus désespéré. La beauté pleinement épanouie de Mlle Diosaz lui semblait plus attirante et plus désirable, depuis qu'il avait perdu la certitude de la posséder. Il aurait donné le reste de sa vie pour pouvoir serrer encore une fois dans ses mains les mains fraîches de Mariannette, pour presser contre son sein sa jeune poitrine frémissante, pour baiser ses yeux purs et respirer la douce odeur de ses cheveux châtains. Il avait une joie amère à retrouver le souvenir de certains gestes familiers de la jeune fille, à se répéter certaines de ses intonations. N'osant plus retourner au Vivier, dont Perronne défendait l'accès avec la mine farouche d'un dragon des Hespérides, il s'ingéniait à trouver des gens qui avaient approché Mlle Diosaz, et il attirait au Toron le vieux gardeur de chèvres de Perroir, auquel il faisait libéralement l'aumône, afin d'avoir la satisfaction de lui entendre parler de Mariannette. Ainsi, lentement, les journées se passaient, sombres, pluvieuses, maussades, et il ne pouvait se résoudre à quitter Talloires.

Les pluies cessèrent enfin. Après une dernière nuit orageuse, le ciel s'éclaircit. En s'éveillant, Philippe fut tout étonné de voir les hautes cimes se découper entièrement blanches sur le ciel bleu. Pendant la nuit, la neige était tombée sur les montagnes, et cette blancheur éblouissante formait un contraste singulier avec le vert des pâturages, l'azur foncé du lac et les colorations automnales des bois. Le rouge aurore des cerisiers sauvages, le roux violacé des hêtres, l'or pâle des trembles, éclataient en notes vives sur cet arrière-fond neigeux. Les reliefs des sommets s'accusaient davantage, en même temps que les contours paraissaient plus veloutés. Sur la pente des pâturages élevés où la neige demeurait encore immaculée, les sapins épars prenaient des attitudes fantastiques;

se détachant en noir sur le blanc, ils semblaient à chaque instant se mouvoir comme s'ils montaient à l'assaut des cimes les plus aériennes. — Las de sa vie cloîtrée, avide de mouvement, Philippe s'était empressé de quitter son logis, et comme la vue du village et de la route du Vivier lui causait un trop douloureux serrement de cœur, il s'enfonçait chaque jour plus avant dans les solitudes du Roc-de-Chère.

Ces bois silencieux et magnifiquement nuancés par l'automne plaisaient à sa tristesse. N'était-ce pas là d'ailleurs qu'il avait promené ses premières agitations, lorsqu'il commençait à aimer Mariannette; là qu'il avait goûté ses plus pures émotions? Il y était attiré par le désir d'y retrouver les traces de ses joies évanouies et aussi par un faible espoir d'y rencontrer Mlle Diosaz. Ah! s'il avait pu, comme aux jours de l'été, la voir surgir au détour d'un chemin, avec quelle humilité repentante il se fût précipité à ses pieds, en la suppliant de le prendre en pitié et de consentir à renouer la chaîne brisée de leur délicieuse intimité! Là, certainement, au milieu de cette nature apaisante, parmi tous ces souvenirs de la claire après-midi passée près de la source de Pierre-Fitte, elle se serait attendrie et elle lui eût accordé sa grâce. — A chaque bruit des branches froissées, à chaque rumeur dans les sentiers, Desgranges tressaillait et se retournait avec un battement de cœur. Mais chaque fois son espérance était déçue. Il ne rencontrait dans les chemins que des enfans occupés à ramasser des champignons, ou quelque pauvresse courbée sous un fagot de bois mort.

Les taillis avaient déjà une mourante odeur d'automne; le sol était jonché de feuillages, détachés des arbres par les derniers orages. On n'entendait plus que le léger tournoiement des feuilles tombantes et la discrète chanson des rouges-gorges, ces oiseaux de l'arrière-saison. Philippe ne retrouvait nulle part la gaîté et la réveillante verdeur qui, autrefois, lui avaient fait apparaître le Roc-de-Chère comme une solitude enchantée. Autour de lui, tout avait un air d'alanguissement, de déclin et de décrépitude, et lui-même sentait intérieurement les atteintes de l'automne et les froides approches de la morte-saison. Comme cette pauvresse qu'il venait de rencontrer sur la pente d'une châtaigneraie, il descendait, lui aussi, le versant de la montagne et pliait sous le fagot de bois mort dont la vie l'avait chargé. — Au début de l'été, quand son nouvel amour lui avait mis une remontée de sève au cœur, c'étaient de fraîches brassées de fleurs qu'il rapportait en imagination à son logis, et alors il lui semblait entendre des chants joyeux éclater dans tous les coins de la forêt. Aujourd'hui, son découragement intérieur lui montrait un paysage morne et dépouillé. Il n'avait plus d'autre perspective

que de traîner jusqu'au bout son fardeau de branches desséchées, en pleurant sa félicité perdue. — A quoi bon vouloir remédier à ce qui était irréparable? On ne remonte pas le courant et on ne rêve pas deux fois le même rêve. Il fallait laisser les jeunes s'apparier aux jeunes. N'était-ce pas la loi de nature?.. La jeunesse ne retourne plus vers ceux à qui elle a chanté une fois son Cantique des cantiques. Les printemps refleurissent, les rossignols reviennent murmurer leur sérénade dans les vergers; mais d'autres générations jouissent de la fête et s'enivrent de la liqueur du Vin de mai. C'est la même musique et la même fermentation de la sève dans la forêt, mais ce ne sont plus les mêmes convives...

A mesure qu'il renouvelait ses pèlerinages mélancoliques au Roc-de-Chère, Philippe se convainquait davantage de cette dure vérité, et reconnaissait qu'il n'avait plus rien à faire à Talloires. — Les dernières opérations du partage étaient terminées; Mariannette s'obstinait dans son silence et sa réclusion; l'indiscrète persistance de Desgranges ne pouvait que l'embarrasser et la compromettre. Déjà il lisait dans les regards des gens du bourg une narquoise et peu bienveillante curiosité; il comprenait que l'honnêteté et le souci même de sa dignité lui commandaient de partir.

Un soir, revenant plus las et plus découragé d'une de ses courses à travers bois, il prit soudain la résolution de faire ses préparatifs de départ. Quand la nuit fut venue, il procéda lentement à la confection de sa valise. Dans le désordre des livres et des vêtemens épars, à la lueur vacillante des bougies, ce cabinet de travail, confident de tant d'émotions poignantes, avait pris une physionomie funèbre. Cette dernière soirée était comme une navrante veillée des morts, et Philippe, en entassant ses habits dans une malle, éprouvait les affres douloureuses d'un homme qui préparerait son propre ensevelissement. A la lumière tremblotante des candélabres, les figures peintes sur les portes semblaient se mouvoir comme de lugubres apparitions, et, dans la pénombre, les phalènes entrées par la fenêtre ouverte cognaient leurs ailes au plafond avec un bruit sourd. Quand malle et valise furent bouclées, Desgranges rassembla les titres et les papiers relatifs à la succession Diosaz, les enferma dans une enveloppe, et, s'asseyant à son bureau, il écrivit à Mariannette la lettre d'adieu suivante :

« Vous trouverez sous cette enveloppe toutes les pièces qui intéressent la succession de votre père. Le partage a été homologué et les opérations du lotissement sont terminées. Le hasard vous a favorisée : votre lot comprend les vignes et les prés qui avoisinent le Vivier, ainsi qu'un tiers des bois de Chère, et, de plus, vos tantes

doivent vous payer à titre de soulte une somme de vingt mille francs, qui a été déposée chez votre notaire et que celui-ci emploiera en achat de rentes sur l'état. J'ai assisté moi-même à l'arpentage et au bornage des bois du Roc-de-Chère. Ainsi tout est en ordre, et le mandat que m'avait confié mon ami Diosaz se trouve entièrement rempli. Il ne me reste plus, en prenant congé de vous, mon enfant, qu'à vous demander pardon du mal que je vous ai fait. — Vous serez obéie; je vais partir, bien que mon cœur se déchire à la pensée de quitter le pays où vous vivez, et où j'ai cru un moment trouver un bonheur que j'avais eu le tort de chercher jusqu'ici dans des chemins où il n'est pas. Pourquoi ne peut-on retourner en arrière et recommencer sa vie?.. Si j'étais jeune, je ne m'éloignerais pas si docilement; je resterais ici, pour essayer, à force de tendresse, de regagner votre affection perdue et pour vous prouver que je suis encore digne de vous aimer. Mais j'ai fait mon examen de conscience, et j'ai perdu mes dernières illusions. Une partie de ma vie plonge déjà trop profondément dans le passé, et ce passé, plein d'erreurs et de faiblesses, vous ne l'ignorez plus; une maudite fatalité vous l'a révélé et, je le sens bien maintenant, tous mes efforts ne parviendraient pas à effacer l'impression mauvaise qu'il a laissée dans votre esprit. Comme vous me l'avez avoué avec une cruelle franchise, la confiance que vous mettiez en moi est morte; quand même vous essaieriez d'oublier, vos soupçons renaîtraient involontairement à chaque marque de tendresse que je vous prodiguerais. Vous chercheriez à surprendre dans chacune de mes paroles d'amour l'ombre de l'ancienne passion éteinte, et vous souffririez inévitablement. J'ai pensé à toutes ces choses pendant les tristes semaines qui viennent de s'écouler; je me suis dit que même lorsque vous y consentiriez, je n'aurais pas l'égoïsme de vous condamner à un pareil supplice, et j'ai pris le parti de m'éloigner.

« Mais je m'en vais vous aimant plus que jamais, ne pensant qu'à vous, n'ayant pour viatique que la mémoire des heures que j'ai vécues au Vivier. Si mon passé existe malheureusement encore pour d'autres, il n'existe plus pour moi. L'amour, le véritable amour que j'ai connu près de vous, remplira et adoucira seul le reste de ma vie. L'avenir pour moi se présente désolé et aride comme une forêt défrichée. L'unique plante verte qui y poussera encore sera votre adoré souvenir. — Adieu, chère Mariannette (laissez-moi une dernière fois vous appeler ainsi)! Vous êtes jeune, vous avez une longue suite d'années devant vous; le chagrin que je vous ai causé s'évanouira comme ces nuages qui passent sur votre beau lac, et vous trouverez, ainsi que le souhaitait Diosaz, un jeune et brave cœur qui vous apportera la félicité à laquelle vous avez droit. Quand

vous serez heureuse comme vous méritez de l'être, donnez parfois une pensée à celui qui a été l'ami de votre père et le vôtre. Effacez de votre esprit la misérable soirée où notre amour s'est brisé, et si plus tard vous me revoyez dans vos souvenirs, que ce soit comme aux premiers jours où nous nous sommes connus, quand nous revenions d'Angon par le lac, au soleil couchant, ou quand nous causions au clair de lune près des glycines de votre galerie. Pensez à moi *en bon*, ainsi que vous disiez au temps où vous m'aimiez encore... Moi, j'emporte votre chère image; je l'aurai toujours au cœur et devant les yeux... Elle réchauffera l'isolement où je vais m'enfermer en vous adorant toujours.

« PHILIPPE. »

Le lendemain, quand il eut joint cette lettre aux papiers appartenant à Mlle Diosaz et qu'il eut scellé l'enveloppe, Desgranges donna des ordres à la grangère pour le transport de ses bagages. Il s'était promis de partir par le bateau d'une heure, après avoir porté lui-même au Vivier le paquet contenant sa lettre. Mais à mesure que la matinée avançait, il ne pouvait se décider à quitter le Toron. Il y était encore dans l'après-midi, regardant du haut du promenoir herbeux s'éloigner le bateau qu'il devait prendre. Il s'ingéniait à chercher des prétextes pour retarder son départ, et il vaguait comme une âme en peine à travers les pièces sonores de l'appartement, qui avait déjà repris la morne physionomie particulière aux logis abandonnés. Enfin, vers trois heures, faisant sur lui-même un violent effort, il s'arracha à la contemplation de cette demeure où il avait enseveli les dernières illusions et les derniers restes de sa jeunesse; il dit adieu à la grangère, et, emportant le paquet destiné à Mariannette, il descendit lentement vers Talloires. En chemin, bien qu'il eût renoncé à tout espoir, il se berçait encore d'un rêve confus : — peut-être, cette fois, Mariannette consentirait-elle à le recevoir? Peut-être s'attendrirait-elle en apprenant qu'il était décidé à partir?.. Et alors il aurait du moins la consolation de ne s'éloigner qu'après l'avoir vue. Il emporterait avec lui un dernier regard, un serrement de main, une parole de pardon...

Hélas! le rêve ne se réalisa pas. Dès qu'il eut sonné, la porte fut entre-bâillée par l'impitoyable Perronne, qui prit sa mine la plus renfrognée pour accueillir le visiteur importun :

— Inutile de vous obstiner, monsieur, dit-elle en maintenant la grille à demi fermée et en passant sa tête par l'entre-bâillement, j'ai des ordres formels, et vous n'entrerez pas, à moins que vous ne me passiez sur le corps.

— Apaisez-vous, Perronne, répondit-il avec un sourire résigné, je n'ai pas l'intention de pénétrer chez vous de vive force... Je vous apporte des papiers qui appartiennent à Mlle Diosaz... Veuillez les lui remettre, et... c'est tout.

La servante saisit le paquet, et la porte se referma précipitamment. — Ainsi c'était fini; il ne restait plus à Philippe qu'à songer au départ, et il gagna tristement le port de l'Abbaye, où, sous l'auvent du ponton, ses bagages empilés attendaient le passage du bateau. Il tira sa montre : — quatre heures! — il avait encore une heure de répit. Il alla s'asseoir sous les peupliers, en face de l'amphithéâtre de montagnes qui domine Talloires, et, avidement, il emplit ses yeux de la merveilleuse beauté de ce coin de terre qu'il ne devait plus revoir et où demeurerait Mariannette.

Le soleil descendait rapidement vers le sommet du Semnoz, dans une jonchée de minces nuages pareils à des roses rouges effeuillées; le lac reflétait dans son eau verte et lisse leurs couleurs empourprées. Sur le port, en avant de l'Abbaye, les massifs de marronniers prenaient déjà des teintes d'un roux orangé, et, plus loin, une vigne vierge, tapissant tout un mur de la vieille maison abbatiale, coupait d'une large tache cramoisie la masse fauve des feuillées roussies par les pluies de septembre. La riche diaprure de ces couleurs ardentes se continuait dans les vignes et sur les hauteurs boisées, très loin, jusqu'aux contreforts au-dessus desquels la Tournette montait dans un ciel d'un bleu de turquoise. Aux lueurs du couchant, la cime neigeuse de la montagne géante se teignait d'une exquise nuance rose, et sur ce rose suave une vapeur blanche, en s'élevant vers le *Fauteuil*, mettait une ombre portée d'azur très clair. — Tout en contemplant la coloration si harmonieusement et si délicatement variée de ce paysage d'automne, Philippe se souvint que, le soir de sa première causerie avec Mariannette, elle lui avait longuement parlé de la Tournette, où elle était allée avec son père. Elle lui avait vanté l'éclatante profusion des fleurs rares qui y éclosent presque dans la neige, et le grandiose spectacle qu'on a du *Fauteuil*. Elle l'avait plusieurs fois engagé à tenter l'ascension, et même au Toron, pendant l'effusion de leurs premiers épanchemens amoureux, ils s'étaient promis d'y monter ensemble un beau jour. — Philippe regardait les blancs flocons de vapeur s'enrouler autour des hautes cimes et y flotter comme de diaphanes apparitions; insensiblement, le désir lui vint de faire seul, avant de partir, l'ascension de cette montagne dont la virginale blancheur l'attirait. — De cette façon, au lieu d'être emporté brusquement par le bateau et de perdre de vue Talloires au détour du Roc-de-Chère, il pourrait encore contempler le lende-

main, au lever du soleil, le village, le lac et son cirque de montagnes. Ce serait comme un pieux pèlerinage où il retrouverait le souvenir de Mariannette; puis, après avoir envoyé un suprême adieu au Vivier et au Toron, il redescendrait vers Thônes et gagnerait la Suisse...

Il se leva précipitamment, donna de nouvelles instructions au pontonnier pour la direction de ses bagages, prit seulement avec lui son sac et son bâton de touriste, et courut frapper à la porte d'un paysan qui servait de guide aux amateurs de courses de montagne.

— Père Bastian, lui dit-il, croyez-vous que l'ascension de la Tournette soit encore praticable?

Le guide répondit affirmativement. — On trouverait peut-être de la neige au-dessus des chalets; mais, en passant par Montmin, lui et son garçon se faisaient fort de conduire Desgranges au sommet du *Fauteuil*. Le baromètre était au beau, et le dernier quartier de la lune les éclairerait pendant la seconde partie de la montée.

— Pouvez-vous m'y conduire ce soir?

— Parfaitement, monsieur, le temps d'appeler mon garçon et de nous chausser; dans vingt minutes, nous nous mettrons en route.

Et, en effet, vingt minutes après, ils s'engageaient tous trois dans le raidillon qui monte à Saint-Germain.

XXII.

Le message de Desgranges avait été sur-le-champ remis par Perronne à Mariannette, qui se trouvait à ce moment sous les platanes, occupée à un travail de couture. La jeune fille ouvrit le paquet d'une main tremblante, car elle avait reconnu la voix de celui qui l'apportait, et, bien qu'elle fût décidée à ne plus le revoir, elle ne pouvait se défendre d'une violente émotion en le sachant si près d'elle. Quand elle reconnut l'écriture de Philippe, le tremblement de ses doigts redoubla. Elle lut le commencement de la lettre avec un sentiment de défiance, puis, peu à peu, ses dispositions hostiles furent combattues par un mouvement d'intérêt croissant; et, quand elle arriva aux dernières lignes, elle se sentit prise d'une sourde compassion. Il y avait dans cette fin de lettre un accent de tristesse et de désespoir qui triomphait de sa rancune. Tout en persistant dans son obstination savoyarde, elle ne pouvait s'empêcher de plaindre Desgranges, qu'elle devinait malheureux et sincère, cette fois. Ses yeux se mouillèrent, et, pendant quelques minutes, elle ne vit plus les fleurs du jardin et le scintillement du lac ensoleillé qu'à travers une brume de larmes.

Bientôt elle éprouva le besoin de se lever et de s'agiter; sa poitrine était oppressée, et une surexcitation dont elle n'osait pas se rendre compte la poussait à changer de place, à marcher au dehors, au grand air. — Perronne était revenue travailler près d'elle.

— Inutile de reprendre ta couture, lui dit-elle; pendant que je monte serrer ces papiers, va mettre ton chapeau de paille; je veux sortir.

— Sortir? répéta Perronne, étonnée de cette brusque détermination.

— Oui, nous irons jusqu'au clos de l'Abbaye... On a dû y faucher les regains, et je veux voir si la besogne a été bien faite.

Dès que Perronne fut prête, elles quittèrent ensemble le Vivier, et, descendant vers le port, elles arrivèrent sous les marronniers juste un quart d'heure après que Philippe avait quitté le ponton pour se rendre chez le guide. Furtivement, Mariannette jeta un regard vers l'estacade où le bateau de cinq heures abordait; elle n'y vit aucun voyageur, et son cœur en éprouva un indéfinissable allègement. Elle longea d'un pas plus tranquille les murs de l'Abbaye et entra dans le clos.

Ce clos, qui avait été jadis une dépendance abbatiale, étendait ses prés mamelonnés entre les vignobles du Toron et les murs en ruine des vieux bâtimens conventuels. — Les regains étaient déjà fauchés et mis en tas, rien ne laissait à désirer, et il paraissait de plus en plus évident à Perronne que la nécessité de surveiller les faneurs n'avait été qu'un prétexte pour Mariannette. Après avoir fait distraitement quelques tours dans la prairie, la jeune fille venait de dépasser une encoignure formée par une tourelle drapée de lierre, quand elle aperçut dans le fossé une jeune paysanne occupée à entasser sur un tablier bleu les feuilles mortes détachées par les dernières pluies; et, tandis qu'au bruit des pas, la ramasseuse de feuilles relevait curieusement la tête, Mariannette reconnut une de ses anciennes clientes du jeudi, Philomène Malfroy. — La spirituelle figure de chèvre de cette fille de dix-sept ans avait subi une visible altération : ses traits s'étaient allongés, sa bouche s'était élargie, ses hanches avaient plus d'ampleur, et dans ses yeux, autrefois rieurs et insoucians, on surprenait une expression anxieuse et quasi farouche.

— Bonjour, Philomène, dit Mlle Diosaz, voilà plus de deux mois que je ne t'ai vue... Qu'es-tu donc devenue tout ce temps-là?

Philomène baissait les yeux, et une grimace piteuse tordait ses lèvres.

— Pas grand'chose de bon, allez, mademoiselle, répondit-elle enfin;.. je n'ai pas eu de chance, et il m'est arrivé un gros malheur.

— Un malheur! Quoi donc?

— Vous ne voyez pas? reprit-elle, les regards toujours baissés, ça saute pourtant aux yeux... maintenant!

Elle s'était levée. La maigreur de son buste faisait ressortir ses hanches épaissies et son ventre gonflé, qui soulevait sa misérable jupe devenue trop courte sur le devant. — Perronne, plus perspicace et déjà scandalisée, haussait les épaules avec un grognement de mépris. Mariannette avait enfin compris, et une rougeur lui était montée aux joues.

— Petite malheureuse! murmura-t-elle. Voilà ce que tu as gagné à tes vagabondages!.. Quel mauvais sujet as-tu donc pris pour amoureux?

— C'est le Pierre Serraval, un garçon de Menthon avec qui j'étais allée à l'herbe ce printemps.

— Quelle honte!.. T'épousera-t-il, au moins?

— Lui? s'écria-t-elle avec un rire amer, ah! bien oui; il m'a déjà trompée avec une autre!.. une fille de Veyrier, et ils sont partis ensemble faire les vendanges dans le Chablais... Dieu sait quand il reviendra... Ah! si seulement il pouvait revenir!..

Elle s'était assise au bord du fossé, et, les poings dans les yeux, elle pleurait à chaudes larmes.

— Et quand il reviendrait? objecta Mariannette, qu'y gagnerais-tu, pauvre fille, puisqu'il t'a abandonnée et qu'il en courtise une autre?

— Mais je l'aime toujours, moi! sanglota Philomène, et s'il revenait seulement, voyez-vous, je lui montrerais tant d'amitié, qu'il reprendrait du goût pour moi et que nous pourrions encore être ensemble...

— Comment! s'exclama Mlle Diosaz stupéfaite, après t'avoir trompée il t'a plantée là, il s'en est allé avec une autre et tu l'aimes encore?

— Qu'est-ce que vous voulez? répondit Philomène en roulant autour de son doigt les cordons de son casaquin, c'est plus fort que moi; il n'a qu'à me regarder, c'est comme s'il me jetait un sort: je n'ai plus d'autre vouloir que le sien, et aujourd'hui encore, s'il me regardait de la même façon, je lui pardonnerais tout de même.

— Dévergondée! grommela Perronne entre ses dents.

— Eh! quoi, tu pardonnerais à cet homme qui s'est moqué de toi et qui probablement te tromperait de nouveau?.. Tu n'as donc ni pudeur, ni dignité, ni amour-propre?

— Je ne sais pas, balbutia-t-elle en levant les épaules, je l'aime;.. et, s'il me reveut, tout le reste m'est égal.

Mariannette demeurait silencieuse et interdite en face de cette

petite sauvage, qui recommençait à pleurer et qui la regardait du coin de l'œil à travers ses larmes. A la fin, elle tira son porte-monnaie, et, se penchant vers Philomène, elle lui mit de l'argent dans la main.

— Je te plains, soupira-t-elle doucement; mais, si tu es coupable, ce n'est pas une raison pour que ton enfant en pâtisse... Prends ceci pour lui préparer une layette, et, quand tu n'en auras plus, reviens me voir.

Elle s'était remise en marche, choisissant, comme au hasard, un sentier qui montait dans les vignes, et elle s'éloignait toute pensive, tandis que Perronne emboîtait le pas derrière elle en bougonnant :

— Une fille de dix-sept ans, si c'est permis!.. On devrait la fouetter devant l'église!.. Vous croyez avoir fait une belle prouesse, mademoiselle, et vous avez tout bonnement encouragé le vice!

Mlle Diosaz ne répondait pas et continuait de réfléchir sans tourner la tête.

— Voilà comme vous êtes, grognait la servante; vous vous laissez entraîner par votre bon cœur, sans vous demander où il vous conduira... C'est comme ce méchant chemin, poursuivait-elle en exhalant de nouveau sa mauvaise humeur, Dieu sait si nous en sortirons!..

— Ne t'en inquiète pas! riposta Mariannette impatientée; il nous mènera toujours quelque part...

Elle songeait à Philomène. Elle se demandait si cette malheureuse ne venait point de lui donner une leçon d'indulgence, et si, en somme, malgré son manque de sens moral, cette fille à moitié sauvage ne possédait pas un cœur plus chaud et plus aimant que le sien?.. Était-ce donc vrai que la vertu dessèche la sensibilité et que le souci de notre propre dignité nous endurcit? Le véritable amour devait-il être aveugle au point de faire bon marché de tout ce qui n'est pas lui? — Cette petite vagabonde était prête à pardonner à l'amoureux qui l'avait indignement trompée, et elle, Mariannette, avait été impitoyable pour Philippe. Il l'avait suppliée, et elle l'avait repoussé; il était revenu, et elle lui avait fermé sa porte. Elle mettait son orgueil offensé au-dessus de tout; était-ce là le fait d'un cœur tendre et exempt d'égoïsme? — Elle aurait dû songer que cet homme qu'elle traitait si durement avait été bon pour elle. Avant de le juger si sévèrement, elle aurait dû mettre dans la balance son dévoûment et la sincérité de son repentir... Lui, plus âgé qu'elle et si supérieur par tant de côtés, avait-il donc hésité à humilier son amour-propre devant elle?.. Elle le savait triste, découragé, solitaire, et elle allait le laisser partir sans un regard, sans un mot

d'amitié?.. Et si plus tard il devenait désespérément malheureux à cause d'elle, n'aurait-elle pas toute sa vie le remords de ce désespoir, qu'elle aurait pu empêcher en montrant moins de rancune et plus de bonté?..

Le sentier venait de déboucher sur la route du Toron, et Mariannette, qui n'y était pas revenue depuis la terrible soirée où elle avait assisté à la scène de Mme Archambault, s'était arrêtée indécise et le cœur serré.

— Nous voici sur la grande route, insinua Perronne, qui commençait à dresser l'oreille; retournons-nous-en, mademoiselle.

— Non! non! répliqua la jeune fille; poussons jusqu'à Écharvines.

Elle n'osait pas s'avouer à elle-même qu'elle désirait passer devant le Toron; mais en luttant encore intérieurement contre ce désir, elle commençait à se demander si elle n'agirait pas bien en allant trouver Philippe.

Elle continuait donc à marcher sur la route qui s'élevait insensiblement jusqu'au plateau, en décrivant de longs lacets blanchâtres entre les prés. Bientôt elles arrivèrent en face des peupliers qui se dressaient en sentinelles de chaque côté de l'avenue du Toron. Mariannette, dont le cœur battait jusque dans sa gorge, s'était de nouveau arrêtée, frissonnante et pleine d'hésitation.

— Je pense bien que vous n'allez pas entrer dans cette maudite maison! se récria Perronne, qui devenait de plus en plus méfiante; ce serait lâche, et, quant à moi, je n'y mettrai pas les pieds, mademoiselle!

Et pour témoigner de son intention fortement enracinée, la vieille servante s'était assise, essoufflée, sur un tronc de noyer qui gisait au bord de la route.

Mariannette ne répondait pas. Songeuse et les sourcils froncés, elle regardait les deux peupliers aux feuilles jaunies et l'avenue montante où le soleil déclinant jetait un dernier rayon.

— Perronne! s'exclama-t-elle tout à coup d'un ton décidé; attends-moi ici, j'entrerai seule.

Mais au moment où elle allait franchir le seuil de l'avenue, elle se heurta contre quelqu'un qui en sortait, et elle reconnut le vieux mendiant de Perroir.

— Ah! mademoiselle Diosaz, dit-il en soulevant son chapeau cabossé, bien des bonjours!.. C'est donc vraiment fini, et le voilà parti, ce pauvre brave monsieur Desgranges!..

— Parti? répéta Mariannette d'une voix à peine articulée.

— Eh! oui, ne le saviez-vous point?.. La maison est fermée; la

grangère a brouetté ses bagages au ponton, et il est sans doute à Annecy, maintenant.

— Vous devez vous tromper, balbutia-t-elle ; je viens du port, et il n'y avait personne au départ.

— Alors il aura pris le bateau de quatre heures qui descend vers le Bout-du-Lac ; ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'est plus au Toron... Et c'est bien fâcheux pour moi, ajouta le bonhomme en rejetant son havre-sac sur son épaule, un monsieur de si bon accueil et si offrant, qui me parlait toujours de vous, mademoiselle!.. Ah! je perds beaucoup en le perdant... Heureusement qu'il me reste encore de bonnes âmes comme vous...

Mariannette ne l'écoutait plus ; elle était devenue très pâle et avait les mains glacées.

— Tu as raison, Perronne, murmura-t-elle, je me sens fatiguée ;.. retournons-nous-en.

XXIII.

Tandis que Mariannette rentrait au Vivier, Philippe, en compagnie des deux Bastian, suivait le chemin accidenté qui monte, à travers les prairies de Saint-Germain et les bois de Rovagny, jusqu'au col de la Forclaz. Pendant quelque temps encore, le soleil couchant leur envoya ses dernières lueurs, puis le crépuscule arriva rapidement et leur déroba la vue du lac. L'air, devenu plus frais, allégeait les fatigues de la montée. En avant, le fils de Bastian, leste et agile comme un écureuil, gravissait les sentiers abrupts avec l'entrain et la bonne humeur de ses dix-neuf ans. Philippe enviait la souplesse, l'élasticité, la gaîté de ce jeune garçon, sur les épaules duquel les bagages ne semblaient pas peser, et qui escaladait les rochers la chanson aux lèvres. — Il marchait, lui, plus posément à côté du père, avec lequel il s'entretenait de Marcelin Diosaz, que le vieux guide avait beaucoup connu. C'était précisément Bastian qui avait accompagné le docteur et Mlle Diosaz lorsqu'ils avaient fait, l'année d'avant, l'ascension de la Tournette. Ils avaient suivi cette même route et étaient allés coucher aux chalets de Lars, en passant par Montmin. — Philippe éprouvait une mélancolique satisfaction à suivre les sentiers où avait cheminé Mariannette et à songer qu'il s'arrêterait aux mêmes stations. Il se félicitait d'avoir obéi à la voix mystérieuse qui l'avait poussé vers les escarpemens de la Tournette. C'était comme un dernier répit avant la séparation suprême. Il avait la consolation de se dire que le lendemain, au lever du soleil, il verrait encore le lac, le village et la place où se dressaient les toitures rouges du Vivier...

Au bout de deux heures et demie, ils aperçurent dans l'obscurité les lumières tremblotantes de Montmin. Ils y soupèrent sommairement, puis se remirent en marche. Leurs bâtons ferrés résonnaient sur le chemin rocailleux qui mène aux pâturages. La nuit était complètement venue; mais le ciel, très étoilé, laissait transparaître faiblement les détails du paysage. Çà et là, quelques massifs de sapins plaquaient une ombre noire sur l'ondulation plus claire des prés ou sur la blancheur grise des rochers, à travers lesquels des sources coulaient avec un glou-glou pareil à un sanglot d'enfant. On pénétrait dans un ravin par une sorte d'escalier de pierres roulantes péniblement gravi, et lentement on s'élevait vers la région des pâturages. Après cette ascension d'une heure parmi les gravats, Desgranges jouissait du plaisir de fouler enfin une herbe molle et touffue, d'où s'exhalait une verte senteur aromatique. Tout à coup la prairie s'évasait, se creusait en forme d'entonnoir, et, dans le fond de cette combe ténébreuse, les yeux distinguaient vaguement les toitures basses des chalets de Lars, où une lueur dansait comme un feu follet.

Ces chalets de Lars avaient un aspect misérable. — Une cabane de planches, coupée en deux par une cloison de sapin, contenait la cuisine et l'atelier pour la fabrication des fromages; à côté, séparée par une mare de purin où se reflétaient les étoiles, se trouvait l'étable des vaches, surmontée d'un fenil qui servait de dortoir commun. — A l'arrivée des voyageurs, la *chalézanne*, qui habitait ce triste gîte avec son garçon, avait jeté des branches de sapin sur le brasier flambant dans un âtre de pierres installé au milieu de la cuisine; puis, quand Desgranges et ses guides se furent réchauffés à cette flamme fumeuse, elle les conduisit dans le fenil, afin qu'ils pussent s'y reposer pendant quelques heures.

A peine étendus sur le foin, les guides et les gens du chalet s'étaient endormis de ce facile et plein sommeil du paysan qui a peiné pendant une longue journée; mais il fut impossible à Philippe de fermer les yeux. Il songeait à Mariannette, qui avait dû coucher dans ce même fenil, et, durant la première heure, cette songerie lui aida à supporter l'immobilité à laquelle il était condamné au fond de cette soupente; mais l'odeur et les bruits étranges qui montaient de l'étable où ruminaient les vaches lui rendirent bientôt le gîte intolérable, et il se glissa dehors à tâtons, préférant attendre le réveil des guides en se promenant enveloppé dans son plaid.

Le spectacle de la prairie solitaire, se creusant comme une large et profonde coupe dans la nuit, avait quelque chose de solennel : — tout à l'entour, un silence religieux, interrompu seulement par

les clochettes des vaches ; et là-haut, un ciel criblé de milliers d'étoiles, reposant sur les crêtes des pâturages et les cimes rocheuses des montagnes. — Philippe contemplait ces astres agrandis qui veillaient paisiblement au-dessus de sa tête. Tristement il comparait leur immobile sérénité à l'inquiétude fiévreuse qui s'agitait en lui, et il était tenté de leur crier d'une voix jalouse : « O tranquilles étoiles, comme vous semblez heureuses ! » — Insensiblement, une blancheur lactée s'était étendue vers l'orient, au-dessus des pâturages, et le dernier quartier de la lune, dressant discrètement sa corne à l'horizon, veloutait les prés d'une lueur bleuâtre. Alors Philippe se rappela le soir où il avait assisté au lever de la lune, appuyé au balcon du Vivier, et un sanglot se noua dans sa gorge.

Tandis qu'il s'enfonçait dans ces ressouvenirs, une rumeur partait du chalet ; les guides s'éveillaient, et, dans la cuisine, la *chalézanne* faisait bouillir du café pour réchauffer ses hôtes ; — puis, ce café avalé, on repartait en file indienne à travers les prés montueux, et on atteignait une étroite crête gazonneuse, qui s'allongeait comme un mur verdoyant entre deux obscures profondeurs.

— Ici à droite, monsieur, dit le père Bastian, est le chemin de Thônes... Si vous voulez redescendre dans la vallée du Fier, c'est par là qu'il vous faudra prendre demain...

Philippe ne répondit pas. La seule perspective du retour par un chemin opposé à celui de Talloires augmentait son angoisse, et il n'y voulait pas penser. — L'herbe avait cessé pour faire place aux pierres roulantes. Les ascensionnistes commençaient à s'essouffler, quand, après un effort énergique, ils se hissèrent enfin sur l'étroite terrasse, frangée de neige, qui s'étend à la base du dernier bastion de la Tournette. Les étoiles s'éteignaient une à une dans le ciel plus clair et la lune pâlissait. L'air vif et glacé annonçait l'approche du jour. Ils contournèrent les assises énormes d'un mur de roches et se trouvèrent au pied de la tour calcaire qu'on nomme le *Fauteuil*. Les guides avaient été chercher des branches sèches cachées dans une excavation et avaient allumé du feu. Ce fut en réchauffant son corps à cette flamme pétillante que Philippe attendit le lever du soleil.

Mariannette ne lui avait pas exagéré les merveilles du spectacle offert aux touristes qui tentent l'ascension. De ces hauteurs neigeuses, sur lesquelles régnait un absolu silence, un panorama inoubliable s'étendait devant ses yeux, à mesure que l'aube blanchissait : — d'abord un premier plan de montagnes aux formes encore indécises, puis à l'horizon, toute une dentelure de cimes d'un bleu foncé se découpant à l'infini sur un ciel couleur de safran, et au milieu

de cette chaîne circulaire qu'il dominait de sa masse imposante, le Mont-Blanc avec son énorme dôme, ses pointes, ses tours et ses sveltes aiguilles, qui semblaient de loin les fortifications et les clochers d'une étrange ville de Titans. — Tout ce paysage alpestre était encore revêtu d'une idéale teinte d'azur, qui donnait à cette colossale cité l'aspect féerique d'une monde élyséen. Au-dessus du Mont-Blanc, dans le ciel pur, un petit nuage lilas planait comme un messager aérien chargé d'annoncer l'aube nouvelle aux habitans de cette ville fantastique. Il se colorait peu à peu, devenait orange, puis vermeil, à mesure que le lever du soleil approchait. Tout à coup, l'astre surgit, pareil à une grosse étoile d'or, entre deux aiguilles lointaines; immédiatement la coupole du dôme se nuança de rose, les premiers rayons lumineux volèrent comme des flèches sur toutes les dentelures des sommets, et soixante lieues de glaciers firent resplendir l'éclatante blancheur de leurs neiges immaculées. — C'était comme une soudaine révélation de l'éternelle jeunesse, comme un *hosanna* de lumineuses espérances. — Philippe ne sentait plus la fatigue de l'ascension; son angoisse s'était dissipée; il lui semblait que le réveil du jour au milieu de ces blancheurs virginales avait ressuscité la verdeur de ses jeunes années; il était secoué par un magique *sursum corda*, et dans l'exaltation qui lui montait au cerveau, il associait en un même acte d'admiration et d'amour les formes éblouissantes des montagnes et l'adorable image de Mariannette.

S'élançant impétueusement vers la brèche qui conduit au *Fauteuil*, il escalada avec la fougue d'un garçon de vingt ans les échelons de fer à l'aide desquels on parvient à la dernière plate-forme de la Tournette. Il lui tardait de revoir de là-haut le lac d'Annecy et le paysage familier du vignoble de Talloires.

Une fois installé sur l'étroit plateau glacé que balayait un vent âpre, Philippe eut d'abord quelque peine à s'orienter devant cet océan de montagnes aux vagues brumeuses : — chaînes de la Maurienne et de la Tarentaise, massifs du Dauphiné, longues crêtes du Jura, cônes verdoyans des Bauges. — Enfin, immédiatement au-dessous de lui, à de vertigineuses profondeurs, il reconnut le cadre montueux où le lac d'Annecy étalait dans la verdure sa nappe d'un gris bleuté. Tout y était encore confus et noyé d'ombre. Le soleil n'avait pas pénétré jusque-là; il effleurait seulement la croupe allongée du Semnoz et les crénelures de la montagne de Trélod. Peu à peu la lumière rose glissa sur les flancs de la gorge d'Entrevernes et fit flamber les vitres du château de Duingt. Le lac commença à miroiter; sa surface et ses rives s'accentuèrent avec plus de précision. Les yeux braqués sur sa lorgnette, Philippe distingua

le Roc-de-Chère et ses verdures jaunissantes, le Toron et son promenoir sinueux, Talloires dans sa bordure de vignes, le petit port de l'Abbaye, le ponton avec son estacade minuscule comme un jouet d'enfant, et tout là-bas, comme un point rouge, les toits du Vivier... A la pensée qu'il fallait dire adieu à toutes ces choses aimées, son cœur se serra et il ne vit plus rien... Les larmes de ses yeux avaient troublé les verres de la lorgnette.

Un sentiment de révolte entra en lui à l'idée de partir. De nouveau, le lac et Talloires l'attiraient; un regain d'espoir verdissait dans son cœur. — Non, ce départ n'était pas possible; il n'avait pas assez lutté et il s'était trop tôt découragé. Le spectacle contemplé du haut de la Tournette lui rendait de l'énergie, et il songeait à lutter encore pour reconquérir l'amour de Mariannette. — Elle était depuis la veille en possession de sa lettre, elle l'avait lue et elle avait dû certainement en être touchée. Qui sait si maintenant elle n'attendait pas anxieusement son retour?.. Et s'il redescendait à Talloires, s'il revenait frapper à la porte du Vivier, qui sait si cette porte ne s'ouvrirait pas, et si le bonheur d'autrefois ne recommencerait pas?.. Il s'était calomnié : il se sentait encore assez jeune pour aimer et être aimé! — Et soudain il était pris d'un violent désir de revenir sur ses pas. Chaque minute passée loin de Mariannette lui paraissait diminuer les chances d'une réconciliation, et il lui tardait d'être au bas de la montagne.

La plate-forme venait d'être envahie par une bruyante troupe de jeunes touristes du club Alpin. Leurs éclats de voix, leurs rires, leurs plaisanteries en face de ce spectacle dont Philippe avait espéré jouir seul, lui devenaient insupportables. Il se hâta de regagner les échelons de fer du *Fauteuil*, et retrouva ses deux guides, qui achevaient un frugal déjeuner dans l'encoignure d'un rocher.

— Je pars en avant, leur cria-t-il, vous me retrouverez au chalet et nous redescendrons ensemble à Talloires!

Puis il s'élança sur le sentier neigeux qui contournait la muraille du Fauteuil, et commença de dévaler le long de l'arête schisteuse, avec une vigueur juvénile qu'il ne se connaissait plus depuis longtemps. — Elle était pourtant rude, la descente! Un soleil cuisant tombait sur les roches nues et brûlait les épaules de Desgranges; mais il n'y prenait pas garde et doublait le pas avec une hâte fiévreuse. Néanmoins, au bout d'une heure, les difficultés de la marche, jointes aux fatigues d'une nuit sans sommeil, commencèrent à l'éprouver. Il traînait la jambe, et ses pieds gonflés s'endolorissaient même au contact de l'herbe des pâturages. Il arriva au chalet de Lars assoiffé, fourbu, aveuglé de soleil, le dos courbé et les traits tirés. En le voyant revenir si vanné et démoli, la *chalézanne*

joignit les mains d'un air de compassion. Il lui demanda de lui indiquer un coin où il pût se laver et réparer le désordre de sa toilette; il ne voulait pas se montrer dans cet état piteux aux yeux des gens de Talloires. La bonne femme le conduisit dans l'arrière-réduit où elle emmagasinait ses fromages, lui apporta de l'eau tiède et le laissa occupé à bouleverser son sac pour y prendre du linge frais.

Maintenant déjà sa nouvelle tentative lui semblait plus chanceuse. Son espoir avait diminué à mesure que se rengrégeait sa fatigue. Au bout d'un quart d'heure, il entendit les guides qui arrivaient, et il reconnut la voix du père Bastian qui questionnait la femme du chalet sur *son* voyageur.

— *C'est-y* le vieux monsieur que vous demandez? répondait-elle; il n'en pouvait plus, le pauvre homme, et il est en train de se *rechanger* dans notre resserre!

On prétend qu'il suffit d'une flaque d'huile pour apaiser la violence du flot; il suffit aussi d'un mot bien prosaïque pour refroidir les plus belles effervescences de notre cerveau. Cette réponse jeta une douche glacée sur le crâne de Philippe. « Le vieux monsieur, » c'était lui qu'on désignait ainsi. Pour cette paysanne, il était déjà un vieillard. L'impression de caducité qu'il avait laissée à cette femme, il la produisait aussi sur d'autres; seulement, les autres gardaient poliment leur opinion pour eux, tandis qu'avec sa brutale franchise la *chalézanne* avait dit la chose tout à trac. — « Eh bien! oui, tu es vieux! murmurait-il intérieurement; à quoi sert de te mentir à toi-même? Tu ne peux pas t'habituer à cette idée que le temps a marché et que la décrépitude a déjà mis sa griffe sur ton visage. Tu t'efforces de te croire toujours jeune, et cependant la réalité se charge de te donner de rudes démentis. Te voilà exténué et fourbu après une course de montagne qui n'aurait été pour toi qu'un jeu lorsque tu avais vingt ans. Ta démarche et ta mine annoncent si bien le déclin que la femme du chalet t'a sur-le-champ classé dans la catégorie de ceux qui n'ont plus rien à voir avec la jeunesse. Tu parais même plus vieux que ton âge. Ta volonté flottante, tes projets de départ sans cesse traversés par des velléités de retour à Talloires, toutes ces indécisions ne sont-elles pas elles-mêmes des signes de sénilité?.. Et c'est à ce moment critique, alors que tu as la certitude de ta décadence, c'est dans de semblables conditions que tu veux recommencer une expérience qui ne t'a point réussi une première fois? Le beau cadeau à faire à une jeune fille que ta tête grisonnante et ton cœur plein de défaillances! Non, non, rentre en toi-même : la jeunesse doit aller à la jeunesse, et l'âge mûr ne doit plus songer qu'à opérer sa retraite en bon ordre.

En t'éloignant de Mariannette, tu as pris le parti le plus sage et le plus généreux; maintenant que le sacrifice est consommé, tâche d'avoir au moins le bon sens de persévérer dans ta résolution. Contente-toi de conserver le souvenir des belles heures passées au Vivier, et d'en embaumer cette vieillesse qui te menace et que chacun lit déjà sur ton visage!.. »

Il boucla son sac, saisit son bâton ferré et alla rejoindre les guides qui fumaient assis au seuil du chalet.

— J'ai réfléchi, dit-il au père Bastian; je redescendrai par Thônes... Attendez-moi seulement ici un quart d'heure.

Il s'éloigna lentement dans la direction des pâturages. — Sur ces versans herbeux exposés en plein midi, l'humidité du sol et l'ardeur du soleil développent, même en automne, une flore exceptionnellement vigoureuse et variée. Tout autour du chalet, les prés étaient fleuris comme un jardin : — myosotis et gentianes d'un azur intense, cirses gigantesques, lis empourprés, aconits, digitales, scabieuses, centaurées bleues, toutes les plantes de l'été étalaient dans l'herbe des couleurs d'une extraordinaire vivacité. — Avec de tendres précautions, Philippe cueillit les plus belles et en composa un merveilleux bouquet qu'il enveloppa délicatement de feuilles et de mousses fraîches, puis il retourna vers les guides :

— Votre fils m'accompagnera jusqu'à Thônes, dit-il au vieux Bastian ; quant à vous, redescendez directement à Talloires. — En passant devant le Vivier, vous demanderez à parler à Mlle Diosaz et vous lui remettrez ces fleurs... Portez-les suspendues à un brin de jonc, et ayez soin de les mouiller de temps en temps pour qu'elles ne se fanent point en route...

Il lui adressa encore quelques recommandations, le paya largement, ainsi que la femme du chalet, leur donna une poignée de main, puis d'une voix un peu étranglée :

— Allons, s'écria-t-il, voici le moment de se quitter... Adieu et bon voyage!

Le jeune guide grimpait déjà en avant. Philippe gravit derrière lui la pente gazonneuse des pâturages. Arrivé sur la crête, il se retourna encore une fois, puis, à travers l'effeuillement des fayards et des vernes, dont les débris tourbillonnaient autour de lui au vent du matin, il disparut dans le chemin de Thônes.

XXIV.

Il est midi. En sortant de table, Mariannette est venue s'asseoir près des glycines de la galerie. Accoudée à la balustrade, elle

regarde machinalement les vignes où mûrissent les raisins blancs et noirs, et le jardin où des rouges-gorges gazouillent dans les noisetiers. Sur les pampres rougissans se découpe en plein soleil la blanche silhouette d'un vigneron en bras de chemise, portant sur ses épaules cette hotte à longs manches que les Savoyards appellent une *bannette*, et coiffé du *chaperon* de toile grise matelassée qui garantit la nuque et le cou contre les froissemens de la charge. Un sifflement déchire l'air calme, et l'homme s'arrête un moment pour suivre la *Couronne-de-Savoie* qui vient de quitter Duingt et descend vers le Bout-du-Lac. Mariannette, elle, reste inattentive. Que lui font maintenant les passages des bateaux?.. Elle regarde sans voir. C'est à peine si elle a conscience du monde extérieur; elle laisse sa pensée endolorie s'engourdir dans la paix profonde qui enveloppe le paysage. — La *Couronne* est déjà loin. Le lac, un moment troublé, reprend sa sérénité assoupie et reflète dans son eau tranquille les feuillées jaunies des peupliers de Duingt, les tons d'ocre de la montagne de Rougemont et l'empourprement des vignobles. Une chaude couleur d'or teint par places sa nappe bleuissante, et tout au loin ses rives se noient dans une vapeur dorée. Le paysage entier a pris la magnifique livrée de l'automne, et ces riches colorations, qui vont du jaune orange au violet roux, se fondent harmonieusement sous la tiède lumière du soleil de septembre.

Un coup de sonnette tinte dans le silence du Vivier, mais cette sonnerie même laisse Mariannette indifférente; elle n'attend plus de visiteur et ne détourne pas la tête. Cependant un bruit de pas lourds résonne dans le salon, et Perronne, ouvrant les battans de la porte-fenêtre, introduit un paysan hâlé et poudreux.

— C'est vous, père Bastian! murmure la jeune fille; qu'y a-t-il pour votre service? — Soudain elle aperçoit un bouquet dans la main du guide, et regarde, étonnée, l'homme et les fleurs. — Que m'apportez-vous là?

— Ce sont, comme vous voyez, des fleurs, mademoiselle, répond le père Bastian, des fleurs de la Tournette, que M. Desgranges a cueillies...

Au nom de Desgranges, elle ne peut réprimer un tressaillement douloureux, et un pli sévère rembrunit son front, tandis que le guide continue :

— Nous sommes montés là-haut hier soir, et ce matin, M. Desgranges s'en est allé par la route de Thônes avec mon garçon; mais, avant de partir, il a fait un bouquet et il m'a dit : « Père Bastian, comme je ne reviendrai plus à Talloires, portez ces fleurs à Mlle Diosaz; priez-la de les accepter en mémoire de son père et en souvenir de moi... Surtout prenez bien garde qu'elles ne se fanent... » Je les

ai soignées, allez, mademoiselle !.. Tout le long du chemin, je les trempais dans l'eau des sources; aussi les voilà fraîches comme à l'heure où il les a cueillies.

Mariannette est violemment troublée, mais elle n'en veut rien laisser voir :

— C'est bien, merci ! réplique-t-elle en indiquant au guide le guéridon placé derrière elle; — posez-les là... Perronne, va faire boire un verre de vin à Bastian !..

Maintenant le guide et la servante sont partis; mais la jeune fille évite encore de regarder le bouquet. Elle reste accoudée et pensive en face du lac où poudroie une lumière dorée. — A quoi songe-t-elle? Sa rancune contre Philippe est-elle donc restée aussi tenace? A-t-elle gardé, toujours aussi amer, le souvenir de l'offense, bien que l'offenseur se soit fait justice en s'éloignant? Ou bien est-ce ce brusque départ même qui l'irrite et qu'elle ne peut pardonner? Elle demeure immobile, les sourcils froncés, le regard morne et perdu dans le vide. — Un nouveau coup de sifflet trouble la tranquillité du lac; l'agitation des aubes fait scintiller l'eau bleue et allonge de larges remous écumeux vers les berges endormies : c'est la *Couronne-de-Savoie* qui remonte vers Annecy avec ses passagers. — Mariannette regarde le bateau fuir vers le Roc-de-Chère en laissant derrière lui le bouillonnement de son sillage argenté, et elle songe aux voyageurs qui passent et ne reviendront plus... La *Couronne* s'est évanouie parmi les chaudes vapeurs qui mettent comme de l'or fluide dans l'atmosphère. Le paysage a repris sa physionomie ensommeillée. — Sous la *loggia*, une pénétrante odeur de plantes alpestres se répand dans l'air attiédi. Mariannette tourne la tête, et ses yeux se fixent sur le bouquet de la Tournette : — les fleurs ont conservé leur fraîcheur matinale; les gentianes et les myosotis des glaciers ouvrent leurs corolles bleues, veloutées et tendres comme des regards amoureux. Lentement, la jeune fille prend le bouquet dans ses mains et le contemple avec mélancolie; lentement elle se lève, va remplir d'eau un vase de grès, y plonge avec de délicates précautions les plantes montagnardes; puis, tout à coup, ses yeux se mouillent, son front se penche et ses lèvres se posent doucement sur le dernier souvenir de Philippe.

André Theuriet.

LE

PARLEMENT ET LE BUDGET

L'opinion publique se montre sérieusement émue de la situation de nos finances, et les manifestations de son inquiétude ont été assez nombreuses et assez explicites pour arracher nos représentans aux illusions d'un optimisme systématique. C'était, naguère, à qui soumettrait au parlement les plans les plus vastes, les projets les plus dispendieux : on faisait un titre d'honneur à la république des centaines de millions que l'on dépensait sans urgence et souvent sans utilité. Aujourd'hui, il n'est plus question que d'économies, et la nécessité de rétablir l'équilibre du budget est dans toutes les bouches. Rétablir cet équilibre sera une tâche malaisée : il y faudra des efforts plus sincères, plus énergiques et plus soutenus que ceux qu'on a tentés jusqu'ici ; mais ce résultat même ne suffirait pas à rassurer complètement l'opinion publique. La confiance dans le régime actuel est ébranlée : ce fait n'est pas contestable en présence des aveux qui sont échappés, depuis quelques mois, à la plupart des journaux républicains. Un écrivain de mérite, dont les opinions ne sauraient être suspectes, et dont la sincérité égale la pénétration, M. Henry Maret, a reconnu, à plusieurs reprises, que les préoccupations financières ne sont pas l'unique cause du malaise qu'on signale dans toute l'étendue du pays, que les appréhensions portent au-delà des embarras budgétaires, et qu'on se

demande si l'on peut attendre pour l'avenir de meilleurs résultats que ceux du passé. M. Maret ne semble pas douter qu'on ne s'en prenne au régime actuel de la progression constante des charges publiques et du désarroi de nos finances. Dans une autre nuance du parti républicain, le *Journal des Débats* écrivait tout récemment : « Dans les couches profondes du pays, on commence à percevoir quelque chose qui ne ressemble guère à la politique des comités et des politiciens. C'est un sourd malaise, une inquiétude croissante, une impatience singulière des vaines querelles et des agitations stériles, un impérieux besoin de stabilité et de repos. Malheur au parti, malheur au gouvernement qui ne comprendra pas ce besoin et qui ne lui donnera pas satisfaction ! »

Ce malaise général que l'on s'accorde à constater est encore mal défini. Le public est inquiet, mais il ne sait où chercher la fin de ses inquiétudes : il a le vague sentiment que quelques-uns des rouages du gouvernement fonctionnent mal ; mais il ne voit point encore comment y porter remède. Inquiétude et malaise nous semblent justifiés. Arriverait-on, pour un an ou deux, à ramener dans le budget, non-seulement les apparences, mais la réalité de l'équilibre ; on aurait seulement enrayé le mal ; il ne tarderait pas à reparaître, parce que la cause en subsisterait toujours. Cette cause réside, en effet, dans nos institutions, ou plutôt dans la façon dont celles-ci sont dénaturées dans la pratique. Elles étaient loin d'être parfaites, et on ne les a pas améliorées par les changemens qu'on y a apportés ; mais telles qu'elles étaient sorties des délibérations de l'assemblée nationale, elles satisfaisaient aux conditions essentielles d'un bon gouvernement ; seulement il aurait fallu qu'elles fussent appliquées avec sincérité et dans l'esprit dans lequel elles avaient été conçues.

Œuvre d'hommes incontestablement libéraux, et résultat de transactions loyales, la constitution actuelle avait eu pour objet d'établir en France, sous la forme républicaine, le régime représentatif avec ses tempéramens et ses contrepoids. C'est l'existence même de ces contrepoids qui fournit des armes contre elle aux héritiers de la tradition jacobine. Ceux-ci la qualifient de constitution monarchique, parce qu'elle a établi l'indépendance du pouvoir exécutif en face du pouvoir législatif, tandis qu'eux-mêmes ne veulent reconnaître de droits qu'à une assemblée élective unique, et prétendent concentrer dans cette assemblée tous les pouvoirs. Il y a ici incompatibilité absolue de doctrines, car il est de l'essence même du régime représentatif que le gouvernement, quel qu'en soit le titre et quelle qu'en soit l'origine, gouverne, et que les représentans du pays contrôlent son action, suivant la vieille maxime de

nos pères, qu'agir est d'un seul et que le conseil est de plusieurs.

Remarquez que les droits de la nation ne sont pas ici en question. Nul ne saurait songer à contester que le vote de l'impôt n'appartienne exclusivement aux représentans du pays, et que ceux-ci aient le droit de contrôler l'emploi des fonds ainsi mis à la disposition du gouvernement et dont il doit compte. De l'exercice de ce contrôle résulte naturellement et légitimement une influence prépondérante sur la conduite des affaires et la politique du gouvernement: la volonté du pays doit être respectée et obéie. Mais si le contrôle est exercé de façon à aboutir à l'assujettissement complet du gouvernement; si celui-ci, dont la mission est de prévoir, de préparer l'avenir et d'agir, est dépouillé de toute initiative et de toute liberté d'action; s'il est réduit à l'état d'instrument passif des mobiles volontés d'une assemblée versatile, généralement ignorante et toujours irresponsable, vous n'avez plus que la perversion du régime représentatif; vous avez ce qu'on appelle le régime parlementaire, c'est-à-dire le régime déguisé et à peine atténué de la Convention. Il n'y a point ici de principe engagé : les droits de la nation sont inaliénables et imprescriptibles; il s'agit seulement de savoir de quelle façon ces droits peuvent et doivent s'exercer. Il s'agit de déterminer quel est le rôle du gouvernement et dans quelles limites le chef du pouvoir exécutif et ses ministres peuvent se mouvoir.

Il y a des gens qui se croient fort libéraux et qui se considèrent comme les véritables défenseurs des droits du pays, parce qu'ils exagèrent les pouvoirs des assemblées et qu'ils refusent de donner un chef effectif au gouvernement. Ils ne s'aperçoivent point, mais l'expérience a montré qu'en réalité ils dépouillent la nation de tous ses droits au profit d'une collectivité irresponsable, parce que son action est toujours anonyme. Ceux qui ne vont point jusqu'à supprimer le pouvoir exécutif, et se bornent à lui refuser toute prérogative sérieuse, ne méconnaissent point qu'ils le mettent absolument à la merci des assemblées; mais ils croient parer suffisamment à cet inconvénient en accordant au chef du pouvoir exécutif l'irresponsabilité comme compensation de son impuissance et de son inaction volontaire. Cette irresponsabilité que rien ne protège et ne garantit n'est qu'une vaine fiction. Une responsabilité morale s'impose à quiconque a la réalité ou les apparences du pouvoir; et l'histoire de notre temps fait assez voir avec quelle facilité cette responsabilité devient effective, en dépit de toutes les constitutions.

Cette question des droits respectifs et des rapports du pouvoir exécutif et des chambres est une vieille querelle. Elle a été débattue

avec autant de vivacité sous la monarchie de Juillet que sous la république. Il me souvient que lorsque S. A. R. le duc d'Aumale fut nommé gouverneur-général de l'Algérie, le *Constitutionnel*, dont j'étais déjà l'un des principaux rédacteurs, critiqua cette nomination, sous l'inspiration de M. Thiers, qui la jugeait contraire à l'esprit de la charte. Il estimait qu'elle découvrait trop, comme on disait alors, la personne du souverain, auquel on ne manquerait pas de faire remonter la responsabilité des actes d'un fonctionnaire qui lui tenait d'aussi près. Je rompis, à cette occasion, quelques lances contre M. Cuvillier-Fleury et M. Alloury, mais avec des tempéramens et dans une mesure qui ne satisfirent point M. Thiers. Je passai donc la plume à M. Duvergier de Hauranne, esprit ardent et à outrance, qui développa dans toute sa rigueur la célèbre doctrine que le roi régnait et ne gouvernait pas. M. de Sacy, jusque-là silencieux, intervint alors dans cette polémique retentissante, et en d'admirables articles, pleins de bon sens, de logique et de fine ironie, il demanda de quel bénéfice il pouvait être pour une nation d'avoir à la tête de son gouvernement un homme sage, éclairé, expérimenté et prudent, s'il était interdit à celui-ci de faire aucun usage de ces dons précieux? Quant au roi Louis-Philippe, il se contenta de dire avec une malicieuse bonhomie : « Ne croyez pas que M. Thiers soit aussi ennemi qu'il le paraît du gouvernement personnel, seulement il n'aime que le sien. » La suite a fait voir combien cette observation du vieux monarque était fondée.

Quel souverain a justifié mieux que Léopold Ier l'argumentation de M. de Sacy? Les Belges, nation jalouse de ses libertés, mais calme et avisée, n'ont jamais songé à affaiblir et à contester les prérogatives dont leur constitution a investi le pouvoir exécutif, et ils n'ont pas eu à le regretter pour la prospérité de leur pays. Ils ont, au contraire et à juste titre, tiré vanité de la position éminente que leur souverain, malgré le peu d'étendue de ses états, avait acquise en Europe par sa sagesse et par l'habileté de son administration. Des publications récentes ont fait connaître, longtemps après les événemens, la part considérable, mais discrète, que la reine Victoria et son époux avaient prise, de tout temps, à la direction de la politique britannique. Si l'on en juge par la célébration du cinquantenaire de la reine, il ne paraît pas que ces révélations aient affaibli le respect et l'affection des Anglais pour leur souveraine. Pendant ce temps, la France a renchéri encore sur la doctrine de M. Thiers. Celui-ci se contentait de demander au pouvoir exécutif, quand il ne l'exerçait pas lui-même, de demeurer inactif : M. Grévy a voulu en réaliser la suppression. Fidèle à l'esprit du célèbre amendement par lequel il avait proposé de remettre à la chambre la nomination di-

recte des ministres et l'exécution des lois, M. Grévy a voulu présider comme si la présidence n'existait pas, et mettre ainsi en pratique, autant que cela dépendait de lui, la théorie qu'il avait professée; mais en se renfermant dans ce rôle purement contemplatif, il n'a abouti, par une ironie du sort, qu'à se réfuter lui-même. Cette abstention systématique, en effet, a permis de constater combien de mesures regrettables ou dangereuses auraient pu être arrêtées ou atténuées par le simple usage des prérogatives inscrites dans la constitution. Si le président a rencontré, une fois, l'approbation de l'opinion publique, et a rendu service au pays, c'est le jour où, se départant de sa doctrine, il a usé de son influence pour écarter du gouvernement un général turbulent, dont la présence dans le cabinet pouvait devenir le prétexte des complications internationales.

A aller au fond des choses, cette paralysie volontaire du pouvoir exécutif a été le point de départ de la fâcheuse situation où se trouvent nos affaires. Privés de l'appui qu'ils auraient dû trouver dans le prestige personnel et dans l'autorité du président, et abandonnés à eux-mêmes, les ministres ont été irrésistiblement amenés à abdiquer entre les mains des chambres, ou plutôt d'une seule chambre, car le sénat, voyant qu'on ne tenait aucun compte de ses opinions et que toute dissidence avec la chambre provoquait une pression énergique sur ses votes, s'est peu à peu résigné au rôle de simple bureau d'enregistrement. En dépit de la constitution, méconnue et faussée, nous assistons au gouvernement direct du pays par une assemblée : nous avons donc le régime parlementaire dans toute sa beauté, et nous en pouvons apprécier les résultats. Toutes choses sont décidées par la volonté unique d'une majorité mobile en ses idées et variable dans sa composition ; et cette majorité n'est elle-même que l'instrument d'un homme qui, pour un temps et quelquefois pour un seul jour, s'empare de son esprit et dicte ses résolutions. Les déterminations les plus graves peuvent être le résultat d'une surprise ou d'un vote irréfléchi.

La première conséquence de ce régime est l'impossibilité pour une nation d'avoir une politique extérieure. Séduit par quelques prévenances du prince de Galles et du roi de Grèce, M. Gambetta a ruiné notre influence à Constantinople au profit de l'Allemagne, lorsqu'il a mis le crédit et l'action diplomatique de la France au service des revendications helléniques. M. Clémenceau nous a fait perdre irrévocablement la situation privilégiée que nous avions en Égypte, lorsqu'il a renversé M. de Freycinet en faisant refuser le crédit destiné à nous permettre d'agir contre Arabi concurremment avec l'Angleterre. M. Challemel-Lacour, en considérant la Chine

« comme une quantité négligeable, » et en assumant sur lui de désavouer M. Bourée et de repousser un traité qu'on a été trop heureux de reprendre plus tard, nous a mis sur les bras une guerre meurtrière et onéreuse. A l'intérieur, les inconvéniens n'ont pas été moindres. Quelle œuvre exigeait plus de maturité, plus d'esprit de suite et plus de discrétion que la réorganisation de notre armée et la reconstitution de notre matériel de guerre? La chambre a voulu tout savoir et tout conduire : on a crié sur les toits ce qu'on avait le plus grand intérêt à taire. Qui pourrait calculer les millions dépensés en pure perte par suite des remaniemens et des changemens de systèmes, conséquences inévitables des changemens de personnes, provoqués par les compétitions des groupes parlementaires? Toutes les administrations publiques ont été successivement désorganisées sous la pression des exigences parlementaires, tantôt pour éliminer des fonctionnaires qui avaient encouru le déplaisir d'un député, tantôt pour faire place à quelqu'un de ses parens ou de ses protégés. Il semble même que ces empiètemens du pouvoir législatif sur le domaine de l'administration soient un vice inhérent à la domination des assemblées, car un homme d'état éminent, un des fondateurs de la liberté italienne, Marco Minghetti, n'a cessé de le signaler aux législateurs de son pays comme un grave danger. Dans une réunion tenue à Naples le 8 octobre 1880, il s'était élevé avec force contre l'abus des influences parlementaires, stigmatisant en termes très vifs l'immixtion des députés dans les affaires administratives et leur intervention dans la nomination des fonctionnaires. La chambre des députés prit fort mal cette critique; on accusa l'ancien ministre de manquer de respect envers les pouvoirs publics, et quelques esprits s'échauffèrent jusqu'à parler d'un vote de censure. Cet incident conduisit M. Minghetti à écrire son dernier ouvrage, son livre sur l'*Ingérence parlementaire dans les administrations civiles*, et il a pu voir avant de mourir le triomphe de ses idées sur cette matière, car le gouvernement italien, soutenu par l'opinion publique, a fait voter des lois qui, en déterminant la situation des fonctionnaires et les conditions de leur nomination et de leur avancement, ont opposé une barrière au mal signalé par l'éminent écrivain.

Si ce mal avait pu prendre en Italie, sous un régime constitutionnel fonctionnant régulièrement, assez d'extension pour alarmer des hommes d'état patriotes, à quel point n'est-il pas arrivé en France, où aucun obstacle n'arrête la prépotence parlementaire? Toutes les barrières tombent, tous les règlemens fléchissent devant les exigences des députés : malheur au ministre qui aurait la pensée de résister! Un des derniers ministres des finances essayait, un

jour, de défendre son personnel en demandant qu'on lui indiquât au moins des candidats qui ne fussent pas absolument incompétens : « Lorsque des candidats se présentent en foule pour les places de juges de paix, s'écriait un avocat fougueux de l'épuration, est-il admissible qu'il ne s'en trouve pas pour les places de finance, qui sont payées deux ou trois fois plus ? » Aussi la majorité parlementaire fit créer un sous-secrétariat des finances et fit élever à ce poste un des siens, tout exprès afin de mettre la main sur ces emplois fructueux, et voici le jugement qu'un témoin, peu suspect d'hostilité pour le régime actuel, M. Léon Say, portait, en novembre 1882, sur l'œuvre qui était en train de s'accomplir : « A partir du jour où on a fait fonctionner cette institution, on a remplacé en masse et comme par fournées les agens des régies les plus rapprochées des contribuables. On a recherché les relations que les enfans de seize ans pouvaient avoir avec des adversaires du gouvernement avant de les admettre comme surnuméraires dans les bureaux de l'enregistrement ou des contributions indirectes. On a surexcité outre mesure l'esprit de dénonciation, et développé toute sorte de mauvais sentimens qui sont très contraires à l'intérêt du gouvernement républicain. Il faut avoir passé par les affaires pour se faire une idée du nombre de gens dont la révocation est demandée par ceux qui veulent les remplacer. Les électeurs en quête de places se sont littéralement rués sur leurs députés, et les ont contraints à se faire solliciteurs et à chercher des situations administratives pour eux et leurs enfans. Jamais l'abus des recommandations n'a été poussé aussi loin que depuis quelques années. »

Après avoir tracé ce tableau d'un état de choses qui n'a fait qu'empirer, l'ancien ministre ajoutait : « Cela est très fâcheux, parce qu'il en résulte un mauvais recrutement qui abaisse la valeur moyenne du personnel ; mais c'est surtout mauvais, parce que c'est une école de démoralisation pour le pays. » M. Léon Say avait cent fois raison, et les faits parlent aujourd'hui avec une triste et irrésistible éloquence. Nos législateurs ont commencé par assiéger les ministères dans l'intérêt de leurs amis politiques et de leurs agens électoraux ; ils ont continué leurs démarches afin de procurer des postes lucratifs à leurs proches ; puis, entraînés sur une pente glissante, ils ont pensé à tirer parti de leur crédit, et le marchandage des emplois publics a commencé. Il est inutile d'insister après les lamentables scandales qui viennent d'éclater.

Quelle est l'arme à l'aide de laquelle on a brisé les résistances des ministres ? C'est le budget, dans lequel on fait tout rentrer et qui sert d'instrument pour remanier et pétrir toutes les adminis-

« comme une quantité négligeable, » et en assumant sur lui de désavouer M. Bourée et de repousser un traité qu'on a été trop heureux de reprendre plus tard, nous a mis sur les bras une guerre meurtrière et onéreuse. A l'intérieur, les inconvéniens n'ont pas été moindres. Quelle œuvre exigeait plus de maturité, plus d'esprit de suite et plus de discrétion que la réorganisation de notre armée et la reconstitution de notre matériel de guerre? La chambre a voulu tout savoir et tout conduire : on a crié sur les toits ce qu'on avait le plus grand intérêt à taire. Qui pourrait calculer les millions dépensés en pure perte par suite des remaniemens et des changemens de systèmes, conséquences inévitables des changemens de personnes, provoqués par les compétitions des groupes parlementaires? Toutes les administrations publiques ont été successivement désorganisées sous la pression des exigences parlementaires, tantôt pour éliminer des fonctionnaires qui avaient encouru le déplaisir d'un député, tantôt pour faire place à quelqu'un de ses parens ou de ses protégés. Il semble même que ces empiètemens du pouvoir législatif sur le domaine de l'administration soient un vice inhérent à la domination des assemblées, car un homme d'état éminent, un des fondateurs de la liberté italienne, Marco Minghetti, n'a cessé de le signaler aux législateurs de son pays comme un grave danger. Dans une réunion tenue à Naples le 8 octobre 1880, il s'était élevé avec force contre l'abus des influences parlementaires, stigmatisant en termes très vifs l'immixtion des députés dans les affaires administratives et leur intervention dans la nomination des fonctionnaires. La chambre des députés prit fort mal cette critique; on accusa l'ancien ministre de manquer de respect envers les pouvoirs publics, et quelques esprits s'échauffèrent jusqu'à parler d'un vote de censure. Cet incident conduisit M. Minghetti à écrire son dernier ouvrage, son livre sur l'*Ingérence parlementaire dans les administrations civiles*, et il a pu voir avant de mourir le triomphe de ses idées sur cette matière, car le gouvernement italien, soutenu par l'opinion publique, a fait voter des lois qui, en déterminant la situation des fonctionnaires et les conditions de leur nomination et de leur avancement, ont opposé une barrière au mal signalé par l'éminent écrivain.

Si ce mal avait pu prendre en Italie, sous un régime constitutionnel fonctionnant régulièrement, assez d'extension pour alarmer des hommes d'état patriotes, à quel point n'est-il pas arrivé en France, où aucun obstacle n'arrête la prépotence parlementaire? Toutes les barrières tombent, tous les règlemens fléchissent devant les exigences des députés : malheur au ministre qui aurait la pensée de résister! Un des derniers ministres des finances essayait, un

jour, de défendre son personnel en demandant qu'on lui indiquât au moins des candidats qui ne fussent pas absolument incompétens : « Lorsque des candidats se présentent en foule pour les places de juges de paix, s'écriait un avocat fougueux de l'épuration, est-il admissible qu'il ne s'en trouve pas pour les places de finance, qui sont payées deux ou trois fois plus ? » Aussi la majorité parlementaire fit créer un sous-secrétariat des finances et fit élever à ce poste un des siens, tout exprès afin de mettre la main sur ces emplois fructueux, et voici le jugement qu'un témoin, peu suspect d'hostilité pour le régime actuel, M. Léon Say, portait, en novembre 1882, sur l'œuvre qui était en train de s'accomplir : « A partir du jour où on a fait fonctionner cette institution, on a remplacé en masse et comme par fournées les agens des régies les plus rapprochées des contribuables. On a recherché les relations que les enfans de seize ans pouvaient avoir avec des adversaires du gouvernement avant de les admettre comme surnuméraires dans les bureaux de l'enregistrement ou des contributions indirectes. On a surexcité outre mesure l'esprit de dénonciation, et développé toute sorte de mauvais sentimens qui sont très contraires à l'intérêt du gouvernement républicain. Il faut avoir passé par les affaires pour se faire une idée du nombre de gens dont la révocation est demandée par ceux qui veulent les remplacer. Les électeurs en quête de places se sont littéralement rués sur leurs députés, et les ont contraints à se faire solliciteurs et à chercher des situations administratives pour eux et leurs enfans. Jamais l'abus des recommandations n'a été poussé aussi loin que depuis quelques années. »

Après avoir tracé ce tableau d'un état de choses qui n'a fait qu'empirer, l'ancien ministre ajoutait : « Cela est très fâcheux, parce qu'il en résulte un mauvais recrutement qui abaisse la valeur moyenne du personnel ; mais c'est surtout mauvais, parce que c'est une école de démoralisation pour le pays. » M. Léon Say avait cent fois raison, et les faits parlent aujourd'hui avec une triste et irrésistible éloquence. Nos législateurs ont commencé par assiéger les ministères dans l'intérêt de leurs amis politiques et de leurs agens électoraux ; ils ont continué leurs démarches afin de procurer des postes lucratifs à leurs proches ; puis, entraînés sur une pente glissante, ils ont pensé à tirer parti de leur crédit, et le marchandage des emplois publics a commencé. Il est inutile d'insister après les lamentables scandales qui viennent d'éclater.

Quelle est l'arme à l'aide de laquelle on a brisé les résistances des ministres ? C'est le budget, dans lequel on fait tout rentrer et qui sert d'instrument pour remanier et pétrir toutes les adminis-

trations. Nous l'avons dit ici même : le ministre des finances est responsable de l'équilibre entre les recettes et les dépenses; c'est lui qui semble avoir pour tâche spéciale d'assurer cet équilibre, et maintenant c'est lui qui a la moindre part à l'établissement de la loi de finance. Il ne fait qu'en réunir les matériaux et la préparer : elle lui est aussitôt enlevée par la chambre, qui en fait son œuvre propre et prétend en régler les moindres détails par l'entremise de sa commission. Appelé à présider cette commission, M. Rouvier, à son entrée en fonction, en mars 1884, disait à ses collègues, pour faire ressortir l'importance de leur rôle commun : « La commission a la mission, toujours délicate, d'établir le budget de l'état, d'en assurer la sincérité, d'en régler l'équilibre. » Si telle était la tâche de la commission, quelle était donc celle du ministre des finances et du gouvernement? M. Rouvier ajoutait immédiatement : « La commission sera toujours dominée par cette double préoccupation d'établir un budget permettant de faire face à toutes les obligations d'une grande démocratie libre et de ménager les ressources du pays. » Il ne s'agit point, on le voit, de contrôler les calculs du gouvernement, d'apprécier ses propositions et de vérifier si l'équilibre nécessaire existe réellement; il s'agit d'improviser une œuvre propre à la commission et de faire de toutes pièces la loi de finance, comme si le budget présenté par le gouvernement n'existait pas ou n'était qu'un simple canevas destiné à servir de cadre aux études et aux décisions des commissaires. M. Rouvier ne limitait même pas les attributions de ses collègues à l'établissement du budget ordinaire, il faisait encore rentrer dans leur mandat la tâche de « rechercher le meilleur moyen financier de faire face au budget extraordinaire. » On ne saurait concevoir une main-mise plus complète sur les finances du pays. Si ce n'est plus au gouvernement à discerner entre les dépenses indispensables et les dépenses susceptibles de restriction ou d'ajournement, à déterminer les besoins des services, à chercher et à trouver les ressources, ou si ses propositions peuvent être remaniées et bouleversées de fond en comble, que reste-t-il à faire au ministre des finances, sinon de se croiser les bras et de laisser agir les députés qui l'ont dépouillé de ses attributions?

La commission du budget est donc maîtresse des finances, et, par la crainte des mutilations qu'elle peut faire subir aux propositions ministérielles, elle est maîtresse de tous les ministères. L'influence d'un député se trouve décuplée lorsqu'il est membre de cette commission omnipotente. Aussi, l'ambition de tous les députés qui aspirent à jouer un rôle, ou qui ont un grand nombre de cliens sur les bras, est-elle d'en faire partie. Pour y arriver, on se

remue, on s'intrigue, on sollicite humblement le patronage des chefs de groupe : quand on y est entré une année, on tâche de s'y perpétuer les années suivantes, et si l'on y réussit, on s'en fait un titre d'honneur. On a entendu M. Sarrien, homme d'esprit pourtant et qui a été ministre, tançant du haut de la tribune un critique malavisé, dire fièrement en parlant de lui-même : « Nous autres, vieux budgétaires ! »

Il s'est formé, en effet, au sein de la chambre, une sorte de féodalité budgétaire, et chacun des membres habituels de la commission du budget s'est efforcé de se tailler un petit fief dans quelqu'une des administrations publiques. Il n'y avait autrefois qu'un seul rapporteur pour tout le budget. On a commencé par adjoindre à ce rapporteur-général des rapporteurs spéciaux pour chacun des ministères : on a bien vite remarqué qu'avoir été chargé du rapport pour un département ministériel était un titre à devenir titulaire de ce département, lors de la formation d'un nouveau cabinet, et tout le monde a voulu être rapporteur. Alors, pour satisfaire un plus grand nombre de compétiteurs, on a subdivisé les ministères et attribué un rapporteur spécial aux principaux services. C'est ainsi qu'en 1883 et en 1884, le nombre des rapporteurs qui ont fait gémir les presses de l'imprimerie législative, et qui ont posé leur candidature ministérielle dans un factum plus ou moins étendu, s'est élevé à dix-neuf; on est arrivé, cette année, à vingt-deux : c'est plus que la majorité absolue sur une commission de trente-trois membres. Pendant que tout ce monde écrivaille, la commission tient séance quand elle peut et comme elle peut. En dehors des séances où l'on fait choix du président ou du rapporteur-général, il est fort rare que la moitié plus un des membres, ce qui est le minimum légal, soient présens : les procès-verbaux en font foi, et souvent les résolutions les plus graves ont été prises par 6 ou 7 voix contre 4 ou 5. Et c'est là ce qu'on présente comme le gouvernement du pays par le pays !

La division du travail a pour effet ordinaire d'en accélérer l'achèvement : la commission du budget donne un démenti à cette loi générale. Ce n'est point une présomption de compétence, ce sont les ambitions privées et l'esprit de coterie qui dictent le choix des commissaires : les petits potentats que la commission crée sous le nom de rapporteurs sont la plupart du temps fort étrangers au domaine qui leur a été assigné ; ils ne peuvent en parler et en écrire sans le connaître ; ils ont besoin de se faire expliquer les choses les plus simples. Ils harassent les bureaux par la demande de renseignemens, de notes et de mémoires déjà fournis aux commissions antérieures ; ils absorbent le temps des chefs de service en longues et

fréquentes conférences. Pendant que tout le monde est occupé à faire leur éducation, le travail des bureaux est arrêté ; les semaines, les mois s'écoulent ; et l'œuvre législative, à son tour, est suspendue. Comment le budget pourrait-il être voté en temps utile? Le budget de 1887 a été l'objet de vingt-trois rapports partiels, en outre du rapport général : sur ce nombre, quatorze, dont quelques-uns des plus importans n'avaient pas encore été déposés, le 14 octobre 1886, lorsque la chambre des députés a repris ses travaux. Les dépôts attendus ont eu lieu dans l'ordre suivant :

14 octobre. — Rapports sur les cultes et sur l'impôt sur le revenu.

16 octobre. — Rapport général et rapport sur le ministère de la guerre.

23 octobre. — Rapport sur l'Imprimerie nationale.

28 octobre. — Rapport sur les colonies.

4 novembre. — Rapport sur les invalides de la marine.

15 novembre. — Rapport sur les monnaies et médailles.

18 novembre. — Rapport sur le budget des chemins de fer de l'état.

Le rapport sur les stipulations financières, découlant des conventions conclues avec les six grandes compagnies de chemins de fer, n'a été déposé que le 27 janvier 1887. La discussion générale du budget a été ouverte le 4 novembre 1886, lorsque plusieurs rapports n'avaient pas encore été déposés. La rentrée des chambres avait été retardée jusqu'au 22 octobre. Vaine précaution : huit rapports seulement sur vingt-deux étaient prêts, le budget extraordinaire n'avait fait l'objet d'aucune étude, et le rapporteur-général n'était pas encore choisi. Dans de pareilles conditions, si expéditive que puisse être la chambre et si débonnaire que se montre le sénat, comment échapper à la nécessité de recourir au vote de douzièmes provisoires? Or quelle est la conséquence de cette mesure qui se renouvelle tous les ans, sinon que des dépenses sont effectuées avant d'avoir été votées. C'est ainsi que, pour avoir exagéré le contrôle législatif et l'avoir rendu trop minutieux, on arrive à l'annuler dans la pratique.

Qu'est-ce donc lorsque, par suite de l'instabilité ministérielle, le portefeuille des finances vient à changer de main, et que le nouveau titulaire, pour complaire à la commission, est obligé de refondre l'œuvre de son prédécesseur? Il est arrivé ainsi plusieurs fois qu'on a eu deux et jusqu'à trois budgets dans une même année, conçus dans des ordres d'idées différens, comprenant tantôt un emprunt perpétuel, tantôt un emprunt à courte échéance, et tantôt des remaniemens ou des aggravations d'impôts. Faut-il rap-

peler les démêlés de M. Tirard, de M. Sadi Carnot et de M. Dauphin avec les commissions du budget? Peut-on attendre d'un gouvernement, ainsi tenu perpétuellement en échec, l'esprit de suite, la marche méthodique et la persévérance qui ont relevé les finances italiennes, fait succéder les excédens de recettes au déficit chronique, permis d'abolir le cours forcé, et ramené près du pair des fonds longtemps dépréciés? Croit-on qu'il eût été possible à sir Robert et à M. Gladstone de transformer le système financier de l'Angleterre, s'ils avaient été aux prises avec une commission du budget dont il leur aurait fallu accepter les volontés et subir les caprices? Quelle situation peu enviable que celle d'un ministre des finances qui peut, à tout instant, être mandé devant la commission du budget pour apprendre, inopinément, qu'on rogne un crédit, qu'on ajoute une dépense, qu'on supprime une recette ou qu'on remanie un impôt! Aussi la confusion et le désordre sont-ils devenus la règle dans les finances françaises. On n'y trouve nulle trace de ce contrôle général sur l'ensemble des dépenses publiques qu'exercent en Angleterre le premier lord de la trésorerie et le chancelier de l'échiquier, qu'exercent en Italie, en Espagne et dans tous les pays constitutionnels le président du conseil et le ministre des finances, et dont M. Thiers se montrait si jaloux. De même que, dans les monarchies absolues, les ministres ne veulent avoir affaire qu'au seul souverain, de même nos ministres ne se préoccupent que de se mettre d'accord avec les petits despotes de la commission du budget; ils multiplient les concessions et les offres d'emplois, ils subissent toutes les exigences pour sauver les crédits qui leur tiennent le plus au cœur, et ils ne prennent aucun souci des embarras qu'ils peuvent créer à leur collègue des finances. Si celui-ci ne sait guère ce qu'il adviendra des recettes publiques entre les mains de la commission, il ne sait pas davantage quelles dépenses sont engagées et à quelles échéances il lui faudra pourvoir. Nous avons, sur ce point, le témoignage très précis et très catégorique de M. Léon Say, qui disait au sénat, le 20 décembre 1882: « On engage les finances de l'état, et le ministre ne s'en doute même pas. » M. Léon Say faisait appel aux souvenirs de son successeur, M. Tirard, pour constater dans quelle ignorance de l'étendue de leurs engagemens les ministres dépensiers, ceux de la guerre et des travaux publics, laissaient leur collègue des finances. Il confessait que, lors de son dernier passage au pouvoir, il n'avait jamais pu arriver à connaître exactement quelles étaient les prévisions de dépenses du ministère des travaux publics. Le titulaire de ce département, M. Varroy, n'en savait pas davantage. Ce n'était qu'à la suite de recherches instituées dans ses bureaux qu'il pou-

vait remettre à son collègue des finances, le jour même où s'ouvrait la discussion générale du budget, un petit carré de papier contenant quelques chiffres. Par ce carré de papier, M. Léon Say apprit que l'évaluation des dépenses à faire pour les travaux publics était passée du chiffre primitif de 5 milliards 1/2 au chiffre de 7 milliards, pour monter définitivement à 8 milliards. Quant au ministre de la guerre, armé de l'irrésistible argument des besoins de la défense nationale et assuré de la bienveillance constante de la commission du budget, il fait manœuvrer les millions du budget ordinaire au budget extraordinaire, et réciproquement, de sorte qu'il n'y a jamais moyen de savoir exactement où il en est des crédits qui lui ont été ouverts. On peut donc répéter, après M. Léon Say, que « le ministre des finances ne sait pas ce que dépensent ses collègues et n'a aucune action sur leurs dépenses. »

Dira-t-on qu'en l'absence de ce contrôle général sur la situation financière du pays, qui, ailleurs, est une des prérogatives et un des devoirs du pouvoir exécutif, l'examen minutieux du budget, l'épluchage des propositions ministérielles par la chambre ou par ses délégués, est au moins le moyen d'introduire l'économie dans les dépenses publiques? L'expérience des dix dernières années a donné un complet démenti à cette opinion. Si la commission se borne à rogner de-ci, de-là, sur quelques crédits, le total de ces réductions représente une somme insignifiante, par rapport à un budget de plus de 3 milliards. Dans le budget de 1888, on propose de retirer 1,000 francs à l'école française de Rome, 11,000 francs à l'Imprimerie nationale, etc. Est-ce ainsi qu'on trouvera les 100 millions nécessaires pour équilibrer le budget? Si la commission procède par retranchemens considérables, et elle n'en peut guère opérer de tels que sur les budgets de la guerre et des travaux publics, il est plus que probable que les crédits supprimés ressusciteront sous la forme de crédits extraordinaires : l'économie qu'on aura cru réaliser n'aura été qu'apparente. Nous avons établi récemment (1), par un examen détaillé de notre organisation administrative, qu'il était malaisé de toucher à aucun de nos grands services publics sans s'exposer à le paralyser et à le désorganiser. Ici encore, le rétablissement, après coup, des sommes supprimées, a presque toujours été la conséquence de ces économies momentanées; la commission en fait l'aveu dans le rapport de cette année. La chambre elle-même semble se prêter à cette manœuvre enfantine, car elle n'a cessé d'accroître la nomenclature des services pour lesquels des crédits extraordinaires peuvent être ouverts

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1887.

par simples décrets, en l'absence du parlement. Il semble que le seul but qu'on se soucie d'atteindre soit de sauver les apparences et de leurrer le pays par un équilibre fictif qu'on sait devoir disparaître dès le lendemain de la séparation des chambres.

Emplois, bourses, pensions, subventions, indemnités, sont une monnaie électorale dont tout membre de la majorité a sa part, et il lui déplairait fort de réduire le trésor commun où il a l'habitude de puiser. C'est donc se bercer d'un espoir imaginaire que d'attendre de la chambre des économies sérieuses. C'est le fait contraire qui se produit sous l'influence de ces mêmes intérêts personnels. Tout député rêve de se créer un titre durable à la fidélité de ses électeurs. Ici c'est un chemin de fer, là un canal, ailleurs un bassin à flot, ailleurs encore un lycée qui sont en projet; il faut faire introduire ces entreprises dans la liste des engagemens de l'état; il faut tout au moins obtenir une subvention. On se coalise donc; on dépose des amendemens collectifs, on force la main à la commission du budget et au ministre des finances, et le résultat final est l'accroissement de tous les crédits qui peuvent être distribués en libéralités administratives. Croit-on que ce tableau soit trop chargé? Interrogeons M. Léon Say, que nous aimons à citer, parce qu'il ne saurait être suspect d'hostilité contre le régime actuel : « L'ardeur de l'initiative, écrivait-il en novembre 1882, est toujours aussi vivace : elle est prête à distribuer largement les fonds du trésor en traitemens, en retraites, en indemnités, en subventions. On dirait que le problème que se posent un grand nombre de députés est celui de faire vivre les départemens, les communes et ceux qu'on appelait jadis les citoyens actifs, qui sont aujourd'hui tous les électeurs, aux frais de l'état... Il y a une sorte de course aux dépenses, et les députés sont toujours prêts à donner le signal du départ. »

Qui voudrait suivre pas à pas le développement qu'ont pris depuis dix ans les budgets des travaux publics et de l'instruction publique pourrait dresser une longue liste de dépenses que les intérêts personnels ou l'esprit de parti ont mises à la charge des contribuables. Se souvient-on du célèbre amendement dont M. Philippotaux avait pris l'initiative et que M. Sarrien fit voter? L'ère des excédens avait déjà pris fin, M. Tirard était fort empêché pour équilibrer le budget : il avait imaginé de mettre à la charge des communes une partie des dépenses de l'instruction primaire, supportées jusque-là par le budget général. M. Philippotaux fit appel à tous les députés qui étaient investis des fonctions de maire, et son amendement, qui rétablissait au budget de l'état le crédit supprimé, réunit 144 signatures. Le moyen de résister à une aussi

formidable coalition! Le ministre fut vaincu : il s'agissait d'une dépense de 14 millions; l'équilibre, péniblement établi, fut détruit du coup, et le budget fut voté en déficit. Des faits analogues se produisent en ce moment, sous l'influence de l'esprit sectaire qui domine une partie de la chambre. Le ministre de l'instruction publique avait pris l'initiative de réduire, pour 1888, le crédit relatif à l'établissement de nouveaux lycées et le crédit affecté aux bourses : pour ce dernier crédit, il constatait que, depuis deux ou trois ans, il avait été supérieur à la dépense effective. La commission du budget a refusé de sanctionner ces économies, et elle a rétabli pour ces deux crédits les chiffres inscrits aux derniers budgets. Elle s'est refusée à ralentir la multiplication d'établissemens inutiles et coûteux qui se font, par l'exagération de leur nombre, une concurrence désastreuse, et à diminuer une source de largesses que de prochaines élections peuvent rendre précieuse. Ces quelques exemples nous paraissent suffire : rapprochés de ce fait que, de 1880 à 1884, les dépenses du budget ordinaire se sont accrues de 240 millions, ils justifient complètement le reproche que M. Léon Say ne craignait pas d'adresser en face à la chambre elle-même, lorsqu'il disait, dans la séance du 20 juillet 1882 : « Les chambres, au lieu d'être un frein, sont devenues une excitation à la dépense. »

Si encore l'initiative parlementaire respectait l'intégrité des recettes du trésor! Mais la fièvre des dégrèvemens n'est pas moins forte que la fièvre des accroissemens de dépense. En 1880, la chambre a abandonné d'un seul coup 71 millions de recettes sur l'impôt des boissons. Le vide fait dans les caisses de l'état n'a pas été comblé par le développement de la consommation. On est aujourd'hui unanime à reconnaître que ce dégrèvement n'a en rien profité au public : tout le bénéfice de la mesure a été pour les débitans de boissons, qui n'ont en rien modifié les prix de la vente au détail; et le sacrifice si légèrement imposé au trésor est irrécouvrable, car les députés ne sauraient affronter le ressentiment de 400,000 débitans et des électeurs soumis à leur influence. Nous ne citons que la plus remarquable de ces largesses intéressées, car les recettes abandonnées en trois ou quatre années représentent ensemble 221 millions. Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit souvent du préjudice causé au trésor par le relâchement apporté dans le recouvrement des impôts depuis que les influences parlementaires ont assuré aux fraudeurs une quasi-impunité.

Un mal plus grave et plus irréparable est le trouble apporté dans le fonctionnement des administrations publiques par l'ingérence parlementaire. Le député qui a été chargé du rapport sur un service public veut qu'il reste quelque trace de son passage par la

commission du budget. Il tient à se signaler par un changement quelconque qui autorise ses amis à le considérer comme un réformateur et qui lui devienne un titre à un portefeuille. Il expérimente, comme *in anima vili*, sur le service qui lui a été livré en pâture. Tous les rapporteurs font part à la commission des conceptions qui ont germé dans leur cerveau : elles sont jugées avec une indulgence réciproque, recommandées et souvent imposées aux ministres. De là ces fantaisies réformatrices qui ne sont souvent que des retours à un passé condamné et rejeté ; de là ces improvisations qui bouleversent brusquement un service, le disloquent ou le dépouillent d'une partie de ses attributions transportées à un service voisin. Aussi la commission du budget est-elle la terreur de toutes les administrations : celles-ci se sentent sans cesse sous le coup de résolutions impossibles à prévoir. Personne n'est assuré du lendemain, sachant que ni l'ancienneté, ni les services, ni les règlemens ne le préserveront des caprices d'une commission omnipotente. La situation des trésoriers-généraux et des receveurs des finances est remise en question tous les ans : tantôt il s'agit de supprimer une partie de leur traitement et tantôt de les supprimer eux-mêmes. Les sous-préfets sont voués désormais aux mêmes angoisses ; et ce sera peut-être en vain que, pour les sauver, on propose de jeter en pâture au minotaure parlementaire les deux tiers des conseillers de préfecture. La loi elle-même ne protège plus contre un arbitraire dont on chercherait vainement l'exemple en dehors des états despotiques. Institués par une loi, les aumôniers militaires ont disparu sans que cette loi ait été abrogée. Établies par le décret constitutif de l'Université, qui avait tous les caractères d'une loi organique, les facultés de théologie ont disparu également. Les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, qui font partie intégrante de l'ordre lui-même, ont failli être condamnées. On ne prend plus la peine de demander ou de proposer l'abrogation d'une loi, ce qui rendrait inévitable une discussion contradictoire et donnerait la parole au sénat : il est plus commode et plus expéditif de rendre les lois inexécutables par la suppression des crédits indispensables à leur exécution. Une dizaine de fortes têtes, cantonnées dans la commission du budget, refondent ainsi peu à peu toute notre législation administrative, et comme on ne s'arrête guère sur une pareille pente, les traités eux-mêmes ne seront pas plus respectés que les lois : voici, en effet, que la commission du budget a voté la suppression du budget des cultes tout entier.

Comment les ministres feraient-ils respecter les droits de leurs subordonnés ; comment protégeraient-ils contre la désorganisation les services qu'ils ont à diriger ? Ils ne peuvent défendre contre la

commission du budget leurs attributions les plus évidentes. Cette commission s'ingère dans les détails de leur administration; elle prétend enchaîner leur initiative et leur imposer sa direction. Les lycées sont en déficit constant, et il faut, tous les ans, imposer aux contribuables un sacrifice de plus en plus considérable pour payer l'éducation de quelques privilégiés. Comprenant qu'il y a là un péril pour l'institution elle-même, le ministre actuel de l'instruction publique, en homme avisé, a cru prudent d'arrêter les progrès du déficit, et il a augmenté le prix de la pension. Il agissait dans la limite de ses attributions; il usait d'un droit déjà exercé à diverses reprises par ses prédécesseurs; enfin il ajoutait aux recettes du trésor. Néanmoins, la commission a jeté feu et flamme; elle s'est plainte très haut de n'avoir pas été consultée; elle a mandé le ministre devant elle et, sur son refus de comparaître, elle a échangé avec lui la correspondance la plus aigre. Il en est du cabinet tout entier comme des ministres individuellement. Un décret présidentiel, daté du 17 octobre 1887, a transféré du ministère des affaires étrangères au ministère de la marine l'administration des protectorats qui avait été attribuée, il y a trois ans, au premier de ces départemens. Un décret défaisait donc ce qu'un décret précédent avait fait, et loin qu'il en résultât un accroissement de dépense, on réalisait une économie. La commission du budget ne s'en est pas moins courroucée : elle s'est réunie d'urgence et a voté la protestation suivante, dont les termes méritent d'être pesés : « La commission, considérant que le projet de décret qui lui a été communiqué *soulève d'importantes questions politiques*, donne acte au gouvernement de sa déclaration qu'il entend les trancher sous sa seule responsabilité, devant la chambre, et *sans l'approbation préalable de la commission du budget.* » Admettez de semblables prétentions, et voilà le gouvernement du pays transféré à la commission du budget.

Il ne manquait plus à la chambre, pour compléter le cercle de ses usurpations et pour établir qu'elle est l'unique dépositaire de la souveraineté, que de mettre la main sur le pouvoir judiciaire et sur la présidence elle-même. Ces derniers pas ont été franchis. La chambre a accepté la possibilité d'une enquête parlementaire sur des faits soumis à une instruction judiciaire déjà commencée. Une telle idée eût paru monstrueuse à toute assemblée respectueuse des principes essentiels de la constitution et soucieuse de la légalité. Lorsque l'opinion publique s'est émue récemment, en Angleterre, de certains faits scandaleux et de certains abus de pouvoir commis par des agens subalternes de l'autorité, la chambre des communes a-t-elle eu un seul instant la

pensée d'instituer une enquête parlementaire? Par des interpellations sous la forme de motions, elle a mis le gouvernement en demeure de vérifier les faits, d'en poursuivre la répression et de proposer les mesures législatives nécessaires pour en prévenir le retour. La chambre des communes a suivi ainsi la seule marche qui soit régulière dans un pays réellement constitutionnel et qui, en même temps, soit conforme à la prudence. Quel peut être, en effet, le résultat de deux instructions parallèles? Ou les tribunaux puniront les faits qui en auront fait l'objet, et ils seront accusés d'avoir subi une pression politique; ou ils refuseront d'y voir des délits, et l'autorité morale de la chambre recevra une grave atteinte. Quant au renversement du président Grévy, il se passe de tout commentaire.

On dira peut-être qu'après tout le pays est maître de ses destinées, et qu'il peut acheter au prix de quelques inconvéniens, même graves, l'avantage de connaître à fond ses affaires et de voir clair dans ses finances. Or il ne manque point de gens expérimentés qui contestent que la méthode aujourd'hui en vigueur assure ce dernier avantage au public. Ils font remarquer que toutes les questions se décident au sein de la commission du budget et, d'abord, de ses sous-commissions, et que rien n'arrive à la connaissance du public que par des lambeaux de procès-verbaux communiqués à la presse ou par des indiscrétions individuelles. Quand un ministre s'est mis d'accord avec la sous-commission à laquelle il a affaire, tout est fini ; si l'entente ne s'est pas établie, c'est la commission qui tranche le différend, et tout est encore réglé définitivement, à moins que le ministre ne s'entête et ne porte la question devant la chambre entière, ce qui compromet gravement son portefeuille. Dans la pratique, ce n'est donc pas la publicité, c'est le huis-clos qui est la règle pour la solution des affaires de finance. La chambre accepte aveuglément l'œuvre de sa commission, et s'autorise de l'époque tardive à laquelle le budget arrive devant elle pour étrangler la discussion. Pourvu qu'on lui donne l'assurance que le budget est en équilibre, elle se tient pour satisfaite ; elle refuse de vérifier si cet équilibre est réel ou fictif; et elle vote, à la vapeur, chapitre après chapitre. Si quelque obstiné veut obtenir une explication ou formuler une critique, c'est à qui, par ses murmures, fermera la bouche à ce bavard, à cet importun. Tout est terminé en quelques séances. En réalité, la nation ne sait rien du fond de sa situation financière ; et la chambre elle-même, qui devrait voir pour elle, ne voit rien qu'à travers la commission du budget, interposée comme un paravent entre la lumière et le public.

II.

Quelles peuvent être les conséquences de la prépotence abusive que la chambre s'est arrogée par des empiètemens successifs, et qui est exercée, pour les questions d'argent, par la commission du budget? C'est un point sur lequel les partisans des institutions républicaines feront bien de fixer leur attention. La suprématie parlementaire recèle un danger qui commence à apparaître même aux yeux médiocrement clairvoyans. Les radicaux continuent de toutes leurs forces à battre en brèche la constitution actuelle, sans s'apercevoir qu'il n'en subsiste plus que les formes extérieures, car tous les contrepoids qu'ils repoussent comme autant d'entraves à l'exercice de la souveraineté populaire ont disparu avec l'indépendance réciproque des pouvoirs. Allons aux faits sans nous arrêter aux apparences; interrogeons un fonctionnaire quelconque, il nous dira que ce sont les sous-commissions qui règlent presque souverainement les dépenses, et, par les dépenses, l'organisation intérieure des ministères et la marche de l'administration; que le rapporteur habituel d'une sous-commission fait toujours plier l'autorité ministérielle, et que son patronage est plus précieux et plus puissant que celui du titulaire éphémère d'un portefeuille. De cette situation reconnue, avérée, à la suppression des ministres et à leur remplacement par les délégués de la chambre, la distance est-elle si grande? La présidence s'est annulée volontairement; le sénat a montré qu'il était hors d'état de défendre même son propre mode de recrutement; l'indépendance du pouvoir judiciaire a été brisée avec l'inamovibilité de la magistrature : qu'on se décide à mettre, quelque jour, les apparences d'accord avec la réalité qui nous étreint déjà, et voilà la France ramenée à l'administration directe du pays par des comités législatifs, c'est-à-dire au régime de la Convention, qui, pour beaucoup de républicains, représente seul la vérité d'un gouvernement démocratique.

Qui peut se faire illusion sur les chances de durée d'un pareil régime dans notre pays? Si la France, protégée par de fortes barrières comme l'Angleterre ou l'Espagne, ou entourée de voisins faibles et paisibles, n'avait point à se préoccuper de sa sécurité extérieure, si la vie communale et départementale était chez nous aussi intense et aussi active qu'elle est inerte et paralysée, si les affaires locales se réglaient sur place par l'intervention des seuls intéressés, comme dans les cantons suisses ou les états de la confédération américaine, l'attention des citoyens se détournerait assez facilement du pouvoir central. Les questions d'impôts auraient seules le privilège d'émou-

voir et de passionner la foule, et la chambre pourrait régler sans opposition sérieuse les questions de politique générale dont les masses ne se préoccupent guère quand elles sont rassurées sur leurs intérêts. Mais dans un pays fortement centralisé comme le nôtre, où la tendance est d'accroître sans cesse les attributions du pouvoir et de faire pénétrer son action dans les détails les plus intimes de la vie, où l'on veut réglementer la famille, l'éducation et même la religion, où tout vient aboutir au parlement, qui doit donner le branle à la machine sociale, cette ingérence excessive et cette omnipotence d'une chambre lui créent une redoutable responsabilité. Il est de l'essence même des assemblées que les majorités y soient mobiles et variables : on peut donc tout espérer et tout craindre d'un déplacement de quelques voix ; et l'instabilité devient la condition commune des hommes et des choses. On a souvent fait valoir contre la constitution des États-Unis que l'administration peut être entièrement renouvelée, tous les quatre ans, à chaque changement de président : y a-t-il plus de stabilité avec la domination d'une assemblée? Il est probable que le budget des cultes sera rétabli, comme l'ont été, une première fois, les crédits relatifs aux chanoines et aux facultés de théologie ; mais qui peut assurer que la commission n'aura pas gain de cause l'année prochaine? Une autre majorité pourra ensuite remettre les choses en état. Il existe, au sein de la chambre actuelle, un groupe déjà fort nombreux qui veut rendre la magistrature élective : des élections générales peuvent le transformer en majorité, et voilà notre organisation judiciaire mise en péril jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle majorité. Cette inévitable et perpétuelle mobilité du pouvoir de qui tout dépend est une cause permanente d'inquiétude et de malaise : les intérêts s'étonnent et s'irritent de voir que tout peut sans cesse être remis en question. Que ceux qui poussent au développement du pouvoir parlementaire y prennent garde : ils pourraient bien faire les affaires du césarisme, en créant dans le pays un immense besoin de stabilité et de sécurité. Ne sont-ce pas des symptômes dignes de remarque que le soulagement éprouvé par la généralité du pays quand les chambres se séparent, et le réveil des inquiétudes aussitôt qu'elles se réunissent?

Si le mal réside dans l'abus que la chambre a été irrésistiblement entraînée à faire des droits qui lui sont légitimement attribués, ne s'ensuit-il pas que le remède doive être cherché, soit dans une restriction des prérogatives législatives, soit dans l'établissement de quelque contrepoids effectif? Ce contrepoids, la constitution helvétique et les constitutions cantonales l'ont trouvé dans l'institution du *referendum* ou appel au peuple, qui est de droit lorsqu'il est réclamé par un nombre déterminé de citoyens. Par le

referendum, le suffrage universel casse et met à néant les décisions des assemblées législatives qui ne sont pas conformes aux sentimens de la majorité des citoyens : l'exercice de ce droit de revision, d'abord assez rare, devient de plus en plus fréquent. Ces consultations directes et répétées de l'universalité des citoyens seraient malaisément praticables sur un territoire aussi étendu que celui des États-Unis et avec une population aussi considérable. Aussi, en Amérique, l'appel au peuple est-il réservé pour la revision, soit de la constitution fédérale, soit des constitutions particulières des états. Ces revisions doivent être l'œuvre d'assemblées spéciales, élues *ad hoc*, et elles doivent être soumises à la ratification populaire. En dehors de ces circonstances exceptionnelles où l'intervention du peuple lui-même a été jugée nécessaire, la constitution américaine a cherché un frein aux excès du pouvoir législatif dans une forte organisation du pouvoir exécutif. Il ne faut pas que l'étiquette républicaine fasse ici illusion : à l'exception de la Russie, il n'est aucun pays civilisé où le pouvoir exécutif soit aussi fortement constitué, soit investi de prérogatives aussi étendues, et exerce une action personnelle aussi considérable qu'aux États-Unis. Le président américain a infiniment plus d'initiative, d'autorité et de pouvoir qu'aucun souverain constitutionnel. Il se meut librement dans la sphère de ses attributions, il peut agir à découvert, il peut avoir une politique personnelle, et la véritable limite de son pouvoir est dans la courte durée de sa fonction. La constitution lui a donné pour auxiliaire et pour associé dans l'administration le sénat, qu'elle a rendu plus influent et plus puissant que la chambre, par les attributions qu'elle lui a conférées et que les élus du suffrage universel ne partagent pas : à savoir la confirmation des principaux fonctionnaires et l'examen qui a lieu, en séance secrète, des traités conclus par le président. Enfin, bien que les États-Unis ne connaissent point la centralisation qui met la vie nationale tout entière à la merci d'une décision législative, leur constitution a coupé court à l'ingérence parlementaire dans l'administration et a virtuellement supprimé les crises ministérielles, en édictant que les ministres du président seront pris en dehors des chambres et n'y auront point entrée. La chambre n'a donc aucun moyen de contraindre le président à renvoyer les collaborateurs qu'il s'est choisis, et aucune révolution ministérielle ne vient agiter le pays.

Ce serait un remède héroïque au mal dont la France souffre; mais il serait d'autant plus malaisé de le faire accepter, qu'un courant tout contraire semble régner au sein de notre démocratie. Bien que des hommes publics qui ont participé au gouvernement depuis une douzaine d'années, et particulièrement des ministres des finances,

comme M. Say, M. Tirard, M. Sadi Carnot, se soient plaints que l'autorité ministérielle fût battue en brèche et ne trouvât appui nulle part, on voit des hommes politiques, comme M. Brisson, soutenir que le remède aux caprices et aux incohérences de l'action législative serait de l'endiguer dans de grands comités permanens, dont chacun aurait pour spécialité une branche de la législation et de l'administration. Il semble donc qu'on soit plus près de supprimer les ministres que de les rendre indépendans du parlement. Cependant, bien des esprits que la situation présente afflige et inquiète pour l'avenir de la démocratie, et qui appréhendent que la nation alarmée du désarroi de ses finances et lasse du gâchis où s'agite un gouvernement sans autorité et sans prestige, ne se rejette violemment vers le despotisme, se montrent de moins en moins éloignés du système américain. Ici même, un publiciste éminent, d'un libéralisme incontestable, M. de Laveleye, s'est déclaré partisan de cette réforme.

Pour notre part, nous sommes surtout frappé des inconvéniens que ce système présente pour l'expédition des affaires et même pour l'action législative. Nous croyons avoir établi, dans une étude sur la constitution américaine, que, si l'absence de contact entre les deux pouvoirs prévient les conflits, elle met un obstacle insurmontable à une coopération qui est indispensable pour faire aboutir les réformes demandées par l'opinion, pour reviser et améliorer les lois. Dans la pratique quotidienne, les deux pouvoirs, trop complètement séparés, s'isolent l'un de l'autre et se paralysent plus qu'ils ne s'entr'aident. Ces inconvéniens seraient atténués si, en continuant de soustraire les ministres à l'action du parlement et en les prenant hors de son sein, on leur laissait la faculté de prendre part aux délibérations des chambres et de défendre eux-mêmes les propositions du gouvernement; mais cette combinaison aurait trop d'analogie avec la constitution du second empire pour ne pas rencontrer, dans un côté de l'opinion, d'insurmontables préventions. Nous croyons, d'ailleurs, que ni l'adoption pure et simple du système américain, ni son application mitigée, ne produiraient les effets qu'on en attend, si on laissait subsister notre centralisation exagérée et notre organisation administrative. Est-ce que la chambre n'en conserverait pas moins l'instrument de son despotisme, qui est la commission du budget, et l'arme dont celle-ci se sert, qui est la loi de finance? Rappelons-nous un passé, encore bien rapproché de nous. Une faction acquiert la majorité au sein de la chambre; elle s'empare de la commission du budget et s'y cantonne comme dans une forteresse. Le chef de cette faction se fait nommer président de la commission du budget : de ce jour, il de-

viendra le véritable ministre des finances, et s'il en a la volonté, s'il a aussi l'énergie nécessaire, il dominera le gouvernement tout entier. Par des suppressions de crédits, il mutilera ou même fera disparaître complètement certains services publics. Il en enfantera de nouveau en triplant ou quadruplant le budget d'un ministère. Il se fera une armée de partisans en suscitant par des ouvertures illimitées de crédits, lui qui tient les cordons de la bourse, la conception et l'exécution des plans les plus vastes et les plus dispendieux. Uniquement préoccupé de sa popularité, il supprimera des impôts et désorganisera les finances par des dégrèvemens intempestifs. Il flattera les passions de son parti par l'établissement de taxes iniques, ou en proposant de frapper le revenu et les sources mêmes de la richesse. N'est-ce pas là l'histoire d'hier, qui se continue aujourd'hui et qui recommencera demain? Où est l'obstacle à ce qu'elle se renouvelle? Est-il dans la présidence? Est-il dans le sénat? Le jour où Gambetta, pour établir la suprématie de la chambre où il était le maître, et détruire les prérogatives du sénat où il appréhendait des résistances, fit supprimer, pour la première fois, des crédits qui n'étaient proposés qu'en exécution d'une loi, et retarda artificieusement le vote du budget, afin d'acculer le sénat dans une impasse, le gouvernement avait le droit et le devoir de lui dire : « Il ne s'agit point de savoir si quelques milliers de francs continueront d'être donnés à certains fonctionnaires. La question est plus haute. Il s'agit de savoir si une loi doit être respectée et obéie, tant qu'elle subsiste. Si une loi vous déplaît, poursuivez-en l'abrogation par les voies régulières; mais en refusant d'exécuter une loi en vigueur, dont l'autorité subsiste tout entière, vous sapez les bases mêmes de la constitution et de toute constitution. Une telle question est trop grave pour être tranchée par un vote législatif, et si la chambre persiste à vous suivre dans la voie inconstitutionnelle où vous voulez l'engager, nous porterons, par une dissolution, le débat devant le corps électoral. » Seulement, il aurait fallu avoir, à ce moment, un gouvernement digne de ce nom, et il aurait fallu que le président se souvînt qu'il était le gardien de la constitution; mais, depuis longtemps, l'autorité présidentielle s'était annulée volontairement, et le sénat abdiqua à son exemple. La brèche a été faite dans la constitution : elle est restée et restera ouverte, car il est impossible de revenir sur les faits accomplis. Ne va-t-on pas jusqu'à prétendre maintenant que, le sénat étant issu du suffrage à deux degrés, les députés, directement élus par le suffrage universel, sont les seuls représentans du pays? Allez dire cela aux députés prussiens, nommés par le suffrage à deux degrés!

Il ne semble point indispensable de toucher à la constitution; il

suffirait de modifier le règlement de la chambre et de supprimer la commission du budget. L'instrument du despotisme législatif serait brisé, et il est impossible d'apercevoir ce que le contrôle que la chambre doit exercer sur les finances publiques pourrait perdre à cette suppression. Que pourrait-on regretter? Seraient-ce les séances tenues à huis-clos par une dizaine de commissaires, honteux de leur petit nombre? Serait-ce le fatras des rapporteurs, souvent emprunté aux rapports des années précédentes? Seraient-ce ces petits grappillages qui consistent généralement à supprimer un garçon de bureau, à rogner le traitement d'un commis, à réduire un fonds de secours ou de gratifications? Mais les auteurs de ces belles conceptions financières pourraient toujours les porter à la tribune. Quelle réforme utile est sortie, depuis douze ans, des travaux de la commission du budget? Quelle économie importante a-t-elle réalisée qui n'ait été annulée plus tard par un crédit extraordinaire? Quelle lumière, enfin, a-t-elle répandue sur la situation financière? Ne sont-ce pas les rapports complaisans de la commission du budget qui ont voilé la vérité aux yeux du pays et endormi le parlement, jusqu'à ce qu'il se soit réveillé au bord de l'abîme? Lorsqu'un ministre des finances honnête homme, M. Tirard, a eu le premier la franchise de prononcer le mot de déficit, quels contradicteurs a-t-il trouvés devant lui, sinon le président et le rapporteur de la commission du budget? Non, cette commission n'est ni un instrument de réforme ni une source de lumière : son existence sert uniquement à justifier la paresse des députés, qui se dispensent d'ouvrir le budget et les rapports dont il est l'objet, en disant qu'il y a une commission pour cette besogne fastidieuse.

Il n'y a point en Angleterre de commission du budget, et on ne distribue point aux membres du parlement quinze à vingt kilos pesant de rapports : la chambre des communes s'est-elle jamais plainte qu'on lui cachât ou qu'on lui laissât ignorer quelque chose? Le public anglais, qu'on ne taxera pas d'indifférence pour les questions d'argent, ne se tient-il pas pour amplement renseigné sur l'équilibre ou le déficit du budget et sur l'ensemble de la situation financière? Il apprend ce qu'il est indispensable et utile qu'il en sache par les discussions qui s'engagent entre les hommes les plus compétens et les plus instruits de chaque parti et par les commentaires des journaux. La clarté jaillit inévitablement de ces controverses entre gens capables de discerner la vérité et capables de la dire. En France même, les quatre ou cinq séances que le sénat consacre à la discussion générale du budget répandent plus de lumière sur la situation de nos finances que toute la prose législa-

tive, parce que cette discussion s'engage uniquement entre des hommes compétens et expérimentés, qui savent lire dans les gros volumes du budget et qui connaissent à fond la matière dont ils traitent.

Rapportons-nous-en à cet exemple et à la pratique de nos voisins. L'essentiel est que les membres du parlement et le public aient entre les mains des tableaux suffisamment détaillés des crédits demandés, avec l'indication exacte des changemens proposés d'un exercice à l'autre, et des notes brèves, mais claires et précises, émanant des administrations intéressées, qui fassent connaître les motifs de chaque changement. Ces renseignemens suffisent pour qu'un député intelligent sache à quoi s'en tenir sur le service public qu'il se trouvera connaître. La discussion du budget pourrait commencer trois semaines ou un mois après la distribution des documens officiels; et l'interposition d'une commission n'écartant plus et n'intimidant plus personne, on verrait monter à la tribune, à l'occasion de chaque budget particulier, les hommes qui connaîtraient la matière et en pourraient parler avec compétence. Le militaire présenterait des observations sur le budget de la guerre, l'ancien magistrat sur celui de la justice, l'ancien fonctionnaire sur celui de l'intérieur. Les ministres seraient plus à l'aise pour défendre leurs crédits, ne rencontrant plus les préventions créées par une décision défavorable de la commission du budget; d'autre part, ils trouveraient en face d'eux des hommes au courant des questions, capables d'émettre des idées justes et de suggérer des mesures utiles. La discussion du budget serait plus approfondie qu'aujourd'hui; elle serait autrement instructive pour le pays et pour le parlement lui-même que ces séances mal remplies où aucun orateur ne peut se faire écouter, où l'on vote de confiance des centaines de millions sur la foi d'une commission, où les crédits défilent avec une rapidité vertigineuse, et on ne verrait plus le président distrait d'une chambre inattentive remettre aux voix, sans s'en apercevoir, des chapitres déjà votés. La discussion serait nécessairement plus longue : elle pourrait prendre quinze ou vingt séances, comme autrefois sous la monarchie de Juillet; mais si on met en regard les sept ou huit mois absorbés par les bavardages et les paperasseries de la commission du budget, on voit qu'il y aurait pour le parlement une économie de temps considérable, et que le retour des douzièmes provisoires deviendrait impossible.

La suppression de la commission du budget, en accélérant et simplifiant la besogne législative, serait donc un réel progrès; mais il ne serait pas moins important de retirer à la loi de finances le caractère qu'on lui a graduellement et illégalement fait prendre

d'une sorte de constitution annuelle, emportant modification et même abrogation du reste de la législation. La constitution n'attribue point à la loi du budget ce caractère exceptionnel; elle la considère comme une loi ordinaire, ayant une valeur égale, mais non une valeur supérieure à celle des autres lois. Pour couper court aux mauvaises pratiques dont les dangers ont été signalés, il faudrait écrire explicitement, soit dans la constitution, soit dans le règlement de la chambre, qu'il ne pourra être dérogé par la loi de finances à l'exécution d'aucune loi existante tant que cette loi n'aura pas été régulièrement réformée. Les droits de la chambre seraient-ils en rien affaiblis par cette obligation de se conformer toujours à la procédure constitutionnelle? Nos anciennes chambres et les parlemens des autres pays n'en ont point jugé ainsi. En Italie, il est de règle qu'aucune dépense dérivant de l'exécution d'une loi ne peut être ni supprimée ni modifiée par la loi du budget, et que suppression ou modification doivent préalablement faire l'objet d'une proposition de loi spéciale. Aussi les tableaux du budget distribués aux deux chambres contiennent-ils à côté de chaque crédit, dans une colonne spéciale, la mention : « Dépense obligatoire ou dépense susceptible de modification (*variabile*). »

Les propositions de la commission du budget et les amendemens individuels ne peuvent porter que sur les dépenses de cette seconde catégorie. Depuis la promulgation de la loi organique sur les administrations publiques, le président de la chambre refuserait de mettre aux voix la suppression du traitement d'un seul fonctionnaire. Il en est de même des recettes du trésor, qu'il n'est pas moins important de mettre à l'abri des fantaisies législatives. Quand le gouvernement italien a songé à remanier l'impôt foncier ou l'impôt sur le sel, il n'a point introduit dans la loi de finance, sous forme d'articles, les changemens auxquels il s'était arrêté : il en a fait l'objet de propositions de lois spéciales, destinées à être étudiées par des commissions distinctes de la commission du budget, à être discutées et votées par les deux chambres en dehors de la discussion de la loi de finance, sauf à tenir compte des décisions du parlement dans les budgets ultérieurs. De simples membres ne peuvent prétendre en cette matière à des prérogatives supérieures à celles du gouvernement. De cette façon, l'économie de la loi de finance ne peut être brusquement bouleversée par des votes d'entraînement ou de surprise; et la discussion n'en est ni allongée ni embrouillée par des débats oiseux ou intempestifs.

Les précautions prises, à cet égard, en Angleterre, sont encore plus rigoureuses qu'en Italie. A l'exception de l'*income-tax* et de quelques droits de douane dont le chancelier de l'échiquier fait

varier la quotité suivant les besoins du budget de l'année, les impôts sont permanens, parce qu'ils forment le *fonds consolidé*, qui est la garantie des créanciers de l'état, et le gouvernement les perçoit sans qu'un vote annuel soit nécessaire, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé par une loi spéciale. Le chancelier de l'échiquier n'a donc point à redouter qu'on mutile ou qu'on supprime à l'improviste quelqu'une des sources de revenu sur lesquelles il a compté lorsqu'il a établi ses prévisions budgétaires. Les propositions qu'il soumet à la chambre dans l'exposé qu'il a coutume de faire au début de l'année financière, c'est-à-dire aux environs du 1er avril, sont généralement votées, séance tenante, après l'échange de quelques observations avec les chefs de l'opposition, et soit qu'elles comportent une diminution ou une élévation de taxes, elles sont appliquées dès le lendemain. Est-ce à dire que la chambre des communes ait abdiqué le droit de modifier ou même de supprimer un impôt? Pas le moins du monde; seulement, elle s'est volontairement retiré la faculté de bouleverser inopinément le budget de l'exercice qui commence. Lorsqu'un impôt soulève des objections comme injuste, comme excessif ou comme préjudiciable à une industrie, le plus autorisé des adversaires de cet impôt, par une motion particulière, sans aucun lien avec la discussion du budget, propose à la chambre d'en recommander au gouvernement la diminution ou la suppression. Si la chambre, après avoir entendu les observations du gouvernement, adopte la motion à une forte majorité, le chancelier de l'échiquier tient compte de ce vote lorsqu'il établit le budget de l'exercice suivant. C'est ainsi que l'impôt du timbre sur les journaux et l'impôt du papier ont disparu, sans aucune perturbation dans le budget anglais.

Pas plus en Angleterre qu'en Italie, un service public, réglé par une loi, ne peut être modifié ou supprimé à l'occasion et par le moyen du budget. Le principe qu'une loi doit être obéie jusqu'à son abrogation est rigoureusement observé. Si le gouvernement se refusait à effectuer un paiement ayant sa cause dans une loi en vigueur, c'est en vain qu'il alléguerait que les fonds n'ont pas été votés par le parlement, l'intéressé prendrait jugement contre la couronne et ferait valablement saisir et vendre une portion quelconque du mobilier de l'état. Y aurait-il là une dérogation aux prérogatives de la chambre des communes? Non, ce serait l'affirmation de la protection que la loi assure à tout citoyen anglais qui a des droits à faire valoir. C'est par respect pour ce principe fondamental de la constitution britannique que les traitemens, fixés par des lois spéciales, sont considérés comme faisant, aussi bien que les rentes, partie de la dette nationale et ne sont même pas soumis au

vote des chambres. On ne comprend donc pas dans le budget proprement dit et, par conséquent, on ne met point aux voix les intérêts de la dette publique, la liste civile, les allocations accordées aux membres de la famille royale, les pensions civiles et militaires, le traitement du lord-lieutenant d'Irlande, ceux des contrôleurs de l'échiquier, des juges, etc., et, ce qui paraîtra plus surprenant, les fonds secrets. Les dépenses qui sont ainsi effectuées d'office, sans vote du parlement, représentent environ un tiers de la dépense totale.

Les dépenses qui sont soumises à un vote annuel du parlement sont celles qui n'ont ni caractère d'obligation ni fixité : ce sont les crédits de la guerre et de la marine, dont l'importance est subordonnée au chiffre des soldats présens sous les drapeaux, des marins entretenus et des bâtimens maintenus à flot ou mis en construction; ce sont encore les crédits pour l'instruction publique, pour l'entretien des bâtimens et les constructions nouvelles, les routes nationales, la police et les frais de justice, les postes et les services maritimes, etc. Deux points d'une extrême importance méritent d'être notés. Les budgets de la guerre et de la marine sont présentés directement au parlement par les chefs de ces deux départemens, mais avec l'assentiment préalable du chancelier de l'échiquier et du premier lord de la trésorerie, chef officiel du cabinet, à qui les chiffres en ont été soumis pour approbation. Quant aux crédits relatifs aux services civils, lors même que les chefs de ces services feraient partie, non-seulement du ministère, mais du cabinet, ils sont déterminés et présentés par le chancelier de l'échiquier. Il résulte de cette règle que les ministres, véritablement responsables de la gestion des finances, le chancelier de l'échiquier et le premier lord de la trésorerie, exercent un contrôle effectif sur l'ensemble des dépenses publiques. Ils peuvent contraindre leurs collègues à contenir leurs propositions dans de justes limites et, au besoin, leur imposer ces réductions qu'en France le ministre des finances est réduit à solliciter, souvent en vain, des chefs des autres départemens.

Le second point à noter n'est pas moins intéressant. Il arrive rarement que la chambre des communes réduise quelqu'un des crédits qui lui sont demandés : tout se borne presque toujours à des échanges d'observations ; seulement, si l'opinion de la chambre se montre manifestement défavorable à la continuation d'une dépense, cette dépense disparaît du budget suivant. En revanche, la chambre s'est interdit absolument, non-seulement d'introduire dans un budget une dépense qui n'y figure pas, mais même de faire subir à un crédit la plus légère augmentation. Cette interdiction résulte

d'un des règlemens permanens de la chambre, qui spécifie qu'elle n'acceptera et n'examinera aucune proposition de dépense « autrement que sur la recommandation de la couronne. » Ce règlement reconnaît donc au gouvernement le droit exclusif de proposer une dépense; et bien qu'il date de 1706, il est encore rigoureusement observé; tous les hommes d'état anglais ont veillé soigneusement au maintien d'une règle qu'ils considèrent comme une des plus précieuses garanties du bon ordre des finances. Aussi, point de surprises, point d'entraînemens, point de coalitions entre députés intéressés à l'accroissement d'un crédit, point de connivences entre un ministre et une commission du budget pour forcer la main au ministre des finances, point d'amendemens Philippotaux venant ajouter 14 millions aux dépenses et rompre l'équilibre du budget. L'économie de la loi de finance ne peut être bouleversée, comme en France, par les improvisations législatives . elle demeure ce qu'elle doit être, l'œuvre du gouvernement, qui en a la responsabilité.

Soumettre l'exercice des droits de la chambre en matière de budget à des règles analogues à celles qui sont observées en Angleterre ou en Italie, serait-ce porter atteinte à ses prérogatives? Loin de vouloir affaiblir le contrôle des représentans du pays sur les dépenses publiques, nous voudrions au contraire le fortifier et le rendre effectif. Actuellement, il est plus apparent que réel, et rien n'est plus facile que de s'y soustraire. Le ministre qui veut échapper, pour une dépense, à la nécessité d'avoir l'autorisation du parlement, se fait ouvrir par décret un crédit extraordinaire. Quand la chambre est appelée à se prononcer, à la session suivante, la dépense est faite, le crédit absorbé, et il n'y a plus moyen de revenir sur le fait accompli. Les ministres ne se conforment même pas toujours à la règle de la spécialité des crédits, et l'on a vu un ministre de la marine, l'amiral Aube, appliquer jusqu'à 30 millions à une dépense autre que celle pour laquelle ils avaient été votés. La chambre n'a aucun moyen de porter remède à ces abus, qui deviennent de plus en plus fréquens.

Cette impuissance tient à la trop longue durée de l'exercice financier, qu'il y aurait grand avantage à raccourcir. En Italie et en Angleterre, les comptes d'une année sont arrêtés, en recettes et en dépenses, le dernier jour du douzième mois : les recettes non encore rentrées sont considérées comme des créances de l'état, et les paiemens non encore effectués, comme des dettes, et on repart à nouveau. Notre administration, sans qu'on aperçoive aucun avantage sérieux à cette pratique, tient à faire figurer dans les comptes d'une année toutes les rentrées et toutes les dépenses qui ont leur

origine dans le budget voté pour cette année, même lorsque recettes et dépenses sont effectuées après le douzième mois. Comme il fallait une limite, on a fixé la durée de l'exercice financier à dix-neuf mois : ce n'est qu'à son expiration que les pièces comptables commencent à être transmises à la cour des comptes, qui rapproche les paiemens des crédits ouverts, et lorsque cette cour a pu vérifier les faits et en constater l'irrégularité, le ministre coupable de ces infractions a depuis longtemps quitté le pouvoir, et souvent même la chambre qui a ouvert les crédits a fait place à une autre législature. Qui poursuivra rétrospectivement le redressement des irrégularités constatées? Quel moyen de revenir sur des faits qui ont plusieurs années de date? En demandera-t-on compte à un ancien ministre redevenu un particulier, et quelle pénalité lui appliquer? De peur qu'un accès de rigorisme ne saisisse une chambre nouvelle, on a pris, depuis quelques années, la précaution de ne plus imprimer à la suite des projets de loi portant règlement définitif d'un budget les observations auxquelles ce budget a donné lieu de la part de la cour des comptes. Ces observations sont imprimées à part et ne sont plus distribuées qu'aux députés, en fort petit nombre, qui songent à les réclamer. Le contrôle de la chambre sur l'emploi des crédits n'est donc qu'une fiction.

Il n'en est ainsi ni en Angleterre, ni en Italie, ni aux États-Unis. Là les comptes se vérifient en temps utile, pour constater les erreurs et les redresser. Nous avons exposé, à propos des finances italiennes, le rôle d'une institution particulière à l'Italie, la *Ragioneria generale*, qui a pour mission de contrôler la comptabilité de toutes les administrations, de fournir à la cour des comptes tous les élémens de ses appréciations, et qui prépare le compte définitif des budgets de façon à le soumettre au parlement dès le quatrième mois qui suit la clôture de l'exercice. Ainsi que nous l'avons fait observer, le parlement italien a réglé définitivement un budget avant que, chez nous, la cour des comptes ait encore été saisie d'une seule pièce comptable. En Angleterre, une loi de 1866 a institué, sous la haute direction du premier lord de la trésorerie, un contrôleur-général et un corps spécial de fonctionnaires dont la tâche est de vérifier les comptes de toutes les administrations et l'emploi fait des crédits. Lorsque le contrôle découvre une irrégularité, telle que mauvaise application, dépassement ou virement de crédit, il provoque des explications de la part de l'administration en faute, et si les explications lui paraissent insuffisantes, ce dissentiment est constaté par écrit. Les résultats de la vérification générale des écritures sont consignés, en effet, dans des rapports que le contrôle-général doit remettre à la trésorerie pour le 15 janvier, c'est-à-dire

dans le dixième mois qui suit la clôture de l'exercice, et la trésorerie les doit, à son tour, transmettre au parlement dès la première semaine de la session. Ainsi, avant que douze mois se soient écoulés, la chambre des communes est en possession de tous les comptes de l'exercice clos le 31 mars précédent. Dans le premier mois de la session, elle doit elle-même nommer une commission de onze membres, dont les hommes les plus considérables du parlement ne dédaignent point de faire partie, qui est « chargée d'examiner les comptes, et notamment l'appropriation des sommes votées par le parlement pour pourvoir aux dépenses publiques. » Cette commission prend connaissance des rapports du contrôle, fait au besoin appeler les chefs d'administration, examine les questions sur lesquelles les services et le contrôle sont en désaccord, et propose ensuite à la chambre des décisions qui font jurisprudence; il est arrivé que la chambre a mis à la charge de certains fonctionnaires des paiemens indûment effectués par eux. Le contrôle de l'emploi des fonds est donc, chez nos voisins, autrement rapide et efficace qu'il ne l'est en France. On ne pourra obtenir les mêmes avantages qu'en abrégeant la durée de l'exercice financier, qui pourrait sans inconvénient être réduit à quinze mois, si l'on ne se décide pas à confondre l'exercice avec l'année, et qu'en mettant la cour des comptes en relation directe avec le parlement.

Il est une autre réforme que nous pourrions emprunter aux législations étrangères, et dont l'adoption, du reste, semble préparée par un mouvement manifeste de l'opinion. Il s'agit des rapports du parlement avec l'armée. Que le budget de la guerre doive être voté par la chambre et que le ministre de la guerre doive partager la responsabilité de ses collègues dans le gouvernement, cela ne fait doute pour personne; mais on est frappé, d'un autre côté, des conséquences déplorables que peut avoir pour la bonne organisation et la discipline de l'armée une trop grande mobilité dans le personnel de ses chefs : chaque changement du cabinet amenant un changement de système et un remaniement des règlemens, suivant les visées du nouveau ministre, alors que l'esprit de suite et la stabilité seraient si désirables.

Les inconvéniens dont nous souffrons n'existent point ailleurs. Il y a en Angleterre un ministre de la guerre membre du cabinet et associé à sa politique; mais ce ministre n'a dans ses attributions que le matériel et les finances de l'armée : la solde, les vivres, l'équipement, les approvisionnemens, les constructions : en un mot, tout ce qui constitue un emploi de fonds et doit relever, par conséquent, du parlement; mais le commandement suprême des forces de terre et de mer appartient au souverain, avec tous les droits

qui découlent du commandement. C'est ainsi que la reine Victoria signe encore le premier brevet de nomination de tout officier qui est admis dans l'armée, et il a fallu une loi pour la dispenser de signer les brevets subséquens. Le souverain délègue l'exercice de sa prérogative à un officier-général qui prend le titre de commandant en chef. Le duc de Wellington a rempli jusqu'à sa mort ces fonctions, qui sont occupées aujourd'hui par un cousin de la reine, le duc de Cambridge. La nomination des officiers, leur avancement, la désignation des garnisons et des commandemens, les règlemens de toute nature, les questions d'uniforme, la discipline, la justice militaire, etc., sont du ressort du commandant en chef et de ses bureaux, des *Horse guards*, comme on les désigne familièrement, et sont ainsi soustraits aux influences politiques et aux variations ministérielles.

Aucun embarras ne résulte de cette séparation d'attributions. Est-il nécessaire d'envoyer des troupes quelque part : au Cap de Bonne-Espérance, en Égypte, en Birmanie? Le ministre de la guerre informe le commandant en chef que le gouvernement de sa majesté a décidé l'envoi sur tel point d'une force déterminée: le commandant en chef désigne les corps de toute arme qui feront partie de l'expédition et l'état-major qui la commandera : il envoie les ordres de départ, c'est ensuite au ministère de la guerre de pourvoir au transport, à la solde et à l'entretien des troupes. Inversement, il arrive que le commandant en chef porte à la connaissance du ministre de la guerre qu'il serait désirable, dans l'intérêt de la défense nationale, d'édifier ou de reconstruire un ouvrage militaire : c'est au ministre de la guerre qu'il incombe, sous sa responsabilité, d'ajourner la construction proposée ou de demander au parlement les fonds nécessaires. Il ne peut s'élever de conflits entre ces deux autorités, dont l'une représente le contrôle indispensable du parlement sur les dépenses publiques et dont l'autre a en garde les droits des personnes et tout ce qui, dans l'organisation militaire, a besoin de permanence et de fixité.

La même organisation existe aux États-Unis, où le commandement en chef de l'armée est séparé du ministère de la guerre. La constitution en investit le président, qui le délègue à un officier-général : ce poste a été occupé par le général Winfield Scott, puis par le général Grant, et, après la retraite volontaire de celui-ci, il a été confié au général Sherman. Les questions de budget regardent le ministre de la guerre ; les questions de règlemens et de personnes regardent le commandant en chef, et lorsqu'il faut châtier une tribu indienne ou réprimer des désordres, c'est lui qui désigne les troupes à employer à ce service. On retrouve la même sépara-

tion d'attributions en Allemagne où, à côté du ministre de la guerre, responsable devant les chambres, existe une autorité indépendante, le chef d'état-major-général, délégué et représentant du souverain auquel le commandement suprême appartient. Il serait d'autant plus naturel d'établir quelque chose d'analogue en France que, loin d'être une innovation, ce partage d'attributions ne serait que le retour à un état de choses qui a déjà existé dans notre pays. Sous le directoire, sous le consulat et pendant les premières années de l'empire, il y avait tout à la fois le ministère de l'administration de la guerre, dont le titre fait connaître suffisamment le rôle, et le ministère de la guerre, chargé spécialement des opérations militaires, et dont le titulaire était Berthier. Ce second ministère subsista jusqu'à ce que Napoléon, voulant avoir auprès de lui, dans ses campagnes, le lieutenant qui avait toute sa confiance, réunit les deux administrations, mais en conservant à Berthier la plupart de ses attributions sous le titre de chef d'état-major-général. C'est l'organisation que la Prusse s'est appropriée, et nous ne ferions que la reprendre.

Rappelons enfin, pour épuiser la liste des réformes indispensables, si l'on veut prémunir le pouvoir législatif contre ses propres écarts, mettre fin aux abus de la faveur et préserver les finances d'un accroissement continu des dépenses inutiles, qu'il est nécessaire de régler par une loi l'organisation et les cadres de toutes les administrations, et surtout des administrations centrales; de déterminer avec une précision qui ne sera jamais trop rigoureuse les conditions d'admission et d'avancement dans les services publics, et, par l'institution de sortes de conseils de discipline civils, d'élever une barrière contre les mises à la retraite et les révocations arbitraires. C'est à ces conditions seulement que la république actuelle ne rappellera plus les despotismes orientaux, et que ses ministres ne seront plus des pachas turcs au service des députés et des délateurs. Il faut que les fonctionnaires cessent d'être des parias, taillables et corvéables à merci, fixant sur la commission du budget des regards tremblans : il faut leur rendre la sécurité, condition essentielle de la dignité de la vie et de la moralité de la conduite; il faut qu'ils n'attendent plus d'avancement que de leurs services et de disgrâce que de leurs fautes. Mais ces réformes qui nous mettront au niveau des pays libres ne se réaliseront qu'après que notre jeune démocratie aura subi le joug de la démagogie, et appris par cette dure épreuve la nécessité de se régler et de se modérer elle-même.

CUCHEVAL-CLARIGNY.

APULÉE

MAGICIEN

HISTOIRE D'UNE LÉGENDE AFRICAINE.

I. *Apologie* d'Apulée *ou Livre sur la magie*, édition Krüger. Berlin. — II. *Métamorphoses* d'Apulée *ou l'Ane d'or*, édition Eyssenhardt. Berlin. — III. *Psyché et Cupidon*, édition Otto Jahn. Leipzig. — IV. *Éros et Psyché*, par Zinzow. Halle, 1881. — V. *Sur les monumens grecs et romains relatifs au mythe de Psyché*, par Collignon. Paris, 1878. — VI. *L'Ane*, traduction de P.-L. Courier, nouvelle édition illustrée. Paris, 1887; Quantin.

Apulée, au second siècle de notre ère, a eu la bonne fortune d'interrompre un jour sa besogne ingrate d'érudit et d'écrire, par passe-temps, un petit chef-d'œuvre. Les gros livres sont morts ou dorment à l'aise sur les larges rayons des bibliothèques publiques : les *Amours de Psyché* survivent dans la mémoire des lettrés. Raphaël, Corneille, Molière, La Fontaine et bien d'autres, ont savouré, puis imité le charmant récit de l'auteur africain. La postérité, qui aime à simplifier les choses et les hommes, ne connaît plus dans les œuvres d'Apulée que le roman des *Métamorphoses* ou *l'Ane d'or*,

et dans le roman elle ne lit plus guère que l'aventure de *Psyché*. C'est par cet ouvrage, composé sur ses vieux jours, qu'Apulée a pris de bonne heure et a toujours conservé une place importante dans les lettres latines. Déjà, presque du vivant de l'auteur, le rude Septime Sévère, candidat à l'empire, pouvait railler son compétiteur, l'Africain Albinus, « de perdre son temps à je ne sais quels contes de bonnes femmes et de vieillir au milieu des *Milésiennes carthaginoises* de son compatriote Apulée. » Albinus n'avait point si mauvais goût; et, bien des siècles après, les contes milésiens du Carthaginois faisaient encore le régal de La Fontaine et de Courier. Peu d'auteurs anciens sont d'un accès aussi facile aux modernes : par sa fantaisie, son entrain et ses drôleries, par le pittoresque de son style, le réalisme de ses descriptions, le tour moqueur de son esprit et la liberté de ses peintures, Apulée est fait pour séduire les lecteurs les plus profanes de notre temps. On ne peut le placer parmi les écrivains du premier rang. Mais on entre volontiers dans une littérature comme dans un salon : tout en saluant les grands personnages, les classiques incontestés, on cherche de l'œil les gais compagnons : Apulée est du nombre.

Pourtant le joli roman des *Métamorphoses* n'est qu'un accident heureux dans la vie et dans l'œuvre d'Apulée. On aurait fort surpris ses contemporains et ses compatriotes en paraissant ne voir en lui qu'un joyeux conteur. Il a été, avant tout, le grand orateur, le savant encyclopédiste, le philosophe à la mode et l'idole de Carthage, la plus éclatante personnification de l'Afrique romaine. De ses bruyantes leçons, de ses tournées oratoires et de ses marches triomphales à travers les cités de l'Atlas, des applaudissemens enthousiastes dont les Carthaginois le saluaient au théâtre, il ne parvint aux siècles suivans qu'un écho affaibli. Mais par ses œuvres de philosophie, de grammaire et d'histoire naturelle, comme par ses fantaisies littéraires, Apulée fixa bien longtemps l'attention de ses compatriotes. Il resta leur auteur préféré jusqu'au jour où, sous les coups répétés des Vandales, des Byzantins et des Arabes, on vit sombrer sans retour la civilisation romaine de l'Afrique. Apulée est le premier en date des grands auteurs de son pays. Pendant des siècles, il a été considéré dans toutes les régions de l'Atlas comme le vrai classique de l'Afrique romaine. Il a joui de son vivant d'une immense popularité; après sa mort, il a exercé encore une action décisive sur presque tous ses compatriotes, même sur les apôtres et les évêques chrétiens. Il faut tenir grand compte de ses œuvres, si l'on veut bien comprendre la littérature de cette contrée.

En même temps, par un capricieux retour de fortune, il s'est formé peu à peu dans l'Afrique romaine, autour du nom d'Apulée,

une légende bizarre dont nous voulons étudier ici l'origine et le développement. Au IVe siècle de notre ère, l'imagination populaire avait bien métamorphosé le brillant orateur, le joyeux romancier. Les païens d'Afrique l'honoraient comme leur plus puissant thaumaturge; les chrétiens le maudissaient comme un Antéchrist. Cette opinion était alors si bien accréditée que les grands évêques du temps, et à leur tête saint Augustin, ont sérieusement discuté la réalité des miracles d'Apulée, ont cherché à démontrer son imposture ou ses relations avec le diable. Comment avait pu naître cette singulière légende?

Du vivant même d'Apulée, son existence aventureuse, ses recherches mystérieuses dans son laboratoire, ses consultations médicales sur les maladies nerveuses, sa dévotion mystique, avaient déjà excité la curiosité méfiante des gens du peuple. D'un bout à l'autre de l'Afrique romaine avaient couru d'étranges rumeurs, habilement exploitées par les ennemis du philosophe. Enfin les soupçons flottans de la foule avaient pris corps dans un procès. Apulée avait eu gain de cause devant le proconsul, mais non devant la conscience populaire. Son plaidoyer même, où il discutait avec complaisance les opérations magiques qu'on lui avait attribuées, fournit un nouvel aliment à la crédulité publique : Qui s'excuse s'accuse, dit le proverbe. Mais tant que vivait Apulée, tant qu'on entendait au théâtre de Carthage sa vibrante éloquence et qu'on voyait passer sur les places sa bonhomie riante, la curiosité de la foule devait se contenter de vagues insinuations. Après la mort de l'orateur, la légende se précisa. On crut sérieusement au pouvoir magique d'Apulée ; partout, dans ses traités de philosophie et d'histoire naturelle comme dans ses poèmes et ses fantaisies littéraires, on chercha des preuves, et naturellement on en trouva. On identifia l'auteur des *Métamorphoses* et son héros. A vrai dire, le roman et la magie se mêlent si bien dans la vie et dans l'œuvre d'Apulée, qu'on s'explique la confusion : on prit au sérieux ses contes, et du romancier, qu'égayaient les histoires de magie, on fit un magicien. La légende une fois formée, chacun de l'interpréter à sa façon. C'était le temps des luttes religieuses en Afrique. Contemporain de Minutius Félix et de Tertullien, Apulée avait été élu pontife d'Esculape à Carthage et grand-prêtre de la religion nationale dans toute la province : il résumait en lui toutes les gloires et toutes les dévotions de l'Afrique païenne. Les défenseurs des vieilles divinités, les fidèles d'Eschmoun et de Tanit, ne doutèrent pas des miracles d'Apulée ; ils les opposèrent triomphalement à ceux du dieu crucifié. Les chrétiens attaquèrent en Apulée le plus populaire des païens d'Afrique ; ils nièrent ses miracles ou les attribuèrent à l'in-

tervention du diable. Les partisans d'Eschmoun et les apôtres du Christ se lancèrent mutuellement à la face le nom du romancier, les uns pour l'adorer, les autres pour le maudire.

I.

La première fois que nous entendons parler des prétendues opérations magiques d'Apulée, il demeure dans la ville d'OEa, maintenant Tripoli de Barbarie. Il y était arrivé en modeste équipage. La maladie l'avait empêché de poursuivre sa route vers l'Égypte. Au bout de quelques jours, il s'était trouvé établi, presque à son corps défendant, chez Pudentilla, mère de Pontianus, un de ses anciens camarades à l'université d'Athènes. L'amabilité de ses hôtes, la beauté du pays, les jolies terrasses de la maison, d'où la vue s'étendait au loin sur la pleine mer, le bon goût des gens d'OEa, qui applaudissaient ses discours et lui élevaient une statue, tout cela avait retardé de jour en jour le départ du voyageur. Trois ans après, il habitait encore la ville d'OEa et la maison de Pudentilla. Tout en donnant des conférences à la basilique, il s'était remis à ses études favorites de philosophie et d'histoire naturelle. Sa réputation se répandait dans toute la province, mais en même temps la curiosité maligne de la foule surveillait ses moindres actes. On ne pouvait se persuader que cet étranger, si beau, si savant, si éloquent, fût un homme comme les autres; il venait de si loin, il avait si longtemps couru l'Orient, le pays des merveilles! Il se vantait volontiers d'être initié aux mystères de toutes les religions; il parlait si souvent de sa dévotion qu'on le soupçonnait d'avoir des intelligences avec les puissances supérieures du ciel et de l'enfer. Il en était alors d'OEa comme d'Alexandrie : tous les cultes de l'Afrique et de l'Asie s'y confondaient dans un monstrueux panthéon. Rien ne semblait impossible à ces imaginations ardentes, nourries de merveilleuses légendes, curieuses de l'avenir, affolées de mysticisme. Et l'on se répétait tout bas, dans les carrefours d'OEa, qu'on avait surpris « le beau philosophe » au milieu de ses opérations magiques.

Les témoignages ne manquaient pas. Apulée avait un esclave instruit, nommé Thémison, qui l'aidait dans ses études et était chargé d'approvisionner le laboratoire. On voyait souvent rôder Thémison dans le marché ou sur le port; il donnait commission aux pêcheurs de la ville; il faisait mettre en réserve les poissons d'une espèce rare ou inconnue, en prenait lui-même la description, achetait les monstres et, s'il était possible, les rapportait vivans à son

maître. On s'étonnait surtout d'entendre Thémison demander à tout venant un spécimen de « lièvre marin. » On épiait les moindres démarches de l'esclave, on commentait tous ses mots ; on faisait causer les citoyens, les étrangers qui avaient rendu visite à Apulée dans son laboratoire et avaient assisté à ses dissections. De tous ces faits, l'imagination populaire avait conclu qu'Apulée tirait des poissons les élémens de puissantes combinaisons magiques. Ainsi, pour les badauds d'OEa, l'achat des poissons prouvait les sortilèges du philosophe, et sa réputation d'enchanteur démontrait la vertu mystérieuse des poissons.

Une fois l'éveil donné, tout devint pour la foule une occasion de naïf étonnement et de vague inquiétude. En entrant dans le laboratoire d'Apulée, les visiteurs voyaient dans toutes les directions se réfléchir leur image. Des miroirs-plans la reproduisaient fidèlement ; des miroirs convexes et sphériques la rapetissaient ; des miroirs concaves l'allongeaient outre mesure. Le bras droit du visiteur s'accrochait à son épaule gauche. L'image se formait tantôt en avant, tantôt en arrière. Parfois, quand un rayon de soleil frappait la surface de certain miroir, on voyait s'enflammer la boule de laine placée au foyer. Apulée vous exposait alors les idées d'Archimède, vous expliquait la théorie de l'arc-en-ciel, et trouvait tout simple qu'à certains jours le soleil se dédoublât dans les nuages. Tous ces instrumens, disait le philosophe, me servent à contrôler les assertions d'Épicure, de Platon, d'Archytas et des stoïciens. Mais les railleurs soutenaient que ces prétendues études d'optique étaient un prétexte imaginé par le philosophe pour contempler à toute heure sa jolie figure. Les gens superstitieux n'écoutaient pas les savantes explications de leur hôte, et, en sortant du laboratoire, ils se sentaient l'âme inquiète. On se racontait des faits nouveaux, qui confirmaient les soupçons. Apulée était arrivé dans la ville avec un seul serviteur ; quelque temps après, disait-on, il avait en un jour affranchi trois esclaves : d'où lui venait cette fortune mystérieuse ? Puis, le philosophe avait un talisman. Dans la bibliothèque où il travaillait, sur une table, était toujours posé un objet inconnu, dérobé à tous les regards, soigneusement enveloppé d'un mouchoir blanc : nul doute que ce ne fût un instrument de magie, et l'on frissonnait à cette pensée. Voici qui était plus grave encore. Apulée, disait-on, possédait un singulier cachet, destiné à ses pratiques de sorcellerie. Il l'avait fait fabriquer avec beaucoup de mystère, et d'un bois très rare. Il avait, ajoutait-on, une dévotion particulière pour cet horrible objet ; il l'invoquait sous le nom grec de *basileus* (roi) : c'était une affreuse figurine, un squelette.

Du reste, bien des gens affirmaient avoir vu le magicien à l'œuvre.

Les témoignages semblaient écrasans. Une étrange cérémonie avait été célébrée de nuit dans la maison de Junius Crassus, où un ami d'Apulée, nommé Appius Quintianus, avait loué un appartement. Au matin, Crassus, qui revenait d'un voyage à Alexandrie, s'était rendu droit à sa maison. Il la trouva vide, mais dans le vestibule il aperçut en quantité des plumes d'oiseaux; de plus, les murailles étaient toutes noircies de fumée. Il interrogea l'esclave qui gardait la maison; le concierge lui révéla les sacrifices nocturnes accomplis par Quintianus et Apulée. Le propriétaire n'avait pas hésité à remettre aux mains des magistrats une déposition signée.

Enfin quelques opérations magiques, et des plus terribles, avaient été exécutées en public ou devant de nombreux témoins. Entre autres professions, Apulée pratiquait la médecine. Un jour, l'un de ses confrères d'OEa lui amena une malade. Le philosophe consentit à l'examiner; il lui demanda si les oreilles lui bourdonnaient, et, sur une réponse affirmative de la patiente, laquelle des deux oreilles lui bourdonnait le plus. La pauvre femme répondit qu'elle souffrait surtout de la droite. Mais au même moment, comme Apulée la regardait fixement, elle était tombée raide sur le sol, prise d'une attaque d'épilepsie. Ces crises du haut-mal, que les Grecs appelaient le *mal divin*, agissent toujours violemment sur l'imagination des foules : on ne doutait pas qu'Apulée eût ensorcelé la malheureuse.

C'était principalement sur les enfans que les enchantemens du philosophe produisaient un effet terrible. On ne se lassait pas de raconter l'histoire de Thallus. C'était un pauvre être malingre, au regard hébété, aux narines béantes, à la démarche incertaine; son front était couvert de contusions et sa figure d'ulcères. Apulée avait entrepris de le fasciner par ses sortilèges. La scène s'était passée à l'écart, auprès d'un petit autel, à la lueur d'une lampe. A peine le philosophe avait-il commencé ses enchantemens que l'enfant était tombé à terre sans connaissance. Longtemps après, Apulée l'avait rappelé à la vie. Mais plusieurs personnes avaient pu être témoins de la scène : on assurait même que quatorze esclaves y avaient assisté.

Telles sont les singulières histoires qu'on se répétait dans OEa sur le compte du brillant orateur. Ses ennemis et ses envieux fournissaient chaque jour un nouvel aliment à la crédulité populaire. Enfin, un jour qu'Apulée plaidait devant un tribunal, les avocats de la partie adverse osèrent lui jeter à la face les plus odieuses insinuations.

Il s'était décidé à épouser son hôtesse Pudentilla : aussitôt une puissante cabale s'était formée contre lui. Pontianus, le fils aîné

de Pudentilla, était mort ; mais il laissait un jeune frère, nommé Pudens, que son beau-père Rufinus et son oncle Æmilianus maniaient à leur guise. Æmilianus et Rufinus entreprirent de perdre Apulée pour attirer à eux toute la fortune de la famille. Dans un procès qu'eut alors Pudentilla, le philosophe avait pris la parole, comme avocat de sa femme. Æmilianus soutenait les intérêts opposés ; au cours des débats, il donnait à entendre qu'Apulée, par ses opérations magiques, avait causé la mort de Pontianus et séduit Pudentilla. Le philosophe somma Æmilianus de se déclarer partie civile. On fit signer l'acte d'accusation par le jeune Pudens. Et la nouvelle cause fut portée devant le tribunal du proconsul d'Afrique, le stoïcien Claudius Maximus.

Dans ce procès retentissant prirent corps toutes les anecdotes et les insinuations malveillantes sur les prétendus enchantemens d'Apulée. Ses adversaires groupèrent habilement dans leur dénonciation tous les commérages des carrefours d'OEa. Les nombreux témoignages qu'ils alléguaient pouvaient rendre vraisemblable, aux yeux de la foule, l'usage criminel qu'Apulée aurait fait de la magie pour séduire une riche veuve. L'accusation paraît bien singulière à des modernes, et l'on a d'abord peine à comprendre qu'un tel procès ait pu être plaidé solennellement, sous le règne de Marc-Aurèle, devant le premier magistrat de l'Afrique, lui-même un philosophe distingué. Mais on observe dans les cerveaux des anciens bien des replis bizarres. Les Romains, comme les Grecs, ont toujours cru que les incantations magiques pouvaient forcer l'amour. Rappelons seulement la ceinture de Vénus, les breuvages de Circé et de Médée, la magicienne de Théocrite, les cérémonies nocturnes des sorcières de Rome, dont Horace et Properce ont esquissé l'amusante caricature. Apulée lui-même, dans son *Apologie*, reconnaît parfaitement que les appels magiques peuvent agir sur les cœurs ; il nie seulement avoir employé ces moyens coupables. Tout le débat se ramenait donc à une question de fait.

Les accusateurs avaient déposé au dossier des pièces qui semblaient une charge accablante. Apulée déclare que plusieurs étaient controuvées, mais il admet l'authenticité d'une curieuse lettre de Pudentilla à son fils. Elle était écrite en grec, et les adversaires du philosophe triomphaient en montrant ce passage : « Apulée est un magicien : et j'ai été ensorcelée par lui. Oui, je l'aime ; venez donc à moi, pendant que je n'ai pas encore perdu tout à fait la raison. » Nous savons que, la veille du procès, les accusateurs s'étaient promenés sur le forum pour faire voir à tout venant la pièce compromettante. Aussi Apulée dut-il entreprendre une réfutation en règle :

« Supposons, dit-il, que Pudentilla m'ait traité positivement de magicien ; ne conçoit-on pas bien que, pour s'excuser auprès de son fils, elle ait pu prétexter mon ascendant plutôt que sa passion? Phèdre est-elle la seule qui ait écrit un faux billet pour servir son amour? Toutes les femmes, quand elles ont conçu un désir de ce genre, ne rusent-elles point et ne veulent-elles pas avoir l'air de céder par contrainte? Supposons même que Pudentilla m'ait cru de bonne foi un magicien : est-ce à dire que je serai magicien parce qu'elle l'aura écrit? Vous qui multipliez les argumens, les témoins, les paroles, vous ne pouvez parvenir à me convaincre de magie, et d'un mot elle y réussirait! Un acte d'accusation est, en somme, plus grave qu'une lettre privée : c'est par mes actions, et non avec les paroles d'autrui, qu'il faut me convaincre. A ce compte, bien des hommes seront traînés en jugement comme coupables de maléfices, si l'on regarde comme concluant tel ou tel passage d'une lettre dictée par l'amour ou par la haine. — Pudentilla écrit que vous êtes magicien, donc vous l'êtes. — Alors, si elle eût écrit que je suis consul, je serais donc consul? Si elle eût écrit que je suis peintre, ou médecin, enfin que je suis innocent, la croiriez-vous sur parole? Non, vraiment. Or il est souverainement injuste d'accepter contre un homme le témoignage qu'on récuserait pour sa justification; si une lettre peut perdre un homme, elle doit pouvoir aussi le sauver. — Mais elle était extrêmement agitée; elle était folle de vous. — Je l'accorde pour un moment. Est-ce à dire que tous les hommes aimés par des femmes seront magiciens parce qu'elles l'auront écrit? » Puis, Apulée reprend ligne par ligne la lettre incriminée et montre avec quelle habile perfidie on en a dénaturé le sens. On avait exploité adroitement l'opinion malveillante de la foule. On isolait la phrase citée plus haut et on la faisait lire à qui voulait; on cachait le reste de la lettre; c'étaient, disait-on, des turpitudes à ne pas montrer; on voulait seulement constater l'aveu de Pudentilla relatif aux maléfices du galant. Et Rufinus s'était démené sur la grande place, vociférant à pleins poumons, ouvrant la lettre à tout moment, demandant justice : « Apulée est un magicien, criait-il. Voici l'aveu de sa victime. Que faut-il de plus? » Heureusement, le philosophe avait pu faire prendre copie de la pièce; il se trouva que le contexte donnait un tout autre sens à la phrase de Pudentilla et justifiait pleinement l'accusé. On y lisait, en effet : « Je voulais donc, pour les raisons que j'ai dites, prendre un mari; c'est toi-même qui m'as engagée à préférer celui-ci à tout autre; tu parlais de lui avec admiration ; tu n'aspirais qu'à le faire entrer par moi dans notre famille. Mais, depuis que des gens pervers et malintentionnés vous ont tourné la tête, voilà

tout à coup qu'Apulée est un magicien et que j'ai été ensorcelée par lui. Eh bien! oui, je l'aime, venez donc à moi pendant que je n'ai pas encore perdu tout à fait la raison. »

La réplique était triomphante; l'examen du document incriminé tranchait la question. Ainsi s'écroulait tout l'échafaudage des ennemis d'Apulée. Mais l'orateur ne se tient pas pour satisfait s'il ne poursuit ses adversaires dans leurs dernières retraites. Il trace d'eux d'amusans portraits en charge. Rufinus est la fournaise d'où sortent toutes les calomnies. Son père, un escroc, tenait plus à l'argent de ses créanciers qu'à son honneur. Il ne pouvait plus faire un pas dans la rue sans être arrêté par tout le monde, comme un aliéné. « Faisons la paix, avait-il dit un jour à ses dupes; je ne puis payer; je vous abandonne mes anneaux d'or, tous les insignes de mon rang. Çà, mes créanciers, transigeons. » Il venait de placer tous ses biens au nom de sa femme. C'est ainsi que Rufinus avait reçu en héritage 3 millions de sesterces. Le glouton eut bientôt tout dévoré, comme s'il eût craint de rien devoir aux escroqueries de son père. Apulée nous conduit dans ce joli intérieur de famille. A peine né, Rufinus était connu au loin pour toutes sortes d'infamies. Enfant, du temps où il avait des cheveux, il avait pour les passans toutes les complaisances. Jeune homme, il figurait dans les pantomimes; sa danse flasque, sans goût et sans grâce, était celle d'un homme qui n'a ni os ni nerfs. On disait de lui : tout ce qu'il a de l'histrion, c'est l'impudicité. Maintenant, sa maison n'est qu'un infâme tripot. Jour et nuit, les jeunes gens s'y donnent de joyeux rendez-vous; on n'entend que coups de pied dans les portes, chansons aux fenêtres, tapage d'ivrognes. Le logis conjugal est ouvert à tous; on peut entrer hardiment, à charge de payer une redevance au mari, qui met un impôt sur son déshonneur. Aussi quelle harmonie dans le ménage! A-t-on bien payé? personne ne vous a vu, on sort quand on veut. Votre bourse était-elle trop plate? à un signal donné, quelqu'un crie à l'adultère; et, comme dans les écoles, on ne sort point avant de signer un papier. Peu à peu, cependant, la femme se fait vieille et se casse; alors on compte sur la fille, sur le fard de sa figure, sur le vermillon de ses joues, sur le jeu de ses prunelles. Un beau jour, à la grande joie du quartier, la demoiselle épouse Pontianus, le fils de Pudentilla. Quand Pontianus meurt, on attire son jeune frère Pudens, qui prend la place, car il faut à tout prix garder la fortune conquise. Pudens est un innocent dont on joue comme d'une marionnette. Du jour où il a quitté la maison de sa mère, il a cessé de fréquenter les écoles. Il ne parle plus que la langue punique; à peine s'il se rappelle quelques mots de grec; au cours du procès, interrogé par les magis-

trats, il a bégayé le latin d'une façon ridicule. En revanche, c'est lui qui commande dans la maison de son beau-père : il préside aux festins et aux débauches; il ne se plaît qu'avec les gens de bas étage. Il ne manque pas un combat de gladiateurs; il connaît par leurs noms les lutteurs; il juge des coups et des blessures; il s'exerce lui-même dans ce beau métier. Voilà ce qu'est devenu le faible jeune homme entre les mains de coquins intéressés. Son oncle Emilianus dirige cette noble éducation et guette l'héritage. Celui-là a des façons d'épileptique. C'était naguère un pauvre homme qui, en trois jours, en compagnie d'un petit âne, labourait son misérable champ près de Zarath. Tout à coup il s'est enrichi, on ne sait comment, par la mort précipitée de plusieurs parens: il a recueilli si à propos leur fortune, il remplit si bien ses fonctions de pourvoyeur de l'enfer, que dans la ville on l'a surnommé Charon. Maintenant il pose pour l'esprit fort; il prétend n'avoir jamais mis le pied dans un temple; et, comme les gens d'OEa ont lu l'*Énéide*, on jette aussi à la tête de l'impie le nom de Mézence. Un coquin, un imbécile et un sacrilège: voilà les dignes personnages qui ont osé intenter à un honnête homme, à un philosophe, cet absurde procès de magie.

Aussi que d'erreurs et de mensonges ils ont entassés dans leur acte d'accusation! Pourquoi donc Apulée aurait-il cherché à gagner par des moyens criminels l'affection de Pudentilla? Ce n'est point par intérêt: il a, au contraire, refusé les donations que sa femme voulait signer à son profit; c'est lui qui a décidé la mère irritée à tester malgré tout en faveur du fils ingrat. Faut-il tant de mystères pour expliquer l'amour de Pudentilla? Il suffit de connaître un peu la vie pour comprendre la conduite de cette femme. Une veuve doit avoir bien des mérites pour qu'on lui pardonne son passé; « elle ne peut se façonner à votre gré; sa nouvelle demeure lui est aussi suspecte qu'elle doit l'être elle-même à cause de son premier mariage. Si c'est la mort qui l'a rendue veuve, il semble que ce soit une femme de fâcheux présage, dont l'union porte malheur et dont il ne faut pas rechercher la main. Si c'est le divorce, elle ne peut échapper au dilemme qui la proclame ou insupportable, puisqu'elle a été abandonnée de son premier mari, ou trop exigeante, puisqu'elle l'a abandonné. Ces considérations et d'autres expliquent pourquoi les veuves offrent des dots si considérables à qui veut bien les épouser. C'est ce qu'avec un autre prétendu aurait fait Pudentilla; mais elle a trouvé pour mari un philosophe, qui ne s'inquiétait pas de la dot. » Ainsi, non-seulement Apulée n'a pas fait sa cour par des incantations magiques, mais encore il n'avait aucun intérêt, aucun motif d'y recourir.

La magie n'a donc rien à voir dans le mariage d'Apulée. Quant aux griefs secondaires, que les accusateurs ont ramassés aux quatre coins de la ville, on doit les considérer comme des rêveries de la populace ou des mensonges éhontés. Le philosophe achète et dissèque des poissons, cela est vrai; mais ne sait-on pas qu'il s'occupe depuis longtemps de recherches scientifiques sur les poissons? Il contrôle les assertions d'Aristote et de Théophraste, il a le premier fait passer du grec au latin une foule de termes techniques; il a composé des ouvrages que connaissent bien les amateurs d'histoire naturelle, et il en cite des fragmens en plein tribunal. Il possède des miroirs, mais il n'a guère le temps de s'y regarder; ces instrumens lui servent à vérifier les lois de l'optique. Le prétendu talisman qu'on voit dans la bibliothèque est simplement une relique sacrée : l'orateur fait profession d'une grande piété; naguère, dans un discours sur Esculape, que bien des lettrés savent par cœur, il a énuméré tous les mystères de l'Orient auxquels il est initié; ce qu'il conserve avec tant de soin et dont on fait si grand bruit, c'est le symbole d'une secte religieuse; Apulée ne peut trahir en public un secret confessionnel; mais, s'il se trouve dans l'assemblée un confrère, qu'il fasse le signe de reconnaissance, et l'orateur s'engage à lui montrer l'objet sacré. Quant au fameux squelette, dont la foule parle avec terreur, c'est une charmante œuvre d'art; Apulée va la mettre sous les yeux des juges; c'est une figurine en bois exécutée par Saturninus, un artiste d'OEa, taillée dans un petit meuble en ébène que Capitolina, une grande dame de la ville, a gracieusement offert au philosophe : il n'est pas difficile de reconnaître dans ce petit chef-d'œuvre une statuette de Mercure. L'histoire de ce squelette fait autant d'honneur au bon sens des accusateurs que les poissons, les miroirs et le talisman.

Pour ce qui est des prétendus sacrifices nocturnes, Apulée prend ses ennemis en flagrant délit de mensonge. Ce Junius Crassus, dont on invoque le témoignage, c'est un hideux pique-assiette, un glouton désespéré. Il faisait bombance dans Alexandrie à l'époque où les démons du philosophe auraient hanté sa maison. C'est du milieu de ses ragoûts qu'il argumentait en haruspice sur des plumes d'oiseaux apportées de chez lui. Plus malin qu'Ulysse, il a aperçu de loin la fumée de son logis; plus fin que les chiens et les vautours, il a flairé de l'Égypte un goût de brûlé. C'est l'odeur de son vin, non celle de la fumée, qui lui arrivait à Alexandrie. Il est revenu exprès pour parler au tribunal de suie et de plumes : il faut que tout en lui, même ses témoignages, sente la cuisine. Il a signé une déposition; pourtant il ne comparaît point : est-il occupé à

essuyer ses murailles, ou a-t-il encore la tête alourdie par l'orgie de la veille? D'ordinaire, à cette heure du jour, il est ivre et ronfle. On l'a vu naguère, en plein forum, répondre d'une façon assez distinguée aux hoquets d'Æmilianus : il était en train de vendre sa calomnie pour 3,000 sesterces. Maintenant, on n'ose même pas le traîner au tribunal : que penseraient les juges de son air hideux, de sa tête glabre, de sa mâchoire démantibulée, de ses yeux humides, de ses paupières gonflées, de ses mains tremblantes, de sa voix rauque, de ses lèvres écumeuses? Le beau témoin qu'on a recruté là! Cette trouvaille est digne des gens qui attribuent à la sorcellerie les chutes et les contorsions des épileptiques; le *mal divin* relève de la médecine, non de la magie : en soignant des malades, Apulée n'a fait que remplir son devoir de médecin.

Voilà comme Apulée repousse dédaigneusement les absurdes accusations de ses ennemis et se moque des commérages de la ville. Le proconsul et ses assesseurs sont pleinement convaincus de son innocence. Et l'orateur termine fièrement son éloquent plaidoyer : « Répondez, vous qui affirmez qu'Apulée a voulu séduire l'âme de Pudentilla par des enchantemens magiques. Que voulait-il d'elle? Pourquoi aurait-il agi de la sorte? La recherchait-il pour sa beauté? Non, dites-vous. Était-ce du moins pour sa fortune? Non, répondent le contrat de mariage, l'acte de donation, le testament; toutes ces pièces établissent que, loin d'avoir fait preuve d'avidité, il a repoussé énergiquement les offres généreuses de sa femme. Quel autre mobile l'a donc fait agir?.. Vous devenez muets, vous ne soufflez mot. On dirait que vous avez oublié ce début terrible de la plainte portée par vous, au nom de mon beau-fils : « J'entreprends, seigneur Maximus, d'accuser Apulée devant vous. » Pourquoi ne pas ajouter « d'accuser mon maître, mon beau-père, mon bienfaiteur? » Je continue : « de l'accuser d'une foule de maléfices, tous plus évidens les uns que les autres. » Voyons donc un seul de ces maléfices; je n'en demande qu'un, le moins évident ou le plus contestable de tous. Quant aux griefs que vous avez formulés, voyez si j'y réponds en deux mots :

« Tu brosses tes dents? — J'ai le droit d'être propre.

« Tu regardes des miroirs? — Un philosophe le doit.

« Tu fais des vers? — C'est permis.

« Tu étudies les poissons? — Aristote l'enseigne.

« Tu consacres du bois? — Platon le conseille.

« Tu prends femme? — Les lois l'ordonnent.

« Ta femme est ton aînée? — C'est fréquent.

« Tu as agi par cupidité? — Regarde le contrat de mariage, rappelle-toi la donation, lis le testament. »

II.

Apulée gagna sa cause devant le proconsul et les gens instruits mais avec toute son éloquence et tout son esprit, il ne réussit pas dissiper les étranges préventions de la foule. Un curieux incident d'audience montre bien que le public ne se tenait point pour satisfait et gardait sa méfiance hostile. L'orateur venait de prouver que, fût-il le plus grand sorcier du monde, il n'avait aucun intérêt à séduire Pudentilla par des incantations. Et il ajoutait : « Il ne me suffit pas de me justifier amplement de tous les griefs que vous m'imputez ; je veux encore vous empêcher d'établir sur la base la plus fragile le plus léger soupçon de magie. Reconnaissez combien je me sens fort de mon innocence, et combien je méprise les attaques. Trouvez un seul motif, même des plus frivoles, qui ait pu me faire rechercher la main de Pudentilla pour un intérêt personnel quelconque ; prouvez qu'il soit résulté pour moi de ce mariage le moindre bénéfice, et alors je consens à passer pour un Carinondas, un Damigéron, un Moïse, un Jannès, un Apollonius, un Dardanus, ou n'importe quel magicien connu depuis Zoroastre et Hostanès... » A ces mots éclatent dans le public des vociférations assourdissantes, qui couvrent la voix de l'orateur ; il a suffi de nommer les enchanteurs célèbres pour réveiller tous les soupçons populaires. Enfin les magistrats parviennent à rétablir l'ordre ; et Apulée, tout déconfit, désespérant de convaincre la foule, se tourne vers le proconsul : « Voyez, je vous prie, Maximus, quel vacarme ils ont fait, parce que j'ai énuméré les noms de quelques magiciens. Comment procéder avec des gens aussi grossiers, aussi barbares ? Dois-je répéter encore que ces noms et bien d'autres ont été tirés par moi des plus illustres auteurs dont les bibliothèques publiques renferment les ouvrages ? Faut-il leur prouver qu'autre chose est de connaître des noms, autre chose de se livrer aux mêmes pratiques, et que des citations dues à un peu de mémoire et d'érudition ne sauraient être considérées comme l'aveu d'un crime ? Ne vaut-il pas bien mieux, Claudius Maximus, m'en rapporter simplement à vos lumières, à votre science, et dédaigner de répondre à ces clameurs de gens grossiers et ignorans ? Oui, c'est ce parti que j'adopte. Qu'ils pensent ce qu'ils voudront, je ne m'en soucierai. » Ainsi, malgré l'issue favorable du procès, le peuple s'obstina dans sa croyance ; son imagination enveloppa toujours d'un voile mysté-

rieux l'existence du philosophe et du brillant conférencier de Carthage. La conviction du plus grand nombre finit par prévaloir; aux siècles suivans, même les païens les plus instruits et les évêques chrétiens ont admis la puissance magique d'Apulée. Quand les lettrés se furent rangés aussi à l'opinion commune, ils contribuèrent encore à fortifier la légende; car ils lurent avec des yeux prévenus les différentes œuvres du philosophe et y découvrirent de nouvelles preuves de ses enchantemens. « Suis-je donc magicien, parce que je suis poète? » avait dit Apulée dans sa défense. Non, assurément; et pourtant, quand on étudie ses ouvrages, on s'explique encore que des lecteurs, convaincus de son pouvoir magique, y aient trouvé souvent la confirmation de leur croyance.

Il semble, d'ailleurs, que la même confusion s'était parfois produite dans l'esprit d'Apulée. Entre lui et la foule, le dissentiment ne portait guère que sur la question de fait. Les accusateurs avaient invoqué en général des griefs absurdes; mais peut-être, au fond, n'avaient-ils pas entièrement tort. Apulée paraît croire lui-même à la magie : il démontre seulement qu'il n'y a pas recouru. C'est pour lui une science criminelle, mais dont il est bien près d'admettre la réalité.

Souvent, dans son *Apologie*, il ne répond pas directement à la question posée. Il s'arrête longtemps aux griefs secondaires; il discute avec complaisance certaines insinuations rapides de ses adversaires; il parle avec esprit de sa belle prestance, de ses miroirs, de son orgueilleuse pauvreté. Quand il arrive à l'accusation même, il joue sur les mots : « J'ai, dit-il, grande envie de demander à ces savans avocats ce que c'est qu'un *magicien*. J'ai lu dans beaucoup d'auteurs que ce mot signifie dans la langue des Perses ce que le mot *prêtre* signifie dans la nôtre; en ce cas, quel crime est-ce donc d'être prêtre? » Et l'avocat retors cite un passage de Platon où la magie désigne le culte des dieux. C'était vraiment se moquer un peu des juges; le terme employé par les accusateurs désignait si nettement des pratiques coupables, qu'on le lisait, avec ce sens, dans les ouvrages des jurisconsultes romains, même dans la vieille loi des Douze tables. Apulée continue de tourner autour de la question et s'amuse de ses propres idées. « Maintenant, dit-il, prenons le mot dans le sens vulgaire; entendons par *magicien* celui qui entretient un commerce avec les dieux et qui, par la force incroyable de ses enchantemens, accomplit tout ce qu'il veut : en ces conditions, accuser un homme de magie, c'est avouer qu'on ne l'en croit pas coupable; autrement, on redouterait sa colère, dont rien ne vous pourrait défendre. » Puis on l'entend plaisanter sur l'invraisemblance des opérations magiques qu'on lui attribue. Tout à coup, il

se tait, sous prétexte qu'il est initié aux mystères de l'Orient et ne peut en trahir les secrets. Il fallait toutes ses habiletés d'avocat et tout le charme de son éloquence pour faire accepter des juges cette étrange tactique. Mais ce n'est pas ainsi qu'on satisfait la logique populaire.

Tel est, dans l'*Apologie*, le système de défense auquel s'en tient Apulée. Il accepte d'abord tous les faits allégués, vrais ou faux. Puis il entreprend de démontrer : 1° que la magie n'a rien à voir dans toutes ces histoires; 2° que, fût-il le plus grand magicien de la terre, on n'a pu le prendre en flagrant délit de sortilèges. Il discute les enchantemens qu'on lui reproche, en homme qui les croit possibles.

Par exemple, on l'accuse d'avoir hypnotisé des enfans. Il déclare seulement pour sa défense qu'il n'avait aucune raison de le tenter et qu'il n'en aurait tiré aucun profit. « Pour compléter leur histoire, dit-il, mes ennemis auraient dû ajouter que ce même enfant a fait une foule de prédictions; car on sait que le résultat ordinaire des enchantemens, ce sont les présages et la divination. Et ce n'est pas seulement par les croyances populaires, c'est encore sur le témoignage de savans hommes, que s'est confirmé ce miracle au sujet des enfans. » Et l'orateur emprunte à Varron le récit de plusieurs prodiges. Au temps de Mithridate, les gens de Tralles en Asie-Mineure, inquiets sur le résultat probable de la guerre, demandèrent officiellement à la magie des révélations sur l'avenir; un enfant contempla dans l'eau une image de Mercure, le dieu de l'enchantement, et prédit en cent soixante vers ce qui devait arriver. Un jour, à Rome, Fabius avait perdu cinq cents deniers. Il vint consulter Nigidius. Celui-ci ensorcela des enfans, qui, dans leur sommeil magnétique, révélèrent l'endroit où étaient enfouies une bourse et une partie de la somme. Le reste des écus avait été dispersé, et les magnétisés ajoutaient qu'une des pièces se trouvait entre les mains de Caton, le philosophe. Fabius, n'en pouvant croire ses oreilles, alla voir Caton; celui-ci montra en effet le denier, qu'il avait reçu d'un de ses esclaves pour une offrande à Apollon. Aux enfans doués de cette seconde vue, les Romains donnaient le nom d'enfans magiques (*magici pueri*). « Ce don prophétique, ajoute Apulée, n'est accordé qu'à des êtres gracieux, vierges, d'esprit éveillé, capables de s'exprimer avec aisance. Leur âme est comme un temple pur où réside la puissance divine; elle est prompte à se dégager de la matière et se laisse reconquérir tout à coup par le principe sacré. Les enfans magiques n'ont rien de commun avec les épileptiques, êtres difformes et hébétés dont on détermine aisément les crises sans le secours des enchantemens; il suffit pour cela d'enflammer et d'ap-

procher de leur corps un morceau de la pierre que les Romains appelaient *lapis gagates ;* c'est le moyen qu'on emploie sur les marchés pour constater la bonne santé des esclaves ; on peut aussi provoquer un accès du haut-mal en imprimant un mouvement rapide à une roue de potier. Les épileptiques, conclut Apulée, relèvent uniquement de la médecine. » Quant aux enfans magiques, le philosophe avoue qu'il n'est pas éloigné d'admettre leur puissance prophétique. « Voilà, dit-il, ce que je lis dans plusieurs auteurs sur les enfans magiques. Mais j'hésite, quand il s'agit de déclarer si je crois ou non ces choses-là possibles. Sans doute, je pense avec Platon qu'entre les dieux et les hommes existent certaines puissances divines, intermédiaires par leur nature et par l'espace qu'elles occupent ; ce sont ces êtres qui président à toutes les divinations, à tous les prodiges de la magie. Il y a plus : je suis persuadé qu'une âme humaine, surtout l'âme saine d'un enfant, peut, au moyen de charmes qui la transportent, de parfums qui l'extasient, être entièrement soustraite à la conscience des choses de ce monde ; insensiblement elle peut oublier son corps, être ramenée, réduite à sa nature essentielle, qui est immortelle et divine ; alors, dans une espèce de sommeil, elle peut présager l'avenir. » Apulée croit donc aux merveilleux effets du sommeil magique, nous dirions magnétique ; il affirme seulement que les sujets traités par lui étaient des malades, des épileptiques ; on ne l'a jamais pris en flagrant délit d'opérations magiques sur des enfans. Il admet que les mêmes sortilèges peuvent agir également sur le cœur des femmes ; mais il affirme ne l'avoir pas tenté sur Pudentilla ; et la principale preuve qu'il en donne, c'est qu'il n'avait aucune raison de le tenter.

Il est certain que ces questions d'hypnotisme et de suggestion, fort à la mode de nos jours, préoccupaient beaucoup Apulée. Il connaît à merveille toutes les histoires magiques, et dans un curieux passage de l'*Apologie*, il s'emporte avec une verve amusante contre les griefs invraisemblables et la maladresse ignorante de ses accusateurs. « Faut-il que vous soyez assez ignares, assez étrangers à toutes les fables les plus rebattues, pour ne pouvoir même donner quelque vraisemblance à toutes vos calomnies ! » Et il leur fait à ce propos une véritable leçon de magie, qui intéresse fort et les juges, et le public, et l'orateur. Il invoque avant tout l'autorité de Virgile, qui, on le sait, est devenu, dans l'imagination du moyen âge, un grand magicien : « Si tu avais lu Virgile, s'écrie l'orateur, tu saurais assurément qu'on a recours à d'autres objets pour les sortilèges. Ce poète, si je ne me trompe, énumère les bandelettes moelleuses, la grasse verveine, l'encens mâle, le fil de diverses couleurs ; il recommande encore le laurier fragile, l'argile durci, la cire fon-

due... J'aurais pu t'indiquer des passages analogues de Théocrite, d'Homère et d'Orphée ; j'aurais pu te renvoyer aux comiques, aux tragiques, aux historiens grecs ; mais je sais de longue date que tu n'as même pu lire une lettre écrite en grec par Pudentilla. Je ne te citerai donc plus qu'un seul auteur, et encore est-ce un poète latin ; ceux qui ont lu Lévius (un poète du temps de Sylla), reconnaîtront ces vers :

On cherche partout des philtres puissans :
Herbes, roitelets, ongles et rubans,
Pierre d'antipathe aux facettes bleues,
Pour servir d'appât lézards à deux queues,
Racines, bourgeons et tiges de lin,
Et tumeur coupée au nez d'un poulain.

Voilà les ingrédiens magiques que les accusateurs d'Apulée auraient dû signaler dans son laboratoire, s'ils avaient eu seulement la moindre érudition ; ils auraient ainsi donné à leurs calomnies un air de vraisemblance. Mais des poissons ! à quoi peuvent-ils être bons, sinon à se faire cuire pour un banquet ? Jamais certainement poisson ne servit à des magiciens ; et la preuve, c'est qu'un jour Pythagore, aux environs de Métaponte, acheta à des pêcheurs leur coup de filet, tout bonnement pour le plaisir de rejeter à l'eau les malheureux poissons. Or Pythagore, qui avait été disciple de Zoroastre, s'y connaissait en magie ; il n'eût pas perdu de gaîté de cœur une si bonne aubaine. Homère aussi s'est montré expert dans les sciences occultes : eh bien ! quand Protée change de figure, quand Ulysse creuse sa fosse, quand Éole gonfle ses soufflets, quand Hélène prépare sa coupe, ou Circé son breuvage, ou Vénus sa ceinture, est-il jamais question de la mer et des poissons ? Mais les nigauds d'OEa ont changé tout cela : « Vous êtes de mémoire d'homme, conclut l'orateur, les seuls de votre espèce. Jusqu'ici, on attribuait la propriété magique aux herbes, aux racines, aux bourgeons, aux pierres précieuses. Mais voilà que vous bouleversez la nature. Vous faites descendre la magie du haut des montagnes dans la mer pour l'enfermer au ventre des poissons. Jusqu'ici, dans leurs cérémonies mystérieuses, les magiciens invoquaient Mercure comme intermédiaire des enchantemens ; Vénus, comme séductrice des âmes ; la lune, comme complice des opérations nocturnes ; Trivia, comme reine des ombres. Mais grâce à votre liturgie nouvelle, on verra désormais Neptune, Salacie, Portune et tout le chœur des Néréides, au lieu de soulever des orages sur la mer, en soulever dans les âmes. » Dans cette singulière invective d'Apulée, on sent le mépris

de l'initié pour le profane. Il écrase ses adversaires du poids de son érudition. Il déclare bien haut qu'il connaît tous les rites, et laisse voir clairement qu'il ne tiendrait qu'à lui de tenter la fortune des enchantemens. Il va jusqu'à réclamer fièrement pour les médecins le droit d'employer la magie dans le traitement des malades : « On sait, dit-il, que j'aime l'art de la médecine et que j'y ai quelque habileté. Eh bien ! qui vous a dit que je ne cherche pas des remèdes dans les poissons? La nature prévoyante a répandu et prodigué les remèdes dans toutes les autres substances : pourquoi n'en aurait-elle pas mis dans les poissons? La connaissance et la recherche des médicamens relèvent autant du magicien que du médecin, ou même, après tout, du philosophe; car il est guidé par l'amour, non du gain, mais de l'humanité. Dans les temps antiques, les médecins savaient que même les enchantemens guérissaient les blessures. Nous en avons pour garant le témoin par excellence en matière d'antiquités, je veux dire Homère : d'une blessure d'Ulysse le sang cesse de couler par la vertu d'un charme. Du moment qu'on se propose le bien de l'humanité, on ne saurait être coupable. » On croirait entendre un de nos jeunes médecins réclamer le droit de guérir les malades à l'aide de l'hypnotisme et de la suggestion.

Mais, évidemment, dans l'esprit d'Apulée, comme chez presque tous les anciens, rien ne marquait nettement la limite entre la science et le surnaturel. Seul peut-être dans l'antiquité, Aristote fait exception; il a su proclamer et mettre en pratique le principe fondamental qui a permis aux modernes d'étendre dans toutes les directions le domaine de l'homme : est acquis à la science tout ce qui est rigoureusement démontré et par suite peut être vérifié ou contrôlé dans des circonstances données, le vrai savant ne devant rien nier ni rien accepter sans enquête. Ce principe, qui nous paraît si simple aujourd'hui, a été presque universellement méconnu dans l'antiquité. Voilà pourquoi l'on y constate de prodigieuses contradictions chez les plus grands hommes ; ils ont entrevu la plupart des vérités scientifiques, mais ils n'ont pu les conquérir définitivement, les contrôler par l'expérimentation, les séparer des vaines hypothèses. Pour la même raison, leur esprit, si ingénieux et si fertile, était sans défense contre toutes les séductions du surnaturel. La magie a envahi toutes les religions, même toutes les sciences de l'antiquité. De tout temps, la croyance aux sortilèges, à l'action mystérieuse des paroles et des philtres, a hanté l'imagination populaire. Mais les esprits cultivés de la Grèce avaient conservé longtemps une sorte de religion aristocratique, faite de piété sincère envers un dieu tout-puissant, de moralité, de rêveries poétiques, de raison et de philosophie. Sous l'empire romain, l'invasion

des cultes mystiques et grossiers de l'Orient, la fusion des mythologies, l'affaiblissement de l'esprit critique, la stérilité des études philosophiques, que remplaça trop souvent une érudition confuse, ruinèrent presque complètement l'ancienne religion aristocratique des classes élevées. On n'eut plus de choix qu'entre la superstition et le scepticisme absolu. Or, rien n'égale la crédulité des sceptiques, de ceux du moins qui n'ont pas un point d'appui solide dans les principes d'une science positive. Les Romains les plus instruits finissaient par accepter, les yeux fermés, les cultes les plus bizarres, qui leur assuraient au moins la paix de l'âme. Quand on ne croit plus au bon Dieu et qu'on ne croit pas encore à la science, on n'est pas loin de croire au diable. Quand on ne domine point par la pensée les lois de la nature, on les subit, on s'abandonne au jeu de l'aveugle destin, ou l'on cherche à le forcer; de là sont nées la superstition et la magie. Dans l'Afrique romaine, tout le monde admettait la réalité des enchantemens. C'est la patrie de Manilius, qui, dans son singulier et puissant poème des *Astronomiques*, soumet la nature et l'homme tout entier à l'influence des astres. Même les évêques africains ont cru à l'efficacité des sortilèges; ils les condamnaient avec d'autant plus d'emportement, comme des œuvres diaboliques. Apulée n'a pas échappé à la loi commune. Il a beau se réclamer sans cesse de l'autorité d'Aristote et invoquer ses recherches scientifiques; même dans son laboratoire, au milieu de ses instrumens, il ne connaissait pas la limite où cesse l'observation rigoureuse, où commence le rêve. Ce qui fait le savant, ce n'est pas le goût de la science, c'est la méthode. Apulée voulait tout étudier, tout embrasser. Cette ambition démesurée le rendait suspect à la foule, qui finit par voir en lui un sorcier. Et, de fait, cet ardent désir de s'instruire que ne réglait point le sens critique, devrait le livrer plus qu'un autre à toutes les rêveries du mysticisme et des sciences occultes.

Le trait le plus frappant dans l'existence et dans les ouvrages d'Apulée, c'est son immense et insatiable curiosité. Il voulait avoir tout vu et tout lu, pour être en état de parler de tout. Ce travers qu'il connaissait par expérience, il l'a prêté aux divers personnages de son roman des *Métamorphoses*, surtout à son héros. Pendant que Lucius traverse à cheval les gorges pittoresques du mont OEta, il écoute avec ravissement les merveilleux récits de ses compagnons sur les exploits des sorcières. Une fois en Thessalie, son imagination surexcitée ne connaît plus de frein: « Me voilà donc, disais-je, au milieu de cette Thessalie, terre classique des enchantemens, célèbre à ce titre dans le monde entier; en cette ville même où s'est passé l'événement que nous racontait, chemin faisant, ce brave Aristomène. Pourtant, je ne savais où diriger mes vœux et

ma curiosité ; je considérais chaque chose avec une sorte d'inquiétude. De tout ce que j'apercevais dans la ville, rien ne me paraissait être tel que mes yeux me le montraient. Il me semblait que, par la puissance infernale de certaines incantations, tout devait avoir été métamorphosé. Si je rencontrais une pierre, mon imagination y reconnaissait un homme pétrifié ; si j'entendais des oiseaux, c'étaient des hommes couverts de plumes ; les arbres du boulevard, c'étaient des hommes chargés de feuilles ; les fontaines, en coulant, s'échappaient de quelque corps humain. Je croyais que les portraits et les statues allaient marcher, les murailles parler, les bœufs et les bêtes du même genre annoncer l'avenir ; du ciel même, de l'orbite enflammé du soleil, devait descendre quelque oracle. Cet ébahissement me rendait stupide, et ma curiosité devenait une véritable maladie. Sans pouvoir fixer ni arrêter mon esprit sur rien, j'allais, je venais de tous côtés. Avec l'air de nonchalance d'un mauvais sujet et la démarche d'un ivrogne, j'errais de porte en porte, quand tout à coup, sans le savoir, j'arrivai sur le marché aux comestibles. » C'est pour avoir regardé une sorcière par le trou de la serrure et touché à ses onguens que Lucius se voit tout à coup métamorphosé en âne. Mais son aventure ne l'a point guéri ; personne ne devine un homme sous la peau tannée de l'âne, personne ne se méfie de lui ; et Lucius ouvre toutes grandes ses longues oreilles évasées pour recueillir avidement toutes les confidences. Quand il revient de la meule, harassé, meurtri de coups, il oublie ses misères et quitte son râtelier pour observer les esclaves marqués de lettres au front et leurs pieds serrés d'un anneau de forçat. S'instruire et voir du nouveau, telle était la consolation suprême du philosophe condamné à braire : « Aux tourmens de mon existence, je ne trouvais de consolation que dans ma curiosité naturelle ; comme on tenait peu de compte de ma présence, on parlait et on agissait devant moi en toute liberté. Ce n'est pas sans raison que le divin créateur de la poésie antique chez les Grecs, pour caractériser un homme d'une sagesse consommée, rapporte qu'en parcourant beaucoup de cités et en étudiant beaucoup de peuples, il avait acquis un mérite surnaturel. Moi-même, en effet, je conserve à ma personne d'âne un souvenir reconnaissant ; caché sous son enveloppe, éprouvé par des fortunes diverses, je lui ai dû, sinon plus de sagesse, au moins plus de connaissances. » Et le philosophe rend grâce à la servante maladroite qui, voulant lui donner les ailes d'un oiseau, lui a donné les quatre pattes d'un baudet ; sous ce déguisement, rien, dans un rayon étendu, ne pouvait échapper à ses larges oreilles. Pourtant, sa maudite curiosité lui avait joué plus d'un tour. Un jour, il était

caché au premier étage d'une maison ; on entendait dans la cour le vacarme des gens qui le cherchaient ; le pauvre âne n'y tint pas et hasarda par une lucarne un coin de sa grosse tête ; son ombre tacha le mur ensoleillé ; les soldats l'aperçurent et le tirèrent en bas le long d'une échelle ; de là le proverbe : « Qui voit l'ombre, voit l'âne. » Mais aussi que de douces compensations ! Une fois, à Corinthe, le baudet, devenu célèbre, doit comparaître sur le théâtre et faire le galant avec une femme condamnée aux bêtes ; en attendant son tour, on l'a placé près de la porte, sur une pelouse ; il a l'air de brouter, mais ses gros yeux écarquillés ne perdent pas une des péripéties de la représentation dramatique. Apulée est comme l'âne de son roman : il n'a jamais su maîtriser sa folle curiosité ; il a dû à ce travers ses joies les plus vives et ses plus cruelles mésaventures.

Il a toujours été attiré par l'inconnu, par toutes les formes du mystère. De là son existence romanesque et ses tendances encyclopédiques. Dans ses études de philosophie, comme ailleurs, il a porté des préoccupations mystiques. « Apulée l'Africain, dit saint Augustin, a été, en grec et en latin, un illustre platonicien. » Ce qui le séduisait dans la doctrine des néo-platoniciens, c'étaient surtout les rêveries orientales dont les disciples avaient brodé l'œuvre du maître. Il ne met pas en doute un seul instant la réalité du démon de Socrate. Il croit à l'existence d'êtres intermédiaires entre les dieux et les hommes ; leur corps ressemble aux nuées. Parmi eux, il cite l'Amour, le Sommeil, les âmes des morts, celles mêmes des vivans. Chaque homme a son démon, arbitre de sa conduite, médiateur auprès des dieux ; l'ange gardien de Socrate ne se distingue des autres que par une science et une puissance plus grandes. Le néo-platonisme avait séduit Apulée, parce que c'était alors la plus mystique et la plus religieuse des philosophies.

Cet étrange philosophe se montrait en même temps sectateur fervent de tous les cultes, surtout des plus obscurs et des plus mystérieux. Comme prêtre d'Eschmoun-Esculape, comme pontife suprême du temple de Rome et d'Auguste, il présidait à toutes les cérémonies saintes de Carthage et de la province. Un jour, dans un de ses discours publics d'OEa, il énuméra pompeusement tous les mystères de l'Orient auxquels il s'était fait initier : « En Grèce, disait-il, j'ai été admis dans presque toutes les sectes religieuses. Les prêtres m'en ont remis les différens signes et symboles, que je conserve avec soin. Je ne dis là rien d'insolite ni d'extraordinaire ; je fais appel seulement à ceux de mes auditeurs qui font partie de la confrérie de Bacchus. Ils savent quel objet ils gardent caché dans leur maison et vénèrent en silence loin de tout regard profane.

Mais moi, comme je l'ai dit, j'ai connu une foule de religions, de pratiques et de cérémonies secrètes, et cela par amour de la vérité, par piété envers les dieux. » Partout où allait le philosophe, il emportait au milieu de ses livres et de ses notes quelque amulette, et les jours de fête, il lui offrait de l'encens, du vin pur, parfois des victimes.

Toutes les œuvres d'Apulée trahissent sa dévotion exaltée. De là sa colère et ses mordantes satires contre les charlatans qui exploitaient et déshonoraient les religions. Avec une verve intarissable, il poursuit de ses sarcasmes les prêtres de la déesse syrienne, qui couraient les marchés des grandes villes et les campagnes en jouant des cymbales, des castagnettes, du triangle, et associaient les images saintes à leur métier de mendians. Ils vont par les bourgs, travestis, vêtus de robes jaunes, barbouillés de lie, les yeux peints, la tête coiffée de petites mitres, poussant devant eux l'âne qui porte la déesse. Ils retroussent leurs manches jusqu'à l'épaule, jonglent avec des couteaux et des haches, bondissent comme des fous au son de la flûte ; ils hurlent, renversent la tête, tournent le cou, secouent en rond leurs cheveux flottans ; ils se mordent les chairs et de leurs couteaux à deux tranchans se percent le bras. Puis, quand le sang ruisselle, ils recueillent dans les plis de leurs robes les pièces de monnaie qu'on leur jette à l'envi. Ils acceptent tout de la foule : les injures, le vin, le lait, le fromage. Enfin ils s'enferment dans une grange ou dans un bouge, et gaspillent le fruit de leur quête en horribles orgies. Leur cynisme révolte jusqu'à leur âne ; l'honnête animal veut prévenir les dupes du faubourg ; mais il ne peut que braire un O formidable, dont l'écho se prolonge au bruit des coups de bâton. Tout l'épisode est des plus amusans et la satire des plus sanglantes. Mais on se tromperait fort, si l'on croyait y reconnaître la moquerie d'un sceptique ou d'un bel esprit. On y sent le mépris du dévot pour la confrérie voisine, de l'initié pour les cérémonies populaires. C'est ainsi que dans les *Grenouilles* d'Aristophane, après les scènes burlesques de la descente aux enfers, retentit tout à coup le chant grave et recueilli des élus. Dans le roman des *Métamorphoses*, on saisit d'ailleurs sur le vif la pensée d'Apulée. L'épisode de la déesse syrienne et toute la partie satirique sont imités, souvent traduits d'un original grec qu'on lit dans le recueil de Lucien. Toutes les pages, où le fond comme la forme appartient en propre à l'auteur africain, sont empreintes d'une dévotion profonde, poussée souvent jusqu'au mysticisme le plus exalté. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'un léger badinage, un sourire moqueur peuvent cacher des convictions et des passions ardentes.

Quand il s'agit de ses croyances, Apulée n'entend pas raillerie. Tout le dernier livre de l'*Ane d'or* a été ajouté par lui au canevas grec. Voyez alors avec quelle gravité, quel recueillement, quelle simplicité éloquente il décrit la procession et les mystères d'Isis. Il est dans l'isthme de Corinthe, près du port de Cenchrées, au bord du golfe d'Égine. Il fait nuit. Tout à coup, il se réveille effrayé. Il voit autour de lui une lumière éblouissante : c'est la pleine lune, dont le disque radieux effleure la cime argentée des flots. « La nuit, le silence, la solitude, tout portait au recueillement. Je savais aussi que la lune, déesse souveraine, exerce un pouvoir incomparable et gouverne ici-bas toutes choses par sa providence. Je savais que non-seulement les animaux domestiques ou sauvages, mais encore les objets inanimés subsistent par la divine influence de sa lumière et de ses propriétés. Je savais que sur la terre, dans les cieux, au fond des eaux, l'accroissement ou le déclin des corps est soumis à ses lois. Puisque le destin, rassasié de mes longues et cruelles infortunes, m'offrait enfin un espoir de salut, je voulus implorer sous son emblème auguste la déesse que j'avais devant les yeux. » Alors il se lève, et sept fois, selon le précepte de Pythagore, il se purifie en plongeant sa tête sous les flots. Puis, en termes magnifiques, il invoque la lune, en qui il personnifie Cérès, Vénus, Phébé, Proserpine, toutes les grandes divinités féminines. Soudain, de la mer s'élève une forme étrange. C'est une femme d'une beauté merveilleuse ; elle porte sur le front un cercle lumineux, une couronne de fleurs, de vipères et d'épis. Sa robe aux mille nuances a tour à tour l'éclat de l'albâtre, les reflets dorés du safran, l'incarnat de la rose. Elle est drapée d'un manteau noir, enguirlandé de fleurs et brodé d'étoiles. Elle est chaussée de feuilles de palmier. Elle tient à la main un vase d'or en forme de gondole, dont l'anse est surmontée d'un aspic, et un sistre d'airain traversé par trois lames qui s'entre-choquent avec un tintement aigu. Elle réunit dans une synthèse mystique tous les symboles des divinités d'Orient. « Je suis, dit-elle, la Nature, mère des choses, maîtresse de tous les élémens, origine et principe des siècles, souveraine des divinités, reine des mânes, la première entre les habitans du ciel, type commun des dieux et des déesses. C'est moi qui gouverne les voûtes lumineuses du ciel, les souffles salubres de la mer, le silence lugubre des enfers. Puissance unique, je suis par l'univers entier adorée sous mille formes, avec des cérémonies diverses et sous des noms différens... Les Égyptiens, si admirables par leur antique sagesse, m'honorent seuls du culte qui me convient ; seuls, ils m'appellent par mon véritable nom, la reine Isis... Si par un culte

pieux, par une dévotion exemplaire, une chasteté inviolable, tu mérites ma protection, sache que seule j'ai le droit de prolonger ta vie au-delà du terme fixé par les destins. » Telle est la vraie divinité d'Apulée : c'est pour l'avoir trop honorée qu'il a encouru le soupçon de magie. C'est la déesse mystérieuse qu'on retrouve au fond de toutes les religions antiques, cette nature qu'ont invoquée les sorciers de tous les temps. Elle exige que son adorateur se consacre pour toujours à son culte.

Le jour paraît. La déesse, en se retirant, a laissé derrière elle une traînée de joie. « La nature entière me semblait respirer l'allégresse. Sur les animaux, autour des maisons, dans l'air même, je sentais se répandre comme une atmosphère de bonheur. La fraîcheur de la nuit avait fait place à une température douce et délicieuse. Les oiseaux, éveillés par les émanations printanières, entonnaient leurs cantiques ; par leurs charmans accords, ils célébraient la mère des astres et des temps, la maîtresse de l'univers. Les arbres mêmes, les arbres fruitiers et les arbres stériles qui donnent seulement de l'ombrage, s'épanouissaient au souffle de l'Auster ; ils se paraient d'un feuillage naissant, et leurs bras doucement agités bruissaient avec un joli murmure. Le fracas étourdissant des tempêtes s'était apaisé ; la mer avait calmé ses flots et déferlait mollement sur la plage. Le ciel était pur de tout nuage ; rien n'obscurcissait son éclat azuré. » Mais voilà que des portes de Corinthe sort la longue procession des adorateurs d'Isis. En avant marchent les gens du peuple, tout bariolés. Un homme, ceint d'un baudrier, représente un soldat ; un autre, avec sa courte chlamyde, son petit sabre et ses épieux, figure un chasseur. En voici un qui porte des brodequins dorés, une robe de soie : à ses cheveux rattachés sur le haut de la tête, à sa marche traînante, on reconnaît de loin qu'il joue un rôle de femme. Celui-ci, chaussé de bottines, armé d'un bouclier, d'un casque et d'une épée, semble un gladiateur. Celui-là, précédé de faisceaux, contrefait le magistrat. Voici le philosophe, avec son manteau, son bâton, ses sandales et sa barbe de bouc. Puis, ce sont des oiseleurs avec leur glu, des pêcheurs avec leurs hameçons. On porte en litière un ours apprivoisé, vêtu en dame de qualité. Derrière elle sautille Ganymède : c'est un singe, coiffé d'un bonnet brodé, vêtu d'une robe jaune. On s'amuse beaucoup à voir passer Pégase et Bellérophon : c'est un vieillard tout cassé, qui suit péniblement un âne au dos collé de plumes. Avec la gaieté populaire des masques contraste le recueillement des femmes, vêtues de blanc, qui forment le cortège particulier de la déesse. Tout enguirlandées de roses, elles jonchent le sol de petites fleurs et portent les attributs magiques d'Isis. Elles versent des par-

fums, ajustent avec leurs peignes d'ivoire les cheveux de la déesse, qui se regarde dans de grands miroirs accrochés au dos des dévotes. Autour d'elles, on agite des lanternes, des torches, des cierges; on joue du chalumeau et de la flûte. Des jeunes gens d'élite, habillés de blanc, psalmodient les hymnes sacrés. Des huissiers écartent les curieux devant la troupe sainte des initiés, éblouissans sous leurs robes de lin; sur les cheveux parfumés des femmes flotte un voile transparent; sur la tête rasée et le crâne luisant des hommes s'agitent des sistres d'airain, d'argent ou d'or. Enfin paraissent les prêtres, dont la robe blanche est serrée à la taille et tombe jusqu'aux talons; leurs mains soutiennent les symboles divins, une lampe en forme de gondole, de petits autels, des rameaux d'or, le caducée de Mercure, un bras dont la main ouverte figure la justice, un vase en forme de mamelle. Les dieux mêmes ont voulu honorer de leur présence la fête de leur souveraine; à la suite de la reine Isis, ils daignent se laisser transporter sur les épaules des hommes. Voici Mercure avec une tête de chien, blanche d'un côté, noire de l'autre; puis la vache divine, dressée sur ses pieds de derrière; enfin l'urne d'or, couverte d'hiéroglyphes, terminée par un long bec, ornée d'une anse ronde sur laquelle se dresse un aspic au cou gonflé. Et lentement, lentement, à travers la plaine, se déroule la longue procession de la déesse qui commande au destin. Apulée, comme le héros de son roman, va lui vouer un culte éternel.

Lucius comprend que son heure est venue. Il dévore une couronne de roses et recouvre la forme humaine. Aussitôt le grand-prêtre lui fait revêtir une robe de lin : « Que les impies voient, dit-il; qu'ils voient, et qu'ils reconnaissent leur erreur. » Puis le cortège arrive au port de Cenchrées, où l'on bénit solennellement un vaisseau. On revient au temple. Le secrétaire de la confrérie des Pastophores monte en chaire, prend un gros livre et débite à haute voix des prières pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevaliers, pour tout le peuple romain et la prospérité de la marine. Il termine en prononçant la formule d'usage : « Que les peuples se retirent. » Mais Lucius, qui dans ce récit représente Apulée, reste dans le parvis; il loue une loge dans l'enceinte sacrée, et par les prières, le jeûne et la méditation, il se prépare à la grande initiation. Il a plusieurs visions de la déesse, est admis par faveur au saint office. Enfin le grand-prêtre Mithras est chargé de l'initier, « parce que tous deux étaient nés sous le même astre. » Le pontife ouvre les livres sacrés, vrai grimoire comme ceux des magiciens. Après le bain qui purifie, il donne au fidèle des instructions que la voix humaine ne peut rendre et lui ordonne dix jours de

jeûne. Au bout de ce temps, il couvre le novice de la robe de lin et le conduit dans l'intérieur du sanctuaire. Apulée ne peut révéler ce qu'il y a vu : « Peut-être, lecteur curieux, me demanderez-vous avec anxiété ce qui fut dit, ce qui fut fait ensuite. Je le dirais, si cela pouvait se dire ; vous l'apprendriez, s'il vous était permis de l'entendre. Mais le crime serait égal et pour les oreilles et pour la langue qui se rendraient coupables d'une aussi téméraire indiscrétion... J'approchai des limites du trépas ; je foulai du pied le seuil de Proserpine, et j'en revins en passant par tous les élémens. Au milieu de la nuit, je vis le soleil briller de son éclat éblouissant. Je contemplai face à face les dieux de l'enfer, les dieux du ciel ; je les adorai de près. Voilà tout ce que je puis vous dire. Mais vous avez beau entendre ces paroles, vous ne pouvez les comprendre. » Au point du jour, le nouvel initié est revêtu de douze robes, autant qu'il y a de mois dans l'année. On tire le rideau qui le cachait aux yeux du public profane. Et tous admirent les broderies, les hiéroglyphes, les figures d'animaux dont il est chamarré. Avant de quitter Corinthe, Apulée adresse une prière suprême à la déesse qui force le destin. Il part pour Rome, où il devient un dévot du temple d'Isis. Celle-ci lui apparaît de nouveau pour lui ordonner de se faire initier encore aux mystères d'Osiris. Apulée a vu en songe un des prêtres, celui qui doit l'accueillir, et il le reconnaît dans le saint cortège. Pour payer les frais de la cérémonie, le philosophe doit vendre jusqu'à ses habits. Mais il est récompensé de sa piété, il est admis dans la confrérie des Pastophores, et remplit ses fonctions la tête rasée. Le grand dieu Osiris daigne à son tour lui parler, l'engage à persévérer dans sa carrière d'avocat, lui promet la fortune et le succès. Tout ce récit d'Apulée est grave ; on y sent une conviction profonde, il raconte sa propre initiation au culte de la nature. Cet épisode des *Métamorphoses* a certainement frappé l'imagination des lecteurs africains, et les a confirmés dans leur croyance à la magie d'Apulée.

C'est qu'en effet l'on tenait à bon droit pour suspects ces fervens adorateurs d'Isis et d'Osiris. Les cultes orientaux ont occupé dans l'imagination des Grecs et des Romains la même place que les sciences occultes dans les esprits du moyen âge. Toutes ces religions, venues de Chaldée ou d'Égypte, étaient imprégnées d'astrologie et de magie. L'Isis qu'adore Apulée est, nous dit-il, plus puissante que le destin même; elle peut modifier à son gré le sort des humains : or ce fut toujours la grande rêverie des sorciers. Entraîné par sa curiosité, Apulée demanda aux cultes mystérieux de l'Orient ce qu'il ne trouvait pas dans la religion ordinaire. Il céda à l'irrésistible attrait du surnaturel et de l'inconnu. On surprend cette

préoccupation de l'écrivain presque à chaque page de son roman. Il a été séduit par les récits fantastiques du cycle milésien, où, depuis le temps de Circé, les enchantemens tenaient autant de place que l'amour. Il a pris le canevas de son livre dans un ouvrage hellénique, que nous possédons encore. Rien n'est plus instructif que la comparaison de l'auteur grec et de l'auteur africain. Apulée développe, commente à plaisir les épisodes merveilleux, les détails surnaturels. Presque tout ce qu'il ajoute se réduit à des histoires de sorcières et de magiciens.

La galerie en est des plus étranges et des plus variées. Le héros du roman croyait presque aux sortilèges sous sa peau d'homme; il y croit tout à fait, et pour cause, sous sa peau d'âne. Avant de quitter Corinthe, il avait consulté un prophète chaldéen sur le succès de son voyage. En traversant les montagnes au sud de la Thessalie, il chemine avec deux gais compagnons, l'un sceptique, l'autre profondément convaincu. On se raconte les exploits d'une galante sorcière, la vieille cabaretière Méroé : « C'est une magicienne et une devineresse; elle a le pouvoir d'abaisser la voûte des cieux, de suspendre la terre dans l'espace, d'endurcir les eaux, de détremper les montagnes, d'évoquer les mânes, de faire descendre les dieux sur la terre, d'éteindre les astres, d'illuminer le Tartare lui-même. » Inspirer une passion violente pour elle-même non-seulement aux gens du pays, mais à des Indiens, à des Éthiopiens, aux antipodes, c'est bagatelle pour Méroé. Elle a accompli bien d'autres tours de force, et devant de nombreux témoins. Un cabaretier voisin lui faisait concurrence : elle l'a métamorphosé en grenouille; le malheureux vit maintenant dans la lie d'un de ses tonneaux et coasse pour appeler ses cliens. Un avocat avait plaidé contre elle : maintenant il arrive au tribunal avec des cornes de bélier. Une femme s'était permis quelques propos piquans : aussi elle est enceinte depuis dix ans, elle a le ventre tendu comme si elle allait accoucher d'un éléphant. Tous ces méfaits avaient excité l'indignation publique. On résolut d'assommer la vieille à coups de pierre. Pour déjouer la conspiration, il suffit à Méroé de jeter dans une fosse des onguens magiques. Tous les habitans de la ville se sont trouvés emprisonnés chez eux, sans pouvoir forcer ni serrures, ni portes, ni murailles. Enfin, la sorcière a bien voulu pardonner; seulement, une nuit, le chef du complot avec sa maison, les murs, le terrain, les fondations, s'est vu transporté à cent milles de là, au sommet d'une montagne. On tremble dans le pays au nom de Méroé; on est hanté, la nuit, d'affreux cauchemars. Vous avez beau fermer à clé et barricader votre porte, la sorcière entre, vous coupe le cou, plonge sa main droite dans votre poitrine, en retire votre

cœur, dont elle éponge le sang. Vous vous réveillez, le lendemain, la tête en place, mais le corps meurtri, l'esprit lourd, dans une atmosphère fétide.

Nous arrivons dans la vallée du Sperchios, à Hypata. Nous assistons à un banquet chez Byrrhène, une grande dame de la ville. On parle de choses et d'autres, de Rome, de la province, des monumens, des bains. Lucius avoue que les sorcières du pays gâtent pour lui le plaisir du voyage; même les tombeaux ne sont pas respectés; au moment des funérailles, de vieilles magiciennes vont arracher au mort des lambeaux de chair qui servent à leurs maléfices. « Il y a plus, s'écrie un mauvais plaisant; ici, l'on n'épargne même pas les vivans. Je ne sais qui a été victime d'une aventure de ce genre; il a été horriblement mutilé et défiguré. » A ces mots, tous les convives partent d'un grand éclat de rire. Les regards se tournent vers un homme qui se tient modestement couché dans un coin. Il va se fâcher, quand un mot aimable de la maîtresse de maison vient soudain le calmer. Il consent à raconter encore son histoire. Il se nomme Téléphron. Il est parti un jour de Milet pour assister aux jeux olympiques. Arrivé à Larissa, il a vu sa bourse vide et a dû se résigner à tout pour la remplir. Il a entendu un vieillard crier : « Qui veut garder un mort? Faites votre prix. » Téléphron s'est approché. On lui a expliqué qu'en Thessalie les sorcières mutilent les cadavres; pour arriver à leurs fins, elles se transforment en oiseaux, en chiens, en rats, en mouches; aussi est-il nécessaire de veiller attentivement les morts, sans jamais succomber au sommeil; si au matin le gardien ne rend pas le corps intact, on lui coupe au visage le morceau de chair correspondant à celui qu'a perdu le cadavre. Téléphron s'est décidé à accepter le marché. On le mène à la maison mortuaire, où le reçoit une veuve désolée. Le gardien chantonne pour se tenir éveillé. A minuit, il chasse une belette, qui s'est approchée du cadavre. Mais presque aussitôt il s'endort. Il se secoue au chant du coq, et d'un regard il interroge le mort : rien n'y manque. Il reçoit le prix convenu, mais a la maladresse d'offrir ses services pour la prochaine occasion, ce qui attire sur son dos une volée de coups. Cependant le cortège funèbre se met en marche. Tout à coup, un vieillard échevelé s'élance; c'est le père du défunt; il crie à l'assassinat, et accuse hautement la veuve. « Remettons, dit-il, à la divine Providence de faire connaître la vérité. Il y a ici un Égyptien, nommé Zachlas, prophète de premier ordre, qui, moyennant une somme très considérable, s'est engagé à ramener pour quelques instans l'âme des enfers et à ranimer le défunt. » Alors s'avance le devin, couvert d'une robe de lin, chaussé de feuilles de palmier, la tête rasée. Il applique à

trois reprises une herbe sur la bouche du mort, en place une autre sur sa poitrine; puis il se tourne vers l'orient et évoque le soleil. Téléphron monte sur une borne pour dominer la foule et contempler cette scène imposante. Voilà que la poitrine du défunt se soulève, et que son pouls commence à battre. Bientôt il peut parler: il dénonce le crime auquel il a succombé, puis il montre du doigt Téléphron : « Pendant que ce jeune homme veillait sur moi avec un zèle extrême, de vieilles sorcières ont voulu s'emparer de mes restes; elles ont plusieurs fois, et toujours inutilement, changé de formes. Ne pouvant tromper sa vigilance, elles ont répandu sur lui les vapeurs du sommeil et l'ont engourdi. Puis elles m'ont appelé par mon nom; elles n'ont pas cessé leurs cris avant que mon corps raidi et mes membres glacés n'aient enfin commencé d'obéir à leur appel magique. Mon gardien que voici était vivant et seulement endormi; il porte le même nom que moi; il se leva plus vite; comme un fantôme, il alla machinalement se heurter contre la porte close de la chambre. Par une fente, les sorcières lui ont coupé le nez, puis les oreilles : il a subi ces opérations à ma place. Pour dissimuler leur larcin, les magiciennes ont façonné avec de la cire des oreilles et un nez semblables aux siens; elles les lui ont appliqués. » A ces mots, Téléphron, tout épouvanté, porte la main à son visage : le nez, les oreilles se détachent. Le malheureux s'enfuit au milieu des huées de la foule. Il n'a osé retourner ni dans sa patrie ni dans sa famille. Il est resté en Thessalie : il rabat ses cheveux sur le côté pour couvrir la place des oreilles; il s'est fait un nez avec du linge et un onguent.

L'imagination du romancier voit partout des magiciens et des histoires merveilleuses. Après le souper de Byrrhène, le héros se dirige vers la maison de son hôte. Trois hommes lui disputent le passage; il les tue tous les trois et se précipite dans la maison, tout effaré. Au matin, on vient l'arrêter, on le conduit solennellement au théâtre, où l'on instruit son procès. Mais, ce qui indigne beaucoup l'étranger, son malheur n'attendrit personne; il entend autour de lui des rires à peine contenus. Enfin l'on apporte les cadavres des victimes : ce sont trois outres de peau de bouc. La ville d'Hypata célébrait ce jour-là une fête en l'honneur du dieu du Rire, et Lucius avait payé les frais des réjouissances publiques. Les outres avaient été animées, la nuit précédente, par les sortilèges de son hôtesse Pamphile. C'est qu'il a reçu l'hospitalité dans la maison d'une magicienne; le maître du logis, un vieil avare, plaisante volontiers sur les sorcières; mais sa femme se change en oiseau pour aller trouver les galans. Lucius apprend tous ces détails de la servante Fotis. Il sent alors se réveiller sa maladive curiosité.

Il tient donc donc enfin l'occasion attendue depuis si longtemps. Il va pouvoir observer de près les mystères de la magie. Par les fentes de la porte, il regarde avidement l'atelier et tous les mouvemens de la sorcière. Dès qu'elle s'est envolée, il se précipite sur la table aux onguens et prie la servante de le métamorphoser à son tour en oiseau. Fotis se trompe, et voilà comment le héros du roman est condamné à braire; il ne dépouillera sa tête d'âne qu'après mille aventures. Mais que d'enchanteurs le baudet va encore rencontrer sur la route! Dans une caverne de brigands, il entend l'histoire merveilleuse de Psyché; la jeune fille est transportée par les vents, servie par des personnages invisibles dans son palais magique; après la fuite de l'Amour, elle est soumise par Vénus à de cruelles épreuves, dont elle triomphe par une série de prodiges. Plus loin, voici un vieillard qui à volonté se rend invisible et attire les voyageurs dans la gueule d'un dragon. Ailleurs, la femme d'un meunier appelle à son aide une sorcière pour se débarrasser de son mari. La vieille évoque le spectre d'une jeune fille, qui à midi se présente au moulin, met la main sur l'épaule de l'homme, fait mine d'avoir un secret à lui confier et l'entraîne dans une chambre. On s'inquiète de ne pas voir redescendre le maître; on monte, on enfonce la porte: la fille a disparu, mais on trouve le meunier pendu.

Apulée croyait-il à toutes ces bonnes histoires, dont il aimait à égayer ses ouvrages? On ne sait trop. Les anciens ne se posaient jamais nettement ces sortes de questions: comme ils admettaient le surnaturel, rien pour eux ne marquait la limite entre le possible et l'impossible. Il est certain qu'Apulée se complaît dans les merveilleux récits des légendes et des miracles. Ses longs voyages aux pays mystérieux de l'Orient avaient encore exalté sa folle imagination africaine. Entraîné à la dérive par sa maladive curiosité, initié à toutes les religions secrètes, emportant partout avec lui quelque talisman, convaincu de l'existence des démons, il a toujours été captivé par les problèmes de la magie. Il en parle dans tous ses ouvrages, et il faut des invraisemblances démesurées, un charlatanisme bien avéré pour appeler en ce cas le sourire sur les lèvres. Il est comme beaucoup de nos contemporains qui, tout en raillant les tables tournantes, les font souvent tourner très sérieusement, pour voir; on se moque pour prévenir la moquerie des autres. Dans l'antiquité comme au moyen âge, on attendait des sorciers et des astrologues ce que ne pouvaient donner les prêtres des religions officielles; on demandait aux diables l'explication des phénomènes sur lesquels Dieu et l'église restaient muets. Apulée a poussé la dévotion et la curiosité mystique jusqu'aux extrêmes limites. Il admet dans ses livres le pouvoir surnaturel de la magie. On ne sait s'il a tenté

de l'exercer à son tour. Il s'en est défendu dans son *Apologie*, mais l'imagination populaire le soupçonnait déjà de son vivant, et il avait eu à se justifier devant le tribunal du premier magistrat d'Afrique. Il ne réussit pas à convaincre la foule. On se rappela toujours le mystère de son existence aventureuse, les préventions de ses contemporains, les débats de son procès, les guérisons miraculeuses qu'il opérait avec des plantes, ses livres philosophiques sur les démons, les singulières métamorphoses de son roman, et le long défilé de ses enchanteurs et de ses sorciers. La lecture de ses ouvrages confirmait aisément aux yeux de la postérité les soupçons des contemporains et donnait une autorité nouvelle aux accusateurs du philosophe. Il connaissait si bien la magie, il en parlait si volontiers, qu'il avait dû la pratiquer pour son compte. Ainsi conclut la logique populaire, et de là est née la légende d'Apulée magicien.

III.

Les commérages de la ville d'OEa, l'accusation intentée au philosophe et le procès plaidé devant le proconsul, les longs voyages d'Apulée en Orient, son initiation à tous les mystères, la dévotion ardente et les talismans qu'il en avait rapportés, l'immense popularité que lui valut son éloquence à Carthage et dans toute l'Afrique, la lecture de son *Apologie*, qui devint une arme contre lui, ses traités de médecine et d'histoire naturelle, son opuscule *Sur le démon de Socrate*, les jongleries d'enchanteurs et de sorciers qu'il avait accumulées à plaisir dans son roman de *l'Ane d'or*, enfin l'emportement crédule des imaginations africaines et ce besoin de surnaturel qui obsédait tous les esprits aux premiers siècles de notre ère, voilà tous les élémens de la légende d'Apulée. Il nous reste à expliquer la popularité de cette tradition, à déterminer les circonstances historiques qui en ont favorisé le développement.

Il faut du temps pour accréditer tout à fait une légende. Ce n'est pas au lendemain de sa mort qu'Apulée devint tout à coup un puissant enchanteur. Ni ses contemporains, ni les auteurs du siècle suivant ne mentionnent ses miracles; on n'en trouve pas trace dans l'*Octavius* de Minutius Félix, ni dans les traités de Tertullien, ni dans la correspondance de saint Cyprien, évêque de Carthage. Mais un siècle et demi plus tard, à l'époque de l'empereur Constantin, la légende est entièrement constituée. Lactance, qui était d'origine africaine et avait étudié dans sa jeunesse aux écoles de Carthage, connaît bien la mauvaise réputation de son compatriote. Il le men-

tionne, par exemple, dans son *Traité des institutions divines*, à propos d'une vive polémique contre un hérésiarque : « Cet impie, dit-il de son adversaire, dépréciait avec une merveilleuse subtilité ces prodiges opérés par Jésus-Christ, sans pourtant oser les nier. Il prétendait démontrer qu'Apollonius en avait accompli de pareils, sinon de plus éclatans. Je m'étonne qu'il ait omis Apulée, dont on a coutume de citer une foule de miracles. » Lactance admet d'ailleurs parfaitement l'efficacité des incantations magiques : « Tout l'art et toute la puissance des magiciens, dit-il, consistent à évoquer les anges déchus ; ceux-ci répondent à l'appel, obscurcissent la pensée de l'homme et l'égarent par leurs images trompeuses. Alors on ne voit plus ce qui est ; on croit voir ce qui n'est pas. Ces esprits, dis-je, ces esprits souillés et perdus, errent par le monde entier et se consolent de leur déchéance en travaillant à faire déchoir les hommes. Ils remplissent donc l'univers de leurs embûches, de leurs tromperies, de leurs ruses, de leurs mensonges ; ils s'attachent à chaque homme en particulier, ils vont de porte en porte. On leur donne le nom de *génies :* c'est le mot latin qui traduit le mot grec *démon*. » Tout en reconnaissant le pouvoir magique d'Apulée, Lactance conteste plusieurs des miracles qu'on lui prêtait. « Ce qui prouve, dit-il, la divinité du Christ, ce n'est pas son propre témoignage (comment se fier à une personne, quand elle parle d'elle-même?) : c'est le témoignage des prophètes qui, longtemps à l'avance, ont prédit les actions et les souffrances du Christ. Ni Apollonius, ni Apulée, ni aucun magicien, n'a pu et ne saura jamais invoquer une telle autorité. » Lactance, et après lui plusieurs pères de l'église, unissent dans une même malédiction Apollonius de Tyane et Apulée de Madaura. Ces deux personnages, aux temps des luttes religieuses, ont joué à peu près le même rôle, l'un dans l'Asie-Mineure, l'autre en Afrique. Les païens ont incarné en eux leurs dernières espérances ; on a groupé autour de leurs noms des traditions merveilleuses, on leur a attribué mille prodiges ; on a fait d'eux, en face du christianisme grandissant, des prophètes du paganisme.

Au commencement du ve siècle, la religion nouvelle l'emporte décidément en Afrique. Mais les évêques font de vains efforts pour déraciner dans l'esprit des foules la croyance aux miracles d'Apulée. La persistance de la légende est attestée surtout par les œuvres de saint Augustin. Thagaste, où naquit le futur évêque d'Hippone, est située à quelques kilomètres de Madaura, la patrie du romancier. Le jeune Augustin avait fait précisément ses études à Madaura, et il resta plus tard en correspondance suivie avec Maxime, un rhéteur de la ville. Il connaissait mieux que personne la popularité suspecte

de son compatriote. Il avait lu et relu ses ouvrages. Il rendait d'ailleurs entièrement justice à son talent. Il admirait même l'opuscule *Sur le démon de Socrate*, quoiqu'il l'ait réfuté en détail. Dans sa correspondance, il cherche sans cesse à détruire le prestige étrange que le philosophe païen avait conservé sur les imaginations africaines. « Nos adversaires, dit-il, nous jettent à la tête leur Apollonius, leur Apulée et d'autres hommes experts en magie ; on leur prête les plus grands miracles. » L'évêque d'Hippone conteste naturellement beaucoup de ces prétendus exploits : « Sur le compte d'Apulée de Madaura et d'Apollonius de Tyane, on raconte bien des merveilles, que ne confirme aucun témoignage digne de foi. » Au temps d'Augustin, l'on continuait d'opposer Apulée au Christ. On lit dans une autre lettre : « Apollonius, Apulée et d'autres personnages versés dans les arts de la magie, voilà les hommes que l'on compare, même que l'on préfère au Christ ! » Mais si l'évêque refusait d'admettre certains miracles d'Apulée, il croyait parfaitement à sa puissance magique. Chose curieuse, il tombe lui-même dans l'erreur populaire ; il identifie partout l'auteur et le héros des *Métamorphoses*. Il se demande sérieusement si Apulée n'a pas été réellement changé en âne. On lit dans la *Cité de Dieu :* « Nous aussi, quand nous étions en Italie, nous entendions des récits de ce genre sur certain endroit de la contrée. On racontait que des cabaretières expertes en ces maléfices servaient parfois aux voyageurs, dans le fromage, des ingrédiens qui les changeaient aussitôt en bêtes de somme. On faisait porter des fardeaux à ces malheureux, et, après un pénible service, ils reprenaient leur forme. Dans l'intervalle, leur âme n'était pas devenue celle d'une bête, ils avaient conservé la raison de l'homme. Apulée, dans l'ouvrage qu'il a intitulé : *l'Ane d'or*, rapporte que cette aventure lui est arrivée ; par la vertu de certaine drogue, il fut changé en âne, tout en gardant son esprit d'homme. On ne sait si l'auteur consigne là un fait réel, ou un conte de sa façon. » Saint Augustin parle souvent, et en termes fort honorables, de l'*Apologie* d'Apulée : « Ce philosophe platonicien, dit-il, nous a laissé un long et éloquent discours par lequel il se défend d'être magicien ; afin de prouver son innocence, il nie les faits imputés ; car il ne pouvait les accepter sans s'avouer coupable. » Par une singulière erreur historique, qui trahit ses préoccupations religieuses, l'évêque d'Hippone croit qu'Apulée fut accusé devant des juges chrétiens : c'est mettre en pleine évidence l'opposition de la magie et de la religion nouvelle, des démons et de Dieu, d'Apulée et du Christ. Saint Augustin aime à se moquer de l'impuissance du philosophe, qui n'a su tirer de ses sortilèges aucun profit sérieux : « Arrêtons-nous de préférence, dit-il, sur

Apulée, Africain comme nous, et qu'à ce titre nous connaissons mieux. Avec tous ses artifices, il ne put parvenir, je ne dis pas au souverain pouvoir, mais à la moindre charge judiciaire. Sa famille était pourtant l'une des plus honorables de son pays; il avait reçu une éducation libérale et était doué d'une grande éloquence. Peut-être, après tout, faisait-il profession d'un dédain philosophique et se trouvait-il grandement honoré d'être pontife d'une province, de faire célébrer des jeux, d'habiller des chasseurs. A l'occasion d'une statue qu'on voulut lui élever dans OEa, ville où était née sa femme, il porta la parole contre ses envieux; afin que cette circonstance ne fût pas ignorée de la postérité, il a eu soin d'en consigner le souvenir en écrivant son discours. Ainsi, pour ce qui tient au bonheur de ce monde, il a été heureux autant qu'il l'a pu ; s'il n'a été rien de plus, ce n'est point qu'il ne le voulût pas, c'est qu'il ne le pouvait pas. Cependant, quand on lui intenta une accusation de magie, il se défendit avec une grande éloquence. »

Tout en rendant hommage au mérite de l'orateur et du philosophe, saint Augustin ne laisse échapper aucune occasion de railler ses exploits magiques et de combattre les préventions aveuglées de la foule. Un jour, on mit l'évêque en demeure de partir ouvertement en guerre contre le sorcier de Madaura. Marcellin écrivait à son ami: « Je joindrai en cette occasion mes prières à celles des fidèles; car je suis plein de confiance dans l'efficacité de vos ouvrages. Daignez dans votre zèle réfuter les impies; à les entendre, Notre-Seigneur n'a rien fait que n'aient pu faire d'autres hommes; et pour preuve ils nous présentent leur Apollonius, leur Apulée et d'autres magiciens habiles, dont ils prétendent que les miracles ont été plus surprenans.» Saint Augustin, dans ses réponses à Marcellin, discute la question : il conclut qu'il faut rire de ces prétentions sacrilèges. Et il invoque tous les miracles de l'ancien et du Nouveau-Testament. « Parlons, dit-il, de l'aventure de Jonas. En peut-on citer une semblable d'Apulée de Madaura, d'Apollonius de Tyane? On vante pourtant leurs prodiges, que ne démontre aucune autorité fidèle... Il est vrai que les démons peuvent accomplir quelques miracles, comme les saints anges; non par la vérité, mais par la plus insigne fourberie. Malgré cela, ose-t-on attribuer quelque merveille de ce genre à ces hommes qu'on croit honorer en les nommant philosophes ou magiciens? »

Mais les évêques africains eurent beau discuter et railler, l'imagination du peuple confondit de plus en plus l'auteur et les héros des *Métamorphoses*. On prêta au romancier toutes les aventures du roman, même celles dont le récit est simplement imité ou traduit de l'original grec. La légende a laissé une trace jusque dans

les bibliothèques et la critique modernes. On lit sur les manuscrits, au milieu même du récit, les mots « philosophe de Madaura » ou « citoyen de Madaura, » qui sont une interpolation évidente. De même, on a longtemps inséré dans le recueil des œuvres d'Apulée divers traités mystiques qui touchent aux sciences occultes, par exemple un opuscule sur les vertus des plantes, un autre sur les remèdes, enfin un dialogue hermétique intitulé : *Asclepius*, où Eschmoun-Esculape, le grand dieu de Carthage, s'entretient avec Hermes Trismégiste sur le monde et les hommes. Enfin, dans mainte histoire moderne de la littérature latine, on lit encore d'étranges assertions sur la biographie d'Apulée : on s'est obstiné à identifier l'écrivain et les personnages de son livre. Ainsi s'est transmise d'âge en âge l'antique erreur des Africains.

La légende magique d'Apulée n'est pas restée confinée dans son pays natal. Saint Jérôme, dans ses commentaires sur les Psaumes, mentionne les prodiges du philosophe de Madaura : « Ce n'est pas, dit-il, un grand privilège que de faire des miracles : en Égypte, les magiciens en firent contre Moïse ; de même, Apollonius et Apulée. » Mais c'est seulement en Afrique que les miracles du romancier ont occupé les imaginations populaires. Son nom et le souvenir de ses exploits y sont restés vivans pendant des siècles, et la légende d'Apulée magicien mérite d'y fixer un instant l'attention des historiens du christianisme.

Chose curieuse, les païens et les chrétiens d'Afrique sont unanimes à considérer Apulée comme un grand enchanteur. Mais les uns exagèrent sa puissance surnaturelle et lui en font honneur ; les autres contestent quelques-uns de ses miracles et attribuent le reste à la collaboration des diables.

La tactique des païens s'explique aisément. C'est vers la fin du second siècle que le christianisme accomplit dans l'Afrique romaine de sérieux progrès. A cette époque et à ce pays appartiennent l'ouvrage apologétique de Minutius Félix et les traités orthodoxes de Tertullien : leurs voix retentissantes font sortir la religion nouvelle des obscurs réduits où elle végétait jusqu'alors, mêlée à tous les cultes orientaux ; elle quitte les faubourgs et les ruelles du port pour escalader l'acropole de Carthage et revendiquer sa place au soleil. Juste au moment où s'éveillaient les grandes ambitions des apôtres chrétiens, Apulée, dont la parole sonore emplissait le théâtre de Carthage, résumait en lui toutes les gloires du paganisme africain. De ce jour, entre les apôtres et le philosophe, la guerre éclata, d'abord sourde et latente, puis franche et acharnée.

La popularité d'Apulée et la colère des chrétiens contre lui grandirent d'âge en âge, à mesure que s'animait la lutte mortelle entre

les deux religions. C'est que le paganisme se défendit longtemps dans la contrée. « Dans l'Afrique, dit Tertullien, on immolait ouvertement des enfans à Saturne. Ce scandale dura jusqu'au proconsulat de Tibère, qui fit mettre en croix les prêtres coupables. Mais maintenant encore, en secret, on accomplit ces horribles cérémonies. » Deux siècles et demi plus tard, Salvien constate avec douleur que les cultes païens sont encore fort honorés à Carthage; dans les hautes classes de la société, on continue d'offrir des sacrifices à la déesse Céleste; et dans les carrefours la populace poursuit les moines de ses sarcasmes. Dans les villes de l'intérieur, plus encore que dans la capitale, on reste fidèle aux anciens dieux. En Numidie, aux environs de Guelma, les magistrats de Thibilis continuent d'escalader solennellement le Djebel-Taïa; la procession s'arrête et les sacrifices s'accomplissent à l'entrée de la grotte du dieu Bacax, toujours populaire. Dans la patrie d'Apulée, presque toute la population s'obstine en sa foi païenne; un des rhéteurs de la ville, Maxime de Madaura, est un des plus ardens champions des vieilles religions; et dans les lettres qu'il adresse à ce Maxime, son ancien camarade et son loyal adversaire, saint Augustin avoue qu'à Hippone, sa ville épiscopale, il ne peut détrôner les anciens dieux. Sous le règne de Valentinien, le proconsul d'Afrique Hymettius tombe tout à coup en disgrâce, est traduit en justice et mis à la torture : on l'accuse d'avoir mandé un haruspice et d'avoir célébré dans son palais des sacrifices coupables; on a saisi les papiers du gouverneur, on y a trouvé une lettre, écrite de sa main, où il priait le charlatan d'évoquer des ombres pour lui gagner la bienveillance de l'empereur chrétien.

Ce procès intenté au premier magistrat de l'Afrique romaine montre avec quelle énergie se défendaient, même longtemps après Constantin, les antiques superstitions. Les païens usèrent de toutes leurs armes dans cette guerre à mort. Ils combattaient, non-seulement pour les cultes traditionnels, mais encore pour le salut de la société romaine. La mythologie avait envahi tous les recoins des cerveaux : attaquer les dieux de l'Olympe ou des grottes, c'était menacer en même temps toute la civilisation du pays, les mœurs, les idées, les lettres, les arts. Les chrétiens ne s'en cachaient pas d'ailleurs. D'abord, à l'exemple de Tertullien, ils témoignaient hautement leur mépris pour toutes les joies de l'esprit, tous les triomphes de l'intelligence. Plus tard, ils poussèrent ce dédain jusqu'à la férocité. Salvien, dans son ouvrage *Sur le gouvernement de Dieu*, saint Augustin, dans la *Cité de Dieu*, saluent avec enthousiasme l'arrivée des barbares; ils battent des mains quand retentit en Afrique l'écho de la chute de Rome : sur les ruines de la cité ter-

restre, ils vont pouvoir jeter les fondemens de leur cité céleste. La lutte mémorable qui s'était engagée en Italie entre Symmaque et saint Ambroise, à propos de l'autel de la Victoire, se continua longtemps en Afrique avec un acharnement terrible. Aussi n'est-il pas étonnant que les païens de ce pays, menacés dans toutes leurs fiertés et dans toutes leurs affections comme dans leur foi religieuse, aient appelé au secours de leurs dieux la civilisation antique tout entière. Ainsi s'explique l'usage qu'ils ont fait du nom d'Apulée. Cet écrivain fameux, enfant de la contrée, fortifié en Grèce et en Italie de toute la sève classique, à la fois poète, philosophe, médecin, naturaliste, orateur adoré du public, savant et romancier toujours populaire, réunissait en sa personne, avec un éclat incomparable, tout ce qui avait fait l'honneur et la joie de l'Afrique romaine. Il s'était montré en même temps un dévot fervent de toutes les religions menacées ; il avait été élu pontife du dieu Eschmoun-Esculape, dont le temple couronnait encore l'acropole de Byrsa : comme grand-prêtre de la province, il avait présidé à l'assemblée générale et à tous les cultes ; il s'était rendu fameux par sa piété autant que par son talent. Maintenant que les chrétiens, pour gagner les foules, faisaient sonner haut les miracles de leur Christ et de leurs apôtres, il fallait frapper les imaginations par les mêmes moyens, opposer aux prodiges de Galilée d'autres prodiges plus éclatans, accomplis dans le pays même, sous les yeux des populations africaines. On se rappelait qu'Apulée, lui aussi, avait accompli bien des merveilles ; ses contemporains avaient cru à sa puissance mystérieuse ; il avait été accusé de magie ; son discours, que tout le monde pouvait lire, en portait encore témoignage. Il était mort depuis deux siècles ; les traditions s'étaient grossies et précisées : personne ne doutait plus de ces miracles consacrés par le temps. Voilà comment les païens, de très bonne foi, furent amenés à opposer hardiment au dieu étranger des chrétiens le grand écrivain national.

C'était un adversaire dangereux pour les évêques africains. Apulée avait pour lui la foi naïve de la foule, non moins que l'engouement des lettrés. Il résumait avec une netteté singulière toutes ces gloires païennes dont on voulait dépeupler le monde. Au second siècle, quand Apulée emplissait le théâtre de Carthage de sa voix puissante et l'Afrique du bruit de son nom, les chrétiens du temps, Minutius Félix malgré ses élégances académiques, Tertullien malgré sa fougueuse originalité, passaient inaperçus le long des boulevards de Carthage ; leur renommée n'avait point franchi l'enceinte de la petite communauté. Mais au IVe et au Ve siècle, la situation respective était bien changée. Les chrétiens, soutenus par l'autorité

impériale et les magistrats, cherchaient à forcer les derniers retranchemens du paganisme. Obligés par leurs dogmes mêmes de croire au merveilleux, ils admettaient la réalité des miracles d'Apulée et prenaient au sérieux les inventions de son roman; mais ils combattaient sa popularité avec d'autant plus d'acharnement. Dans un passage des *Métamorphoses*, Apulée nous paraît bien avoir raillé les chrétiens. On ne peut guère expliquer autrement le portrait satirique d'une singulière coquine dont s'égaie l'auteur : « C'était, dit-il, une ennemie de la foi, une ennemie de toute pudeur; elle méprisait et foulait aux pieds nos divinités saintes; en revanche, elle était initiée à une certaine religion sacrilège, elle croyait à un dieu unique; par ses dévotions hypocrites et vaines, elle trompait tous les hommes. » Cette femme s'est éprise d'amour pour l'âne du roman, et sa passion l'entraîne aux plus étranges aventures. Or l'on sait qu'à Rome, dans leurs caricatures du Christ, les gens du peuple s'amusaient à le représenter avec une tête d'âne. Ne faut-il pas reconnaître une chrétienne dans cette dévote amoureuse d'un âne, et l'épisode ne renferme-t-il pas une satire cruelle du christianisme? Pour les évêques d'Afrique, c'était un grief de plus contre l'écrivain fameux que leurs adversaires transformaient en un prophète du paganisme. Orateur et prêtre, Apulée, aux yeux des Africains, avait le plus brillamment représenté l'ancienne civilisation au moment où les apôtres cherchaient à faire de Carthage une des capitales du christianisme. Adversaires et défenseurs personnifièrent en lui la société païenne. Les dieux vaincus avaient été relégués par les vainqueurs dans le cortège des diables : Apulée, leur prêtre et leur prophète, fut métamorphosé en sorcier.

Ainsi se résume la légende d'Apulée. Le conférencier chéri des Carthaginois, le romancier populaire de l'Afrique, a été déjà de son vivant soupçonné et accusé de magie. Après sa mort, des lecteurs prévenus ont trouvé dans ses ouvrages la confirmation de cette croyance. Le succès de la légende s'explique par les luttes religieuses qui ont passionné l'Afrique romaine. Tous ont cru aux miracles d'Apulée : les païens l'ont opposé au Christ comme un grand thaumaturge; les chrétiens ont poursuivi en lui un sorcier et un antéchrist.

PAUL MONCEAUX.

LA

NATURE DANS LA MUSIQUE

Après avoir cherché Dieu, nous allons chercher la nature dans la musique (1). A la musique, tout l'univers se donne, les choses comme les êtres. Le monde du dedans et le monde du dehors lui appartiennent; les sensations et les sentimens sont de son domaine et dans son obéissance. Entre la nature et la musique, il est des affinités certaines; pour l'oreille autant que pour les yeux, la création est harmonie. Dans les flots, les vents, les bois, au fond des vallées et sur les cimes, le matin et le soir, il y a des voix qui chantent, qui permettent que la musique écoute et redise leurs chants.

Pourtant c'est à propos de la nature, que dis-je! avec elle, que la musique a été le plus méconnue, et cela, par un poète de la nature, Victor de Laprade. « La musique, a-t-il écrit, est l'expression la plus complète, la plus despotique du sentiment de la nature. Or la prédominance du sentiment de la nature, c'est la dissolution de l'homme moral. » Chez un poète surtout, on peut s'étonner de cette rigueur. Laprade était-il donc spiritualiste au point de condamner comme trop matériels les ruisseaux et les arbres, ces arbres que lui-même a tant célébrés? Plus sévère que le Créateur, refusait-il à la création un regard d'admiration et de complaisance? D'où lui venaient ces scrupules de moraliste et cette pédante vertu?

(1) Voir la *Revue* du 15 septembre 1887.

Pour son activité, pour sa liberté, pour toutes ces prérogatives d'âme, dont il nous entretient hors de propos, il craignait la nature. — Ah! Défions-nous moins d'elle : elle est parfois meilleure à l'homme que l'homme même. Depuis que sont passés les jours du panthéisme ancien et le règne jadis trop absolu de la matière, la nature n'est plus notre maîtresse, mais notre amie et notre sœur. Elle ajoute à nos joies, elle ôte à nos tristesses; elle nous console, elle nous conseille; elle est la servante de la science et le modèle de l'art.

La musique dérivât-elle exclusivement du sentiment de la nature, comme le prétend ailleurs Laprade, elle n'en serait point avilie : une pareille source n'est pas empoisonnée. Mais cette prétention même n'est pas fondée. Il est inexact, malgré la vaine formule du poète, que « l'architecture réponde à Dieu, la statuaire et la peinture à l'homme idéal ou réel, la musique au monde extérieur. » Il est vrai seulement que la musique, ainsi que la peinture et la poésie, et par les moyens qui lui sont propres, sait nous parler du monde extérieur comme de l'autre. Elle en a le droit. Nous avons avec les choses des rapports d'intelligence et de sentiment; nous avons, qu'on nous passe cette acception juridique des mots, des joies et des douleurs réelles aussi bien que personnelles. Et bienheureux celui qui se ménage dans l'univers des amitiés qui demeurent et des amours qui ne se flétrissent pas! Il fallait donc que la musique gardât une place à la nature. D'ailleurs cette place ne sera jamais la première. La musique ne deviendra pas l'esclave du monde extérieur. Elle est, dit-on, le plus sensuel des arts; mais elle en est aussi le plus immatériel : l'âme, plutôt que la figure des choses, restera son domaine propre et son principal objet.

Le sentiment de la nature s'est transformé dans la musique ainsi que dans la littérature. Seulement l'évolution musicale s'est faite, comme toujours, plus tard et plus vite que l'évolution littéraire. Nous l'avons déjà dit, toutes les Muses n'ont pas le même âge. L'histoire de la musique est un abrégé de l'histoire littéraire, un miroir où l'esprit humain se voit en raccourci.

La nature offre deux aspects, sous lesquels on l'a successivement regardée. Les anciens la contemplaient en elle-même et en elle seule; leur attention, leur admiration était tout objective. Pour ces témoins intelligens, ces observateurs ingénieux, le monde n'était qu'un spectacle; leur esprit était en rapport avec la création, leur âme n'était point en communion avec elle. Rarement, et seulement chez Lucrèce, chez Virgile, le grand précurseur, éclate un appel du cœur aux beautés cosmiques : *O ubi campi!* — Cette vue presque toujours tranquille et désintéressée pourrait bien tenir

au caractère même de la nature antique. Le pays d'Homère et celui de Virgile, la Sicile de Théocrite et la Sabine d'Horace étaient assortis à leur poésie. Les paysages méditerranéens, ceux de l'antiquité classique, valent surtout par les proportions, par la perfection achevée de tableaux moyens. En Grèce, en Italie, la nature n'est excessive nulle part : les montagnes, peu élevées, rarement inaccessibles, la mer, presque toujours bornée à des rives prochaines, sinon visibles, tout paraît à la mesure de l'homme, de son regard et de sa pensée.

On connaît et l'on préfère aujourd'hui d'autres paysages, qui éveillent d'autres idées. On aime l'infini et l'indéfini, dont les anciens avaient une égale horreur. De là des envolées plus hautes, un essor plus lointain de l'âme; de plus vastes et plus vagues horizons. De là aussi, par la pente insensible de la contemplation, un retour de l'homme sur lui-même et le regard final au dedans pour achever l'effet des visions du dehors. L'élément subjectif, voilà l'élément nouveau, et maintenant essentiel, du sentiment de la nature. L'homme ne veut plus s'isoler des phénomènes ni des spectacles; il les ramène à lui, il leur cherche avec lui des rapports et des sympathies; il fait du monde le témoin, le confident de sa vie. Les bois sont l'asile de Jean-Jacques malheureux, de Chateaubriand troublé. Faust appelle la terre son amie, et Manfred la nomme sa mère; Henri Heine pleure dans le calice des roses, Lamartine chante *le Lac* et *le Vallon*, des élégies que l'antiquité n'eût pas comprises. Amiel, enfin, donne une définition qui résume toute notre esthétique de la nature : Un paysage est un état de l'âme. Conception intéressante et féconde, qui, en rapportant à l'homme le reste de la création, concorde avec la conception même de Dieu. Elle établit entre les êtres une hiérarchie qui resserre l'unité du monde. L'homme désormais garde le premier rang, et la nature lui rend hommage en ne sachant plus être belle sans lui. Ne serait-on pas moins touché du paysage du Poussin, si l'on ne lisait sur la pierre : *Et ego in Arcadia?..*

Dans la musique comme dans la littérature, la nature a subi le sentiment de l'influence de l'élément humain. *Les Saisons*, *la Création* de Haydn sont encore des œuvres descriptives et pour ainsi dire extérieures. Mais Beethoven entre en lui-même avec la *Symphonie pastorale*, poème de la nature encore, mais déjà poème de l'âme. Puis les caprices de la musique se prennent à tous les aspects du monde. Rossini, dans *Guillaume-Tell*, Weber, dans *le Freischütz*, font chanter la Suisse et l'Allemagne. Mendelssohn oublie l'humanité parmi les échos de Fingal; Schumann et Berlioz, au contraire, la trouvent dans tous les échos. Meyerbeer mêle la nature et l'âme. Félicien David rêve son rêve oriental. M. Massenet

respire avec Ève les roses de l'Éden, et Bizet, avec l'Arlésienne, les romarins de Provence.

I.

Chez Haydn le premier apparaît le sentiment de la nature. Il inspire, au moins en partie, les deux œuvres capitales du vieux maître : *la Création* et *les Saisons*. Avant Haydn, on connaît peu de musique descriptive. Stendhal rapporte seulement que Haendel avait essayé de rendre des effets de neige, et que Marcello, l'austère psalmiste, dans sa cantate de *Calisto changée en ourse,* avait fait frissonner l'auditoire par « la férocité des accompagnemens sauvages qui peignent les cris de l'ourse en fureur. »

La Création est plus qu'une œuvre de maturité : Haydn l'entreprit à soixante-trois ans, sur la proposition de son ami, le baron van Swieten, bibliothécaire de l'empereur François, Haydn avait une de ces âmes qui se rencontrent seulement à l'aube du génie humain, une âme pure et claire comme le matin. Il fait bon, à notre époque compliquée, de regarder parfois dans une de ces âmes-là, de se faire petit avec elle et de redevenir enfant. A soixante-trois ans, Haydn avait gardé la jeunesse du cœur, et, presque à la fin de sa vie, il voulut chanter le commencement de toute vie. Ce sujet, primitif entre tous, il l'a traité en primitif. Haydn a pour Dieu, pour le bon Dieu et toutes les belles choses qu'il a faites en six jours, l'amour et l'admiration d'un de ces petits qui apprennent l'histoire sainte. Il ignore les arrière-pensées, les curiosités que mettent dans l'esprit de l'homme quelques années ou quelques siècles de plus. Aujourd'hui, l'on ne referait pas *la Création*; on a fait *Ève,* dont nous parlerons à son tour.

Haydn a vu la nature toute simple et pour ainsi dire tout ordinaire. Il n'a pas eu le souci, très moderne, de la couleur locale; il ne s'est pas demandé si le ciel de l'Éden était plus bleu, plus chaud que le ciel allemand; si les fleurs étaient plus odorantes, si la brise là-bas avait d'autres soupirs. Tout cela ne l'inquiétait guère, et sans recherche, sans raffinemens, il a donné seulement à l'ensemble descriptif de son œuvre la fraîcheur et la joie du monde nouveau-né. La joie est bien le sentiment général de *la Création;* elle y est exprimée en ses mille nuances, depuis le contentement tranquille jusqu'au ravissement. Tous les êtres sont heureux et remercient; tous chantent leur félicité et leur reconnaissance. Les chœurs des anges, l'air annonçant la naissance de l'homme, le duo entre Adam et Ève, voilà les plus belles pages de *la Création*. Après elles seulement viennent les pages descriptives.

Haydn a tâché, dans l'introduction, de peindre le Chaos. L'on peut sourire, aujourd'hui, de cet effort vers l'obscurité, vers la confusion, d'un génie si clair et si ordonné, qu'il le demeure en dépit de lui-même. Avec ses dissonances timides, ses modestes contrastes de force et de douceur, ce Chaos, jadis le comble du désordre, nous paraît tout à fait rangé. Mais qu'importe? Ne demandons plus à cette symphonie l'image du Chaos. Écoutons avec candeur, comme le bon Haydn a dû l'écrire, la préface mystérieuse de l'œuvre, et nous y trouverons encore, à défaut de l'exactitude pittoresque, la gravité de la pensée et la grandeur de l'inspiration.

Les premières pages répondent au prélude. Le récit de l'archange Raphaël : *Au commencement Dieu créa le ciel et la terre*, est d'une ampleur admirable. Le *Fiat lux* éclate comme la lumière à l'appel de Dieu. Haydn emploie ici un effet que l'usage a depuis lors discrédité : la brusque résolution, avec opposition de *forte* et de *piano*, du mineur en majeur. Elle amène une impression très vive d'épanouissement et d'éclaircie.

Ce premier et vigoureux coup de brosse ne tarde pas à s'atténuer. Un air d'Uriel, un cantique des anges ne sont qu'aimables; les détails du vent, de la foudre, de la grêle, de la pluie et de la neige paraissent quelque peu puérils. L'air de basse consacré aux eaux vaut mieux : il offre des oppositions assez naïves, mais sensibles pourtant, entre le tumulte de la mer, la majesté des fleuves et la grâce des ruisseaux. Le petit ruisseau, comme dit Stendhal, est rendu avec un bonheur rare, et si de ces tableaux la couleur a pâli, le dessin au moins reste pur. Et puis il y a dans ces premiers essais de musique pittoresque une grâce d'enfance qui charme.

Il y a aussi, malheureusement, de la monotonie : air des fleurs naissantes, air des oiseaux ou des quadrupèdes, création de l'air et des eaux, de la lune et des étoiles, tous ces détails se ressemblent trop; toutes ces nuances de l'être universel sont trop ténues pour qu'on les distingue en musique, surtout dans une musique presque primitive, ignorante encore de mille secrets aujourd'hui devinés. La majesté du lion, la souplesse de la panthère, la douceur des agneaux, le vol audacieux de l'aigle, les roucoulemens de la colombe, la gaîté du pinson, la mélancolie du rossignol, tout est noté. Chaque bête a sa place dans l'harmonieuse ménagerie. Mais ces petits effets épars ne donnent point un effet d'ensemble; ils rapetissent l'œuvre au lieu de l'agrandir. Une vue du Jardin des Plantes n'a jamais été un beau paysage.

Stendhal rapporte que Haydn préférait *la Création* aux *Saisons*, parce que, dans le premier ouvrage, des anges chantaient, et dans

le second, des paysans. Qu'importe si le maître a mieux fait chanter les paysans que les anges! *Les Saisons* offrent plus que *la Création* de ces beautés que nous cherchons ici : des beautés naturelles. La nature naissante, il eût fallu la recréer dans sa jeunesse d'un jour, et des yeux de soixante ans ne peuvent plus jeter en arrière un regard aussi lointain; l'évocation du passé fatigue une imagination vieillissante. Au contraire, la nature présente, s'offrant d'elle-même à lui, devait charmer doucement les dernières années de Haydn et jeter sur son déclin un doux rayon. Déclin glorieux! Adieux paisibles d'une âme sereine à tout ce qu'elle allait quitter, non sans regrets peut-être, mais sans révolte. Haydn mourut bien comme le poète conseillait de mourir, *remerciant son hôte*. Tout le long des *Saisons*, après chaque tableau musical, après la pluie ou le soleil, après la moisson, après la vendange, Haydn remercie et loue le Seigneur. Il le loue encore à la dernière page, dans un air admirable, grave et philosophique conclusion de l'œuvre. Haydn a deviné là un sentiment moderne : celui du néant de l'homme devant la nature et de la brièveté de notre vie auprès de la longévité des choses. L'homme, comme l'année, a ses quatre saisons, après lesquelles il faut mourir. Cette mort même, Haydn la chante, et d'une voix que nous ne lui connaissions guère. Les maîtres primitifs ont parfois de ces accens qui portent loin. Naïfs, ils disent les paroles les plus profondes ; simples d'esprit, ils voient Dieu.

Qu'il était simple, le bon Haydn, et que son âme unie ignorait les replis de nos âmes! Il n'a même pas vu les troubles et les passions de l'avenir prochain ; il n'a pas soupçonné la douleur d'un Beethoven, encore moins la désespérance d'un Schumann et d'un Berlioz. Dans *les Saisons*, autant et peut-être plus que dans *la Création*, tout est joie. L'orage de *l'Été* n'est qu'un bienfait de plus, et quand vient l'hiver, on sait jouir encore de l'âtre qui flambe et des rouets qui chantent. Cette œuvre a quelque chose d'abondant et de savoureux. *Les Saisons*, ce n'est pas encore la communion intellectuelle et morale de l'homme avec la nature, mais son commerce physique, matériel avec la campagne ; c'est la campagne elle-même, et chantée par des campagnards. De là une note particulière, et qui ne se retrouvera plus. Ainsi, l'*adagio* de la *Symphonie pastorale*, postérieur aux *Saisons* de quelques années à peine, trahit chez Beethoven un état d'âme infiniment plus avancé. L'interprétation de la nature y est bien plus subjective, et bien plus suggestive aussi. Les vendangeurs de Haydn, ses laboureurs, ses chasseurs, ne regardent qu'avec les yeux du corps, et ce qu'ils voient ne leur est guère occasion de penser.

Mais, ces restrictions une fois faites, ou plutôt ces nuances indi-

quées, l'œuvre garde sa beauté, qui repose et fortifie. L'introduction prétend décrire le passage de l'hiver au printemps. On peut, dans le rythme accentué, dans les syncopes et les traits rapides du morceau, dans les récits de Simon, ne pas reconnaître aisément la dernière défense de l'hiver ; mais, aux premiers mots de Lucas, à ces notes de ténor, que suit une coulée de triolets, on sent véritablement l'attiédissement de l'air, la détente de la nature. Une phrase à la Mozart sourit sur le seuil de la jeune saison, et le chœur du début a la douceur d'une bouffée d'avril. Déjà, les braves paysans remercient le Seigneur. Ah ! l'on était optimiste alors ; on n'incriminait ni la nature ni Dieu : on trouvait, comme M. Renan le trouve encore, que l'intention de l'univers est généralement bienveillante. Partout, dans l'air du laboureur, dans la prière suivante, qui de loin annonce les beautés pastorales de *Guillaume Tell*, dans le *Chant de joie*, partout c'est la même paix et le même bonheur.

De *l'Été*, l'une des pages les plus expressives est l'air fameux : *Soleil, ton poids est trop lourd!* Il rend bien l'accablement de la nature sous l'étouffante pesée du jour. Dans cet air, comme un peu plus loin dans le grand récitatif de Jeanne saluant les arbres et les mousses de la forêt, l'élément humain commence à prendre place. Nous n'en sommes plus aux descriptions purement objectives. La jeune paysanne est bien près de comprendre les eaux, les bois ; elle les regarde, les écoute : elle soupçonne en eux des secrets.

La *chasse* et *la vendange* sont les principaux épisodes de cette troisième partie, et peut-être les plus beaux de l'ouvrage. Chasse à tir, chasse à courre, Haydn n'a rien négligé. Il a fait de la musique cynégétique, comme il avait fait dans *la Création* de la musique zoologique. Un air très ingénieux, trop peut-être, décrit le manège du chien : la quête, l'arrêt, l'envolée de l'oiseau et sa chute au coup de fusil. La musique n'en est pas encore au grand paysage, mais elle en est au grand gibier. Superbe est le chœur des chasseurs lancés à la poursuite du cerf. Plus tard, les chasseurs d'*Euryanthe* sentiront mieux l'effroi romantique de la forêt ; ils sonneront dans la clairière des appels plus mystérieux ; mais les chasseurs des *Saisons* galopent d'un galop plus fou. Leur fanfare exprime bien la conscience joyeuse de la vie physique, cette surabondance d'être et d'activité qui anime des corps robustes et sains exercés en pleine nature. Le chœur des vendangeurs, qui suit immédiatement, est beau de la même beauté. Il est plus fougueux encore. Ici la joie de vivre est à son comble. Des tonneaux éventrés ruisselle le vin ; les ménétriers soufflent et râclent des rondes enragées. On danse avec fureur, et l'animal humain, comme dirait M. Taine, s'ébat en toute liberté. Voilà ce que savait faire au besoin le doux Haydn : la Kermesse de Rubens en musique.

Après l'ivresse de la course et de la danse, après les emportemens au dehors, voici le repos et l'intimité de l'hiver; après le grand air, le coin du feu. L'introduction instrumentale de cette quatrième partie n'est pas plus descriptive que les autres; mais la cavatine de Jeanne est belle et vaguement triste. Les paysannes commencent à filer, et sur leur refrain monotone, sur le ronflement des rouets passe une ombre de mélancolie. La musique est ici plus qu'imitative : elle décrit, avec les choses, les âmes; non-seulement les bruits matériels, mais le sentiment d'une veillée d'hiver. Que de fileuses, depuis celles de Haydn, ont chanté leur chanson! Que de plaintes a bercées le rouet, harmonieux compagnon du travail et de la peine féminine! La vieille Marguerite de Boïeldieu, la Gretchen de Schubert, celle de Gounod, la Senta de Wagner, quelle touchante galerie de portraits on ferait avec ces pâles ouvrières!

II.

« La musique, a dit un esthéticien éminent (1), demande, par l'organe du génie, qu'il lui soit permis de placer l'âme humaine au sein de la nature, quelquefois même de la mettre aux prises avec les élémens. » Cette phrase pourrait servir d'épigraphe à la *Symphonie pastorale* de Beethoven. L'âme au sein de la nature, voilà bien le programme et la formule du chef-d'œuvre. Beethoven a compris qu'en art l'homme doit toujours garder la première place, et que pour un paysagiste, peintre ou musicien, le vrai sujet n'est pas l'univers, mais l'impression de l'univers sur l'esprit humain. Aussi Beethoven avait-il écrit ces mots sur la première page de la *Symphonie pastorale :* s'attacher plus à l'expression du sentiment qu'à la peinture musicale. Par là Beethoven était le premier des grands musiciens modernes. Son interprétation de la nature prévenait l'interprétation qui allait prévaloir : vue très subjective des choses, subordination, pour parler en philosophe, du non-moi au moi. Nous disons subordination et non sacrifice, car Beethoven a mêlé dans son œuvre les deux aspects : il a écouté au dehors et au dedans de lui-même; il a fait la part de l'homme et celle du monde. Il faut se défier en général de la musique à programme et des symphonies à commentaires. Les sons ne peuvent exprimer avec précision des faits ou des idées abstraites, et, la plupart du temps, ce sont les titres descriptifs qui donnent à notre imagination une direction que nous attribuons à la musique elle-même. Ainsi, des

(1) M. Ch. Lévêque, *la Science du beau.*

quatre morceaux qui composent la *Symphonie pastorale*, le dernier seul pourrait se passer de titre et rester néanmoins le tableau le plus exact et le plus complet que la musique ait fait d'un orage. Les oreilles, les nerfs de personne ne s'y tromperont jamais. Depuis les premières mesures du finale, depuis ce grondement des timbales qui interrompt la bourrée des paysans, depuis ce frisson inquiet de la nature menacée, jusqu'au déchaînement complet de la tempête, pas un détail atmosphérique ne saurait être méconnu. C'est qu'un orage est un ensemble de phénomènes, sonores pour la plupart, qu'il est au pouvoir et dans la nature de la musique de reproduire. Elle arrive même, par une substitution curieuse, à transformer des sensations visuelles en sensations auditives, par exemple à rendre sonore dans le finale en question la muette fulguration de l'éclair. Il en est tout autrement des trois premiers morceaux de la *Symphonie pastorale*; ils sont beaucoup plus vagues, et l'on n'en devinerait guère le thème extramusical, s'il n'était indiqué d'avance.

Mais ce thème une fois indiqué, ne fût-ce que d'un mot, la musique le développe et le fortifie singulièrement. Il n'est pas, dans un musée ou dans un livre, de paysage comparable à la *scène au bord du ruisseau*. Aucun tableau, aucune page de prose ou de poésie ne donne aussi intenses la sensation et le sentiment de la nature. Sensation et sentiment, dans cette dualité d'impressions consiste l'étonnante beauté de cet *adagio*. On y trouve d'abord l'imitation évidente de certains phénomènes naturels : le ruisseau murmure ; du milieu des roseaux s'échappent des arpèges de flûtes brillans comme le vol des martins-pêcheurs ou des libellules ; des trilles frisés rident le courant de remous argentés ; l'eau coule au soleil, et la mélodie coule avec elle. Plus cette longue phrase se déroule, plus notre esprit la suit et s'enfonce dans une contemplation que connaissent bien les riverains des fleuves tranquilles. Couché sur le gazon, bercé par la fuite d'une rivière, vous êtes-vous senti parfois descendre au plus profond de vous-même ? — Alors la vision du dedans s'affine de plus en plus par sa fixité même ; alors, comme dit Goethe, s'éveille le chœur charmant des harmonies intérieures. Vous ne pensez plus au ruisseau ; son chant n'est plus que l'accompagnement de vos rêves. De même, dans le sublime *adagio*, cette basse qui ondule sans cesse accompagne, soutient les fantaisies délicieuses écloses sur son frêle murmure. Et ce qui rend une pareille scène plus belle en musique que dans la nature, c'est qu'au bord du ruisseau véritable, notre pensée, pauvres âmes humaines, finit par s'égarer et s'anéantir, tandis qu'une pensée supérieure conduit ici la nôtre et lui épargne les détours et les erreurs du

chemin. Jamais idée musicale n'a suivi plus parfaite évolution. Jamais, d'une première forme sonore, d'autres ne sont nées ainsi, belles d'attraits divers et fraternels à la fois. Quand Beethoven a tout dit, quand il a touché le fond de lui-même, les derniers souffles meurent, les derniers murmures tombent, et près de nous, tout bas, quelques oiseaux s'appellent. Leur chant, qui pouvait être puéril, est délicieux ; il achève sobrement le tableau. Plus rien ne bouge, plus rien ne bruit; les mystérieuses confidences sont finies, et la vie de la nature reprend son cours silencieux.

Ces beautés subjectives, ces beautés d'âme, très particulières à la *Symphonie pastorale*, plus cachées et plus admirables peut-être que les autres, se rencontrent aussi dans le premier morceau. Le titre seul : *Sentimens joyeux éveillés par l'arrivée à la campagne*, annonce encore une description intérieure. Dès la première phrase, si simple, si avenante, notre cœur s'ouvre à la joie de la campagne; joie presque muette des élémens sereins, qui ne se trahit que par la lumière et le repos ; joie répandue sur la face du monde, assez forte pour accroître nos pauvres joies humaines, assez discrète pour ne pas irriter nos douleurs. De ce premier morceau, rien n'est violent, ni même passionné. Le début est peut-être le plus calme de tous les débuts symphoniques de Beethoven. Plus l'idée se développe, plus nous sentons en nous la confiance, la paix, tous les grands bienfaits de la nature.

Après la subjectivité de la *Symphonie pastorale*, il faut en signaler encore un autre caractère : la généralité. Voilà bien de la philosophie ; mais ici elle s'impose, elle et ses vilains mots. M. Taine a formulé une grande loi littéraire et artistique quand il a dit : « La valeur d'une œuvre est proportionnée à la valeur du caractère exprimé. » Plus le caractère est général, plus l'œuvre est belle. Partout se vérifie cette loi, toute beauté la confirme : celle des Vénus antiques, celle des Vierges de Raphaël ou des *Pensées* de Pascal. On pourrait presque dire : autant de chefs-d'œuvre, autant de lieux-communs, de la forme ou de la pensée; lieux-communs magnifiques, mais lieux-communs. Du haut en bas de l'échelle artistique, la beauté s'accroît avec la généralité du sujet. La beauté de la *Symphonie pastorale* est le plus générale possible. Beethoven a exprimé le sentiment, non de telle ou telle nature, mais de la nature moyenne, je dirais presque banale. Il n'a cherché ni les palmiers de *Lalla-Roukh*, ni les glaciers de *Manfred*, ni la grotte de Fingal. Il a traduit de la nature les puissances élémentaires et invariables, l'âme cosmique partout présente, dans le champ le plus vulgaire et dans le paysage le plus rare. Sous cet autre aspect, la *Symphonie pastorale* est encore un chef-d'œuvre de la musique, et

pour la résumer l'on pourrait dire qu'elle est à la fois l'une des vues les plus profondes que l'homme ait eues de lui-même, et l'une des plus larges qu'il ait eues du monde extérieur.

III.

Cette vue très personnelle, très humaine, de la nature, Weber et Rossini l'ont eue. *Le Freischütz* et *Guillaume Tell*, qui ne se ressemblent guère d'ailleurs, se ressemblent au moins en ceci, que l'un et l'autre nous montrent l'homme au milieu de la nature, influencé, modifié par elle, sensible à ses spectacles, soumis à ses puissances terribles ou bienfaisantes. Dans *le Freischütz* et dans *Guillaume*, la nature est partout associée au drame. Elle est complice de l'action; elle aide aux maléfices de Gaspard comme aux saints complots des trois cantons. En dehors même des grands paysages musicaux, tels que la Fonte des balles ou le premier acte de *Guillaume*, l'air des forêts, des montagnes, des lacs, baigne les deux opéras tout entiers : il pénètre dans la chambre d'Agathe, il enivre les conjurés du Rütli.

Weber n'aimait pas la musique italienne, qui triomphait, même en Allemagne, avant la sienne. Il estimait peu Rossini ; j'entends le Rossini de *Tancrède*, de *Mahomet* et autres ouvrages tout opposés à son propre génie ; mais il eût admiré, s'il eût assez vécu, le Rossini de *Guillaume Tell*. *Le Freischütz* parut en 1821 et *Guillaume* en 1829, trois ans après la mort de Weber. En huit années, l'Allemagne et la France ont vu naître ces deux chefs-d'œuvre, les plus admirables peut-être, avec *Don Juan*, de tous les chefs-d'œuvre, si beaux, qu'aujourd'hui encore ils demeurent comme isolés dans une gloire singulière.

On a dit très justement : *le Freischütz* n'est pas un opéra ; c'est l'Allemagne elle-même, et une Allemagne que la musique de théâtre n'avait pas comprise avant Weber, qu'elle n'a plus comprise depuis. Quant à l'Italie, avant *Guillaume*, elle ne s'inquiétait guère des montagnes et des forêts. Enfin, dans notre pays, à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle, l'amour de la nature existait à peine dans la musique. Chez Grétry, chez Monsigny, l'on trouve des paysans, mais pas de paysages. On en trouve en revanche chez Glück, et de très beaux : les Champs-Élysées d'*Orphée*, les jardins d'*Armide*. Les deux tableaux sont exquis, mais d'une beauté un peu surnaturelle et féerique, qui d'ailleurs convient aux deux sujets. L'un et l'autre paysages sont doux et pâles, peuplés d'ombres ou d'apparitions. C'est la nature idéale, plus que la nature vivante. Il faut que les choses elles-mêmes soient mortes ou

enchantées pour connaître cette paix et cette béatitude. Il n'est point ici-bas de contrée où l'atmosphère soit aussi pure que sous les bosquets d'Armide, où les ruisseaux coulent aussi doucement, où l'écho redise aussi claire la chanson des Naïades. Sur *le Freischütz* passent pour la première fois les souffles et les senteurs de la vraie nature : plus de bocages, des forêts ; plus de ruisseaux, des torrens ; au lieu de jardins, la Gorge aux loups ; après l'extase de Renaud, un héros, un paladin, l'épouvante de Max, un chasseur, un paysan.

Ce réalisme du *Freischütz* lui donne un aspect familier et comme habituel. Il semble que nous y trouvions tout de suite quelque chose de déjà vu, des impressions déjà ressenties, des parfums déjà respirés. L'Allemagne surtout se reconnut jadis dans le chef-d'œuvre qui la révélait à elle-même. Peut-être ne se savait-elle point aussi belle, peut-être ne l'est-elle pas en réalité. L'Allemagne du *Freischütz* est mieux que l'Allemagne véritable : une Allemagne idéale, telle que nous la rêvions avant de la connaître hélas ! douce contrée de légendes, de croyances naïves et de craintives superstitions ; patrie d'un romantisme moins artificiel que le nôtre, issu plus naturellement du génie national, et qui tient par des attaches autrement profondes au cœur même du pays. *Le Freischütz*, c'est la terre et la race allemandes, avec leurs qualités et sans leurs défauts : avec la force sans la brutalité, la grâce sans le sentimentalisme. C'est la saine poésie de la nature, un peu assombrie seulement par la poésie surnaturelle, et cela encore est très allemand. Les peuples du Midi croient beaucoup moins que ceux du Nord aux esprits et aux démons. Ils n'ont pas de brouillards où cacher des fantômes ; ils voient trop clair, même la nuit. L'Allemagne, au contraire, a toujours peuplé ses bois, ses grottes, ses fleuves, d'êtres mystérieux. Depuis *la Flûte enchantée* jusqu'aux opéras de Wagner, en passant par *le Freischütz*, par *Hans Heiling* de Marschner, par *Robert le Diable*, on suivrait à travers la musique d'outre-Rhin la préoccupation et l'amour du fantastique.

Le livret du *Freischütz* a été trop critiqué. Weber l'aimait beaucoup. En 1817, il écrivait de Dresde à sa fiancée : « Ce soir, au théâtre, j'ai parlé à Frédéric Kind. Je l'avais si bien ensorcelé hier soir, que dès aujourd'hui il a commencé un opéra pour moi. Le sujet est excellent, intéressant et terrible. C'est *le Freischütz*. Je ne sais si tu connais cette vieille légende populaire (1). » Elle est bien naïve, la vieille légende, mais faite, dans sa naïveté, des sentimens les plus simples et les plus touchans, élémens immuables

(1) *Carl Maria von Weber*, von Auguste Reissmann. Berlin, 1886.

du cœur humain, données qui suffisent au génie. C'est assez pour Raphaël d'une femme qui tient un petit enfant; c'est assez pour Weber des amours d'un chasseur. Quels types le maître a faits de ces paysans! Comme il a été jusqu'au fond de leurs âmes, et en même temps de nos âmes à tous, car, à ces profondeurs-là, toutes les âmes sont pareilles, et *le Freischütz*, ce chef-d'œuvre allemand, est aussi un chef-d'œuvre humain.

Berlioz avait raison de dire qu'il faudrait écrire un volume pour étudier isolément chacune des faces de l'opéra. Il avait raison de dire encore que, depuis le début de l'ouverture jusqu'au dernier accord du chœur final, il est impossible de citer une mesure dont la suppression ou le changement paraisse désirable. Où trouver une ouverture qui résume ainsi un drame entier? Paysage, personnages, tout est annoncé par ce merveilleux prologue. Il dit la solitude des bois, d'abord muette, puis traversée par des frissons d'inquiétude et d'épouvante. Après la plainte mystérieuse des choses, il dit les passions humaines. Voici le chant de Max, qu'une clarinette éperdue lance dans la nuit; l'appel d'Agathe, d'abord timide, puis de plus en plus assuré, mais brisé soudain par des grondemens sinistres; enfin, après la lutte et la violence, voici l'allégresse et le triomphe du chant d'amour.

Le premier chœur n'est qu'un cri de victoire, mais quel cri! On ne fêterait pas un héros avec plus d'enthousiasme que ce tireur de village, avec une joie plus libre et plus noble à la fois. Weber élève son sujet et ses personnages, mais sans les dénaturer jamais. Ses paysans demeurent paysans, et gardent une certaine rudesse. Les couplets de Kilian jaillissent avec la spontanéité et le naturel qui caractérisent le génie de Weber : d'un seul jet, sans bavure ni soudure. Tantôt les compagnons de Max rient (et avec quels éclats!) de sa mésaventure; tantôt ils le plaignent et l'encouragent. Un admirable dialogue s'engage entre la voix désespérée du jeune homme et les voix compatissantes du chœur. Mais la pitié ne dure guère, et tout le monde se remet en chasse. On ne retrouve qu'au premier acte de *Guillaume*, dans l'ensemble : *Près des torrens qui grondent*, cette verve agreste et montagnarde, cette ivresse de la vie au grand air.

Telle est la puissance expressive de la musique du *Freischütz*, qu'elle résiste aux variantes des traductions. Les mots peuvent changer de signification, les notes n'en changent pas. Le grand air de Max, au premier acte, se passerait de paroles; il s'en passe même en certains endroits. Après le court récitatif qui le précède, avant la ritournelle, quelques notes de clarinette suffisent à donner une sensation d'éclaircie et d'allègement. Un peu plus loin,

quand le chant s'est épanoui, quand Samiel a passé derrière le chasseur et que le ciel s'est voilé, au premier soupir du hautbois, les nuages s'entr'ouvrent, un rayon de soleil tombe là-bas sur la maison d'Agathe, la petite maison aux volets verts.

De même, au second acte, quand la jeune fille demeure seule, qu'elle dise, sur les premières notes de son récit : *Hélas! sans le revoir faut-il fermer les yeux?* ou bien : *Le Dieu brillant du jour vient de quitter la terre;* ou encore, selon le texte original :

> *Bevor ich ihn gesehen!*
> *Nie nahte mir der Schlummer,*

peu importent ces nuances de l'idée littéraire : le sentiment musical demeure, le sentiment de la solitude et du crépuscule. Oh! la mélancolique veillée, veillée de printemps, pleine de parfums et de murmures! Nulle poésie ne donne une impression pareille. Qu'on se rappelle les vers de Musset :

> Les tièdes voluptés des nuits mélancoliques
> Sortaient autour de nous du calice des fleurs!

ou le : *Per amica silentia lunæ*, de Virgile. Qu'on prenne chez les anciens ou chez les modernes les tableaux les plus détaillés ou les plus sobres, aucun n'égale le court récit d'Agathe, ces quelques notes retombantes comme des gouttes de rosée. Trois accords amènent la divine prière. Elle prie bien bas, la jeune fille, seule, toute seule au cœur des grands bois, dans la maison forestière. Deux fois elle s'interrompt pour écouter au dehors. Après le second couplet, une adorable modulation semble faire monter jusqu'à elle le brouillard de la vallée. Les violons qui se traînent, les cors lointains lui apportent les frissons, les soupirs de la nature nocturne, de la nature contemplée par une enfant de vingt ans, et par une Allemande, par conséquent, de la nature un peu inquiétante, vaguement terrible. En vérité, toute cette musique n'est qu'une émanation de la nature. Ainsi, dans l'admirable trio de Max et des deux cousines, des phrases de ténor ploient littéralement sous le souffle du vent, et quand le chasseur, pour rassurer sa fiancée, lui montre le ciel où la lune resplendit, on croit voir se répandre sur la campagne des nappes de lumière.

La scène de la Gorge au loup n'a jamais été égalée. Au point de vue de l'abondance des idées et de leur beauté, au point de vue

de la simplicité des moyens et de la puissance de l'effet, au point de vue de la relation, tant étudiée aujourd'hui, entre les paroles, ou même la pantomime, et la musique, rien n'approche de ce chef-d'œuvre. L'art y exprime si fidèlement et si précisément la nature, que, dans les théâtres allemands, le bruit de la cascade, une cascade véritable, s'harmonise avec les bruits de l'orchestre, au point de se confondre avec eux. Le trémolo du début, d'abord sur des accords étranges, puis sur l'appel lugubre ou strident des esprits de ténèbres, c'est le frisson des nuits du Nord, humides et froides. Tout fait peur dans cette scène : tout jusqu'à la voix de Samiel, cette voix parlée qui se détache sur le fond musical, jusqu'à ces grandes pauses ménagées à dessein, et qui laissent entendre le silence.

Annoncé par des harmonies mystérieuses, Max paraît sur les rochers. Un brusque accord de cuivres découvre l'abîme, et le vertige envahit d'un seul coup l'âme du chasseur. Sans être aussi élevée qu'elle le paraît, la première note de Max exprime l'instantanéité de l'épouvante, le recul devant un précipice. Max commence à descendre, et l'orchestre incertain se traîne sur ses pas. Sa voix roule à travers la vallée; il croit entendre dans l'écho les ricanemens de Gaspard, l'aigre persiflage qui naguère a raillé sa défaite. Des fantômes lui barrent le chemin, des hiboux le frôlent de leurs ailes cotonneuses. Nous voici devant l'un des chefs-d'œuvre du génie humain. Plus on réentend, plus on relit la Fonte des balles, plus on se convainc que Wagner n'est pas le premier symphoniste dramatique, même en date. Il n'a jamais rien créé d'aussi parfait; il n'a jamais atteint à cette puissance, jamais surtout gardé cette mesure. Des creusets de Gaspard, les idées sortent moulées comme les balles. Tout est rendu : le frémissement du métal en fusion, l'orage, les spectres, la chasse infernale avec l'aboiement rauque des cors; enfin un écroulement de modulations sauvages ramène la tonalité primitive.

Après cette nuit d'épouvante, le soleil éclaire la chambre où s'éveille la fiancée. Sur le front de la jeune fille aucun souffle de tempête n'a passé. Elle a tout ignoré des mystères infernaux, son chant s'élève aussi pur le matin que le soir. Avec la nuit, son inquiétude s'est dissipée ; elle rouvre les yeux à l'aube rassurante. Ce second air d'Agathe est plein de lumière et de sérénité : plus de crainte comme dans le premier ; au contraire, la foi de la jeunesse et la sécurité de l'espérance. Là encore on sent la nature, et, derrière la croisée, on devine la campagne embaumée, l'été, les blés mûrs et les moissonneuses d'Allemagne aux joues vermeilles, aux tresses blondes. Quelle puissance d'évocation possède la musique! Voilà la

représentation idéale d'un pays. Si l'Allemagne n'est pas ainsi, elle a tort; c'est ainsi qu'elle devrait être, et l'art a raison contre la réalité. Après avoir lu *le Freischütz*, qu'hélas! il ne pouvait plus entendre, le grand Allemand, l'auteur de la *Symphonie pastorale*, pouvait bien serrer Weber sur sa poitrine, et lui crier en sanglotant : « Va! tu es un diable de garçon! »

Guillaume Tell est moins italien que *le Freischütz* n'est allemand. Inspiré par la France et créé pour elle, *Guillaume Tell* est le chef-d'œuvre, non pas du génie italien (comme *le Barbier*, par exemple), mais d'un génie italien; chef-d'œuvre que nulle école, nulle race ne peut revendiquer, encore moins désavouer; chef-d'œuvre universel, dont personne n'est exclu. Il ne se rencontre dans l'œuvre d'aucun musicien une exception aussi prodigieuse que *Guillaume* dans l'œuvre de Rossini. Rien absolument, fût-ce *Otello,* fût-ce *Moïse*, ne présageait des beautés de cet ordre. On savait bien ce qu'était Rossini, ou du moins on croyait le savoir. Depuis quelque vingt ans, il émerveillait l'Europe avec ses chansons. Jamais, depuis Mozart, autant de musique n'était tombée des lèvres d'un homme, sinon sortie de son cœur. Par les fenêtres des palais de Venise, de Florence, de Rome, où des *impresari* soupçonneux l'enfermaient, le prodigieux improvisateur jetait ses trilles et ses roulades. Au hasard, les mélodies s'envolaient, exécrables, médiocres ou divines. Des unes et des autres, sans compter, sans choisir, Rossini faisait des opéras, ou ce qu'on appelait ainsi. Il écrivait indifféremment le premier acte d'*Otello,* ou le troisième, la Bénédiction des drapeaux du *Siège de Corinthe*, ou le triste finale qui suit. Il cousait des pièces neuves à de vieux vêtemens, et souvent le vieux emportait le neuf. Jusqu'à trente-huit ou quarante ans, il prodigua ainsi l'un des plus beaux génies qui jamais furent donnés à un homme; il laissa chanter, presque sans les écouter, les voix qui ne se taisaient jamais en lui; puis, un beau jour, il cessa de rire. Il prit un sujet plus grave, un livret peut-être un peu meilleur que les autres; il tâcha de penser sérieusement à sa patrie, à son père, à la nature, et il écrivit l'une des deux ou trois œuvres sublimes de la musique. Puis il se reposa.

Sous tous les aspects, *Guillaume* est admirable. Il n'existe pas de plus beau drame musical, il n'en est pas où des sentimens plus forts soient plus fortement exprimés. L'amour filial, l'amour paternel, l'amour de la patrie, y parlent comme ils n'ont jamais parlé; mais l'amour de la nature y parle encore plus que les autres. Avant même d'être un drame, *Guillaume* pourrait bien être un tableau musical. Là, comme dans *le Freischütz*, la nature se mêle toujours à l'action; parfois même elle l'absorbe, elle efface certaines figures.

Arnold, Guillaume surtout, vivent d'une vie propre et personnelle; mais que serait Mathilde sans la romance : *Sombres forêts!* Dans cette nuit, au sein des bois, la princesse n'est plus qu'un accessoire, un détail du tableau : une biche au milieu d'une clairière, un rossignol sous les branches.

La nature dans *Guillaume Tell* est tout autre que dans *le Freischütz*. En Suisse, pas de romantisme, pas de vallées maudites ni de revenans; pas de superstitions ni de terreurs, pas de balles enchantées. Des gens bien sages, nullement sorciers; des pâtres, avec des arcs et des flèches bien honnêtes. Gounod ne dirait pas de *Guillaume* comme du *Freischütz* : C'est de la musique à ne pas traverser la nuit. Elle n'a rien d'effrayant, cette musique-là. Rossini n'a même pas, comme l'Allemand Schiller, entendu sous le lac bleu le chant de l'ondine. Ses lacs à lui n'ont d'autre mystère que leur profondeur et leur pureté. Cette honnêteté, cette santé de la nature est un des caractères de la Suisse, ce pays où les choses mêmes ont l'air robuste et bien portant. Le seul reproche qu'on puisse faire aux paysages suisses, c'est de n'être point assez intellectuels, de ne pas donner assez à penser, d'être sans souvenirs et sans légendes, moins suggestifs que ceux de la Grèce ou d'Italie. Mais nulle part la nature n'est physiquement plus grandiose ni plus belle. Nulle part la vie purement cosmique ne coule plus abondante et plus forte : sous l'herbe de prairies plus grasses, dans les rameaux d'arbres plus vigoureux, dans l'écume de torrens plus rapides.

La vie est la même dans l'œuvre rossinienne que dans la nature qui l'a inspirée : même grandeur, même abondance, *lactea ubertas*. Si la Suisse n'a jamais eu de peintre, si peut-être elle n'en doit jamais avoir, parce que les proportions de ses paysages sont trop vastes pour le champ de la vision pittoresque, elle a trouvé un musicien à sa taille, et cette fois la création de l'homme a égalé celle de Dieu.

En un sujet suisse, Rossini, préoccupé pour une fois de couleur locale, ne pouvait négliger un élément qui s'imposait : le ranz des vaches. Les ranz, plutôt, car ils sont nombreux et variés. Les vaches suisses n'ont point un seul hymne national, mais plusieurs chants cantonaux. Ce mot *ranz* vient sans doute du mot allemand *Reihe*, qui veut dire suite, file. Le *ranz* est la mélodie que sonnent les bergers pour faire rentrer leurs bêtes une à une; la Marseillaise des bestiaux, comme dit M. Labiche, ou plutôt leur Chant du départ. On trouve quelques détails sur le *ranz* dans un opuscule ancien et curieux (1). L'auteur signale un ranz imprimé pour la pre-

(1) *Recherches sur les ranz des vaches*, par Tarenne (1813).

mière fois dans une *Dissertation sur la nostalgie* de Zwinger (Bâle, 1710); il en signale un second noté par Jean-Jacques Rousseau dans son Dictionnaire de musique. Un autre écrivain, plus moderne, M. E.van der Straeten *(De la mélodie populaire dans le Guillaume Tell de Rossini)*, a curieusement recherché dans *Guillaume* les traces de ces deux ranz, et il nous les montre partout. Ainsi, l'appel des cors avant le chœur : *On entend du haut des montagnes* (1er acte), est une imitation directe, à découvert, du ranz de Zwinger. Les deux premières mesures de l'entrée de Mathilde, au second acte, ne sont que la même mélodie, précipitée, et, de plus, assombrie par le mode mineur. Au premier acte encore, avant l'appel de Melchtal : *Pasteurs! que vos accens s'unissent!* c'est toujours le motif du ranz qui éclate *fortissimo*. Quant au second ranz, celui de Rousseau, il se retrouve dans l'air de Mathilde : *Sombres forêts!* sur les mots : *désert triste et sauvage*; dans l'air d'Arnold, avec une autre ponctuation, sur les mots : *secondez ma vaillance*; enfin, avec la ponctuation originaire, en triolets, dans l'apothéose finale, où l'humble ranz, devenu cantique, s'élève comme une hymne de joie et de liberté.

De ces deux ranz, celui de Zwinger et celui de Rousseau, la mélodie essentielle se compose de trois notes successives : tonique, tierce, quinte, reliées ou non par des notes de passage. Partant de cette observation, M. van der Straeten conclut à la présence du ranz dès qu'il rencontre ces trois notes : par exemple dans le motif instrumental (violoncelles) qui annonce l'entrée du canton d'Uri; dans le chœur suivant, sur ces paroles : *Guillaume, tu le vois!* enfin dans le cri trois fois répété : *Aux armes!* Pour l'ingénieux chercheur, le ranz des vaches finit par être le *leitmotiv* gigantesque, la formule unique et féconde de *Guillaume* tout entier. C'est trop dire, et c'est faire la part bien grande au calcul, bien petite au hasard du génie. Parmi les nombreux rapprochemens établis, il en est de forcés. Mais, en revanche, il en est de naturels, d'incontestables, et l'on peut en résumé conclure, comme l'auteur : « Rossini, après s'être imbibé de ranz, a laissé vaguer son inspiration, qui lui a fourni par centaines des variantes paraphrasées des thèmes suisses. Quelques-unes peuvent avoir été inconscientes en détail, quoique intentionnelles dans l'ensemble. »

Ce n'est point par un motif de ranz que commence l'admirable ouverture de *Guillaume;* mais les vaches s'y tromperaient, tellement cette introduction est pastorale, tellement elle sent le pâturage, l'air sonore des hauteurs. Ici déjà, la nature l'emporte. Malgré sa verve et son éclat, l'*allegro* un peu équivoque de l'ouverture, appel à la liberté ou galop de cirque, n'approche pas de l'*andante* précédent, de ce paysage serein. Dans la solitude alpestre monte le chant des violoncelles; le ciel est de cristal, et la tempête à peine

passée, il se reprend à sourire. Et de quel sourire d'azur! Quoi de plus limpide que la mélodie de cor anglais, avec les notes de flûte qui retombent, dernières gouttes de l'orage apaisé! On sent dans ces quelques mesures le rafraîchissement et le renouveau de la terre après la pluie; on entend tinter les clochettes sous le soleil revenu.

Le rideau se lève. Au bord d'un lac, au pied des glaciers, des femmes sont assises, tressant des corbeilles; derrière elles, les hommes se tiennent debout. Tous contemplent, tous admirent en paix la sereine splendeur du monde. Ce premier chœur a quelque chose de calme et, pour ainsi dire, d'installé. Il ne semble pas qu'il commence, mais qu'il continue; que de cette terre belle et tranquille il monte sans cesse, tranquille et beau. De ces mélodies-là, Rossini seul, après Mozart, en a trouvé. La reprise, si naturelle et pourtant si inattendue, sur les mots : *Quel jour serein le ciel présage!* cause une surprise délicieuse.

Du premier chœur se détache la chanson du pêcheur, claire et calme comme le matin sur l'eau. Puis éclate la sublime interruption de Guillaume; mais bien qu'une pareille entrée annonce et pose déjà le héros, le drame ne fait que menacer encore, et jusqu'à l'arrivée de Leuthold, c'est-à-dire jusqu'à la fin du premier acte, les voix de la nature dominent la voix de la patrie. Ce premier acte de *Guillaume* est la plus magnifique pastorale de toute la musique, c'est l'églogue d'un peuple entier. Les chœurs radieux se déroulent; ils suivent le cours de cette belle journée, la marche du soleil dans le ciel d'été. C'est la joie sous toutes ses formes, à tous ses degrés. Après la sérénité, l'animation et l'allégresse. Le chœur : *On entend du haut des montagnes*, roule et se précipite. A ces mots : *Pasteurs! que vos accens s'unissent!* une explosion universelle : l'orchestre bouillonne, avec des assauts presque fous, des rentrées triomphales; au-dessus, des éclats juvéniles, et la voix claire de Jemmy. Tout se déchaîne : *Près des torrens qui grondent!* On dirait que le sol même palpite, que la terre tressaille et bondit, qu'elle se sent vivante, et belle, et bonne, comme la terre antique, Déméter, mère et nourrice de l'humanité. Encore et encore des chœurs! Ils s'élèvent les uns derrière les autres, par plans successifs, et de chaque sommet d'autres sommets se découvrent. La progression de cet acte est merveilleuse : il monte, il monte toujours. Et que chantent ces paysans? « Le travail, l'hymen et l'amour, » toutes les sublimes banalités de la vie naturelle. *Célébrons! Célébrons!* Ils célèbrent tout le temps, et à outrance, heureux de vivre, de respirer à pleins poumons un air salubre, de tirer de l'arc et d'épouser de belles filles. Ah! les magnifiques épousailles! On n'a rien écrit de plus beau que ces deux chœurs d'hy-

menée : l'un recueilli, virginal, l'autre étincelant. Que diriez-vous d'un peintre qui serait à la fois Raphaël et Rubens? Voilà ce qu'est Rossini dans *Guillaume*. Jamais on n'a donné à des formes musicales aussi pures, aussi nobles, une telle exubérance de vie, une telle fougue et une telle variété de mouvemens.

Quel langage parlent ces pasteurs! Pour faire un patriarche du vieux berger Melchtal, il suffit de quelques mesures :

Des jeunes montagnards, ô fidèles compagnes!

Cette phrase respire l'auguste majesté d'un pasteur de peuples. Melchtal parle comme le père d'une race. De ses mains tremblantes, le vieillard bénit l'avenir de la patrie; il appelle au secours de son pays toutes les générations futures. Et tout cela, dira-t-on, à propos d'une noce de montagnards! Mon Dieu, oui, comme *le Freischütz* à propos d'un tir de chasseurs. Les paysans de Rossini, comme ceux de Weber, atteignent naturellement à la simplicité grandiose des êtres primitifs.

Le second acte de *Guillaume* est au moins l'égal du premier. Le sentiment de la nature y est aussi intense; il y est, de plus, intimement lié à d'autres sentimens, qui lui donnent une force et un intérêt singuliers. Le drame annoncé au premier acte se développe au second. Les mêmes forêts, les mêmes montagnes vont écouter maintenant d'autres chants, recevoir de plus graves confidences. Au crépuscule, des chasseurs attardés traversent la clairière, une cloche tinte doucement. Le petit chœur : *Voici la nuit*, est une des merveilles de la musique, et une merveille faite de rien. Que dis-je? de fautes : de quintes et d'octaves successives; manquement grossier et sublime aux préceptes élémentaires de l'harmonie. Cette prière est presque inconnue du public. Personne à l'Opéra ne l'écoute. A peine, au surplus, est-il possible de l'entendre; les choristes la chantent trop vite et de trop loin. Trois fois elle monte de la chapelle, chaque fois plus mystérieuse et plus recueillie. Chaque fois le soleil est plus bas derrière la montagne, un peu plus d'ombre voile le firmament. Lentement les accords descendent, et avec eux la nuit, non pas la nuit fantastique du *Freischütz*, la nuit allemande; mais la nuit sereine, douce aux malheureux, aux opprimés, et qui sera bientôt complice de leurs héroïques colères.

Elle trouble pourtant, cette nuit, l'âme d'une jeune fille. La belle entrée que celle de Mathilde! Dans ce prélude inquiet palpite un amour sans préjugés, mais non sans pudeur, un amour ingénu, comme celui de la Valentine de George Sand pour le beau Bénédict; amour pour un jeune homme qu'il faut s'imaginer héroïque et superbe : « l'espoir, l'orgueil de ces montagnes. »

Peu à peu le trouble de Mathilde s'apaise, et la jeune fille chante doucement l'air fameux : *Sombres forêts!* Aucun air de princesse n'approche de celui-là ; nul autre ne possède cette splendeur de la forme, sans passion, presque sans expression, cette beauté pour ainsi dire plastique. *Sombres forêts!* c'est plus qu'une romance de cantatrice, plus même qu'une rêverie de femme : c'est l'âme de la solitude, c'est la vie latente et nocturne des choses, le sommeil des grands sapins, dont l'accompagnement balance les rameaux.

Quant au finale de la conjuration, il est peut-être supérieur même à celui de la Bénédiction des poignards. D'abord, il est le premier en date; mais ce n'est pas tout. La qualité de la mélodie est plus rare, et la forme plus pure chez Rossini que chez Meyerbeer ; dans la péroraison de *Guillaume : Si parmi nous il est des traîtres!* que dans celle des *Huguenots : Pour cette cause sainte.* Ce n'est pas tout encore, et la suprême beauté de la scène des Cantons lui vient du paysage qui l'encadre. Des échos de cors, des phrases discrètes et comme prudentes, qui se traînent sous bois ou glissent sur l'eau ; à ces mots : *J'entends de pas nombreux la forêt retentir*, un simple *tremolo*, profond comme la forêt même ; des appels et des réponses à mi-voix, des récits dont chaque note est expressive ; un chant de violoncelles où l'on sent l'approche des barques et jusqu'à l'effort des rameurs ; un lever de soleil éblouissant, et enfin, le plus radieux des hymnes à la patrie, tel est ce finale extraordinaire, où chaque ritournelle, chaque parole indique le secours mystérieux de la nature à l'homme. Oui, la nature ici se fait saintement complice de l'homme, et cette complicité pour leur délivrance à tous deux, la musique a su l'exprimer. Le finale du Rütli, c'est le soulèvement non-seulement des Suisses, mais de la Suisse elle-même ; c'est un élan des choses, de l'air, des arbres, des eaux, une aspiration universelle à la sainte liberté.

Jusqu'à la fin cette alliance subsiste. Ensemble à la peine, la nature et l'homme sont ensemble à l'honneur. Pour trop de gens, après : *Asile héréditaire! Guillaume Tell* est terminé. Quel abonné de l'Opéra connaît l'apothéose : *Tout change et grandit en ces lieux!* Après le coup d'arbalète libérateur, tous les personnages se retrouvent; un peu, je le veux bien, comme dans un vaudeville, mais pour quel couplet final! *Guillaume* s'achève, comme *le Freischütz*, par un admirable chant de joie. Mais, dans *le Freischütz*, quelques âmes seulement sont consolées; ce sont, pour ainsi dire, des affaires privées qui s'arrangent. Ici, tout un peuple est délivré, tout un peuple renaît et respire. Le ranz des vaches sonne encore. Lui qui flottait naguère avec mélancolie sous les « Sombres forêts, » le voici qui s'élève de plus en plus libre, de plus en plus pur. A mesure qu'il monte, les brumes s'éva-

nouissent et l'azur paraît. Il suffit d'un rien, d'une note haussée d'un demi-ton, pour que le *grupetto* caractéristique de la mélodie, si anxieux naguère sur les paroles de Mathilde : *Désert triste et sauvage*, prenne un accent de sérénité et d'extase. Ce petit dessin mélodique, toujours le même, par la seule force d'une répétition obstinée, d'une ascension constante en des tonalités régulièrement espacées, finit par décrire des cercles immenses. Plus haut, toujours plus haut, tintent les notes argentines. Chalumeaux des pâtres, clochettes des troupeaux, les bruits de la montagne et ceux de la vallée montent de la Suisse entière, et dans un carillon gigantesque, si de tels mots peuvent s'associer, vibrent une dernière fois les deux notes principales de *Guillaume*, les deux sentimens dont l'œuvre entière est faite : l'amour de la nature et l'amour de la liberté.

IV.

Avant de s'accentuer encore dans les paysages de Schumann, de Berlioz, l'élément humain va se dérober un instant. Il est presque entièrement étranger à l'œuvre de Mendelssohn, j'entends à ses deux œuvres les plus pittoresques : *le Songe d'une nuit d'été* et *la Grotte de Fingal*. La musique du *Songe* et de *Fingal* est merveilleusement descriptive ; mais elle n'est que descriptive. Mendelssohn a été délicatement sensible aux plus subtiles impressions de la nature. Ses yeux, ses oreilles, ont su les derniers secrets de l'air et des eaux. Il a fait mieux que personne de la musique aérienne et de la musique marine. Mais, à l'inverse de presque tous les artistes, surtout des artistes de son temps, il ne se cherche pas lui-même dans la nature ; il ne demande pas au monde des échos pour sa pensée ou des consolations pour sa misère. Il n'a pas l'égoïsme intellectuel qui pousse certains esprits à se faire centre, à ramener la nature à eux-mêmes ; il la regarde en elle et non en lui, il décrit pour son plaisir... et pour le nôtre. L'orchestre ignorait, avant lui, cette finesse et cette ténuité, cette aisance à rendre l'infiniment petit, presque l'insaisissable, les phénomènes à peine sensibles : les mirages, les frissons de l'air et de l'eau. On trouve dans *le Songe* des sonorités inconnues avant Mendelssohn, et dont l'effet est presque lumineux : par exemple, au début du *duetto*, certaine tenue de flûtes dans le grave sur des notes infiniment profondes et pures.

Quant à l'ouverture de *Fingal*, c'est une marine musicale. Des visions d'azur pâle et de lumière irisée, des sensations de sonorité et de transparence, voilà *la Grotte de Fingal*. Les effets extraordinaires obtenus ici par Mendelssohn tiennent à la fois aux mélodies et aux timbres. Dès le début, une petite phrase courte

retombe avec la régularité d'une goutte d'eau, et retombe partout dans l'orchestre, de hauteurs différentes, avec des résonances plus ou moins prolongées. Ailleurs, un chant de violoncelles s'enfle et s'étale mollement. On dirait l'haleine d'une mer paisible, le baiser des vagues sur le flanc des rochers. Sous les voûtes se succèdent, en ondulations sans fin, de petits flots qui scintillent et chantent; parfois, le ressac dans une caverne ébranle les parois ruisselantes, et les claires trompettes sonnent comme des conques de nacre. Sous toutes les mélodies frissonne je ne sais quel perpétuel remous d'orchestre; il semble entretenir la fraîcheur et l'humidité d'un bout à l'autre de l'harmonieuse galerie.

Voilà un merveilleux paysage dont l'homme est absent; le tableau est impersonnel. Mendelssohn a compris la nature; mais il est resté en dehors d'elle. Dans *la Grotte de Fingal*, pas un élan de joie ou de tristesse, pas un retour sur soi. Mendelssohn a écouté l'océan en grand artiste, mais en artiste seulement. Au fond, cette conception tout objective est peut-être la vraie. La nature est peut-être indifférente, hostile même, et plus marâtre que mère. Pourquoi lui rapporter toujours notre âme, qu'elle ignore; nos passions, dont elle n'a souci?

L'idée que l'homme n'est rien pour la nature ne fut ni celle de Schumann ni celle de Berlioz. Ils voulurent toujours animer l'univers de leur âme, l'éclairer de leur joie, surtout l'assombrir de leur tristesse. Tous les paysages de Schumann (*Manfred*, les *Lieder*) sont mélancoliques ou désolés. L'homme n'y jouit pas de la nature; au lieu de se consoler, il s'aigrit avec elle. Le ranz des vaches de *Manfred* gémit sur des sommets âpres et solitaires, et non pas, comme celui de *Guillaume*, au sein d'heureuses vallées. Dans les chœurs des esprits de la terre, de l'air, du feu, l'on sent l'hostilité des forces naturelles, et non, comme dans *le Songe*, leur bienveillance et leur amabilité.

Plus étroitement encore que le Schumann de *Manfred*, celui des *Lieder* unit son âme à celle des choses. Il a lié avec la forêt, avec les nuages, avec l'herbe des tombeaux, avec les étoiles et les fleurs, un commerce intime et le plus souvent douloureux; toujours son regard revient du dehors au dedans. Voyez les admirables *lieder* intitulés : *In der Fremde* (*Au loin*); *Mondnacht* (*l'Heure du mystère*); *Im Walde* (*Dans la forêt*). Dans le premier, la tristesse humaine est conforme à celle de la nature; l'une et l'autre s'exhalent en une même phrase lentement traînée sur un accompagnement monotone. Lorsque l'exilé pense à sa propre sépulture, la tonalité se hausse et devient plus âpre, l'expression plus déchirante; alors le grand mot allemand, qui signifie à lui seul la solitude de la forêt, s'étale majestueusement et fait tout un paysage. Mais aussitôt

la voix retombe et les dernières notes frissonnent à peine. C'est l'homme qui a peur, ne fût-ce que pour son cadavre, de la solitude et de l'oubli.

Même dualisme de sentimens, même retour sur soi dans *Mondnacht*. Quatre couplets, ou plutôt quatre courtes phrases, expriment bien, par leurs périodes pareilles, la paisible continuité de la nuit. Sous le chant, un accompagnement fait d'une note d'abord seule, puis d'une seconde, puis d'une tierce, puis de tout un accord répété sans bruit et sans cesse, scintille comme les étoiles. Voilà la partie descriptive du *lied*. A la fin seulement, le mouvement s'élargit, les accords se fortifient et se complètent; le regard de l'homme quitte la terre, sa poitrine se dilate, et son âme, comme le disent les paroles, vole vers la patrie.

Plus bref, et non moins pénétrant, est le *lied : Dans la forêt*. Une noce traverse un bois; sur son chemin, les oiseaux chantent et les cors sonnent. Il n'en faut pas plus pour attrister le passant, pour éveiller en lui des souvenirs amers et pour que la mélodie, d'abord joyeuse, s'éteigne en mélancolique rêverie.

Schumann a prêté à la nature une sympathie universelle pour la souffrance humaine. Jusque dans le calice des roses, il a cru voir des pleurs. Heine avait écrit là-dessus des choses ravissantes, et le musicien a égalé le poète, s'il ne l'a surpassé. Lisez, dans le recueil intitulé *les Amours du poète*, le premier *lied*, ou le cinquième, ou le huitième; il n'y est question que de confidences d'amour et de chagrin faites aux roses du jardin, aux oiseaux de la forêt, aux étoiles de la nuit. Impossible de rendre mieux que Schumann, avec une sensibilité plus raffinée, ces minuties douloureuses, ces imperceptibles frissons d'âme blessée, ou seulement froissée, ces larmes qu'une feuille de rose essuie, que sèche un souffle de vent. Impossible de rattacher par des fils plus ténus la nature à l'humanité.

Nous voilà bien loin des *Saisons* et de *la Création*, des paysages purement descriptifs. Ce n'est pas avec Berlioz que nous allons y revenir. Dans son intéressant volume sur Berlioz (1), M. Alfred Ernst signale avec beaucoup de discernement la beauté particulière aux passages descriptifs de *la Damnation de Faust*. A propos de l'introduction : *Faust seul dans les champs au lever du soleil*, M. Ernst dit très bien : « L'impression que Faust reçoit de la nature, voilà ce qu'exprime ce thème (le thème fondamental du morceau). Le tableau du monde extérieur est réuni à l'indication d'un caractère moral; c'est la nature, mais la nature regardée par Faust. » Et, en même temps, M. Ernst rappelle que Beethoven avait procédé ainsi au début de la *Symphonie pastorale*, unissant aussi

(1) *L'Œuvre dramatique de Berlioz*. Paris, 1884.

étroitement que possible les deux élémens : la nature et l'humanité.

Vous rappelez-vous le printemps des *Saisons*, ce printemps aimable, mais aimable seulement? En voici un tout autre, plus beau de toutes les beautés modernes : beauté des idées et beauté des formes. On sait le parti que Berlioz a tiré, pour décrire une matinée aux champs, de l'orchestre tel que lui-même l'avait fait : l'effet des sonorités et des harmonies nouvelles, la variété des timbres, la combinaison des motifs, le recours successif à la délicatesse d'un instrument ou d'un groupe d'instrumens isolé et à la puissance de tous les instrumens réunis.

Faust est seul. Une phrase, la phrase mère de toute la scène, est exposée par les altos. Très douce, très paisible, elle flotte sur la plaine endormie. Dès les premières paroles de Faust, on sent la mélancolie de l'homme au milieu de la nature. Et pourtant l'aube, on le sent aussi, est tiède et printanière. De l'orchestre montent des parfums et des trilles d'oiseaux. L'accompagnement semble fait du murmure des sources et du bruit des ailes. Avec de subites poussées qui gonflent le sein de la terre, la vie universelle palpite vaguement. Sur la phrase ondoyante s'enroulent des traits gracieux, pétillent des triolets de petite flûte, se posent des soupirs de cors. L'horizon se meut et s'illumine ; le soleil monte, la campagne embaume et fume, et l'homme s'enfonce en lui-même. Il est sombre, fatigué ; il assiste, vieux de cœur, sinon de visage, au rajeunissement de la création. S'il regarde *des cieux la coupole infinie*, vainement des torrens de lumière inondent son front. Rien ne peut le réjouir ; il finit par se taire, tandis qu'autour de lui tout continue de chanter. D'autres hommes arrivent, simples paysans, qui nouent leur ronde là-bas, pour ne pas troubler le solitaire. Il les écoute de loin, il leur répond, et d'un mot attriste leur refrain. La belle phrase que celle de Faust : *Ce sont des villageois au lever du matin!* Comme elle est chargée d'ennui! Comme elle retombe pesamment! Sur toute cette nature, sur ce paysage lumineux, que d'ombre jette un homme! J'entends l'homme d'aujourd'hui, ou peut-être déjà l'homme d'hier, celui de Chateaubriand et de Byron, de Schumann et de Berlioz. L'inspiration d'un Haydn et celle-ci diffèrent comme l'extrême naïveté et l'extrême réflexion, comme deux manières opposées de comprendre la vie et l'art ; toutes deux intéressantes et belles, parce qu'elles sont sincères toutes deux.

Le sommeil de Faust, non moins que sa veille, eût dérouté le bon Haydn. Il se fût demandé : A quoi pensent ces gens-là? Après la cave d'Auerbach, après le beau chœur des ivrognes, les chansons du rat et de la puce, Faust, dégoûté de l'orgie, cherche d'autres aventures et d'autres jouissances. Méphistophélès, avant de lui montrer Marguerite vivante, veut la lui montrer en songe ; et il la lui

montre dans un des songes les plus délicieux qu'ait jamais rêvés un musicien-poète. Cette scène du sommeil est à la fois surnaturelle et naturelle. Sans doute, des génies et des fées bercent Faust; mais dans cette musique il y a encore autre chose, il y a la secrète influence de la nature véritable et vivante, l'effluve mystérieux des herbes et des fleurs, le trouble dont frissonne parfois la terre, et l'homme avec elle, je ne sais quelle langueur qui, de la création, pénètre en nous et s'insinue par les souffles et les parfums.

Le repos que Faust, éveillé tout à l'heure, cherchait en vain, ce repos va lui venir en rêve, et son âme endormie sera moins rebelle aux influences bienfaisantes qui descendront sur lui. Il y a quelque chose d'auguste dans le spectacle de l'homme serré contre la terre maternelle, qui embaume, qui enchante son enfant triste et fatigué. L'apaisement de l'homme par la nature, la demi-confusion de l'un avec l'autre, l'évanouissement de la créature dans la création, tout ce panthéisme est de Goethe, et de Goethe admirablement rendu par Berlioz. Mais voici qui est de Berlioz seul, et qui n'est pas moins admirable; voici un élément humain sans lequel la suprême beauté manquerait à ce paysage.

Quand l'orchestre, tout à l'heure encore ivre de la bruyante ivresse allemande, s'est apaisé, un trait rapide emporte Faust et son compagnon. Parvenus sur les hauteurs, les violons à l'aigu frémissent; mais peu à peu des trilles fins et serrés descendent, et doucement se dessine une ritournelle adorable. Le mouvement s'est ralenti, le chant instrumental traverse des modulations qui se fondent les unes dans les autres, et des cuivres solennels, trombones et cors, étalent leurs notes de velours. Méphistophélès à mi-voix chante l'air des roses, et le sentiment de cet air, Goethe ne l'a pas trouvé. Par une matinée de printemps, au bord d'un grand fleuve d'Allemagne, sur un lit de fleurs, le démon a couché Faust, son Faust *bien-aimé*, et ce mot seul du texte, que toute la musique confirme et paraphrase, révèle chez Méphistophélès une sorte de tendresse, au moins de compassion, pour l'humanité. Un instant, le diable cesse de rire. Il se penche avec émotion sur le front qu'il a rajeuni, sur la créature qui s'est livrée à lui, et il a pitié; il chante pour appeler le sommeil et les songes heureux. Tout cet air est plein d'un amour, d'une bonté plus qu'humaine, presque divine; sentiment étrange, mais puissant, qui plane sur la suave cantilène, et qui fait d'elle la plus noble berceuse qu'un père ait jamais chantée au chevet de son enfant.

Voyez ici la différence entre Berlioz et Mendelssohn. Dans *le Songe d'une nuit d'été*, l'on dort aussi sur le gazon; les elfes et les sylphes voltigent aussi sur des paupières closes. Comment Mendelssohn cherche-t-il à rendre ces légers bruits d'ailes, ces mur-

mures aériens? Par des morceaux comme l'ouverture, le *scherzo*, le *duetto* du *Songe*, par une musique alerte, rapide, pleine de notes et de traits, par une orchestration scintillante et perlée. Berlioz, excepté dans la valse presque mendelssohnienne, fait tout le contraire. Très peu de notes, et presque toutes graves, un chant solennel, soutenu de lents accords, un orchestre sombre, voilà l'air des roses. L'admirable chœur des esprits est fait, lui aussi, d'une grande phrase tranquille qui s'anime seulement à la fin. Et cette gravité, cette lenteur, ne sont ni moins expressives ni moins descriptives que l'agilité et la rapidité de Mendelssohn; elles le sont autrement, voilà tout. On croit entendre ici l'haleine de la terre qui dort; des aromes montent de son sein, de larges fleurs s'ouvrent et l'herbe pousse. Très liés, très souples, les dessins mélodiques du chœur, de l'orchestre, enveloppent Faust et l'enlacent. Les rameaux, les lianes, les fils d'argent qui flottent dans l'air se joignent et se nouent silencieusement autour de lui. La nature a repris l'homme tout entier, pour lui donner une heure de sérénité et de paix.

A côté de ces pages tranquilles, il faudrait citer une page violente : l'invocation à la nature. C'est une apostrophe plutôt qu'une prière, presque une imprécation. Elle commence avec douceur, avec humilité : *Nature immense... Toi seule donnes trêve à mon ennui sans fin*. Mais Faust peu à peu s'irrite. Il appelle à lui les vents, les tempêtes, pour exaspérer sa mélancolie et la porter jusqu'à la fureur. « Levez-vous, orages désirés! » crierait-il volontiers avec René, son contemporain et son frère. Et les ouragans lui répondent. Toute la nature, défiée, livre à la voix de l'homme des assauts terribles, et cette voix demeure longtemps la plus forte. Rugissante, éperdue, elle plane au-dessus du fracas universel. Elle domine un *crescendo* aussi puissant que celui du finale de la *Symphonie pastorale* au moment du coup de foudre. Mais comme la foudre, elle tombe et reste expirante sur les dernières notes, sur le gémissement *d'une âme altérée d'un bonheur qui la fuit*. Là encore les bruits de la nature ont dans le cœur humain un retentissement profond. L'âme de Faust se brise contre les forces supérieures qu'elle a imprudemment déchaînées.

V.

Dans la musique tout à fait contemporaine, la nature occupe relativement peu de place. Nous n'avons pas assez entendu les opéras de Wagner pour les juger au point de vue pittoresque, pour parler de la tempête du *Vaisseau-Fantôme* ou de la forêt de *Siegfried*. Le plus connu des paysages wagnériens est l'Incantation du feu,

qui termine *la Valkyrie*, et, de cet admirable épilogue, ce n'est pas le côté imitatif que nous admirons le plus. Il s'y mêle trop de féerie et presque d'enfantillage : le *glocken-spiel* est un peu mesquin, et la sublimité du drame musical écrase ici l'ingéniosité du décor. Chez Gounod, peu de paysages. N'oublions cependant ni *le Vallon*, ni *le Soir*, ni *Venise*, ni les solitudes de la Crau dans *Mireille*, ni surtout le dernier acte de *Sapho*, cette rencontre, ou plutôt cette opposition, sur le rocher grec, du petit gardeur de chèvres et de la poétesse qui va mourir. Verdi non plus n'a guère été un paysagiste, sauf au début du troisième acte d'*Aïda*.

Mais un musicien contemporain a été un paysagiste, et n'a guère été autre chose. Nul n'a fait de musique aussi exclusivement pittoresque; nul n'a senti ni prouvé ainsi que le domaine des sons confine à celui de la lumière, et que la musique peut ressembler à la peinture encore plus que la poésie. Ce musicien, c'est l'auteur du *Désert* et de *Lalla-Roukh*, le créateur et le roi de l'exotisme dans la musique, Félicien David. On pourrait définir l'exotisme : la curiosité des choses lointaines et singulières. La nature même de cette curiosité en explique l'éveil tardif dans la littérature et l'art, seulement chez l'homme blasé sur les objets à portée de ses yeux, sur les idées à portée de son intelligence. En littérature, l'exotisme ne date guère, on l'a remarqué, que de Bernardin de Saint-Pierre. Avant lui, on ignorait l'Orient. Les voyageurs du moyen âge, les croisés l'avaient vu, mais sans le regarder. Le XVII[e] siècle, qui n'aimait pas même la nature au milieu de laquelle il vivait, était à mille lieues de l'exotisme. Il n'y a pas un coin d'Orient dans *Bajazet*, et le vers fameux de *Bérénice : Dans l'Orient désert, quel devint mon ennui!* est encore plus psychologique que descriptif. Bernardin de Saint-Pierre a eu le premier « la perception émue de la flore des tropiques (1). » A son tour, Chateaubriand a compris l'Amérique, la Grèce. Il nous a ouvert les yeux à tous, et, depuis, nous avons su regarder : l'Espagne avec les romantiques ; l'Afrique avec le Flaubert de *Salambô;* le Sahel et le Sahara avec Fromentin; l'extrême Orient avec Pierre Loti.

En musique aussi, mais, comme toujours, plus tard qu'en littérature, l'exotisme est né. Il ne faut pas le demander au XVIII[e] siècle. Ni Bach, ni Haendel ne pouvaient le soupçonner. Ils ont chanté la Nativité, la Passion, tous les saints mystères d'Orient, comme s'ils se fussent accomplis en Allemagne. Leurs oratorios n'étaient que des prières et jamais des tableaux. Mozart ne cherche pas non plus de ce côté. La marche turque, *l'Enlèvement au sérail*, n'ont rien d'ot-

(1) M. Lemaître.

toman, et *Idoménée*, rien de grec. Une seule fois, chez Beethoven, parce que Beethoven a tout deviné, l'Orient apparaît : la ronde hurlante qui s'appelle le chœur des Derviches, des *Ruines d'Athènes*, témoigne d'une intuition merveilleuse. Mendelssohn ignore l'Orient, Weber l'entrevoit dans *Obéron*, Berlioz, dans *le Repos de la Sainte-Famille*, Félicien David le découvre et le met à la mode.

Le succès du *Désert* fut immense. On trouva dans cette musique des sensations inconnues. Des sensations, plus que des pensées et même des sentimens, car cette musique est avant tout sensuelle. « L'Orient, a très bien dit Fromentin, c'est un lit de repos trop commode, où l'on s'étend, où l'on est bien, où l'on ne s'ennuie jamais, parce que déjà l'on y sommeille ; où l'on croit penser, où l'on dort. » La musique de Félicien David languit de cette langueur délicieuse. Elle ne sait rien que décrire, et décrire quoi ? La nuit au désert, le soir dans les jardins de je ne sais quelle vallée de Kachemire, le clair de lune et le glissement d'une barque sur un lac, une rêverie de femme sous des magnolias en fleurs, le bourdonnement de la guzla, qui accompagne une romance indienne. Auber disait plaisamment de Félicien David après *le Désert :* « Nous verrons, quand il descendra de son chameau. » Il en est descendu quelquefois, et il a eu tort. Quand on est si bien en selle, et sur une aussi rare monture, il faut y rester. En d'autres sujets que les sujets d'Orient, Félicien David n'a guère réussi que par exception. Il n'y a peut-être, dans *Herculanum*, qu'une inspiration de génie : les stances de l'Extase, et précisément ce morceau est encore un paysage, et l'un de ceux où le maître excellait : une nuit d'été au pied du Vésuve, presque une nuit d'Orient.

Félicien David fut un grand artiste sans être un grand musicien, au sens technique du mot. Il eut la faculté merveilleuse de transformer en phénomènes sonores des phénomènes lumineux ; d'entendre ce qui se voit et de le faire entendre. Mais examinez de près sa musique : elle est aussi peu combinée, aussi peu scientifique que possible. *Le Désert* a beau s'appeler ode-symphonie ; le mot symphonie, dans son acception accoutumée, ne saurait convenir ici : pas un développement, pas un soupçon de fugue ou de contrepoint ; nulle rigueur, nulle logique dans l'élaboration, dans la mise en œuvre d'une idée exclusivement musicale. Dès que Félicien David n'a plus un tableau à peindre, dès qu'il essaie de la musique pour la musique, il trahit sa faiblesse. Voyez, notamment, la vulgarité de certaine prière (première partie du *Désert*) : *Louange à toi, le souverain des mondes !* Voyez encore la marche de la caravane : *Allons ! marchons ! cheminons ! chantons !* La forme mélodique n'en est pas sans élégance ; l'effet de l'approche, du passage et de

l'éloignement est rendu par le *crescendo* et le *decrescendo* inévitable; mais, au point de vue symphonique, au point de vue des harmonies et de l'instrumentation, cette longue, trop longue marche, paraît pauvre à côté du prélude de *l'Arlésienne* par exemple, la marche des Rois. Ici pourtant le thème reste aussi toujours le même; mais il est varié, agrémenté par une imagination musicale autrement riche et ingénieuse.

Ce qui demeure admirable dans *le Désert,* c'est d'abord le début : cette éternelle pédale d'*ut*, ces rares appels de cors et cette clameur, ou plutôt ce soupir infini : *Allah! Allah!* Toute l'étendue de l'horizon, toute la fatigue du chemin est dans cette plainte. Et sans qu'on sache comment, à l'idée de l'immensité de la nature s'ajoute celle de l'unité divine, l'idée du monothéisme musulman. La nature au désert est si vaste et partout si semblable à elle-même, qu'on ne peut la peupler, comme la nature grecque, par exemple, de divinités innombrables, mais seulement la remplir du Dieu unique, qui seul est Dieu.

D'autres pages encore sont belles : l'appel du muezzin, étrange mélopée qu'il faut chanter aussi d'une voix étrange; la rêverie du soir, avec ses quatre ou cinq couplets qui reviennent traîner lentement sur une quinte caractéristique, dont on a abusé depuis. Mais la perle de la partition, celle dont l'Orient est le plus pur, c'est l'hymne à la Nuit, un des chefs-d'œuvre de Félicien David et du genre qu'il représente. Errez la nuit dans la solitude des sables, dans la solitude immobile et silencieuse, et cette cantilène vous montera aux lèvres. Cette musique, diraient les philosophes, est adéquate au pays qui l'a inspirée. Comme l'obscure clarté tombe mollement du haut des premières notes de ténor : *O nuit!* Comme elle s'étale en nappes unies! Comme la monotonie de l'accompagnement correspond à la monotonie du désert, à ce caractère essentiel des pays d'Orient! On dirait aussi qu'il y a dans les nuits de là-bas plus de recueillement et de solennité que dans les nôtres. Ces nuits qui descendent sur des terres illustres semblent sentir un vague regret de tant de ruines endormies, une vague fierté de tant de miracles accomplis dans leurs ombres.

Félicien David a été le musicien exceptionnel d'une nature exceptionnelle aussi. Avant lui, de plus grands maîtres avaient chanté la nature banale, la nature de tout le monde. Lui s'est réservé une petite place, un coin de soleil dans la nature connue et aimée seulement de quelques-uns, de quelques voyageurs privilégiés. Les paysages d'Orient ne sont pas les plus difficiles à peindre; le talent y suffit, et parfois le procédé. On s'en tire à meilleur compte avec les pyramides d'Égypte qu'avec un buisson sous un ciel d'orage ou quel-

ques troncs d'arbres au travers d'un torrent. Ces derniers sujets veulent un Ruysdaël ou un Hobbema, comme la *Symphonie pastorale* veut un Beethoven.

Qu'on ne soupçonne pas au moins Félicien David d'artifice et de procédé. Au contraire, il n'a que de l'instinct, et un instinct, celui de l'étrange, de l'exotique. Jamais il n'aurait dû tenter une autre voie, ni marcher dans des empreintes trop grandes pour ses pas. L'ouverture de *Lalla-Roukh*, médiocre *allegro* mendelssohnien, le prouve bien, et aussi quelques autres détails de cette partition, d'ailleurs exquise. Toujours le chameau! Mais, dès que le musicien remonte sur sa bête, on traverserait l'Orient derrière lui. *Lalla-Roukh* est un chef-d'œuvre de musique contemplative, sans passion, sans action. Noureddîn, prince charmant qui voyage, sa guitare à la main, vêtu comme un pauvre poète, jeune et bel émir de ces pays fabuleux que nomment seulement les *Mille et une Nuits;* Lalla-Roukh, elle aussi jeune et belle, portée en sa litière de soie à travers les bambous, ne vivent pas d'une vie réelle, mais d'un rêve de vie, d'un rêve d'azur et d'or. Le musicien n'a pas voulu d'épisodes, de péripéties. L'Orient de *Lalla-Roukh* est sans mélange, respecté dans son mystère indolent. Rien ne trouble ici ni la nature ni les âmes. Des âmes, en ont-ils seulement, les personnages de ce conte indien, ces êtres tranquilles et nobles qui s'aiment avec une volupté naturelle, innocente et incessante, comme doivent s'aimer les fleurs, si les fleurs savent s'aimer? Ah! que Schumann, Berlioz et les autres sont loin! Ici, plus de douleurs; « c'est ici le pays des roses; » tout respire la langueur, la mollesse, tout existe d'une existence à peine sensible, mais douce comme celle des vapeurs ou des parfums. La vie de l'âme se réduit, s'annihile dans *Lalla-Roukh*; la volonté, presque la personnalité, se dissout au sein de cette musique qui trouble et enivre. Tout en elle est paresseux, caressant, tout, jusqu'aux moindres détails : la phrase de Noureddîn à son réveil : *Laissez-moi reposer un peu!* celles de Lalla-Roukh accueillant le chanteur errant, ou détachant pour lui la fleur de sa chevelure. Jamais de brutalité, jamais de brusquerie. La halte de Lalla-Roukh dans la forêt, sur les tapis, le chœur du repas, moelleux comme un vol de grands papillons, la danse des bayadères, tout cela est ravissant et tout cela était inconnu. La romance de Noureddîn : *Ma maîtresse a quitté sa tente!* la rêverie du premier acte, le grand air et la barcarolle du second; enfin toute la voluptueuse partition donne la sensation de l'amour exotique, d'un amour ignorant ou dédaigneux des préjugés et des lois, au-dessus ou en dehors des conventions et des convenances. Amour excusé, que dis-je! conseillé dans ces contrées heureuses par l'exemple de l'universel amour. On devait s'aimer

ainsi aux premiers jours du monde. On s'aime encore ainsi, paraît-il, sous un ciel indulgent, là-bas, où, d'après Loti, les jeunes officiers de marine folâtrent dans les ruisseaux avec de petites négresses! Hélas! *Lalla-Roukh* n'est qu'un rêve, mais quel rêve délicieux!

Depuis Félicien David, les musiciens ont compté avec l'Orient. Aujourd'hui, qu'ils fassent des oratorios ou des opéras, ils prennent souci du décor et de la couleur locale. Ils s'inquiètent de l'exactitude, au moins de la vraisemblance de la nature. Sous ce rapport, la dernière œuvre de Meyerbeer, *l'Africaine*, témoigne d'une préoccupation nouvelle chez le grand musicien. Jusque-là, peu de paysages : dans *Robert le Diable*, un rayon de soleil, voilà tout, perce les nuages au troisième acte, à l'entrée d'Alice, et ce rayon, George Sand a bien su l'apercevoir (*Lettres d'un voyageur*). Dans *les Huguenots*, une riante perspective de Touraine, le Cher à Chenonceaux (prélude du second acte). Dans *le Prophète*, rien. Dans *l'Africaine*, au contraire, tout un acte de paysage, presque deux : les deux derniers. Afrique, Asie, peu importe le nom de cette terre indéterminée, où religion, nature, tout est étrange et grandiose. Quel coup de soleil que l'entrée de Vasco! Certes, le navigateur portugais n'est pas le plus intéressant des héros meyerbeeriens; mais il a son heure, et la voici. Après les danses sacrées, après le serment du peuple entre les mains de Selika, l'on attendait l'apparition de l'étranger; sous le ciel bleu, dans la lumière, on attendait ce cri de surprise et d'éblouissement, cette extase d'abord, et puis ce transport de joie à l'idée de la découverte et de la conquête. Le jeune homme s'avance, grisé de parfums et de soleil, presque chancelant. Autour de lui, l'atmosphère brûle et tremble. Le chant s'épanouit d'abord à l'orchestre, et des lèvres de Vasco tombent des paroles entrecoupées : *Pays merveilleux!.. Jardins fortunés!.. Salut!..* Il aborde avec respect, presque avec pudeur, cette nature vierge. Quel amour encore timide, quelle adoration craintive dans la phrase : *O Paradis sorti de l'onde!* Quelle tendresse et quelle pureté! Vraiment l'amour de la nature est ici l'égal des humaines amours. La terre, belle et chaste comme une fiancée, s'offre au héros dans toute la grâce, dans toute la force de sa jeunesse inviolée, et le cri de Vasco : *Tu m'appartiens!* consacre et consomme ce magnifique hyménée. Tout ici est subordonné à la nature. Sur la prière aux dieux, sur la belle phrase des épousailles, court le souffle voluptueux de la Vénus noire. A ces mots : *O ma Selika,* les harpes font pleuvoir leurs notes comme des fleurs.

Les amours de Selika finissent plus mal que celles de Lalla-Roukh. Il faut toujours du drame à Meyerbeer, et ce drame de *l'Africaine*, les puissances mêmes de la nature vont le dénouer. C'est presque un personnage, l'arbre gigantesque, auquel la pauvre sauvagesse

vient demander l'ivresse suprême et la mort. A la pointe du cap, dominant la mer, il se dresse et sème de grappes de pourpre son ombre léthargique. Le célèbre unisson exprime avec force l'impassible fatalité du monstre végétal. Évidemment, à n'entendre que les seize fameuses mesures, les yeux fermés, on ne devinerait pas le mancenillier. Mais, devant le mancenillier lui-même, devant Selika qui approche, le prélude prend une précision terrible. On sent que ces fleurs peuvent tuer et que cette femme veut mourir. Chez Meyerbeer ici, comme chez tous les grands maîtres, nous retrouvons l'âme et la nature étroitement unies. Certain accompagnement, un peu couvert, s'étend sur la tête de Selika. Une phrase de violoncelles monte vers elle, toujours plus marquée, toujours plus enivrante. Les parfums s'exhalent d'eux-mêmes et vont au-devant d'elle. Sombre et triste, elle aussi, la création comprend la détresse de sa créature et ne lui refuse pas le bienfait de la mort.

Musset n'aurait pas dit, à propos de *l'Africaine* :

Il faut des citronniers à nos Muses dorées,

mais il l'aurait dit peut-être à propos de *Lalla-Roukh*, à propos d'*Ève* de M. Massenet. Eh ! oui, pourquoi s'en cacher ? Quand il s'agit de l'Orient, il nous faut maintenant des citronniers, et des palmes, et des fleurs dans le jardin d'Éden. Nous ne voulons plus, comme les contemporains d'Haydn et de *la Création*, une nature quelconque, mais une nature locale, observée ou devinée, un paysage assorti au sujet. Et nous n'avons pas si grand tort. Après tout, le paradis terrestre était là-bas ! Il ne devait pas avoir l'air d'un verger normand, avec le pommier de rigueur au milieu. L'art n'y croit plus guère, au pommier. Manger n'est pas ce que le Seigneur défendit à nos premiers parens. Nous ne sommes plus des primitifs, ni des dévots ; à peine des croyans. Mais nous sommes encore des artistes, quittes à l'être autrement que nos pères. Dans *la Création* et dans *Ève*, rien ne se ressemble, ni la conception poétique, ni l'exécution musicale du sujet. Le fond pieux de *la Création* manque à *Ève*. Là-bas, tout, ou presque tout, était divin. Ici, tout est humain, et même féminin. Le titre seul en dit long : *Ève !* M. Massenet n'a vu de la création qu'une créature, l'*animale grazioso e benigno* de Dante ; non plus toute l'œuvre, mais le chef-d'œuvre de Dieu. C'est aux pieds de la femme qu'il a mis la nature entière ; c'est dans ses yeux qu'il l'a regardée, par sa voix qu'il l'a chantée. La femme ici ne sera pas tentée par le serpent et tentée de gourmandise ; elle sera tentée d'amour, doucement appelée par les voix de la nature qui tout entière aime autour d'elle pour la pre-

mière fois. Elle sentira sur son jeune corps de vierge les haleines de la nuit ; à son oreille chantera la brise, et des fleurs tomberont mollement sur ses cheveux. Nous ne trouverons plus dans *Ève* l'austère et religieux duo de *la Création*. Ici le premier couple humain ne songe guère à prier. M. Massenet interprète toujours la Bible ou l'Évangile avec quelque sensualité. De tous les livres saints, le Cantique des cantiques doit avoir ses préférences. On lui a reproché de mondaniser la religion ; de l'outrager, a même dit un prélat intransigeant. C'était beaucoup dire. Il n'y a ni sacrilège ni même irrévérence dans l'interprétation de M. Massenet ; il n'y a qu'un tour d'imagination que ne proscrivent pas les sujets choisis par l'artiste. Et puis, que voulez-vous, M. Massenet est un peu le fils de Gounod, le grand musicien d'amour. Il a la note tendre, voluptueuse. Mais cette note, discrètement atténuée, est-elle donc si fausse dans l'histoire du premier péché?

La plus belle partie d'*Ève*, et la plus caractéristique, est la seconde : *Ève dans la solitude* (*la Tentation*). De cette longue scène se dégage l'impression d'une jeunesse universelle : jeunesse de la femme et jeunesse du monde. Deux grands accords de harpe, puis le silence à l'orchestre, et des voix sans accompagnement. Leur chant est doux, avec des harmonies enveloppantes. Aux oreilles d'Ève, elles chuchotent des mots mystérieux et des conseils de curiosité. Encore quelques envolées de harpes, et l'orchestre commence à murmurer. De mesure en mesure, le même dessin se répète sur des accords veloutés. Tout trahit chez Ève la profondeur et la plénitude du désir : *Quels parfums*, dit-elle, *jusqu'à moi sont venus?* Et deux notes presque en dehors de la phrase musicale la prolongent comme un soupir : *Le ciel est lumineux et la forêt superbe*. Ici la mélodie s'élargit, l'horizon s'ouvre. D'un bout à l'autre, cet air est très beau. Il chante avec grandeur la veillée de la première femme appelant le premier baiser ; il chante aussi le premier trouble de la nature, et nul reproche de sensualité ne saurait compromettre un aussi magnifique tableau de l'universelle attente d'amour.

La fin de la scène est belle encore. Ève se trouble de plus en plus. Les voix la pressent toujours davantage ; elle leur cède enfin. M. Massenet ici a atteint presqu'à la grandeur biblique, sans toutefois sortir du sentiment moderne. Le cri de la femme éperdue porte loin dans l'avenir. C'est avec cette violence que l'amour a dû saisir pour la première fois la mère de toute l'humanité.

Sentez-vous de plus en plus étroite, dans la musique pittoresque, l'union de la nature et de l'âme? Sauf Mendelssohn et Félicien David, tous les musiciens, depuis Beethoven, ont fait et font encore du paysage subjectif.

Il est une autre œuvre de M. Massenet qu'on ne saurait oublier et que le théâtre devrait nous rendre : *le Roi de Lahore*. Le troisième acte à lui seul mériterait les honneurs du répertoire. Il se passe dans le paradis d'Indra, en plein exotisme musical. La marche céleste, le ballet, surtout les variations de la mélodie indienne, petits bijoux d'harmonie, de contrepoint et d'instrumentation, tout cela donne bien l'idée de Champs-Élysées hindous. Soudain, un homme paraît : Alim, le roi de Lahore, assassiné par son rival. Il vient de la terre, où il a souffert, aimé, où il est mort, et aussitôt éclate un *lamento* déchirant. Tout l'orchestre gémit, sanglote, comme s'il pouvait à peine porter tant de douleur. C'est une trouvaille musicale et dramatique, cette brusque irruption de la misère mortelle au milieu des éternelles délices. Voilà encore l'alliance émouvante du sentiment humain et du sentiment de la nature.

La voici enfin chez un maître qui serait, s'il eût vécu, le premier de nos maîtres aujourd'hui, chez Bizet. Le pays de *l'Arlésienne*, c'est presque l'Orient encore. Bizet n'a fait qu'esquisser la Provence, mais quelle esquisse ! Au second acte, quand le rideau se lève sur l'étang de Valcarès, la scène est vide. Le soleil luit sur l'eau bleue et les cigales chantent. On entend de loin un petit chœur vocalisé. Le rythme a beau être vif, les tambourins ont beau ronfler, cette musique est inquiète. Là-bas, derrière les oliviers, derrière les roseaux blonds, elle semble une plainte de la campagne entière. C'est qu'un enfant de la campagne souffre le martyre ; il a le cœur saignant, et ses vingt ans se meurent d'amour. Voilà pourquoi la terre natale est triste. Le second acte du drame appartient à la colère, au désespoir, aux passions violentes. Mais quand vient le soir, quand les bergers, de leurs voix traînantes, ont rappelé leurs bêtes, le théâtre de nouveau reste vide. Le crépuscule tombe, et là-bas le petit chœur reprend. L'homme a fait silence, et la nature, impuissante à le sauver, ne sait que recommencer son murmure compatissant. Détails, dira-t-on, ces vingt mesures de chœur, cet appel des troupeaux, cette reprise à la chute du rideau. Oui, mais détails inestimables et qu'on ne pouvait oublier ici. Et puis, s'il est un nom par lequel on aime à finir, c'est celui de ce jeune mort. Il avait compris le sentiment de la nature comme les autres sentimens de l'âme. Hélas ! aux portes d'Arles, dans le cimetière abandonné des Alyscamps, on voit une pierre gisante avec cette inscription romaine : *Jam matura placebat !* Et quand le voyageur s'assied là-bas, parmi les romarins et les lavandes, il se demande avec mélancolie si ce n'est pas la Muse de Bizet, morte dans sa jeune maturité, qui dort sous le ciel de Provence, en pleine nature.

CAMILLE BELLAIGUE.

L'ÉDUCATION DES FILLES

Dans une précédente étude, je me suis occupé de l'éducation des garçons, et je me suis efforcé de faire ressortir les inconvéniens qui résultent pour eux de l'abus du travail intellectuel et de l'insuffisance des exercices du corps (1). L'éducation des filles comporte les mêmes observations. Elle a tout autant d'importance au point de vue de l'avenir du pays. Pour former des populations énergiques, il faut d'abord que les enfans naissent sains et robustes, et leur vigueur dépend de la santé de leurs mères, qui dépend à son tour de la façon dont elles ont été élevées. Cette solidarité impose à la société les mêmes devoirs envers les deux sexes, et ces devoirs ne sont pas mieux remplis pour l'un que pour l'autre. L'éducation des filles n'est pas dirigée d'une façon plus rationnelle que celle des garçons. On semble avoir complètement perdu de vue le véritable but à atteindre et la mission que les femmes sont appelées à remplir.

Leur rôle dans la famille et dans la société va grandissant avec les progrès de la civilisation. Chez les peuples primitifs, il se réduisait au servage. Il en est encore de même parmi les populations qui vivent à l'état de barbarie. Chez les peuplades africaines, l'homme fait la guerre et la femme fait tout le reste. C'est l'abus de la force dans toute sa naïveté. Les premières ébauches de civi-

(1) *L'Éducation hygiénique et le Surmenage intellectuel.* (*Revue* du 15 mai 1887.)

lisation ont affranchi la femme de cet esclavage, mais sans la relever de son infériorité. Dans les républiques grecques, elle n'était plus la servante de l'homme, mais on l'avait reléguée dans le gynécée. Les musulmans l'enferment encore dans les harems. C'est le christianisme qui a émancipé la femme; c'est lui qui a proclamé l'égalité des deux sexes, et c'est la civilisation moderne qui l'a réalisée. Les femmes ont aujourd'hui, dans la société, toute la part d'influence qui leur appartient, toute la somme d'activité compatible avec leur sexe. Celles qui demandent davantage, qui aspirent aux fonctions publiques, aux carrières libérales, se trompent de chemin et méconnaissent leurs véritables intérêts.

L'empire de la femme est dans la famille. C'est là qu'elle est reine et que l'homme ne peut pas la remplacer. Aujourd'hui comme au temps de Molière

Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfans,
Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
Et régler sa dépense avec économie,
Doit être son étude et sa philosophie.

C'est l'objectif principal que doit avoir l'éducation de la jeune fille, mais ce n'est pas le seul. Il ne suffit pas pour une mère de former l'esprit de ses enfans aux bonnes mœurs, il faut qu'elle soit capable de surveiller leur instruction, sans avoir à rougir d'une infériorité qu'ils reconnaîtraient bien vite. De plus, et c'est là une condition toute moderne, la femme doit être la compagne intellectuelle de son mari, son appui, sa consolation dans les épreuves de la vie; elle doit lui faire aimer son intérieur, et, pour qu'elle puisse s'associer à ses préoccupations, partager ses sentimens, ses goûts, et même ses enthousiasmes, il faut d'abord qu'elle soit à même de les comprendre. Enfin la femme a droit à sa part de vie extérieure; elle ne remplirait pas complètement son mandat en se confinant dans son ménage. C'est à elle qu'il appartient d'entretenir les relations de société; elle y maintient la distinction des manières et la réserve du langage dont les hommes s'affranchissent trop facilement quand ils sont entre eux. Toutefois, les relations extérieures, les visites, les soirées, la vie du monde, en un mot, ne sont que des accessoires dans l'existence d'une femme bien équilibrée. Ce sont des distractions qui lui font apprécier davantage le charme de son intérieur, mais qui ne doivent jamais l'en détourner.

Cette façon de comprendre la mission de la femme dans la société peut sembler bien étroite et bien terre-à-terre à celles qu'af-

fole le besoin de paraître et de se dépenser au dehors; mais toutes les âmes élevées en comprennent l'importance et la grandeur. Elles sentent qu'en dehors des voies de la famille, il n'y a pas de bonheur véritable, et c'est à former des âmes de cette trempe-là que l'éducation doit s'appliquer. Pour être à la hauteur de fonctions aussi délicates et aussi variées, il ne suffit pas qu'une femme ait *des lueurs de tout*, il lui faut une culture intellectuelle suffisante, unie aux connaissances pratiques qu'exigent les soins du ménage et ceux que réclament les enfans; mais il lui faut avant tout une santé vigoureuse, pour les mettre au monde et les nourrir. Il y a donc un intérêt de premier ordre à rechercher si la façon dont on élève aujourd'hui les jeunes filles remplit bien ces trois conditions, et s'il n'est pas indispensable d'y apporter des changemens. C'est ce que je vais essayer de faire.

I.

Il y a, pour les enfans des deux sexes, deux modes d'éducation complètement différens : l'éducation qu'ils reçoivent dans la famille, et celle qui leur est donnée dans les écoles et les pensionnats. Lorsqu'il s'agit des garçons, il peut y avoir des doutes sur les avantages réciproques de ces deux solutions du problème de l'éducation. Pour moi, comme Locke, comme Jean-Jacques Rousseau, comme Fonssagrives, je préfère l'éducation de la famille à l'internat; mais en ce qui concerne les jeunes filles, il me semble qu'il n'y a pas d'hésitation possible. Dans la vie des hommes, l'instruction joue un si grand rôle, qu'on peut lui faire bien des sacrifices; mais, pour les filles, il n'en est pas de même, et rien ne peut compenser les dangers de l'éducation en commun. Ils sont plus grands pour elles que pour les garçons; ce n'est pas seulement la santé qui peut y être compromise, le caractère qui peut y être faussé : il y a dans ces réunions de jeunes filles d'autres contagions à redouter que celle des maladies parasitaires. Elles y apprennent souvent des choses qu'elles auraient ignorées, si elles n'en avaient pas franchi le seuil ; elles y perdent quelquefois cette pureté de l'esprit et du cœur qu'il faut si peu de chose pour ternir sans retour.

L'éducation maternelle est donc la seule rationnelle, et toutes les mères qui se sentent le courage et la capacité nécessaires pour élever leurs filles sont inexcusables de ne pas remplir ce devoir. Il n'est pas indispensable pour cela de posséder une éducation de pre-

mier ordre; si la mère ne peut pas se faire suppléer lorsqu'il s'agit de la direction morale à donner à son enfant, il n'en est plus de même lorsque c'est son instruction qui est en cause. Elle peut, sans se départir de son rôle, la confier aux soins d'une institutrice, ou lui faire suivre, comme externe, les classes d'un pensionnat. Elle peut même la conduire à des cours publics, comme ceux qui existent aujourd'hui dans la plupart des grandes villes de France.

L'externat a l'avantage de concilier la vie de famille avec l'instruction reçue en commun, et celle-ci ne peut qu'être favorable aux jeunes filles, qui ont besoin, comme les garçons, de fréquenter des enfans de leur âge. Ce mode d'éducation mixte est le meilleur à mes yeux; malheureusement toutes les jeunes filles ne peuvent pas en profiter. Les pensionnats et les institutions sont, pour un trop grand nombre d'entre elles, l'unique moyen de recevoir une instruction en rapport avec leur position sociale. La clientèle de ces établissemens n'est pas à la veille de s'épuiser.

L'intensité toujours croissante de la vie mondaine, les nécessités qu'elle crée et que tout le monde subit, parfois à regret, portent à la vie de famille de rudes atteintes et transforment souvent l'intérieur le plus honnête en un milieu peu convenable pour l'éducation d'une jeune fille. Mieux vaut alors pour elle le calme d'un bon pensionnat que le mouvement frivole et séduisant d'une maison à la mode. Parmi celles qui sont heureuses de trouver un refuge dans ces maisons, il faut placer au premier rang les pauvres enfans qui n'ont plus de foyer, celles dont les mères ont déserté la bonne route. Ce sont les tristes épaves du naufrage conjugal, quel que soit l'écueil sur lequel la famille soit venue se briser, et que la loi ait ou non donné sa triste sanction à la séparation des parens. La société est aujourd'hui pleine de ces débris, et les gens âgés qui ont connu des temps meilleurs se demandent avec effroi ce que peuvent être ces mères au cœur léger, que le souci de l'avenir de leurs filles ne retient pas dans la ligne du devoir, et qui les sacrifient, dans un moment d'ennui, pour obéir à un caprice, car les choses en sont là maintenant.

A côté de ces unions brisées se placent les ménages désunis dont l'harmonie a été rompue par des divergences d'opinions ou de principes, par des goûts antipathiques, ou par des défauts de caractère. Dans un pareil milieu, il n'y a pas pour une jeune fille de bonne éducation possible. La froideur ou l'antipathie qu'elle voit régner dans le ménage, l'hostilité sourde ou les scènes violentes dont elle est témoin, sont pour elle le plus déplorable de tous les exemples, et c'est pis encore lorsque ses parens la prennent pour arbitre dans leurs querelles, et s'efforcent, chacun de

leur côté, de l'attirer dans leur parti. La plus vulgaire prudence ordonne alors à la mère de faire sortir sa fille d'un pareil enfer, si elle tient à conserver son affection et son estime.

Ces victimes des fautes des autres ne sont pas les seules qui trouvent un refuge dans les maisons d'éducation; celles-ci sont également un asile pour les jeunes filles qui ont perdu leurs mères et dont les pères se sont fait un autre intérieur; pour celles dont les familles habitent la campagne ou occupent, dans les fonctions publiques, un rang qui les tient constamment en représentation. Enfin, il est des mères qui ne peuvent pas s'occuper de leurs enfans, parce qu'elles sont absorbées par des obligations professionnelles, par les besognes de leur ménage ou par le soin de leur santé. Il en est d'autres qui n'ont pas le courage de faire à l'éducation de leurs filles le sacrifice de leurs goûts et de leurs plaisirs. Il en est un plus grand nombre qui ne se sentent pas la capacité nécessaire pour s'acquitter d'une pareille mission. Ces dernières ont un double écueil à éviter : il ne faut pas qu'elles s'exagèrent la difficulté de la tâche qu'elles ont à remplir, et il serait plus fâcheux encore qu'elles la prissent à la légère.

Il n'est pas nécessaire, pour bien élever ses filles, de réaliser l'idéal rêvé par les moralistes et dépeint dans les traités d'éducation; j'estime qu'une mère a fait son devoir, lorsqu'elle a formé sa fille à son image, et qu'elle l'a préparée à devenir comme elle une bonne mère de famille. Mieux vaut, pour cette enfant, l'éducation vertueuse et honnête qu'elle reçoit chez elle, que l'instruction brillante qu'on lui donnerait dans un pensionnat.

Il est certain, d'un autre côté, qu'une pareille œuvre ne s'accomplit pas toute seule. Elle est délicate et absorbante. Une mère, pour bien élever sa fille, doit s'y consacrer tout entière et commencer par s'observer elle-même. Certaines lacunes dans l'éducation, certains travers de caractère insignifians jusque-là, prennent à ce moment une importance capitale. Avec les enfans, il faut d'abord prêcher d'exemple, car ce sont des juges implacables. Rien ne leur échappe et ils font arme de tout. L'inégalité d'humeur, la versatilité, les mouvemens d'impatience, font sur eux la plus déplorable impression. S'ils s'aperçoivent qu'on a deux poids et deux mesures, qu'on les traite tantôt avec trop de sévérité, tantôt avec un excès d'indulgence, s'ils sont autorisés à croire qu'on passe sur eux sa mauvaise humeur, ils cèdent en apparence, mais ils se révoltent au fond; ils ont découvert le point faible, et l'ascendant qu'on avait sur eux est perdu.

Le sentiment le plus développé chez ces petits êtres est l'esprit de justice. Ils acceptent les punitions, quelque sévères qu'elles

soient, s'ils reconnaissent qu'elles sont méritées, tandis qu'ils se révoltent contre une simple réprimande, quand ils ont la conscience de ne pas l'avoir encourue. La fermeté dans la douceur et l'égalité de caractère sont les deux conditions les plus indispensables à une mère qui veut se faire aimer de sa fille tout en s'en faisant obéir, et, lorsque la nature lui a refusé ces précieuses qualités, elle doit tout faire au moins pour en conserver l'apparence.

Dans l'art d'élever les enfans, il y a trois choses à envisager : l'éducation, l'instruction et l'hygiène; la culture morale, la culture intellectuelle et la culture physique. De ces trois élémens, il y en a un qui est l'attribut exclusif de la mère, et pour lequel elle ne peut se faire ni aider ni remplacer. A elle seule revient le droit et le devoir de former l'esprit et le cœur de ses enfans. « La tendresse maternelle, a dit J.-J. Rousseau, ne se supplée pas. »

L'instruction peut se donner en commun, l'éducation doit être individuelle. On peut enseigner à cinquante jeunes filles réunies l'histoire, la géographie, les langues, le calcul; on ne peut pas leur transmettre ainsi les notions et les principes qui doivent les diriger dans la conduite de la vie. Cela ne se démontre pas au tableau. Ces choses sont trop délicates pour comporter un enseignement collectif; ce sont des sentimens plutôt que des faits, et la mère les communique à sa fille dans ces épanchemens où leurs cœurs battent à l'unisson. De pareilles leçons ne s'oublient jamais, et l'élève s'en souvient, surtout lorsque la maîtresse n'est plus là et qu'elle a charge d'âmes à son tour.

Cette initiation doit commencer de très bonne heure, et la mère doit devenir la compagne assidue de sa fille presque à sa sortie du berceau. Ce n'est pas sans danger qu'on laisse les enfans de ce sexe entre les mains des domestiques. Leur langage, leur tenue, leur caractère en souffrent également. Gâtés à l'excès ou brutalisés sans raison, suivant le caractère des femmes auxquelles on les confie, elles épousent très vite leurs préjugés, leurs superstitions, leurs rancunes, et apprennent en cette compagnie des choses qu'elles devraient toujours ignorer. « La société des domestiques est mauvaise pour les petits enfans, dit M. Legouvé; ils y contractent des habitudes de bas langage : adolescens, ils s'y instruisent parfois en de dangereux secrets; jeunes, ils y sont trop flattés et y perdent le goût des sociétés choisies où il faut payer de sa personne. Le goût pour les domestiques dénote ou entretient, chez l'enfance et la jeunesse, une certaine timidité paresseuse et vaniteuse, parfois même une certaine bassesse. » — « Je voudrais, dit Mgr Dupanloup dans sa vertueuse indignation, stigmatiser ici d'une plume vengeresse la race des mauvaises bonnes, *ineptes* et *gros-*

sières. Qu'elles soient Françaises, Allemandes ou Anglaises, elles font des maux affreux et souvent irréparables (1). »

Il arrive pourtant un moment où la mère la plus instruite et la plus intelligente est obligée de se faire aider par une institutrice pour parfaire l'éducation de ses filles. Elle n'a ni les connaissances précises, ni l'habitude de l'enseignement qu'exigent de pareilles leçons ; mais c'est une chose bien grave que d'introduire une étrangère au foyer de la famille, et une mère prudente, tout en lui déléguant une partie de son autorité, se garde bien de se reposer complètement sur elle, et de lui abandonner la direction du caractère et de l'esprit de ses enfans.

Les institutrices sont en général de pauvres femmes déclassées, qui ont connu ou qui rêvent des jours meilleurs. Elles n'acceptent que comme un expédient cette position fausse, qui n'inspire ni la soumission ni le respect à leurs élèves. Insuffisamment soutenues par les mères, froissées par les domestiques, aigries par les déceptions, elles voient la vie sous un aspect trop sombre pour ouvrir le cœur des jeunes filles à l'espoir et à la confiance qui ne sont plus dans le leur. L'influence qu'elles exercent sur elles est d'autant plus grande qu'elles se rapprochent davantage de leur âge. Bientôt toutes leurs pensées, toutes leurs impressions deviennent communes, et la mère qui s'est trompée dans son choix ne reconnaît plus, au bout de quelque temps, la fille qu'elle avait élevée jusqu'alors avec tant de sollicitude et d'amour; mais, il faut le dire pour être juste envers les institutrices, il est rare qu'il en soit ainsi. On les juge trop généralement sur des exceptions dont la triste célébrité les accable. Elles valent mieux que leur réputation. Pour ma part, j'ai été à même, dans ma carrière médicale, de pénétrer dans la vie intime de bien des ménages et de voir à l'œuvre bien des institutrices ; j'ai presque toujours rencontré en elles d'honnêtes et courageuses filles, dont j'admirais l'abnégation et l'esprit de conduite, et qui méritaient à tous égards la confiance et l'affection des familles.

Ce n'est pas une raison pour les accepter sans discernement, car on peut tomber sur une des exceptions dont je parlais tout à l'heure; et d'ailleurs, quelque sécurité que puisse inspirer à une mère la personne à laquelle elle a confié ses filles, elle ne doit jamais abdiquer complètement entre ses mains. Elle doit accepter avec plus de réserve encore les conseils que lui prodiguent ses parentes et ses amies. Elle ne tarderait pas, en les écoutant, à

(1) Lettres sur l'éducation des filles et sur les études qui conviennent aux femmes dans le monde, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Paris, 1879.

perdre toute autorité morale sur son enfant, qui, voyant la contradiction, les changemens de méthode et de principes se succéder dans son éducation, s'apercevrait sur-le-champ que sa mère obéit à des suggestions étrangères, et n'aurait plus dans son infaillibilité la foi aveugle qui est indispensable au respect. Pour diriger l'éducation de sa fille, une mère doit donc s'en rapporter à elle-même et prendre conseil de son expérience, de sa raison et de son cœur. Ce sont là des guides infaillibles, lorsqu'on sait les écouter et qu'on a la force de les suivre. Les petites filles, en somme, ne sont pas des natures bien rebelles. Elles apportent en naissant des dispositions qu'il faut diriger plutôt que combattre. La mobilité de l'esprit, l'impressionnabilité excessive, le désir de plaire, qui sont innés chez elles, ne deviennent des défauts que lorsqu'on les flatte et qu'on leur permet de se donner libre carrière. Il suffit de les maintenir dans de justes limites. Il faut surtout habituer de bonne heure les jeunes filles à supporter l'inévitable. C'est à leur mère à leur apprendre que la vie n'est pas une fête, qu'elles y trouveront de rudes épreuves, et qu'elles doivent s'armer dès l'enfance de résignation et de courage pour les affronter. C'est encore à elles qu'il appartient de leur enseigner l'esprit de sacrifice, l'horreur du mensonge et l'austère loi du devoir. J'estime qu'une mère qui a fondé sur ces puissantes assises l'avenir moral de sa fille a rempli la plus noble tâche qu'il soit donné à une femme d'accomplir.

II.

L'instruction n'a pas, dans l'éducation des filles, la même importance que dans celle des garçons, parce que leur avenir n'en dépend pas; il est donc encore moins rationnel de les soumettre à un entraînement nuisible à leur santé, en vue de leur faire acquérir des connaissances dont elles n'auront jamais à faire preuve.

L'inutilité du savoir encyclopédique était bien comprise autrefois. On se bornait à enseigner aux jeunes filles ce qui leur était nécessaire pour la pratique de la vie; on s'arrêtait même un peu trop tôt en chemin. Les études étaient terminées à quatorze ou quinze ans, c'est-à-dire au moment où elles commençaient à devenir fructueuses. Il en résultait, dans leur instruction, de fâcheuses lacunes, qu'elles ne parvenaient que rarement à combler. Aujourd'hui, on donne dans l'excès opposé. On veut, comme pour les garçons, leur faire tout apprendre à la fois. Elles ont été sacrifiées, elles aussi, à la manie des diplômes, et, de même que les jeunes gens sont

élevés comme s'ils devaient tous entrer à l'École normale, les jeunes filles sont traitées comme si elles devaient toutes devenir des institutrices. On a pris l'habitude, même dans les familles riches, de diriger leur éducation en vue des brevets qui permettent de suivre la carrière de l'enseignement. On les force à travailler dans ce sens; on fait passer leurs jeunes intelligences par le laminoir des programmes, et leur santé par les excès de travail que cette préparation nécessite. Il semble qu'il n'y ait d'instruction complète que celle qui a reçu sa sanction dans des examens publics. L'amour-propre des familles y a sa bonne part; mais on ajoute que le brevet est une ressource pour le cas où des revers de fortune viendraient à frapper la famille. Cette raison ne me semble pas sérieuse. C'est une éventualité qui se réalise trop rarement pour qu'il y ait lieu de s'en préoccuper; et, dans le cas où une jeune fille appelée à vivre dans l'aisance se verrait réduite à demander un moyen d'existence à son travail, il lui serait facile, avec une instruction solide et bien dirigée, d'acquérir en peu de temps les connaissances supplémentaires exigées pour les examens. Il ne faut pas oublier que l'aptitude au travail, que la facilité pour apprendre, ne sont pas le privilège de l'enfance, qu'elles s'accroissent en avançant dans la vie, et qu'une femme de trente ans, qui n'a pas cessé de cultiver son esprit, apprendra plus en six mois qu'elle ne l'aurait fait en un an, lorsqu'elle était en pension. Enfin, la carrière de l'enseignement est aujourd'hui tellement encombrée qu'elle ne peut plus être une ressource pour les femmes du monde qui voudraient y entrer.

Je reviendrai sur cette question lorsque je parlerai des pensionnats. Je me borne pour le moment à conseiller aux mères qui sont assez heureuses pour pouvoir élever leurs filles elles-mêmes, de leur donner une instruction limitée, mais solide, afin d'en faire des femmes sérieuses, distinguées, d'un esprit sage et cultivé, se contentant de faire l'ornement de leur intérieur, sans se croire forcées d'y apporter un diplôme dont elles n'auront jamais besoin.

C'est pour le même motif que les arts d'agrément leur sont nécessaires. Il en est un qui, pour la plupart des mères, les résume tous, c'est la musique, ou plutôt l'étude du piano. Cet instrument a conquis dans la société moderne une importance que ses adeptes sont seuls à comprendre. Je me garderai bien de reproduire ici les déclamations et les plaisanteries dont il a été l'objet. Pour que cette vogue se soit perpétuée, il faut qu'elle ait sa raison d'être. C'est d'ailleurs une de ces exigences sociales devant lesquelles il faut s'incliner. Dans le monde auquel ces considérations se rapportent, une jeune fille qui n'est pas en état d'exécuter d'une façon supportable l'œuvre la plus récente du compositeur à la mode, et de

jouer au besoin une contredanse ou une valse, se trouve par cela même dans un état d'infériorité que sa mère doit lui épargner.

Cet exercice, du reste, n'a d'inconvéniens que pour les jeunes filles qui ne sentent pas la musique, et qu'on oblige à s'asseoir pendant plusieurs heures devant un clavier, ou pour celles qui la sentent trop vivement, et dont elle exalte le système nerveux d'une façon déplorable. Celles-là sont de véritables sensitives. Elles ont les frissonnemens, les langueurs, les ravissemens, les exaltations des véritables artistes ; mais elles s'usent comme elles par des émotions qui les laissent énervées, tremblantes, le cœur palpitant, la respiration haletante. « Il faut, comme l'a dit Fonssagrives, veiller de près sur ces organisations rares, il est vrai, malheureusement pour l'art, mais heureusement pour l'hygiène, et les priver de sensations achetées aussi cher. » La grande majorité des élèves se tient dans une zone intermédiaire. L'étude du piano leur procure une distraction utile et des jouissances qu'elles peuvent savourer sans danger. Ce que les mères doivent éviter, ce sont les exercices interminables auxquels il faut se livrer, pendant quatre ou cinq heures par jour, lorsqu'on veut acquérir un mécanisme irréprochable. Ce talent si difficile à acquérir ne profite guère, car il ne s'entretient que par le travail, et la plupart des jeunes femmes ne le cultivent plus à partir de leur premier enfant. Quant aux mères sans fortune qui s'imposent des sacrifices pour faire de leurs filles d'habiles pianistes, afin de leur donner un moyen d'existence, c'est une illusion dispendieuse qu'il ne faut pas encourager. Il y a autant de maîtresses de piano que d'institutrices, et les premiers prix du Conservatoire trouvent à peine un nombre de leçons suffisant pour les mettre à l'abri du besoin.

La musique vocale ne demande pas autant de travail et constitue, de plus, un exercice salutaire lorsqu'on ne fatigue pas la voix outre mesure et qu'on ne la force pas à sortir de ses limites naturelles. La plupart des jeunes filles arrivent à chanter d'une mamanière agréable. C'est un talent plus sympathique que l'autre et qui n'exige pas la même perfection.

Le dessin, sans tenir autant de place dans un programme d'éducation bien compris, en fait cependant partie. Il est bon qu'une jeune fille sache tenir un crayon, ne fût-ce que pour tracer ses patrons de broderie et pour rapporter un souvenir de ses voyages. Il est bon qu'elle ait en peinture des connaissances suffisantes pour apprécier les œuvres des maîtres et en dire au besoin son avis. Enfin, il en est un très petit nombre qui, grâce à des dispositions particulières, peuvent devenir des artistes de talent. On comprend que, pour celles-là, les parens n'épargnent pas les sacrifices ; mais

ils ne doivent pas oublier que la vie d'atelier qu'il faut mener pour arriver à un résultat sérieux est essentiellement malsaine, en raison de la température élevée des ateliers et de l'odeur de peinture qu'on y respire.

Je n'ai pas parlé de la danse, parce que ce n'est plus ni un exercice ni un art d'agrément. C'est à peine si on l'enseigne aujourd'hui. Le maître à danser a disparu, comme son rival, le maître de philosophie. On en rencontre pourtant encore quelques spécimens. Ce sont, en général, des septuagénaires qui ont conservé les bons principes et l'élégance un peu maniérée du commencement du siècle. Ils apprennent aux jeunes gens des deux sexes à saluer avec grâce, à marcher, à tourner en mesure, suivant qu'il s'agit de la contredanse, de la valse ou de la polka. Les plus hardis novateurs montrent même aujourd'hui le menuet et la pavane; mais cela ne tire pas à conséquence, et l'art de la danse a vécu. Je n'en aurais même pas parlé, si cet exercice ne soulevait pas une grave question d'hygiène. Il est certain que les bals et les soirées dansantes sont des distractions aussi peu convenables pour la santé que pour le moral des jeunes filles. Les nuits passées dans cette atmosphère brûlante, saturée de vapeur d'eau, d'acide carbonique et de parfums, sont chose détestable à tous les points de vue. Je ne parle ni du danger que font courir les refroidissemens contractés à la sortie, ni de la tenue que la mode impose à ces pauvres enfans ainsi qu'à leurs mères.

Ici encore, on est obligé de faire des concessions aux habitudes du monde dans lequel on vit. Une jeune fille qui refuserait de fréquenter les soirées et les théâtres serait immédiatement classée parmi les futures religieuses, et celle qui aurait le courage de se rendre à ces réunions dans une toilette absolument différente de celle de ses amies se couvrirait de ridicule. En cela, comme pour tout le reste, il faut savoir se conformer aux coutumes de son milieu, tout en lui faisant le moins de concessions possible, et suivre la mode de très loin, puisqu'il n'est pas possible de s'y soustraire tout à fait.

Il me semble indispensable de rompre sur un autre point avec les coutumes établies. Dans les classes aisées, il n'est guère de jeune fille qui ne consacre une couple d'heures par jour à l'étude du piano; mais, c'est triste à dire, il n'en est qu'un très petit nombre qui s'occupent un peu sérieusement des soins du ménage: aussi, lorsqu'elles se marient, il leur faut passer par un apprentissage pénible et dispendieux pour s'initier aux mille détails qu'il comporte. C'est une lacune que toutes les mères devraient s'attacher à combler. Il serait si simple pour elles de s'adjoindre leurs

filles dans la direction de leur intérieur, et de leur apprendre ce que l'expérience leur a enseigné.

Il en est de même des travaux d'aiguille. Au lieu de ces broderies, de ces petits objets futiles auxquels elles consacrent tant de temps, il serait plus utile de leur montrer la couture, de leur enseigner à confectionner et à réparer leurs vêtemens, ne fût-ce que pour les mettre à même de surveiller et de diriger leurs ouvrières. Ces connaissances de premier ordre s'imposent surtout aux jeunes filles sans fortune. Celles-là devraient au moins, à défaut de dot, apporter dans leur ménage les connaissances nécessaires pour le diriger avec talent et économie.

III.

J'arrive à la culture hygiénique, et j'aurais pu commencer par là, car c'est l'élément le plus important de l'éducation de la femme. Toutes les qualités morales et intellectuelles sont stériles lorsqu'elles n'ont pas pour support un organisme capable de les faire valoir. Une femme débile et valétudinaire, fût-elle douée des plus nobles qualités du cœur et de l'esprit, est destinée à souffrir sans cesse et à faire souffrir les autres ; car ces êtres névropathiques et charmans sont d'autant plus tendrement aimés qu'on les sent plus à plaindre. Elles exercent, sur ceux qui les entourent, une fascination telle qu'on arrive à tout leur sacrifier, sans un regret, sans un murmure. Ce type de femmes fourmille aujourd'hui. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'espèce humaine va sans cesse s'affaiblissant. La science contemporaine a fait justice de cette légende, que les peuples se léguaient depuis les temps les plus reculés ; elle nous a prouvé que nos premiers parens nous ressemblaient à s'y méprendre. Si nos ancêtres immédiats étaient plus robustes que nous, c'est qu'ils développaient davantage leur système musculaire, et qu'ils n'abusaient pas autant de leur système nerveux ; c'est qu'ils menaient une vie plus rude, moins énervante que la nôtre. Les femmes surtout ont complètement changé leurs conditions d'existence. Elles se sont entourées d'un bien-être et d'un confortable qui étaient autrefois inconnus, même dans les classes les plus élevées de la société.

Au moyen âge, les plus grandes dames habitaient des châteaux perchés sur des collines, et dont le vent venait battre les murailles de tous les points de l'horizon. Il s'engouffrait dans les grands escaliers de pierre, mugissait dans les corridors, se glissait à travers les portes mal closes et glaçait, jusqu'au fond de leurs alcôves, les

habitans de ces manoirs. Les vastes salles à lambris de chêne, à stalles de granit, étaient froides comme des églises de campagne. C'est en vain que l'on jetait des troncs d'arbres tout entiers dans les cheminées monumentales, sous lesquelles on pouvait se tenir debout; la chaleur du brasier ne rayonnait pas au-delà de quelques mètres, et la température des appartemens ne dépassait pas sensiblement celle du dehors. L'habitation de ces demeures féodales n'était pas l'idéal de la salubrité, mais elles n'avaient pas l'inconvénient d'affaiblir et d'énerver l'organisme comme les hôtels élégans que les familles riches habitent aujourd'hui. L'air qu'on y respirait était vivifiant et tonique. La vie des femmes s'y écoulait tranquille, monotone, mais active ; les soins du ménage, la multiplicité des détails qu'elles surveillaient elles-mêmes dans ces grands manoirs, leur imposaient une somme de mouvement qui fatiguerait les grandes dames d'aujourd'hui. Et puis elles suivaient parfois leurs maris dans leurs chasses et dans leurs chevauchées. Entre temps, elles filaient ou faisaient de la tapisserie. Leur vie intellectuelle était bornée ; les petits incidens de la vie de château en faisaient à peu près tous les frais. De loin en loin, quelque marchand ambulant arrivait avec sa balle et étalait ses richesses sur le plancher. On admirait alors les étoffes du Levant, les bijoux apportés d'Italie, les miroirs de Venise ; on faisait sa provision de menus objets, et puis on apprenait les nouvelles, car ces voyageurs en avaient long à raconter. C'étaient là les bonnes journées ; le marchand était déjà bien loin qu'on en parlait encore. Une existence pareille semblerait à bon droit intolérable aux femmes d'aujourd'hui ; mais les châtelaines n'en soupçonnaient pas d'autre et vivaient heureuses dans cette morne tranquillité. Elles s'y maintenaient dans un équilibre favorable à la santé, et donnaient le jour à des enfans vigoureux comme elles.

La civilisation a changé tout cela. On peut dire qu'il y a plus de confortable dans la maison d'un bon ouvrier d'aujourd'hui que dans la demeure d'un grand seigneur du XVIIe siècle. L'hygiène en a fait son profit, et l'assainissement des habitations est un des plus grands bienfaits qu'elle ait apportés aux populations contemporaines ; mais toute médaille a son revers. Nos maisons sont devenues si commodes, si agréables à habiter, que les femmes s'y confinent et ont quelque peine à en sortir. Et puis, elles s'y sont créé un milieu détestable pour l'hygiène. Les architectes ont multiplié les grandes ouvertures pour permettre à l'air et à la lumière d'entrer à flots dans leurs appartemens; mais elles ont grand soin de les tenir fermées. Des stores, des rideaux épais, empêchent le jour d'y pénétrer. Toutes les pièces sont couvertes de tapis, ainsi que les escaliers

et les couloirs. Les portes sont hermétiquement closes, et les calorifères maintiennent dans tout l'appartement cette chaleur lourde et sèche qui leur est particulière. Des fleurs répandent leurs parfums dans le salon; on y élève des plantes et des arbustes exotiques. L'ameublement a le même caractère de mollesse. Les sièges sont si doux qu'on n'a pas le courage de les quitter. Il y a des femmes qui passent la majeure partie de leur journée dans cette demi-obscurité, dans cette atmosphère énervante et non renouvelée. Leurs petites filles font comme elles; elles y jouent à la poupée, s'y livrent à des distractions tranquilles. Elles y ont leurs petites réunions, où elles singent leurs mères et s'exercent au grand art de la réception, à un âge où elles auraient besoin de jouer au grand air et de s'épanouir en plein soleil, dans l'air vivifiant de la campagne. Ces enfans grandissent dans ce milieu factice, où l'imagination s'entretient de futilités ou de rêveries, où la sensibilité s'exalte par l'abus de la musique, le plus névropathique de tous les arts. Lorsqu'elles sortent, c'est pour aller, en voiture, rendre quelques visites, assister à un concert ou à une représentation de jour, passer quelques heures dans un magasin à la mode, ou faire une promenade monotone à l'heure et au lieu que la mode a consacrés.

Une existence pareille ne peut créer que des organismes chétifs, à sang pauvre, à muscles débiles, où le système nerveux acquiert une prédominance déplorable. Lorsque la puberté arrive, avec son cortège de spasmes et de vapeurs, on fait intervenir l'hydrothérapie, le fer, le quinquina, les bains de mer, et la santé se rétablit tant bien que mal. Puis arrive l'époque du mariage, avec ses émotions, ses épreuves de tout genre, et c'est dans de pareilles conditions morales et physiques que ces pauvres jeunes filles l'affrontent; et voilà comment on les prépare aux devoirs austères du ménage et de la maternité! Il n'y a pas lieu de s'étonner, après cela, du peu de fécondité des unions contractées dans des conditions semblables, et du peu de vigueur des rejetons destinés à entretenir la race dans les hautes sphères de la société.

Je sais bien que le tableau que je viens de tracer ne se rapporte qu'à un certain monde, très en évidence, mais, en somme, assez peu nombreux. Je sais qu'il y a peu de femmes à mener une vie aussi déraisonnable; mais presque toutes vivent trop renfermées. Les jeunes filles ne font pas assez d'exercice, ne vivent pas assez au dehors. Elles participent beaucoup trop à l'existence énervante de leurs mères, et, comme elles ont hérité déjà de leur tempérament et de leurs dispositions morbides, l'anémie et le nervosisme vont s'aggravant de génération en génération, avec toutes leurs conséquences.

Le luxe est maintenant à la portée de tout le monde; il faut bien en prendre son parti. Il est certain que nous ne renoncerons pas au confortable de nos maisons pour retourner dans les demeures glaciales de nos pères et pour y mener la rude vie qui était la leur; mais il est indispensable, surtout en ce qui concerne l'éducation des jeunes filles, de se tenir en garde contre les inconvéniens du bien-être exagéré et d'en contre-balancer les influences par un genre de vie mieux entendu. L'hygiène a pour cela des ressources infaillibles. Il en est trois dont le pouvoir est souverain : le grand air, l'exercice et l'eau froide.

Les enfans ont, comme les plantes, besoin d'air et de soleil. Lorsqu'ils sont bien portans, il faut les faire sortir tous les jours, quelque temps qu'il fasse. Ils s'y habituent facilement, car ils ne naissent pas frileux. Leur extrême activité leur donne, comme aux oiseaux, la faculté de réagir contre le froid extérieur. Les petites filles sont encore, sous ce rapport, moins impressionnables que les petits garçons. Celles qu'on voit grelotter au coin de la cheminée, couvertes de vêtemens de laine et redoutant le moindre courant d'air, sont malades ou mal élevées. Il règne à cet égard dans le monde des préjugés contre lesquels il faut lutter. Les mères croient avoir assez fait pour l'hygiène lorsqu'elles ont conduit leurs filles, pendant une heure ou deux, dans les belles journées, sur une promenade publique. Cela ne suffit pas; elles ont besoin d'un bain d'air quotidien et prolongé. Il faut surtout, quand elles sont dehors, qu'elles jouent, qu'elles se donnent du mouvement et qu'elles y trouvent de l'attrait. Il est indispensable de leur laisser pour cela une certaine liberté et de les diriger au lieu de les contraindre. « Le grand art de l'éducation, dit Fonssagrives, est de conduire les enfans à aimer ce qui leur est utile. Ce n'est pas une raison pour les livrer complètement à elles-mêmes ; il faut savoir leur interdire ces mouvemens violens, ces cris forcés qui ont pour certaines d'entre elles un attrait inexplicable et qui peuvent aller jusqu'à fausser le timbre de leur voix. »

Les jeux ne sont pas seulement, pour les jeunes filles, un exercice salutaire, ce doit être, comme le dit Mgr Dupanloup, l'école des mouvemens, du bon ton, de la grâce et de la physionomie. Il faut leur interdire ce qui est grossier, vulgaire, de même qu'il ne faut pas les laisser se livrer à des exercices trop violens. Il est des jeux qui demandent à cet égard une attention particulière. La course, quand elle dure trop longtemps, amène des sueurs qui ne sont pas sans danger. Le jeu de la corde, par l'émulation qu'il excite, par le désir de ne pas interrompre une série heureuse, les conduit à des efforts trop longtemps soutenus et détermine parfois des palpitations de cœur qui peuvent devenir le point de départ d'une affec-

tion organique. La danse en rond, le volant, le cerceau surtout, sont au contraire à encourager. Il en est de même du sabot, que les petites filles font aujourd'hui tourner avec tant d'entrain sur toutes les promenades publiques. C'est un jeu d'adresse et d'agilité tout à la fois, et c'est plaisir de voir la grâce avec laquelle elles le font pirouetter, en le frappant vigoureusement avec leur petit fouet de peau d'anguille.

De pareilles récréations n'ont qu'un temps et ne conviennent qu'à l'enfance. Lorsque les jeunes filles approchent de la puberté, on ne peut plus les laisser jouer sur les promenades publiques, et cependant c'est le moment où elles ont le plus besoin de vivre au grand air et d'y faire de l'exercice. Cette transformation physiologique s'accomplit rarement sans amener des perturbations dans l'organisme. Elles sont d'autant plus sérieuses que la jeune fille est plus délicate et a été élevée avec plus de ménagemens et de soin. Cette disposition maladive dont elles ne se rendent pas compte, et qu'elles ont beaucoup de peine à dominer, réagit sur leur moral et sur leur intelligence. Elle leur inspire des caprices, des répugnances, quelquefois des aversions inexplicables. Tantôt c'est une apathie, une indolence qui leur rend tout travail pénible; tantôt, au contraire, une agitation, un besoin de mouvement, une irritabilité qui contraste avec la douceur de caractère qu'elles avaient montrée jusque alors. C'est aussi le moment où les spasmes, les vapeurs apparaissent; c'est enfin l'âge où éclatent les grandes névroses quand elles y sont prédisposées.

Ce moment est véritablement critique pour les mères comme pour les institutrices. Elles ont alors deux écueils à éviter; celui de brusquer ces pauvres créatures souffrantes et d'exaspérer leur état; celui de les trop abandonner à elles-mêmes et de laisser se développer chez elles des défauts qu'il sera très difficile de corriger plus tard. Il faut alors redoubler à leur égard de douceur, de tendresse et de fermeté; faire appel à leur raison, à leur bon cœur, à leur amour-propre pour les aider à vaincre leur apathie, leur tendance à l'irritation, à la colère, à l'injustice. C'est aussi le moment où il faut s'occuper avec le plus de soin de leur santé.

La promenade, la vie au grand air, l'habitation à la campagne, sont des ressources précieuses lorsqu'on peut y recourir. Elles procurent aux jeunes filles le calme, l'appétit régulier et le long sommeil qui leur fait souvent défaut à la ville; mais encore faut-il qu'elles consentent à en user. La villégiature est sans attraits pour la plupart d'entre elles; c'est un goût qui ne s'éveille d'habitude que plus tard. Lorsqu'on les abandonne à elles-mêmes, elles ont de la tendance à mener à la campagne

la même existence qu'à la ville. Il en est qu'il faut contraindre pour les faire sortir de leur chambre ou du salon ; après un tour de jardin, une courte promenade dans le parc, elles trouvent une foule de prétextes pour rentrer et reprendre leur lecture, leur broderie ou leur étude de piano. J'ai eu l'occasion plus d'une fois de voir des jeunes filles de quinze à seize ans, habitant la campagne pendant toute l'année, y devenir aussi pâles, aussi nerveuses, aussi anémiques que celles qui ne quittent jamais la ville. Lorsque j'en témoignais mon étonnement, on m'apprenait qu'elles avaient pour le grand air et le soleil une antipathie insurmontable et qu'elles sortaient à peine de la maison. A l'âge où nous supposons les jeunes filles parvenues, les jeux sur les promenades publiques ne leur sont plus permis ; c'est alors que la gymnastique intervient avec avantage pour les remplacer par des exercices réguliers et rythmiques qui mettent en action le système musculaire tout entier. Elles s'y livrent avec plaisir lorsqu'on en réunit un certain nombre pour prendre leurs leçons en commun. L'émulation se met de la partie ; la gaîté y a sa part, et c'est merveille de voir la souplesse et la grâce avec lesquelles ces grandes fillettes sveltes et élancées évoluent autour des trapèzes, des cordes à nœuds, des barres horizontales, des échelles et des anneaux. Il est bien entendu qu'il faut apporter dans ces exercices encore plus de circonspection que chez les garçons, qu'il est indispensable d'éviter l'excès de fatigue, et qu'il ne s'agit pas de former des acrobates.

L'hydrothérapie, le troisième des moyens que j'ai énumérés en commençant, n'est pas seulement un agent thérapeutique, c'est encore une pratique hygiénique des plus salutaires. L'introduction de l'eau froide dans le régime de l'enfance est une conquête à réaliser dans notre pays. C'est chose faite en Angleterre, où le *tub* a sa place dans tous les cabinets de toilette. En France, il faudra vaincre bien des préjugés pour en arriver là, et cependant c'est la condition *sine quâ non* de cette propreté rigoureuse dont nos voisins nous donnent l'exemple et qui est indispensable à la santé. C'est le plus puissant moyen de combattre le sybaritisme de la chaleur dont j'ai déjà parlé, la tendance au lymphatisme, aux spasmes, aux congestions locales et le froid aux pieds, ce supplice de la plupart des femmes.

L'hydrothérapie, employée avec les précautions qu'elle exige, est surtout utile chez les jeunes filles à l'époque de leur formation, et il ne faut pas attendre, pour y recourir, qu'elles soient devenues malades. Elle est encore plus efficace pour prévenir les accidens de la puberté que pour les combattre. Il n'est pas possible d'avoir dans toutes les maisons des installations hydrothérapiques com-

plètes; mais il serait indispensable de les introduire dans tous les pensionnats. C'est, je le répète, une conquête à réaliser. Les bains de mer, dans la belle saison, produisent des résultats analogues; ils ont, de plus, l'avantage de joindre à l'action tonique de l'eau froide l'exercice de la natation et l'influence vivifiante de l'air marin; mais toutes les jeunes filles ne peuvent pas les supporter. Ils sont trop excitans pour les plus impressionnables, tandis que l'hydrothérapie proprement dite peut être graduée à volonté, et, quand elle est appliquée par des mains exercées, ne trouve pas de sujets réfractaires.

IV.

Je me suis étendu très longuement sur l'éducation dans la famille, parce que c'est la seule qui se prête à une direction individuelle et qu'on puisse conduire à son gré. Dans les institutions, on est forcé de faire passer tous les caractères, toutes les intelligences sous le même niveau, et, par conséquent, de se contenter de méthodes générales. Malgré son infériorité, ce mode d'éducation est une ressource précieuse pour les jeunes filles qui ne peuvent pas être élevées à la maison; mais ce refuge n'est ouvert qu'à celles qui sont riches. Dans les classes pauvres, lorsque la mère vient à manquer, c'est un désastre. Le père est absent tout le jour, et les filles, abandonnées à elles-mêmes, ne sont plus que des épaves de la famille, qui flottent au gré de tous les courans et vont bien souvent se perdre dans le torrent d'où rien ne sort plus.

Les maisons d'éducation sont de deux sortes : les unes sont tenues par des institutrices laïques, les autres par des religieuses; les premières sont de beaucoup les plus nombreuses et diffèrent entre elles suivant la catégorie d'élèves qu'elles reçoivent, le prix de la pension et le caractère des personnes qui les dirigent. Toutes les nuances de la société sont représentées, dans les pensionnats, avec leurs goûts et leurs mœurs. Dans les uns, on se préoccupe avant tout de faire des femmes du monde; dans les autres, on dirige les jeunes filles vers un but plus sérieux, et le degré d'instruction est plus élevé. Il en est enfin, mais en très petit nombre, où on tourne l'esprit des élèves vers les choses du ménage et les nécessités de la vie. Ce qui manque, en général, dans les pensionnats, c'est l'éducation physique, les exercices du corps et les soins hygiéniques. Cela tient au défaut d'espace et à l'absence de conviction chez les institutrices.

Dans les couvens, il y a généralement des dépendances considérables, de grands jardins ou même des parcs pour la récréation ou la promenade. Ce sont des établissemens créés depuis longtemps, dans des quartiers excentriques où l'espace n'a pas été ménagé. L'éducation y est plus uniforme; la règle, la méthode, les principes sont à peu près les mêmes dans tous. On compte en France soixante à soixante-cinq maisons religieuses, renfermant environ 3,500 élèves. Les principales sont celles du Sacré-Cœur, des Ursulines, des Dames de la Visitation et de l'Assomption; viennent ensuite dans l'ordre d'importance: les Augustines, qui ont trois maisons à Paris (1); les couvens de Chavagnes, celui qui a été fondé par le père de Ratisbonne, et le couvent de Picpus ou de la Mère de Dieu.

Les couvens ne sont pas uniformément répandus dans toute la France; ils sont surtout nombreux dans les départemens de l'ouest, et principalement en Bretagne, où toutes les jeunes filles appartenant aux classes riches y font leur éducation. On se loue beaucoup de la façon dont elles y sont élevées. L'instruction religieuse y est tout naturellement l'objet de soins particuliers; on pourrait même reprocher à certains d'entre eux d'y attacher trop d'importance et de perdre de vue l'objet de leur fondation, qui consiste à former des femmes pour la vie du monde, et non des religieuses. On y consacre, en général, trop de temps aux offices; cela dépend, du reste, de l'ordre auquel les maisons appartiennent et du caractère des supérieures qui les dirigent. En ce qui concerne l'enseignement, presque tous les couvens ont adopté les méthodes, les règles et même les programmes des collèges de jésuites, en se bornant à en exclure les langues mortes. Le niveau des études varie suivant les pensionnats; mais partout il s'est notablement élevé, depuis qu'on a supprimé les lettres d'obédience et exigé des maîtresses les mêmes garanties que celles qu'on demande aux institutrices laïques. On peut dire, en somme, que l'éducation que les jeunes filles reçoivent dans ces maisons est sérieuse, solide et exempte des préoccupations relatives aux examens à passer, aux diplômes à conquérir. Les élèves y sont l'objet d'une surveillance assidue, affectueuse, et conservent presque toutes des sentimens d'affection et de reconnaissance pour les femmes qui les ont élevées.

L'hygiène laisse à désirer dans les couvens comme dans les pensionnats : les soins de propreté y sont trop sommaires; le mobilier scolaire est défectueux et suranné; les récréations sont trop courtes.

(1) L'Abbaye-au-Bois, les Oiseaux et le Roule.

Quant à la manière de les employer, il est des maisons où le silence, les attitudes recueillies, les promenades graves dans les allées des jardins, passent pour l'idéal de la bonne éducation, et les élèves s'appliquent à prendre des allures de jeunes novices. Dans les autres au contraire, et particulièrement dans les maisons du Sacré-Cœur, on s'efforce, comme dans les collèges de jésuites, de faire jouer les élèves. Les maîtresses les y excitent et se mettent de la partie. Les danses en rond, la course, les barres, les échasses, les cerceaux et le jeu de crocket sont les divertissemens habituels de leurs récréations. En fin de compte, dans les familles religieuses, lorsqu'une jeune fille n'a plus de mère ou ne peut pas être élevée par elle, le couvent lui offre un asile salutaire, où la vie est calme, l'éducation honnête et l'instruction suffisante. Il s'agit seulement de bien choisir.

Les maisons d'éducation dont je viens de parler ne sont, comme je l'ai dit, accessibles qu'aux familles riches; pour les classes laborieuses, il n'y a d'instruction possible que dans les écoles publiques. On a fait, depuis quinze ans, de grands efforts pour les développer. A la suite de nos revers, l'opinion s'est émue de l'état d'infériorité dans lequel nous étions tombés sous le rapport de l'instruction. Pour le conjurer, l'état et les communes se sont mis à l'œuvre avec une ardeur égale. Des sacrifices considérables ont été faits pour créer des écoles nouvelles, les programmes de l'enseignement ont été complètement remaniés, la sollicitude des pouvoirs publics et du gouvernement s'est traduite par des lois, des décrets et des arrêtés sans nombre.

Je n'ai pas à apprécier le caractère de ces réformes ni les tendances qui y ont présidé; je ne m'arrêterai pas davantage à rechercher s'il n'aurait pas été possible d'apporter plus d'économie dans les constructions, si l'on n'a pas parfois dépassé le but et obéré sans nécessité le budget des communes. Ce qui est indéniable, c'est qu'une grande impulsion a été donnée en France à l'enseignement élémentaire. L'instruction a été largement répandue sur le pays, et nous ne tarderons pas à en constater les résultats. Les générations qui ont grandi sous ce nouveau régime arriveront bientôt à l'âge où commence la vie sociale. Elles y apporteront un degré de culture intellectuelle inconnu à celles qui les ont précédées. Ce progrès s'accuse déjà par l'accroissement de la population scolaire. Lors du dernier recensement qui a été publié en 1882, on comptait en France 74,441 écoles publiques ou libres, laïques ou congréganistes, dont 26,304 pour les garçons, 30,409 pour les filles et 17,728 mixtes. Elles étaient fréquentées par 5,049,363 enfans, dont 2,568,339 du sexe masculin et 2,481,024

du sexe féminin. Le chiffre total doit approcher aujourd'hui de 6 millions, car il s'accroît en moyenne de 100,000 par an.

L'instruction donnée dans ces établissemens est soumise à des règles communes. Elle a été profondément modifiée dans ces derniers temps par la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, et par le décret du 18 janvier 1887 rendu en exécution de cette loi. Je n'en détacherai que ce qui a trait à l'éducation des filles. Les écoles où elles reçoivent l'instruction gratuite sont : 1° les écoles maternelles; 2° les écoles enfantines; 3° les écoles primaires; 4° enfin les écoles normales pour celles qui se destinent à l'enseignement. Les écoles maternelles ont remplacé les salles d'asile. Celles-ci n'étaient guère que des *garderies* dans lesquelles les familles plaçaient leurs enfans pour s'en débarrasser. L'éducation y était nulle; en les transformant, on s'est proposé d'en faire des écoles du premier âge, d'éveiller les facultés de l'enfant sans contrainte et sans fatigue, en donnant aux leçons une forme attrayante, et en les faisant alterner avec les exercices du corps et les récréations. Ce caractère n'a pu encore leur être imprimé, à cause de la difficulté de trouver des maîtresses qui soient à la hauteur de leurs nouvelles fonctions. Les enfans des deux sexes y sont reçus de deux ans jusqu'à six, et divisés en trois sections suivant leur âge. L'enseignement, aux termes du décret du 18 janvier, doit comprendre : 1° des jeux et des mouvemens gradués accompagnés de chants; 2° des exercices manuels; 3° les premiers principes d'éducation morale; 4° les connaissances les plus usuelles; 5° des exercices de langage, des récits ou contes; 6° les premiers élémens du dessin, de la lecture, de l'écriture et du calcul.

Les écoles enfantines forment un degré intermédiaire entre l'école maternelle et l'école primaire. Les enfans des deux sexes y sont admis de quatre à sept ans. L'enseignement y est conforme au programme de la première section des écoles maternelles et à celui du cours élémentaire des écoles primaires. Celles-ci reçoivent les petites filles à partir de six ans, si elles sortent d'une école maternelle, et de sept ans, si elles sortent d'une école enfantine. Elles y restent jusqu'à treize ans révolus. Les études y sont divisées en trois cours : le cours élémentaire pour les enfans de sept à neuf ans, le cours moyen pour celles de neuf à onze et le cours supérieur pour celles de onze à treize.

Dans les écoles primaires, les sexes sont séparés et l'instruction pour les petites filles embrasse : 1° l'enseignement moral et civique; 2° la lecture et l'écriture; 3° la langue française; 4° le calcul et le système métrique; 5° l'histoire et la géographie, spécialement de

la France; 6° les leçons de choses et les premières notions scientifiques; 7° les élémens du dessin, du chant et du travail manuel (travaux d'aiguille). Après avoir reçu cette instruction, elles peuvent la compléter dans les écoles normales, où elles séjournent au moins deux ans, et dont les cours comprennent : 1° l'arithmétique appliquée; 2° les élémens du calcul algébrique et de la géométrie; 3° les règles de la comptabilité usuelle et de la tenue des livres; 4° les notions des sciences physiques et naturelles; 5° le dessin géométrique, le dessin d'ornement et le modelage; 6° les leçons de droit usuel et d'économie politique; 7° les leçons d'histoire et de littérature françaises; 8° les principales époques de l'histoire générale et spécialement les temps modernes; 9° la géographie industrielle et commerciale; 10° les langues vivantes; 11° les travaux à l'aiguille, la coupe et l'assemblage.

Les écoles normales sont destinées à former des institutrices pour les écoles publiques. Elles sont gratuites, et leur régime est l'internat. On y entre de seize à dix-huit ans, et la durée des études est de trois ans. Le programme comprend dans ses dix-huit articles toutes les connaissances précédemment énumérées et, de plus, celles qui se rapportent à la pédagogie. L'édifice scolaire a pour couronnement deux écoles normales supérieures destinées, l'une à former des professeurs pour les écoles normales de garçons, l'autre pour les écoles normales de filles.

Ces détails sont un peu longs, sans doute, et l'énoncé de tous ces programmes est de nature à fatiguer l'attention; mais il était indispensable de montrer comment l'Université comprend aujourd'hui l'enseignement primaire. Le décret qui en a fixé les bases peut être considéré comme la dernière expression du progrès, à la façon dont l'entend l'Université; or l'hygiène ne peut pas se dispenser de protester contre de pareilles tendances. Cette réglementation consacre, en les aggravant, tous les vices de notre système actuel d'éducation. Elle n'a tenu aucun compte des réclamations des hygiénistes, pas plus que des observations contenues dans le rapport de la commission d'hygiène des écoles, nommée par l'arrêté du 24 janvier 1882. Le ministre de l'instruction publique a, du reste, reconnu la nécessité de réformer cet enseignement, car il a chargé une commission d'études de la revision des programmes de l'enseignement primaire. Cette commission achève en ce moment son travail.

Si la manière dont les programmes ont été conçus laisse à désirer, leur application est plus fâcheuse encore. On fait apprendre à des petites filles qui ne savent pas lire la définition du cube, du cylindre, du cône, etc.; sous prétexte de leçons de choses, on en-

seigne à des enfans de dix ans les caractères zoologiques des différentes classes d'animaux. Lorsqu'il s'agit de travaux manuels, on ne se borne pas à leur montrer la réparation des vêtemens et du linge, les reprises et le rapiéçage, on y joint la coupe et l'assemblage avec le tracé des patrons, exécuté d'abord sur le tableau noir, puis reporté par l'élève sur le papier ou sur l'ardoise, et c'est ce côté savant de l'art de la couture qui est plus particulièrement cultivé, de telle sorte qu'on voit sortir des écoles primaires des petites filles qui savent dessiner un patron, mais qui sont incapables de repriser un bas ou d'ourler un mouchoir. C'est toujours le même travers, qui consiste à vouloir tout enseigner à la fois, et qui conduit à ne rien savoir, ou tout au moins à ne pas posséder à fond les connaissances nécessaires, parce qu'on a réparti sur une trop large surface la somme d'attention et de capacité intellectuelle des enfans.

Pour arriver à ce résultat, il a fallu maintenir les trente heures de classe par semaine, malgré l'avis de la commission d'hygiène dont j'ai déjà parlé, et qui avait proposé de réduire la durée des cours à quatre heures, deux heures le matin et deux heures le soir, avec une récréation au milieu de chaque séance. L'arrêté ministériel du 18 janvier a également consacré le principe des devoirs à faire à domicile et des leçons à y apprendre, de telle sorte que, le zèle des institutrices aidant, les petites filles des écoles primaires sont tout aussi surmenées que les garçons des lycées.

Le docteur Dujardin-Beaumetz, auquel sa fonction de médecin du lycée Fénelon et de l'École normale de Paris donne une compétence toute particulière à cet égard, a fait à l'Académie de médecine une communication d'où il résulte que la durée des classes dans les écoles primaires est de trente-deux heures et demie pour les cours élémentaires et moyens, et de trente-cinq heures pour les cours supérieurs et supplémentaires. Tout ce temps est consacré au travail intellectuel, sauf une demi-heure accordée à la gymnastique, dont l'enseignement est maintenant donné à tous les enfans des deux sexes. La petite fille qui a passé six ou sept heures en classe est en outre forcée de consacrer, à la maison, un temps assez long aux devoirs et aux leçons. En rentrant, elle doit donc se mettre immédiatement au travail, et n'a plus un instant pour aider sa mère dans les soins du ménage.

Ces travaux sans trêve sont d'autant plus nuisibles qu'ils s'exécutent dans un milieu peu hygiénique, dans un local trop petit, encombré et au milieu du bruit des autres enfans. Enfin les élèves n'ont même plus la journée du jeudi pour se distraire, car les cours d'application (cuisine, blanchissage, nettoyage) en absorbent

la majeure partie. Aux termes de la circulaire ministérielle du 27 janvier 1887, ils doivent avoir lieu ce jour-là, de huit heures et demie du matin à deux heures de l'après-midi, du 1er octobre au 1er juin, dans toutes les écoles qui possèdent un cours complémentaire. Dans mon précédent article, j'ai prouvé, d'accord en cela avec tous les hygiénistes, qu'on ne pouvait pas impunément exiger d'un jeune homme plus de huit heures de travail intellectuel par jour; il est plus déraisonnable encore d'en imposer dix ou onze à des petites filles qui n'ont pas quinze ans. C'est le même surmenage que dans les lycées, mais les inconvéniens sont encore aggravés par l'insalubrité du milieu, par la susceptibilité nerveuse et la débilité organique des sujets.

Des mobiles du même genre poussent les enfans des deux sexes dans cette voie de travail à outrance. Pour les jeunes gens, ce sont les diplômes à conquérir, ce sont les lauriers du grand concours, c'est l'entrée dans une école de l'état. Pour les jeunes filles, c'est le brevet d'institutrice, c'est l'admission dans les écoles normales. Le développement que l'enseignement primaire a pris, depuis quelques années, surtout dans les grandes villes, en a fait une carrière attrayante. C'est, pour les jeunes filles, un moyen de s'élever au-dessus de leur condition, de sortir de la situation d'infériorité dans laquelle se trouve leur famille, et de satisfaire les goûts de plaisir que tout contribue à développer en elles et qu'on semble prendre à tâche de surexciter.

Pour atteindre le but, il n'est pas d'efforts ni de sacrifices qu'elles ne fassent. Elles délaissent les soins du ménage et s'adonnent, avec une ardeur croissante, à ces études qui usent leur vie et qui le plus souvent ne les conduisent qu'à une déception. La carrière de l'enseignement, en raison même de l'attrait qu'elle excite, est aujourd'hui tellement encombrée que ce n'est plus qu'un leurre. Le 1er janvier de cette année, il y avait en France 12,741 jeunes filles aspirant aux fonctions d'institutrice, et dans ce nombre 4,174, c'est-à-dire près du tiers, pour le département de la Seine. Or, à Paris, on ne dispose, pour 1887, que de soixante places d'institutrices, dont vingt-cinq sont attribuées par avance aux élèves sortant de l'École normale. Le reste sera partagé entre les suppléantes à traitement fixe, qui ne sont pas moins de quarante. On peut juger par là du sort qui attend en province les 8,567 jeunes filles qui convoitent ces positions.

Le nombre toujours croissant des aspirantes a mis l'Université dans l'obligation de multiplier les difficultés. On a placé le concours à tous les degrés de l'enseignement, et les programmes sont devenus de plus en plus hérissés. Les jeunes filles qui aspirent à

entrer à l'École normale mènent la même existence que les candidats aux écoles spéciales. Ce sont les mêmes émotions, les mêmes angoisses, les mêmes efforts désespérés au moment suprême de la lutte, et elles ont moins de force pour les supporter. Sur quatre à cinq cents jeunes filles de quinze à dix-huit ans qui se présentent chaque année au concours pour l'École normale du département de la Seine, on en reçoit vingt-cinq. Comme elles sont internées, qu'on les défraie de tout, et qu'on leur garantit, à la sortie, une place dans les écoles primaires du département, on conçoit l'ardeur qu'elles déploient dans la lutte pour y arriver.

Celles qui y parviennent ont déjà épuisé leur santé par l'effort qu'il a fallu faire pour l'emporter sur les autres. La plupart sont atteintes de chlorose, d'anémie et d'une irritabilité qui confine à la névrose. Une fois admises à l'École normale, elles continuent leur vie de travail, car il faut qu'elles obtiennent le brevet élémentaire à la fin de la première année, celui des écoles maternelles à la fin de la seconde, et enfin, à l'expiration de leurs trois années, le brevet supérieur, sans compter celui de coupe et de gymnastique. Toutefois, le régime de l'école est pour elles un allégement. Il est moins dur que celui des écoles spéciales. Elles ont huit heures et demie de sommeil, dix heures de classe, et cinq heures pour les repas et les récréations. C'est du moins ce qui a lieu à l'École normale de la Seine. Dans cet établissement, elles ont un jardin où elles peuvent se divertir en liberté, où les études se tiennent même pendant les beaux jours de l'année; on y a disposé un gymnase couvert et des salles de récréation. Elles sont bien nourries, les dortoirs sont spacieux et bien aérés; elles trouvent, en un mot, dans cette maison, un confortable dont elles ne jouiraient pas dans leurs familles. Aussi la plupart d'entre elles se remettent-elles peu à peu. L'exercice quotidien, la gymnastique, l'hydrothérapie, la tranquillité d'esprit succédant aux émotions de la lutte, la surveillance maternelle à laquelle elles sont soumises, rétablissent l'équilibre dans leur santé à mesure que leur séjour dans l'école se prolonge. Les maladies y sont rares, et, sauf un peu de pâleur, l'aspect des élèves est satisfaisant.

Quel que soit le mobile qui entraîne les jeunes filles dans cette voie de travail à outrance, les conséquences en sont déplorables. L'immobilité, le silence, le séjour prolongé dans des classes encombrées, la contention perpétuelle d'esprit, déterminent chez elles les mêmes maladies que chez les garçons. Celles du système nerveux présentent même un caractère plus grave, si l'on s'en rapporte aux observations faites à l'étranger. M. Alphonse de Candolle a signalé, pour la Suisse, la proportion considérable des jeunes filles se destinant à l'enseignement qui entrent dans les asiles d'aliénés, et le

comte de Shaftesbury faisait remarquer, en 1883, à la chambre des lords que, sur 183 personnes appartenant à l'enseignement qui avaient été admises l'année précédente dans les asiles d'Angleterre et du comté de Galles, on comptait 145 femmes pour 38 hommes (1).

Je n'ai parlé jusqu'ici que des conséquences physiques de l'entraînement qui pousse aujourd'hui les jeunes filles vers la carrière de l'instruction publique; mais les résultats sont encore bien plus fâcheux au point de vue moral. Pour courir après ces positions d'institutrices, qui leur échappent neuf fois sur dix, elles délaissent les occupations et les devoirs de la famille; elles prennent des goûts et des habitudes qui ne sont pas en rapport avec leur situation. Elles deviennent, en un mot, des déclassées, et beaucoup d'entre elles vont recruter le bataillon des irrégulières dont le nom change souvent, mais dont la profession reste toujours la même et dont le nombre va sans cesse croissant.

Le désir de s'élever, par son instruction, dans la hiérarchie sociale, d'arriver par son travail à se faire une position indépendante, est cependant bien légitime. On ne saurait blâmer, chez les filles, l'ambition qu'on approuve chez les garçons. Il est certain que l'un des vices les plus incontestables des sociétés modernes, celui qui porte la plus rude atteinte à leur moralité, c'est l'impossibilité pour la femme d'y vivre à l'aide de son travail. En dehors de la domesticité et de certaines professions trop pénibles pour être accessibles aux organisations délicates et aux intelligences un peu cultivées, il n'y a guère pour elles de moyens honnêtes de pourvoir à leurs besoins. Les ouvrages de couture sont trop peu rémunérateurs, et, depuis l'invention des machines, ne peuvent occuper qu'un petit nombre de bras. Les emplois qu'elles remplissaient autrefois dans l'industrie et le commerce ont été presque partout accaparés par les hommes. Elles n'ont qu'incomplètement réussi dans les fonctions que les différentes administrations ont bien voulu leur confier; de telle sorte qu'aujourd'hui les femmes que des malheurs de famille plongent dans la misère, les jeunes filles qui veulent se créer une position indépendante, n'ont plus qu'un objectif: elles aspirent à donner des leçons; mais les maîtresses de français, de piano, de dessin sont aussi nombreuses que les élèves, et, quant à la profession d'institutrice, nous avons vu dans quelle mesure on pouvait y compter.

Il est impossible pourtant qu'on ne trouve pas aux femmes des emplois suffisamment lucratifs dans un pays où, presque partout, l'offre

(1) Communication de M. Lagneau à l'Académie de médecine. (Séance du 14 septembre 1886.)

de travail est inférieure à la demande. Elles sont adroites, sobres, intelligentes ; on peut compter sur leur exactitude, sur leur honnêteté. Il leur suffit pour vivre de la moitié du salaire nécessaire à un homme. Dans de pareilles conditions, il doit être possible de leur trouver des emplois, et c'est aux économistes à se charger de cette tâche. S'ils parvenaient à s'en acquitter, ils auraient plus fait pour la moralisation de la société que tous les philosophes réunis, car la plupart des femmes qui s'adonnent au vice ne le font pas par goût, mais par besoin : c'est la paresse, le défaut de principes, le mauvais exemple qui les y amènent, mais c'est la misère qui les y pousse et les y fait tomber. Une bonne éducation et des débouchés pour leurs aptitudes en sauveraient le plus grand nombre.

V.

Les programmes de l'enseignement primaire sont assez développés pour permettre aux jeunes filles de remplir convenablement les fonctions qu'on parviendra, je l'espère, à leur créer un jour. Cependant les législateurs ont pensé qu'il était nécessaire d'aller plus loin, et ils ont constitué pour elles un enseignement secondaire parallèle à celui que les garçons reçoivent dans les collèges. L'idée de cette création remonte à une trentaine d'années. Elle a souvent été reprise depuis, mais sa réalisation ne remonte qu'à sept ans. C'est la loi du 4 décembre 1880 qui a institué les lycées de filles. Il y en a aujourd'hui 45 en France, fondés par l'état, avec le concours des départemens et des villes ; ce sont des externats, mais il peut leur être annexé des internats sur la demande des conseils municipaux (1).

La durée de l'enseignement est de cinq ans, et s'étend de douze à dix-sept ans. Lorsque les élèves quittent le lycée, on leur délivre un diplôme de fin d'études, après un examen passé devant un jury nommé par le ministre. Les externes surveillées arrivent au lycée à huit heures du matin, et retournent dans leurs familles à six ou sept heures du soir, suivant la saison. Dans cet intervalle, elles ont quatre heures de classe, trois heures et demie d'études et deux heures trois quarts de récréation, sur lesquelles il faut prendre le temps du repas de midi. Les externes libres n'ont que quatre heures de classe par jour ; mais, trois fois par semaine, elles restent au

(1) *L'Enseignement secondaire des filles*, par M. Octave Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris.

lycée jusqu'à midi, et ce temps supplémentaire est consacré aux travaux d'aiguille et aux exercices de gymnastique. Les devoirs de maison et les leçons exigent de trois à quatre heures de travail.

Après avoir fondé l'enseignement secondaire, il a fallu créer une école normale de professeurs-femmes pour le donner. C'est ce qu'a fait la loi du 26 juillet 1881. L'arrêté ministériel du 14 octobre de la même année a tracé les programmes qui y sont suivis, et celui du 31 janvier 1883 a réglé le concours qui y donne entrée. Cette école a été installée dans les dépendances de l'ancienne manufacture de Sèvres. Les élèves y sont internées et entretenues gratuitement aux frais de l'état.

L'enseignement secondaire des filles a été l'objet de critiques auxquelles les passions politiques n'ont pas toujours été étrangères; mais, en laissant de côté tout esprit de parti, en faisant même abstraction de la direction donnée aux études et de la singulière morale qu'on enseigne dans quelques-uns de ces lycées, il est permis de se demander s'il était bien nécessaire de donner aux jeunes filles ce supplément d'instruction. Les législateurs ont eu pour but de faire concurrence aux pensionnats et aux couvens, qui seuls avaient été à même jusqu'alors de conférer l'enseignement secondaire. Ils ont voulu mettre celui-ci à la portée des familles sans fortune, mais ce ne sont pas celles-là qui en profitent. Ainsi, le lycée Fénelon, qui peut être considéré comme un modèle, et pour lequel on n'a rien épargné, recrute surtout ses élèves dans le monde de l'enseignement. Les filles des professeurs y sont reçues à titre gratuit. Cet établissement, fondé rue Saint-André-des-Arts, est remarquablement bien tenu. Les classes, les études sont vastes, bien aérées, le mobilier scolaire très convenable. Les cours sont un peu petites, mais ombragées par de grands arbres et entourées de préaux couverts, sous lesquels les jeunes filles peuvent jouer quand il fait mauvais temps. C'est là que se trouve le gymnase. Le personnel enseignant a été recruté avec le plus grand soin. La rétribution scolaire est extrêmement modique et ne couvre assurément pas les dépenses de la maison. Les demi-pensionnaires y font deux repas, et la nourriture y est excellente.

Les élèves paraissent jouir d'une bonne santé. Elles ne sont pas surmenées, puisqu'elles n'ont que huit heures de travail intellectuel par jour. Celles-là seulement se fatiguent qui veulent passer les examens pour l'obtention des brevets. Les jeunes filles sont, à Fénelon, l'objet d'une sollicitude bien entendue et qui atténue les inconvéniens des programmes qui leur ont été imposés par l'arrêté ministériel du 28 juillet 1882. Ceux-là sont le dernier mot du genre; c'est l'instruction encyclopédique poussée à sa dernière

limite. On a parcouru, pour les composer, tout le cercle des connaissances humaines dans le domaine des lettres, des sciences et des arts. Est-il besoin de faire remarquer combien il est illusoire de chercher à faire entrer dans des cerveaux de cet âge un ensemble de notions que la vie entière de l'homme le plus intelligent suffirait à peine à acquérir? Aussi n'en retiennent-elles que la nomenclature, et ces bribes de savoir, entassées pêle-mêle dans ces petites têtes, y forment le plus singulier amalgame qui se puisse concevoir.

On aurait été, à mon avis, beaucoup plus utile aux jeunes filles des classes laborieuses en donnant à leur éducation un caractère plus pratique, en s'attachant à développer pour elles l'enseignement professionnel, qui n'existe encore que dans les grandes villes et n'y est qu'à l'état d'essai. C'est à Paris qu'il a pris le plus de développement, et il n'y remonte qu'à six ans. La première école professionnelle et ménagère y a été fondée en 1881; trois ans après, il en existait quatre, comprenant vingt-trois ateliers et recevant 466 élèves. Ces écoles sont destinées à fournir aux jeunes filles qui se destinent aux métiers manuels un enseignement technique approprié à la profession qu'elles veulent embrasser, et les connaissances nécessaires pour tenir un ménage avec ordre et économie. Elles sont divisées en six ateliers, répondant aux spécialités suivantes : lingerie, repassage, confection, corsets, fleurs artificielles, broderies pour costumes et ameublement. Quant à l'instruction ménagère, elle comprend la cuisine, la tenue d'une maison, le blanchissage et le repassage. On y a joint récemment un cours d'hygiène. Les jeunes filles entrent dans les écoles professionnelles entre treize et quinze ans; elles n'y sont admises que munies d'un certificat d'études primaires; la durée de l'apprentissage est de deux ou trois ans. Les cours commencent le matin à huit heures et demie et finissent à cinq heures, avec deux intervalles, l'un d'une heure pour le déjeuner et la récréation, l'autre d'une demi-heure pour la gymnastique. Sur les sept heures et demie de travail, trois sont affectées aux cours primaires et quatre et demie aux ouvrages d'atelier.

L'éducation professionnelle comprend également les cours spéciaux d'enseignement commercial que la ville de Paris a institués en 1881. Ils ont pour objet de permettre, aux jeunes gens des deux sexes qui ont terminé leurs études primaires, d'acquérir les connaissances indispensables à toute personne qui veut se livrer au commerce. Ces cours ont lieu de huit à dix heures du soir. Des certificats sont délivrés chaque année, après examen public, aux élèves qui les ont suivis avec succès. 850 jeunes filles y ont assisté

en 1884. Enfin la ville de Paris, pour offrir aux jeunes filles qui désirent aborder les carrières industrielles ou artistiques les moyens de se perfectionner dans l'art du dessin et de ses applications, subventionne quatorze écoles libres où cet enseignement est donné, à titre gratuit, à un certain nombre d'entre elles.

En dehors des établissemens entretenus par les villes, l'instruction professionnelle est donnée dans tous les orphelinats. Il y en a 20 dans Paris et 234 en province. On y enseigne la couture, la lingerie, le blanchissage, les raccommodages, le repassage, la broderie et le ménage. Ces établissemens sont tenus par des religieuses. Il existe de plus à Paris 28 écoles professionnelles catholiques, dont 18 congréganistes et 10 laïques. On y admet les jeunes filles à douze ans, et la durée habituelle de l'apprentissage est de trois ans. Dans les orphelinats, comme dans les écoles professionnelles de la ville, les études complémentaires de l'instruction primaire marchent de front avec les travaux industriels. Tous les métiers accessibles aux femmes y sont représentés. On y enseigne de plus la tenue des livres, le droit commercial, l'anglais, l'allemand, le dessin d'après nature, l'aquarelle, la peinture sur porcelaine, sur faïence, sur étoffes, etc.

Dans les écoles que je viens de passer en revue, on se préoccupe surtout de faire apprendre aux jeunes filles un métier qui les fasse vivre. En Belgique, au contraire, on a pour but de leur montrer comment on doit tenir un ménage d'ouvrier. Cette notion est indispensable aux femmes de ce pays, dont presque toute la population est employée dans les usines et les exploitations minières. C'est le prince de Caraman-Chimay, alors gouverneur du Hainault, qui créa les premières écoles ménagères dans la province qu'il administrait. Son exemple fut bientôt suivi et, trois ans après, il en existait déjà une dizaine. On y reçoit les petites filles à la sortie des écoles primaires, à la condition qu'elles sachent lire, écrire et calculer. Elles en sortent à quatorze ans avec un brevet de capacité, si elles l'ont mérité. L'instruction y est plus spécialement dirigée vers les soins du ménage. On leur apprend à laver, à faire la lessive, à repasser, à nettoyer et entretenir les meubles. On leur donne des leçons de cuisine ; on leur montre à faire et à cuire le pain, ce qui est en Belgique la source d'une grande économie. Les écoles ménagères de ce pays ont été récompensées au concours international de Paris en 1878. Le prince de Chimay, leur fondateur, a reçu une médaille d'argent, et l'état les a prises sous son patronage. En France, des essais analogues ont été faits à Lyon et au Havre. Ils ont complètement réussi. A Rouen, le président de

la Société d'hygiène a ouvert un cours de cuisine scientifique qui a été suivi par des femmes et par des jeunes filles appartenant à toutes les classes de la société.

Pour achever de parcourir le cercle des écoles entretenues par l'état ou par les communes, il me reste à parler des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (1). Elles ont été créées par Napoléon Ier, le 15 décembre 1805, pour les filles, les sœurs et les nièces des membres de l'ordre de la Légion d'honneur, qu'il avait fondé trois ans auparavant. Napoléon reprenait, à cent vingt ans de distance, la tradition de Louis XIV. L'institution nouvelle répondait à la même pensée que celle qui avait fait naître la maison royale de Saint-Cyr en 1686. Le monarque absolu et l'empereur tout-puissant avaient eu le même but. Le premier avait ouvert, aux filles pauvres de sa noblesse, une école dans laquelle elles recevaient gratuitement une instruction conforme à leur condition. Le second avait voulu faire de même pour les filles de cette aristocratie qu'il venait de créer et qui, comme l'autre, était plus riche de gloire que d'argent.

Les lettres de Mme de Maintenon retracent, dans ses plus petits détails, la vie des demoiselles de Saint-Cyr. La préoccupation constante de cette habile institutrice allait à leur inspirer l'humilité, la modestie, le goût du travail, qui conviennent à des filles pauvres et destinées à le rester. Elle se plaint sans cesse de leur caractère hautain et fier et de la peine qu'on éprouve à les tenir. Il est certain que le système de compression auquel elles étaient soumises devait sembler bien lourd à ces filles de qualité, qui restaient là jusqu'à vingt ans. Le silence y était la règle, comme dans les maisons de correction. Elles n'avaient pour l'enfreindre que trois heures par jour, et il était expressément défendu de les laisser se parler bas ou causer à l'écart. L'instruction y était sommaire et presque exclusivement religieuse. L'écriture, la lecture, l'orthographe, un peu d'histoire et de littérature, constituaient, aux yeux de Mme de Maintenon, un bagage suffisant pour ces filles de petite noblesse. Pour les bourgeoises, tout cela lui semblait superflu. Il suffisait de leur faire réciter leur catéchisme, de leur apprendre à lire et à écrire.

L'hygiène, il est à peine besoin de le dire, n'occupait pas beaucoup de place dans cette éducation. Dans les lettres de Mme de Maintenon, il est pourtant question de la santé des élèves ; mais les

(1) Pour les maisons d'éducation de la Légion d'honneur, voir Jules Delarbre, trésorier-général des Invalides : *la Légion d'honneur, histoire, organisation, administration.* (Chap. XX, *Revue maritime et coloniale*, 1886 et 1887.)

prescriptions qui s'y rattachent se bornent à recommander de leur faire prendre leur quinquina et de les élever rudement. Il n'y est question ni de promenade ni d'exercices du corps. Les jeux permis étaient de nature tranquille : les volans, les échecs, les jonchets et la danse en faisaient tous les frais. De pareilles distractions n'étaient pas de nature à développer leur système musculaire; aussi les déviations de la colonne vertébrale étaient-elles communes à Saint-Cyr. C'était la préoccupation constante de Mme de Maintenon. Elle recommandait à chaque instant de s'occuper de leur taille et de leur faire porter des *corps* pour la redresser; « car si elles deviennent bossues, elles ne trouveront personne qui en veuille, n'ayant pas d'ailleurs une fortune qui fasse passer par-dessus la difformité. Élevez-les donc, disait-elle en résumant son système d'éducation, dans l'état où il a plu à Dieu de les mettre; mais n'oubliez rien pour sauver leur âme, fortifier leur santé et conserver leur taille. »

Il est curieux de rapprocher de ces principes et de ces idées la façon dont le vainqueur d'Austerlitz comprenait l'éducation des filles. Voici ce qu'il écrivait de Finkenstein au grand-chancelier, le 15 mai 1809 : « L'emploi et la distribution du temps sont des objets qui exigent principalement votre attention. Je n'ai attaché qu'une importance médiocre aux institutions religieuses de Fontainebleau, et je n'ai prescrit que tout juste ce qu'il fallait pour les lycées. C'est le contraire pour l'institution d'Écouen : il faut que les élèves fassent chaque jour des prières régulières, entendent la messe et reçoivent des leçons sur le catéchisme. Cette partie de l'éducation est celle qui doit être la plus soignée. Il faut ensuite apprendre aux élèves à chiffrer, à écrire les principes de leur langue, afin qu'elles sachent l'orthographe. Il faut leur apprendre un peu de géographie et d'histoire, mais se bien garder de leur montrer ni le latin ni aucune langue étrangère. On peut enseigner aux plus âgées un peu de botanique et leur faire un léger cours de physique et d'histoire naturelle, et encore tout cela peut avoir des inconvéniens. Il faut se borner, en physique, à ce qui est nécessaire pour prévenir une crasse ignorance et une stupide superstition, et s'en tenir aux faits, sans raisonnemens, qui tiennent directement ou indirectement aux causes premières. On examinera s'il serait possible de donner à celles qui seront parvenues à une certaine classe une masse pour leur habillement. Elles pourraient s'habituer à l'économie, à calculer la valeur des choses et à compter avec elles-mêmes. Mais, en général, il faut les occuper toutes, pendant les trois quarts de la journée, à des ouvrages manuels : elles doivent savoir faire des bas, des chemises, des broderies, enfin toute espèce d'ouvrages de

femme... Je ne sais s'il y a possibilité de leur montrer un peu de médecine et de pharmacie, du moins de cette espèce de médecine qui est du ressort d'une garde-malade. Il serait bon aussi qu'elles sussent un peu de cette partie de la cuisine qu'on appelle l'*office*. Je n'oserais plus, comme j'ai essayé pour Fontainebleau, prétendre leur faire faire la cuisine : j'aurais trop de monde contre moi; mais on peut leur faire préparer leur dessert et ce qu'on voudrait leur donner, soit pour leur goûter, soit pour leurs jours de récréation. Je les dispense de la cuisine, mais non pas de faire elles-mêmes leur pain. L'avantage de tout cela est qu'on les exerce à tout ce qu'elles peuvent être appelées à faire, et qu'on trouve l'emploi naturel de leur temps en choses solides et utiles. Il faut que leurs appartemens soient meublés du travail de leurs mains, qu'elles fassent elles-mêmes leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures. Tout cela est une grande affaire dans mon opinion. Il faut, dans cette matière, aller jusqu'auprès du ridicule. Je veux faire de ces jeunes filles des femmes utiles, certain que j'en ferai par là des femmes agréables ; je ne veux pas chercher à en faire des femmes agréables, parce que j'en ferais des petites-maîtresses. On sait se mettre quand on fait soi-même ses robes; dès lors, on se met avec grâce. La danse est nécessaire à la santé des élèves, mais il faut un genre de danse spécial et qui ne soit pas une danse d'opéra. J'accorde aussi la musique, mais la musique vocale seulement... Si l'on me dit que l'établissement ne jouit pas d'une grande vogue, je réponds que c'est ce que je désire, parce que mon opinion est que de toutes les éducations, la meilleure est celle des mères; parce que mon intention est principalement de venir au secours de celles des jeunes filles qui ont perdu leurs mères et dont les parens sont pauvres ;.. qu'enfin, si ces jeunes personnes, retournant dans leurs provinces, y jouissent de la réputation de bonnes femmes, j'ai complètement atteint mon but et je suis assuré que l'établissement arrivera à la plus solide, à la plus haute réputation... » On ne peut qu'admirer la haute raison qui a dicté ces lignes et la supériorité avec laquelle cet homme prodigieux a traité tous les sujets sur lesquels s'est appesanti son génie.

C'est à Mme Campan qu'il avait confié la direction de son œuvre et le soin d'en rédiger les statuts. Mme Campan, ruinée par la révolution, s'était décidée à ouvrir, à Saint-Germain, un pensionnat qui ne tarda pas à prospérer. Napoléon vint l'y prendre pour la mettre à la tête de la maison établie dans le château d'Écouen, par décret du 10 juillet 1806. Le succès de cet établissement le décida, trois ans après, à en fonder un second dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis, qui lui fut consacrée, avec ses jardins et ses dépen-

dances, moins l'église et les bâtimens dits du Trésor. L'année suivante, trois maisons nouvelles furent instituées pour les demoiselles de la Légion d'honneur : il n'en a subsisté qu'une seule, celle des Loges.

Les trois maisons sont régies aujourd'hui par le statut de 1881. C'est lui qui a transféré à des institutrices laïques la direction des succursales d'Écouen et des Loges, qui avait été jusqu'alors confiée à la congrégation de la Mère de Dieu, tandis que Saint-Denis a toujours été entre les mains d'une surintendante laïque. Les élèves sont au nombre de 900 (470 à Saint-Denis, 230 à Écouen et 200 aux Loges). Dans le principe, Saint-Denis devait recevoir les filles légitimes des légionnaires ayant au moins le grade de capitaine ou une situation équivalente, Écouen et les Loges les filles des soldats, sous-officiers et officiers décorés jusqu'au grade de capitaine ; mais, depuis le statut de 1881, beaucoup de mutations ont été autorisées pour donner satisfaction à des convenances de famille, et maintenant on trouve des filles d'officiers dans les trois maisons. L'âge d'entrée est le même pour toutes. Les élèves y sont admises de neuf à onze ans ; la durée des études est de sept ans, et de huit pour les vingt-cinq meilleures élèves qui se destinent au brevet supérieur.

Les programmes de l'enseignement sont aujourd'hui les mêmes que ceux des lycées de filles, et, dans les trois maisons, on prépare les élèves au brevet de second ordre, pendant les sept années qu'elles y passent. Il y a de plus à Saint-Denis, comme je viens de le dire, une classe supérieure pour le brevet de premier ordre, et les élèves qui la suivent peuvent être conservées dans l'établissement même après dix-huit ans. C'est dans leurs rangs qu'on choisit les stagiaires destinées à remplir les emplois vacans dans l'enseignement. Pendant les deux premières années, les jeunes filles ne suivent que des cours élémentaires de dessin et de musique vocale ; plus tard, celles qui présentent des dispositions particulières pour les arts d'agrément reçoivent des leçons spéciales de piano et même de peinture, tout en continuant leurs études classiques.

Dans les trois maisons, les élèves font leurs robes et entretiennent leur linge. Partout on les exerce aux travaux de couture, de coupe et d'assemblage, et, pendant les deux dernières années, on les initie aux soins du ménage, à la préparation des alimens et aux travaux de buanderie. Il y a de plus aux Loges un enseignement professionnel complet et bien organisé. On le fait suivre aux élèves qui ne montrent pas d'aptitude pour l'étude. La séparation s'opère à quatorze ans. Celles qui prennent cette direction acquièrent, dans les travaux de confection, de broderie, de tapisserie et d'ornementation, une habileté qui devient une ressource pour elles lorsqu'elles quittent la maison.

L'éducation donnée dans les maisons de la Légion d'honneur a été longtemps l'objet de critiques sérieuses. On la représentait comme futile et propre à inspirer aux élèves des goûts de luxe et de plaisir qui n'étaient pas en rapport avec la position de leurs familles. Ces préventions n'existent plus qu'à l'état de souvenir, et il suffit de visiter ces établissemens pour reconnaître combien elles sont peu fondées. Tout y est d'une austérité qu'on pourrait taxer d'exagérée. Les vieux bâtimens de Saint-Denis, avec leurs escaliers de pierre aux rampes de fer forgé, leurs cloîtres immenses, leurs hautes salles sévères, inspirent plutôt le recueillement que la dissipation et rappellent la vie calme et laborieuse des bénédictins qui les ont élevés. Le mobilier est assurément moins luxueux que celui des écoles que j'ai visitées dans Paris. Il remonte, du reste, à 1809. Les lits ressemblent à ceux des casernes, et, quant au costume, il est tellement simple qu'il en est presque ridicule. Ce qui le rehausse, c'est l'excellente tenue de celles qui le portent, leur maintien modeste, simple et sans embarras. Elles doivent ce cachet de distinction aux femmes d'un vrai mérite qui sont à leur tête, et surtout à Mme la surintendante, qui, depuis dix-sept ans, dirigeait cette grande maison avec un talent incomparable et dont tout le monde, à Saint-Denis, a déploré le départ et la mort, toute récente.

Les maisons de la Légion d'honneur ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'hygiène. Elles sont toutes trois situées en pleine campagne. Saint-Denis, avec ses dépendances, couvre 35 hectares de terrain. Devant la façade principale s'étend une pelouse immense, qu'entourent de grands bois profonds et sur laquelle on pourrait faire manœuvrer une division d'infanterie. Les potagers, les cours sont à l'avenant; les dortoirs, les infirmeries, les salles d'étude ont des dimensions analogues. Les cabinets de toilette, la salle d'hydrothérapie et le gymnase sont bien installés. Écouen s'élève sur une hauteur, au milieu des bois, dans une situation admirable. C'est un château qui appartenait autrefois aux princes de Condé et qui a été affecté à sa destination actuelle en 1808. Les Loges sont situées au milieu de la forêt de Saint-Germain. La maison n'a pas le développement de celle de Saint-Denis, mais elle suffit largement au personnel qui l'habite. Une partie de la forêt a été englobée dans le parc. Les élèves s'y promènent et passent leurs récréations en plein air. Dans les trois maisons, le costume, la nourriture, la règle et les programmes sont les mêmes, et on n'a rien épargné pour le bien-être et la santé des élèves. La dépense totale se monte à 1 million par an, et elle est couverte en entier par les revenus propres à la Légion d'honneur.

La distribution du temps y est fort sage : les jeunes filles ont neuf heures et demie de sommeil et sept heures et demie de tra-

vail intellectuel seulement. Sept heures sont consacrées à la toilette, à la prière, aux repas, aux récréations et aux arts d'agrément. Il n'y aurait assurément pas là de quoi les fatiguer, si on respectait la règle ; mais on a été conduit à l'enfreindre, depuis que les programmes des lycées de filles et la manie des brevets ont fait leur entrée dans les maisons de la Légion d'honneur. Les élèves qui se préparent aux examens sont forcées de prendre, sur les heures de récréation, le temps qu'exige ce supplément d'instruction. Aussi, à l'heure du repos, on ne voit, sur la grande pelouse de Saint-Denis, que les plus petites filles ; les grandes sont au cours ou à l'étude. Il faut convenir, toutefois, que leur santé ne paraît pas s'en ressentir. Elles ont toutes bonne apparence, et, lorsque j'ai visité ces maisons, les infirmeries étaient à peu près vides. Quant à la mortalité, il n'y a pas à en parler. En dehors des petites épidémies, dont aucun établissement de ce genre n'est exempt et qui s'observent quelquefois à Saint-Denis, rien n'est plus rare qu'un décès parmi les jeunes filles de ces écoles. Ce sont, en somme, d'excellentes maisons d'éducation, auxquelles on ne peut reprocher que d'avoir cédé trop facilement aux entraînemens de la pédagogie moderne, et d'avoir perdu de vue les vieilles et sages traditions de Napoléon Ier et de Mme Campan. Aussi, lorsqu'on a appris, dans les familles de militaires et de marins, que la commission du budget proposait de les supprimer et de les remplacer par des bourses dans les lycées de filles, cette nouvelle y a produit une véritable consternation. Elles espèrent aujourd'hui que les chambres refuseront de s'associer à cette mauvaise pensée et qu'elles ne consacreront pas, par leurs votes, une mesure que les légionnaires considéreraient comme une spoliation.

L'impression qui se dégage de la visite de tous ces établissemens, de l'étude de tous ces programmes, est parfaitement nette pour les personnes qui n'ont ni préventions ni parti-pris. C'est que l'éducation des filles réclame, comme celle des garçons, une réforme radicale. Dans l'une comme dans l'autre, la santé et le développement physique des enfans ont été sacrifiés à une instruction de mauvais aloi et à la conquête de brevets inutiles. On a fait, depuis quinze ans, des efforts considérables pour perfectionner l'enseignement, pour porter au même niveau l'instruction des deux sexes ; mais, en consacrant ainsi leur égalité, au point de vue moral et intellectuel, on a complètement oublié qu'ils n'avaient ni les mêmes aptitudes ni la même mission. On leur a imposé des programmes aussi touffus et des diplômes équivalens. Il en est résulté, pour celles qui ont voulu prendre les examens au sérieux, une fatigue que le sexe féminin supporte encore plus difficilement que

l'autre. Cette vie de labeur forcé, à l'âge où la constitution de la femme subit une transformation complète, exerce une influence fatale sur sa vie tout entière, et les résultats s'en feront plus vivement sentir, à mesure que les générations ainsi élevées arriveront à la maturité de la vie. Il est à craindre que le nombre des mères chétives, valétudinaires, incapables de donner le jour à des enfans robustes, de les bien nourrir et de les bien élever, n'aille en s'accroissant d'année en année. C'est un péril auquel il est temps d'aviser.

Les réformes à réaliser sont les mêmes que celles que j'ai signalées en parlant de l'éducation des garçons. La première, celle qui s'impose le plus impérieusement, c'est la réduction des programmes. Parmi les choses qu'on enseigne aux jeunes filles, il y en a la moitié qui ne leur servira jamais à rien; il en est qu'il est ridicule de leur apprendre et d'autres qu'il est inconvenant de mettre sous leurs yeux. J'ai professé l'anatomie pendant de longues années, j'ai passé une bonne partie de ma vie dans les amphithéâtres, et je suis blasé sur les choses qu'on peut y voir; je n'en ai pas moins éprouvé un sentiment pénible en trouvant, dans toutes les maisons d'éducation, des squelettes d'animaux et des mannequins anatomiques entre les mains de jeunes filles de quinze ou seize ans. Ce sont là des choses dont on devrait leur épargner la vue. Il faut leur accorder, comme aux garçons, plus de temps pour les récréations, leur imposer la vie au grand air, et tâcher de leur inspirer le goût des jeux et des exercices qui demandent de la force ou de l'adresse.

Enfin il est indispensable de soustraire à la tyrannie des brevets les jeunes filles appartenant aux familles riches, et de tâcher d'en dégoûter celles des classes pauvres, en leur montrant ce qu'il faut endurer de fatigues pour les obtenir et le peu de profit qu'on en retire, lorsqu'on leur a sacrifié sa santé et les plus belles années de sa vie.

JULES ROCHARD.

LÉON FAUCHER

ET

SA CORRESPONDANCE

Dans sa séance du 18 juin 1851, l'assemblée législative discutait un projet de loi présenté par le ministre de l'intérieur, qui s'appelait M. Léon Faucher. Un député de l'extrême gauche, un montagnard, comme on disait alors, prononça un discours violent, et le ministre commença sa réponse en ces termes : « Je ne viens pas répondre, je viens protester. Je prends au sérieux, malgré l'étrangeté de la forme, l'abominable discours que vous venez d'entendre. » Aussitôt toute la Montagne se lève en tumulte et le rappelle à l'ordre. On se précipite au pied de la tribune, on interpelle, on apostrophe l'insolent, on lui montre le poing : « Il n'y a d'abominable, lui crie-t-on, que vos exécrables sentimens. » La droite, à son tour, s'élance dans l'hémicycle et cherche à couvrir les cris par ses bravos; le général Changarnier se fait remarquer entre tous par la vivacité de ses gestes et de ses applaudissemens. La séance est interrompue pendant dix minutes. Enfin le ministre réussit à se faire entendre, et, se souvenant d'une parole célèbre : « Vos injures, répliqua-t-il aux montagnards, ne s'élèveront jamais à la hauteur de mon dédain... Je ne suis pas ici pour ma propre cause; j'ai l'honneur de représenter le gouvernement, je crois être l'organe de la majorité, et je suis certain de défendre la société. Cela me donnera la force de remplir mon devoir jusqu'au bout. » Ce n'était pas la première fois que son attitude hautaine et son éloquence agressive pro-

voquaient de telles scènes. Il ne les craignait pas; souvent même, il les cherchait. Ce sanglier se plaisait à braver la meute; aiguisant ses fortes défenses, il avait décousu plus d'un chien.

On peut trouver quelque douceur à braver les colères de ses ennemis, mais il est toujours cruel d'être abandonné par ses amis. Léon Faucher avait connu ce chagrin, deux ans auparavant, lorsqu'il était ministre de l'intérieur dans le premier cabinet présidentiel. A la veille des élections de l'assemblée législative, il avait adressé à ses préfets une dépêche télégraphique qui fut affichée et qui causa quelque émotion. Son procédé parut indiscret, et, dans une des dernières séances de la Constituante, un vote de blâme fut proposé contre lui : 519 voix contre 5 condamnèrent la dépêche, près de 400 députés s'abstinrent, et il donna sa démission. Il écrivait à un ami : « Ma politique a été déjouée par la trahison et par la faiblesse. J'ai eu beau rétablir l'ordre, reconstituer une administration, relever l'autorité, déjouer les complots, la pusillanimité des uns, l'impuissance ou l'envie des autres a fait plus que contrepoids... Je ne cache à personne que, déterminé à résister à une censure partie de la Montagne, je ne voulais pas rester après l'abandon et l'ingratitude des modérés, après la trahison de quelques-uns. Ceux qui avaient cru apaiser les montagnards en me sacrifiant doivent être bien détrompés. Le président de la république, auquel je me suis sincèrement attaché, a fait les plus vives instances pour me retenir. Mais je ne rentrerai pas aux affaires, si je dois y rentrer, avant que la prochaine assemblée ait réparé le vote que je viens d'essuyer. » Cette réparation lui fut accordée, et il pouvait écrire quelques jours plus tard : « Le succès a été complet, je suis vengé et je pars... Ma santé a résisté aux fatigues de ces cinq mois de gouvernement; mais la tribune abordée tous les jours en présence d'une assemblée hostile a brisé ma voix. J'ai contracté une affection du larynx qui ne peut être radicalement guérie que par l'usage des Eaux-Bonnes. »

Il ne rentra aux affaires que le 10 avril 1851. Une autre amertume, une de ces douleurs dont on ne se console pas, lui était réservée. Il devait découvrir que ce prince-président, à qui il s'était sincèrement attaché, avait abusé de sa candeur, s'était joué de lui, que toutes les peines qu'il s'était données pour déjouer les complots, pour rétablir l'ordre et l'autorité, n'avaient servi qu'à préparer un coup d'état, auquel il avait toujours refusé de croire. On pouvait l'accuser d'avoir été le complice involontaire d'un événement qu'il exécrait, et sa destinée le condamnait à faire pénitence de sa vertu.

La carrière politique de cet homme distingué, mort à cinquante-deux ans, ne fut pas heureuse et fut bien courte. La révolution de février l'avait mis en vue et poussé au premier plan. Il fut ministre cinq mois en 1849, six mois en 1851, et dans l'intervalle il joua comme

meneur d'opinion, comme chef de parti, un rôle considérable dans l'assemblée législative. Peu de temps lui suffit pour donner une haute idée de lui, de ses talens d'administrateur, de l'énergie de son caractère, de l'action qu'exerçait dans les grands débats son éloquence batailleuse, trop rigide, un peu sèche, qui, de l'aveu de ses amis, manquait de liant et ressemblait trop à un perpétuel défi. Il excita bien des haines; mais après avoir épluché ses comptes, ses ennemis durent avouer qu'il était « le plus honnête des coquins, » et son intrépide courage ne fut jamais contesté de personne. Il put jouir de sa gloire. Dans une des retraites qu'il fit à Cauterets, comme, assis sur un banc, il causait paisiblement avec sa femme, un paysan, qui avait l'air fort affairé, l'aborda en lui disant : « Je viens de faire quatre lieues pour voir le fameux ministre de l'intérieur; on m'a dit qu'il était par ici. Je le cherche, je ne peux le trouver. » Il ne se nomma pas, et le paysan continua de chercher. O vanité des gloires humaines, qui se dissipent en fumée! quel paysan de France connaît encore aujourd'hui le nom de Léon Faucher? Mais on ne saurait s'occuper de l'histoire de la seconde république sans l'y rencontrer à chaque pas, et ceux qui ont lu ses livres ne les ont point oubliés. On vient de rééditer le recueil de ses lettres, de ses discours, précédé d'une intéressante et pieuse notice biographique écrite quelques années après sa mort. L'homme qui se montre à découvert dans ces deux volumes était assurément quelqu'un (1).

Les premières années de ce Limousin avaient été sévères. Une femme d'esprit, dégoûtée des biens de ce monde, demandait au ciel, comme suprême faveur, « la paix et un radis. » C'est ainsi qu'elle définissait le bonheur. Léon Faucher, dans son enfance, n'avait pas toujours le radis, et la paix n'habita pas longtemps l'humble maison où il était né le 8 septembre 1803. Ses parens quittèrent Limoges pour Toulouse, et bientôt ils se séparaient. Resté seul avec sa mère, il l'aidait à vivre, s'associait à ses ouvrages d'aiguille, dessinait des festons, des broderies, et, comme le dit la notice, pour pouvoir gagner 3 francs par jour, il se rendait coupable de larcin, dérobait des chandelles à cette mère vigilante, qui les lui cachait afin qu'il ne prît pas sur son sommeil.

A peine fut-il élève de seconde, il donna des répétitions. A dix-neuf ans, il partait pour Paris, sans autre ressource que ses habitudes laborieuses et son indomptable volonté. A vingt-trois ans, il suppléait un professeur de philosophie et s'affublait de lunettes pour inspirer quelque respect. Il concourut pour l'agrégation, il fut classé au premier rang,

(1) *Léon Faucher. Biographie et correspondance, vie parlementaire*, 2 vol. in-8°, 2e édition. Paris, 1888; librairie Auguste Thomas.

mais M. de Frayssinous le fit injustement exclure. Il n'avait pas les opinions qui procuraient alors les places et les honneurs. « Je me courbe sur les livres, écrivait-il le 13 septembre 1827, je me mets en quatre, et je vois avec douleur que je ne suis pas en état d'espérer le succès. Nous sommes seize concurrens pour trois places; la plupart sont des ecclésiastiques bien recommandés, comme vous pouvez le penser, et qui se croient de rares connaissances en philosophie. On m'a cherché des chicanes, on ne voulait pas m'admettre à concourir; il a fallu demander certificats sur certificats, protection sur protection... J'ai été obligé de faire dire à ces messieurs ce que j'ai été, ce que je suis, et un peu plus ils auraient voulu savoir ce que je serai. J'aurais alors répondu comme Ésope : « Je n'en sais rien, » de peur d'élire domicile en prison. » Après avoir été voltairien, puis un disciple fervent de Rousseau, il était devenu, selon sa propre expression, « un platonicien catholique comme la primitive église. » Encore était-il moins catholique que platonicien, car, cinq ans plus tard, il écrivait au père Enfantin : « Longtemps avant que vous eussiez dépouillé le matérialisme, je n'étais plus chrétien, j'étais religieux, et je voyais les choses du point de vue de l'avenir, du haut de la philosophie, de l'histoire, dont vous avez depuis tant abusé. » Il n'était pas de ces gens qui se font humbles pour arriver et qui croient toujours ce qu'il est utile de croire.

Délicat de santé, il avait cette force de caractère qui résiste à tout, et, comme il le disait lui-même, « quelque chose de la persévérance anglaise et beaucoup de l'ardeur gauloise du bon vieux temps. » Il raconte dans ses lettres qu'il fut obligé plus d'une fois de demander à dîner à un ami, que plus d'une fois il dut se coucher avant l'heure faute d'huile pour ranimer sa lampe qui se mourait, que souvent aussi son manteau lui tint lieu du feu qui ne brûlait pas dans sa cheminée. Mais il pensait que, quand on n'a rien, on est riche d'espérance, et que l'espérance est l'aurore du bonheur. Il s'était acquis de précieuses amitiés, auxquelles il demeura toujours fidèle, et à la fidélité il joignait un don rare, la grâce dans les attachemens. Avant de quitter Toulouse, il passait ses jours de vacances à Martres, chez M. Bellecour. « L'heureux couple de jours que je vais passer! Je reverrai M., Mme et Mlle B..., le cresson, les rosiers, la pervenche. J'entendrai la harpe. » Martres lui resta cher, il ne l'oubliait pas à Paris; malgré la distance, il s'arrangeait pour y retourner : « Vous m'attendez, et je suis impatient d'arriver. Je ferai dans votre salon, en quelques minutes, le chemin d'une année. Je vais m'asseoir sur tous les fauteuils, parler à toutes les gravures, deviner tout ce qui s'est dit et fait pendant mon absence... Je vais tomber sur vos raisins comme la grêle... Ne m'oubliez pas auprès de vos dames; je les aime comme un enfant gâté; mais quand je consulte ma glace, je ne retrouve plus les

joues qu'elles m'avaient faites : le travail s'y est gravé jusqu'à l'os. Je leur demanderai de me gâter encore. »

Ce travailleur opiniâtre et condamné aux abstinences, ce reclus, cet ours, comme il s'appelait lui-même, renseignait Mme Bellecour sur les modes. Il lui apprenait, en 1829, que les manteaux se portaient en laine anglaise, fond rouge rayé de noir, mais que les raies n'étaient pas croisées comme dans les étoffes écossaises; que le collet était large, froncé et de droit fil; qu'au lieu d'agrafes, on y attachait de grandes cordelières; que la forme des chapeaux était *très en l'air*, en gros des Indes de toutes couleurs, avec des rubans de gaze. Il terminait sa lettre en déclarant « qu'après Dieu viennent les dames. » Il avait eu comme un autre ses aventures. « Vous savez qu'une malheureuse passion m'a fait sortir de mes principes pendant quelque temps. C'est ce qui devait arriver à un cœur chaud et novice, à un jeune homme sage. Que voulez-vous? j'ai été pris par les dehors de la vertu. » Mais il avait formé d'héroïques résolutions; il se promettait d'avoir désormais le courage de la froideur, de se tenir sur la défensive, de se permettre à peine un propos galant, d'expier ses vieux péchés par une sagesse à toute épreuve : « Dites à Mme Bellecour que je ne me fondrai plus en soupirs; j'ai profité de ses conseils. Figurez-vous le jeune homme pâle, qui soufflait pour arriver jusqu'à l'hôtel d'Espagne, sortant à sept heures du matin pour rentrer à cinq du soir, allant du Marais à Saint-Jacques, à Saint-Germain et au faubourg Saint-Honoré par 30 degrés de chaleur, déjeunant sur le pouce et dînant à vingt sous, vous le croyez mort; point du tout, il est un peu plus grand, ses joues sont colorées, il n'est pas bien gras, mais il se porte bien, la campagne fera le reste. Conclusion : que mon tempérament s'est beaucoup fortifié, et qu'en continuant mon régime de sagesse, mon cher mentor, dans dix ans, je serai exquis à marier. »

Douze ans plus tard, il écrivait à un Anglais de ses amis : « Soyez indulgent, jeune et brillant célibataire, pour les hommes qui se rangent et qui se réfugient dans le bonheur conjugal. » Il lui racontait ses transports, ses ravissemens qui ne prenaient point de fin, ses distractions amoureuses, ses délicieux enfantillages, des joies qui lu paraissaient plus suaves que les meilleurs tableaux de Greuze. Il faisait à la fois, disait-il, un mariage de parfait amour et de parfaite convenance : les situations, les âges, les sentimens, tout était assorti; pour tempérer la fougue de son caractère, il épousait la douceur même. Le bonheur était venu, mais il arrivait tard, et il est bon que pauvres ou riches, le bonheur soit la première figure que nous apercevions ici-bas dès notre entrée dans ce monde. Peu importe qu'il nous quitte, qu'il s'en aille, qu'il nous chagrine par ses infidélités; on l'a vu, on s'en souvient, on croit en lui, on l'espère, et, quand il revient, on le

salue comme une vieille connaissance, on lui dit : Oui, c'est bien toi! Les jeunesses trop dures laissent toujours des traces, on en porte à jamais la marque; la blessure se ferme, la cicatrice reste. Après s'être battu contre la vie, Léon Faucher se battit contre les hommes; il avait été sévère pour lui-même, il le fut pour les autres. S'il avait rencontré plus tôt le bonheur, son éloquence s'en serait ressentie; elle aurait peut-être acquis cette heureuse facilité, cette aisance, ce moelleux, ce liant qui lui manqua toujours.

Lorsque éclata la révolution de 1830, il se vouait encore à l'enseignement, et il employait ses jours et ses nuits à l'étude. « Dieu! si j'étais riche! s'écriait-il. Je voudrais six mois de l'année me faire ermite, dans un petit manoir où je lirais et écrirais à mon aise. Je m'entourerais de tous les monumens historiques du passé, et, là, je vivrais avec les morts. » Excellent humaniste, il préparait une traduction d'Aristote en douze volumes, et, pour se récréer, il traduisait *Télémaque* en grec. La révolution l'arracha à ce qu'il appelait « le grabat de la philosophie. » La fièvre de la politique lui brûlait le sang; adieu Télémaque et Aristote! Il rompit avec les morts, ne voulut plus avoir affaire qu'aux vivans. Il fit ses débuts dans le journalisme, où il traversa bien des épreuves; il eut plus d'un cheval tué sous lui. Pendant qu'il rédigeait *le Courrier français*, il commençait à écrire ici même des articles fort remarqués, il en publiait d'autres dans *la Revue de Paris* et dans un recueil anglais. En 1844 paraissaient ses *Études sur l'Angleterre*, qui firent sensation. Mais sa renommée de publiciste, d'économiste, ne pouvait suffire longtemps à son ambition dévorante. Il rêvait de prendre part aux événemens, d'entrer à la chambre; les orages des assemblées l'attiraient. La fortune, qui ne le gâta jamais, lui fit acheter sa victoire par trois échecs successifs. Enfin les Rémois mieux informés rendirent justice à son mérite comme à son caractère, et, en 1845, il était député.

Il jugea toujours avec une extrême rigueur la monarchie de Juillet. Il parlait avec mépris de ce corps électoral où le paysan qui payait 200 francs d'impôt et l'épicier patenté régnaient souverainement. Il goûtait peu le gouvernement personnel de Louis-Philippe, qu'il définissait le prince le plus entêté de sa propre capacité et le moins constitutionnel qui fût au monde. Il ajoutait qu'on gouverne mal un pays dont on a été absent un quart de siècle. Il avait écrit dès 1835 : « Notre soleil n'éclaire pas mieux à deux cents pas qu'à deux cents lieues. C'est un astre très bourgeois, qui tourne pour lui seul et s'use en tournant.» La politique de la paix à tout prix révoltait son patriotisme et sa fierté. Il disait : « Nous pataugeons; ce n'est pas seulement une halte dans la boue, c'est une halte dans le vide. Nous sommes des ombres et nous vivons comme des ombres. »

Ses sympathies se partageaient entre M. Thiers et M. Odilon Barrot; mais il critiquait souvent leurs idées et leur conduite : « La nature ne m'a coulé dans le moule ni de l'un ni de l'autre. Je suis plus jeune qu'eux, plus désintéressé du passé et nourri d'autres études. Je suis peut-être le seul homme en France qui unisse le sentiment de la liberté commerciale à celui de la liberté politique. » Il pensait que la grande affaire, le grand problème à résoudre, était d'organiser la démocratie, et il ne craignait pas de déclarer qu'il y a une part de vérité dans le socialisme : « Si la propriété était sérieusement menacée, pensez-vous que vous la sauveriez par des lois atroces et des charges de cavalerie? Que l'on punisse ceux qui prêchent le pillage, ce n'est que justice; mais qui empêchera que les conditions de la propriété ne soient le sujet d'un débat qui durera autant que le monde?.. Qu'est-ce, je vous prie, que la révolution française, sinon une transformation de la propriété territoriale? Ne voyez-vous pas que la même révolution se prépare dans l'industrie?.. On fait des lois contre la discussion!.. En vérité, nous ressemblons à des enfans qui, ayant bronché contre une chaise, la traitent à coups de pied en se relevant. »

Il avait la dent dure; il le prouva par l'âpreté des censures qu'il prononçait, en toute occasion, contre la politique de M. Guizot. Il l'accusait de mettre ses grands talens « au service d'un système de matérialisme, » de chercher dans les intérêts un dérivatif aux idées libérales. « La crise présente, écrivait-il le 22 juin 1846, rappelle trait pour trait la situation de la France en 1826 et 1827. C'est la même activité industrielle, la même fièvre de spéculations, le même besoin de richesse, la même lassitude de conviction, le même sommeil d'idées et de sentimens généreux. La diversion que M. Guizot a voulu faire au moyen des chemins de fer, M. de Villèle l'avait tentée à l'aide des fonds publics, et M. de Polignac lui-même la cherchait dans un développement nouveau de canaux et de routes. » Il ajoutait : « L'âge du roi permet de prévoir, à bref délai, un changement de régime. Si le changement de régime n'était pas précédé d'un changement politique, je craindrais pour la solidité de la monarchie. » Il se plaignait que le ministère conservateur réduisît tout l'art du gouvernement à l'art de ne rien faire, à la parfaite immobilité. Il lui reprochait de ne se maintenir au pouvoir que par la corruption des mœurs électorales et par des lois de rigueur. Il traitait d'impuissans ceux qui répriment, faute de savoir gouverner. Il était loin de prévoir que lui-même, quelques années après, recourrait aux lois répressives pour sauver son pays, et que plus tard encore, devenu ministre pour la seconde fois, il chercherait dans les travaux publics un dérivatif aux passions révolutionnaires. Il ne prévoyait pas non plus que, dans la fameuse séance du 18 juin 1851, il emprunterait à M. Guizot la plus hautaine de ses ri-

postes pour la jeter à la tête de ses ennemis. Un homme d'opposition ne doit jamais dire aux fontaines qu'il ne boira pas de leur eau, ni aux gouvernans qui lui déplaisent que, si un jour il arrive au pouvoir, il ne fera pas ce qu'ils ont fait.

Il faut excuser les contradictions qui ne sont que l'effet des circonstances. Si Léon Faucher était entré aux affaires dans des temps paisibles et réguliers, ce partisan résolu du progrès se serait fait gloire d'abolir les abus qu'il avait censurés, de préparer quelques-unes des réformes qu'il prêchait depuis longtemps, de combattre les routines, les superstitions administratives, l'idolâtrie des paperasses. Mais on vivait dans le trouble, dans la confusion, dans l'anarchie : tout était remis en question, même la société. Il se désoccupa de tout autre soin que de présenter des projets de lois contre les clubs, contre les agitateurs, contre les réunions publiques, contre la presse rouge, d'adresser à ses préfets des circulaires sur les grèves, sur les emblèmes séditieux, sur les sociétés secrètes. Il s'était moqué des médecins qui ne connaissent que l'émétique et la saignée ; à son tour, pour sauver son malade, il le saignait à blanc ou lui administrait d'énergiques vomi-purgatifs.

Ce qu'on pouvait lui reprocher, c'était l'âpreté, l'intolérance de ses nouvelles opinions. « Nous sommes tous pétris de faiblesse et d'erreurs, a dit un philosophe; pardonnons-nous réciproquement nos sottises. » Il ne savait pas pardonner ni verser de l'huile sur les plaies. Il pensait qu'un gouvernement qui s'abandonne mérite de périr, et il regardait l'indulgence comme le plus dangereux des abandons. Il avouait lui-même que sa raison était quelque chose de passionné. Il ne se mettait pas en peine de justifier ses variations. Tout fraîchement converti aux doctrines conservatrices, et encore revêtu de la robe du néophyte, il était devenu évêque d'une église où il s'était promis de ne jamais entrer, et son zèle était amer : il prononçait l'anathème non-seulement contre les socialistes, qu'il traitait d'hommes de rapine et de sang, mais contre les libéraux qui discutaient l'opportunité de ses lois répressives. Il leur disait : « Vous êtes le parti du désordre. » Il avait étudié la philosophie et l'histoire ; il aurait dû savoir qu'il y a bien des façons d'entendre l'ordre, que pour un grand inquisiteur, quiconque condamne les autodafés est un homme de désordre. Il disait aussi : « Nous sommes le parti des honnêtes gens. » Hélas ! les honnêtes gens ne sont pas un parti ; ce sont des individus de tous états et de tout poil, différant d'humeur, de couleur et de visage. Rassemblez-les, la morale exceptée, ils ne s'entendent sur rien.

Les montagnards lui en voulaient surtout d'avoir découvert et déjoué le complot du 19 janvier 1849, où disparut piteusement par un

vasistas la gloire d'un tribun dont il avait dit : « Quand on est à peine l'ombre du voluptueux Barras, on a mauvaise grâce à faire appel aux souvenirs les plus austères ou les plus patriotiques de la Convention. » Léon Faucher n'était plus ministre quand il attacha son nom à la fameuse loi du 31 mai 1850, qui exigeait trois ans de domicile pour l'exercice des droits électoraux. Il en fut l'infatigable et intrépide rapporteur. On n'osait pas proposer l'abolition du suffrage universel, on l'escamotait. Pour justifier ce tour de gobelets, le rapporteur multipliait les subtilités. Il déclarait « que la nouvelle loi ne restreignait pas le droit de suffrage, qu'elle en restreignait seulement l'exercice, et que c'était bien différent. » Il ajoutait : « Cette loi dit que, pour être électeur, il faut avoir trois ans de domicile. Est-ce qu'un citoyen quelconque n'a pas ce droit? Est-ce qu'il n'est pas dans la nature de l'homme d'être domicilié quelque part, d'y planter sa famille et d'y vivre au milieu de ses parens, de ses amis? » On rayait de la liste des électeurs tous les nomades, en leur disant : Qui vous empêche de vous fixer? On affectait d'oublier qu'il y a des métiers nécessairement nomades. On aurait pu, en vertu du même raisonnement, rétablir le cens et affirmer qu'on ne touchait pas au suffrage universel. Qui empêche un Français d'avoir des rentes? La Montagne éclatait en sarcasmes, en invectives, en lazzis, en injures. Mais le rapporteur ne tenait pas les injures pour des raisons, et il fit passer sa loi. Il ne se doutait pas des conséquences fatales qu'elle devait avoir avant peu pour sa fortune politique et qu'elle était grosse d'une perfidie, grosse d'un coup d'état.

Il employa tout le temps de son dernier ministère, qui dura du 10 avril au 26 octobre 1851, à résoudre un problème insoluble. Il y dépensa toutes les ressources de son esprit, il y usa sa tenace volonté. Son plus cher désir était d'établir un accord durable entre le président de la république et la majorité conservatrice et monarchique de l'assemblée législative. Il était trop clairvoyant pour ne pas avoir reconnu que désormais le seul homme populaire de France était le prince Louis-Napoléon, que le paysan était pour lui, et qu'en 1852, malgré l'article 45 de la constitution, les campagnes le rééliraient. Cette réélection illégale lui semblait un grave péril, auquel il fallait parer à tout prix. Il se multipliait pour obtenir que la majorité recherchât les moyens de reviser la constitution, d'abroger le fatal article 45, et prît son parti d'accorder au président un témoignage de sa confiance en lui renouvelant son bail. Malheureusement, cette majorité y était peu disposée. Elle ne voyait dans le prince qu'un occupant provisoire, un régisseur chargé de remettre la maison en état, d'y faire toute sorte de grosses et de menues réparations, d'essuyer les plâtres et de céder

ensuite la place au vrai propriétaire. Mais le prince se regardait lui-même comme le vrai propriétaire, il avait ses titres dans sa poche, et il n'était pas d'humeur à travailler pour les autres.

On se regardait de travers. Un rameau d'olivier à la main, le ministre de l'intérieur prêchait la paix; s'adressant tour à tour à chaque partie, il se portait fort pour l'autre, se rendait caution de son innocence, répondait de ses bonnes intentions. Il disait au président : « La majorité a ses préjugés, ses faiblesses, ses mauvais jours, ses aigreurs; dans le fond, elle est bonne personne; gardez-vous de rompre avec elle, vous feriez la joie des montagnards, vos communs ennemis. » Il disait à la majorité : « Craignez d'engager la guerre avec le pays en livrant bataille au président, l'avenir est à lui, vos soldats vous abandonneraient. Vous avez tort de soupçonner Louis-Napoléon; il n'a pas la mine aussi sournoise que vous le pensez, ses goûts sont simples, modestes, il se contentera des droits que vous voudrez bien lui reconnaître. J'atteste le ciel qu'il ne songe pas à se faire empereur. » Il n'est pas de métier plus ingrat que de chercher à rétablir la paix dans un ménage désuni : le réconciliateur se met tout le monde à dos. On s'était épousé non par inclination, mais par calcul, et on entendait ne s'être marié que pour un temps; de part et d'autre, on s'était ménagé des cas de nullité, et à chaque instant des querelles éclataient : on parlait de séparation, de divorce. L'honnête et pacifique entremetteur perdait ses peines. La femme était acariâtre, ombrageuse, défiante, pleine d'arrière-pensées; le mari souriait mystérieusement, en tortillant son épaisse moustache; il avait son idée, et il la préférait à sa femme.

Léon Faucher connaissait mal l'homme mystérieux et compliqué dont il fut deux fois le ministre. Il ne le croyait pas de la race des grands ambitieux; il le jugeait incapable de méditer un coup d'état, plus incapable encore de l'exécuter avec succès. Ce mélange de sentimens élevés et d'une ambition sans scrupules, cette sensibilité délicate, ce don de séduction mis au service des projets sombres, cette étrange combinaison des pratiques napoléoniennes avec des habitudes de conspirateur qui avait appris la vie dans les sociétés secrètes, un art de parvenir où l'imagination tenait une grande place, la science des procédés par lesquels on frappe et on émeut les foules, les utopies mariées aux calculs, une âme à la fois généreuse et trouble, la fixité dans les idées confuses, le fatalisme d'un joueur qui se flattait de posséder dans son nom un irrésistible fétiche, — Léon Faucher n'avait pas su deviner ce sphinx.

Il reprochait au président de commettre des fautes, de faire de la politique de fantaisie; il s'en prenait « à l'entourage, à ces conseillers faméliques, mal famés et mal intentionnés, qui le poussaient aux

aventures. » Ce qu'il prenait pour des incartades était un système de conduite savamment concerté. Dès son avènement à la présidence, Louis-Napoléon joua un double jeu. Il se servait de ses ministres et de la majorité conservatrice pour remettre à l'ordre les factions et les factieux; mais de temps à autre, s'adressant à la nation, il lui disait plus ou moins clairement : « Ces conservateurs avec lesquels j'ai l'air de m'entendre, n'allez pas croire que je les aime, je les subis. Il vous ont pris le suffrage universel, je vous le rendrai. Je m'appelle lion, je suis l'héritier du grand Napoléon, je suis l'empire démocratique ou la démocratie autoritaire. » Il y avait naguère en Espagne un roi qui excellait, comme beaucoup de ses sujets, dans l'art de parler par signes. Ce roi avait plusieurs amies très intimes dans le corps de ballet, et on raconte qu'un soir, à l'Opéra de Madrid, peu de temps après son second mariage, pendant que la reine, assise au cordon, était tout attentive au spectacle, debout derrière elle, il parlait constamment des yeux et des doigts à telle danseuse, qui lui répondait. Ainsi causait avec la France, par-dessus la tête de la coalition monarchique, un président qui aspirait à devenir l'empereur Napoléon III.

Il prodiguait les caresses, les attentions aimables, à son ministre de l'intérieur : « Ah! ma petite ennemie! disait-il, le 10 avril, à Mme Faucher, qui avait détourné son mari de rentrer aux affaires; on me fait donc de l'opposition! on voulait me priver des lumières de mon cher ministre! » il avait besoin de lui pendant quelques mois encore. Mais, peu après, il prononçait à Dijon un discours qui fit du bruit et dans lequel il accusait l'assemblée « d'être un obstacle à tous ses projets d'améliorations populaires par un refus de concours, qu'elle ne lui accordait que pour les lois répressives. » On ne pouvait parler plus nettement. En sortant du banquet, Léon Faucher donna sa démission; pour obtenir qu'il la retirât, le prince jeta son discours au feu. Léon Faucher se flattait qu'à la longue il ferait l'éducation de cet homme qui ne savait pas encore la politique, qu'il l'obligerait à compter avec ses résistances respectueuses, qu'il le convertirait par degrés au système représentatif. Dès qu'il arrivait au pouvoir, il devenait optimiste : « J'ai une grande idée de la puissance de l'homme, avait-il écrit à un de ses amis d'Angleterre, le 6 février 1849. Le caractère est l'étoffe de la politique; ce que l'on veut faire, on le fait. » Ce fut le président qui fit ce qu'il voulait faire.

Le terme fatal approchait; pour préparer à son aise le coup d'état, il fallait à Louis-Napoléon un cabinet de complaisans. Il ne songea plus qu'à se débarrasser du cher ministre dont il appréciait tant les lumières, et pour le mettre dans la nécessité de s'en aller, il le chargea de demander à l'assemblée l'abrogation de la loi électorale du 31 mai 1850. Léon Faucher n'était pas homme à se déjuger, à s'infliger

à lui-même un humiliant démenti. Il se retira, mécontent, irrité, mais le cœur exempt de tout soupçon. Le 1er décembre, il assistait à cette fameuse représentation de l'Opéra-Comique, où mystificateurs et mystifiés entendirent côte à côte une musique nouvelle, « sans que rien indiquât que le voisin dût signer l'ordre d'arrêter son voisin, et que nombre de spectateurs, à peine rentrés chez eux, seraient conduits en prison. » Le lendemain matin, il était plongé dans des recherches statistiques quand deux républicains vinrent lui annoncer que la seconde république avait vécu. A quelques jours de là, M. de Morny instituait une commission consultative et se permettait d'inscrire sur la liste le nom de Léon Faucher. Il s'indigna, il réclama ; on lui répondit : « Vos noms nous sont nécessaires, nous les gardons. » Alors il écrivit au prince-président : « Je ne pensais pas vous avoir donné le droit de me faire cette injure. Les services que je vous ai rendus en croyant les rendre au pays m'autorisaient peut-être à attendre de vous une autre reconnaissance. Mon caractère, en tout cas, méritait plus de respect. » Il espérait que le nouveau régime ne vivrait qu'un jour ; il n'en vit pas la fin : le 14 décembre 1855, il n'était plus de ce monde.

On peut se demander s'il n'a pas sacrifié sa vie en la donnant à la politique, qui ne lui réservait que des rôles pénibles et ingrats. Esprit ouvert et distingué, curieux de tout, versé dans plus d'un genre d'études, aimant avec passion les lettres, les arts, n'était-il pas né pour philosopher sur les choses d'ici-bas, pour vivre beaucoup avec les morts, qui sont doux, d'humeur facile, de bonne compagnie, pour composer de beaux livres, pour lire d'instructifs et judicieux mémoires à l'Académie des Sciences morales? Il en a jugé autrement; s'il avait résisté aux appels du tentateur, une sourde inquiétude l'aurait peut-être averti qu'il manquait sa vraie destinée. Il n'aurait pas connu les joies fiévreuses de la tribune, l'émotion des batailles gagnées, l'ivresse des colères éloquentes, et aucun paysan des Pyrénées n'eût fait quatre lieues pour contempler son visage, pour avoir le plaisir de s'écrier : « C'est lui ! » Nous échappons difficilement à notre démon, et nous ne pouvons être heureux s'il ne l'est pas.

G. Valbert.

REVUE LITTÉRAIRE

LES MÉTAPHORES DE VICTOR HUGO.

Dictionnaire des métaphores de Victor Hugo, par M. Georges Duval, avec une préface de M. François Coppée, de l'Académie française. Paris, 1888; A. Piaget.

En vérité, les poètes ne devraient jamais écrire de *Préfaces*, non pas même pour leurs propres livres, encore bien moins pour ceux des autres; et les romanciers seraient sages de ne pas s'essayer à la critique : ils n'y sont ni dans leur rôle, ni sur leur terrain, ni dans leur élément. C'est la réflexion que nous faisions en feuilletant le *Dictionnaire des métaphores de Victor Hugo*, par M. Georges Duval, mais surtout en lisant la préface qu'y a mise M. François Coppée. Car, l'idée de ce *Dictionnaire* était heureuse, et le titre en est excellent. Si Victor Hugo a en effet agi sur son siècle, — et, à notre avis, beaucoup plus profondément que l'on n'a l'air quelquefois de le croire, — ce n'est pas sans doute par l'action, en dépit de sa politique, de son *Histoire d'un crime* et de ses *Châtimens;* ce n'est pas non plus par ses idées, qui sont rares, de peu de portée, de peu de nouveauté, rarement siennes d'ailleurs; c'est par sa rhétorique, et, de toutes les parties du rhéteur, il n'en a pas eu de plus brillante ou de plus extraordinaire, de plus unique, si je puis ainsi dire, dans l'histoire entière de notre littérature, que l'abondance, que l'ampleur et, généralement, que la beauté de ses métaphores. C'est donc bien dans ses métaphores qu'il faut l'étudier; M. Georges Duval a raison; et c'est bien là, dans sa rhétorique, avec l'explication de ses œuvres, qu'il faut chercher l'origine même des idées et jusqu'aux motifs ou aux mobiles des actes publics d'Hugo.

M. François Coppée, de son côté, n'a pas moins eu raison de rappeler à quelques jeunes gens, puisqu'ils paraissent l'ignorer, le prix de cette rhétorique, et qu'elle n'est point assurément l'âme ni le tout de la poésie, mais enfin qu'elle en est l'une des conditions. « Parmi tous les poètes de l'humanité, nous dit-il, Victor Hugo est celui qui a inventé le plus d'images, les mieux suivies, les plus frappantes, les plus magnifiques; » et « la poésie vit d'images. » M. Coppée a eu également raison de protester contre le dédain que les « symbolistes » et les « décadens » affectent volontiers, sans l'avoir peut-être jamais lu, pour le poète des *Contemplations* et de la *Légende des siècles*. La mémoire de Victor Hugo paie en ce moment pour les adulations excessives et les flagorneries démesurées auxquelles je me suis imaginé quelquefois qu'en mourant il avait voulu se soustraire. Mais, aujourd'hui, ne serait-il pas temps, demande M. Coppée, de prendre pour Hugo les sentimens de la postérité? Nous le croyons comme lui et avec lui. Et M. Coppée a eu raison enfin de dire tout cela, comme aussi de recommander « à tous les assembleurs de rimes » le *Dictionnaire* de M. Duval, puisqu'il le croit capable, en dissipant les idées fausses que l'on se ferait encore d'Hugo, de rétablir la vraie, et de nous apprendre à voir en lui l'un des plus grands poètes qui aient égalé notre langue à elle-même, dans un genre où nous ne pouvions citer, il n'y a pas encore un siècle, que les noms de Lefranc de Pompignan et de Jean-Baptiste Rousseau.

Mais je ne dis pas, avec M. Coppée : « le plus grand lyrique de tous les siècles ; » et c'est le premier reproche que j'ose faire à cette courte *Préface* de mettre ainsi sous les pieds d'Hugo tous les siècles et tous les poètes. « Le plus grand lyrique de tous les siècles! » vraiment, qu'en savons-nous? et qu'est-ce qu'en sait M. Coppée? Encore nous autres, critiques naïfs, dont M. Coppée semble croire que l'occupation habituelle est « d'éplucher les queues des lions pour y chercher des puces, » — et il ne nous manque habituellement pour cela que les lions, — si nous disions d'Hugo qu'il est « le plus grand lyrique de tous les siècles, » aurions-nous d'abord, selon nos forces, parcouru tous les siècles, et tâché de nous faire sur tous les grands lyriques une opinion raisonnée. Si nous donnions à Hugo une préférence marquée sur Lamartine, par exemple, ou sur Goethe, ou sur Byron, ou sur Dante, ou sur Pindare, sur Ézéchiel ou sur Isaïe, nous saurions, ou nous croirions savoir, et nous dirions pourquoi. Mais il est plus commode, évidemment, de dire, et surtout plus vite fait, qu'Hugo est le « plus grand lyrique de tous les siècles; » et voilà, quand on l'a dit, qui ne souffre plus de contradiction. Nous nous demandons seulement, avec un peu d'inquiétude, si, venant à écrire demain quelque *Préface* pour un *Dictionnaire des rimes* de Lamartine, M. Coppée ne ferait pas de Lamartine, à son tour, « le plus grand lyrique » aussi « de tous les siècles? »

Ce qu'il y a d'ailleurs en ceci de plus amusant, c'est qu'en faisant, lui, de Victor Hugo, le plus grand lyrique de tous les siècles, et en le préférant conséquemment à Lamartine, M. Coppée n'admet pas que nous préférions, nous, ni personne, les *Méditations* aux *Contemplations*, et Lamartine à Victor Hugo. C'est une preuve, à ses yeux, de peu de largeur d'esprit. « Comme si Mozart, dit-il, gênait Beethoven, ou comme si Raphaël empiétait sur la gloire de Michel-Ange! » Que ne s'est-il donc fait à lui-même ce beau raisonnement! Et quand veut-il avoir raison? Est-ce quand il nous défend de préférer Lamartine à Hugo, ou quand il préfère, et qu'il veut nous faire, avec lui, préférer Hugo à Lamartine? Mais comme si tous, tant que nous sommes, nous ne passions pas notre temps à exprimer nos préférences, ou comme si, quand nous écrivons, nous avions d'autre ambition que de les faire partager aux autres! Seulement, au lieu de les proposer ou de les imposer comme leurs, ce que font les poètes et les romanciers, l'objet de la critique est de les faire accepter comme bonnes, c'est-à-dire comme conformes à quelque chose de plus général, de moins changeant, et de plus libéral que son propre goût. La critique ne consiste pas à formuler des jugemens, ainsi que M. Coppée le semble croire, mais à les motiver, ce qui est tout autre chose; et quand elle préfère Lamartine à Hugo, elle a ses raisons peut-être, auxquelles on pourrait essayer de répondre, et non pas se contenter de dire qu'on les préfère tous deux, Hugo et Lamartine, Lamartine et Hugo, pour avouer aussitôt que Hugo est cependant plus grand que Lamartine. Mais, je consens uniquement qu'il soit plus extraordinaire.

On ne s'en douterait pas, à lire le *Dictionnaire* de M. Georges Duval. Sans être tout à fait complet, auquel cas un semblable *Dictionnaire* devrait contenir l'œuvre presque entière de Victor Hugo par ordre alphabétique, n'eût-il pas pu d'abord être moins incomplet? J'ai voulu relire, la plume en main, quelques-unes des pièces où M. Duval avait puisé, — *Fonction du poète*, *Tristesse d'Olympio*, *Booz endormi*, — et il m'a semblé qu'il avait omis d'y relever quelques-unes des métaphores les plus caractéristiques de la vision d'Hugo. C'est ainsi que je n'ai trouvé celle-ci :

Loin de vous ces *chats* populaires
Qui seront *tigres* quelque jour;

ni à *Chat* ni à *Tigre*. C'est encore ainsi qu'aux mots de *Couteau*, d'*Essaim*, de *Masque*, j'ai vainement cherché la strophe célèbre :

Toutes nos passions s'éloignent avec l'âge,
L'une emportant son *masque* et l'autre son *couteau*,
Comme un *essaim* chantant d'histrions en voyage,
Dont le groupe décroît derrière le coteau.

C'est ainsi que je n'ai trouvé enfin, ni à *Fange*, ni à *Enfer*, ni à *Forge*, les trois vers de *Booz endormi* :

Il était, quoique riche, à la justice enclin,
Il n'avait pas de *fange* en l'eau de son moulin,
Il n'avait pas d'*enfer* dans le feu de sa *forge*.

Il serait superflu de multiplier les exemples, quoique des vers d'Hugo soient toujours bons et beaux à relire. Le reproche, aussi bien, n'est pas grave ; et quand les omissions seraient encore plus nombreuses, il n'y aura rien de plus facile à M. Georges Duval que de les réparer — dans une nouvelle édition de son *Dictionnaire*.

Nous pourrons peut-être alors tirer des conséquences ou des inductions. Non pas sans doute que nous ayons une grande confiance dans les applications de la statistique à la littérature : on prouve tout avec des chiffres, et même parfois la vérité, quand on sait la manière de s'y prendre. Si cependant il y a quelques objets dont le poète lui-même tire plus souvent ou plus volontiers ses métaphores ou ses comparaisons, s'il y en a quelques-uns qui semblent s'attirer ou s'appeler l'un l'autre dans ses vers, il sera permis de les compter; et, de la fréquence de certaines images, on pourra peut-être conclure à la nature elle-même de son imagination.

Pour cette raison, il m'a semblé curieux, dans le *Dictionnaire* de M. Duval, de noter les quelques mots dont il a relevé, au courant de la plume, le plus d'emplois métaphoriques. L'*Oiseau*, à lui seul, sans indication d'espèce ni de genre, ne lui a pas donné moins de trente-neuf exemples; la *Mouche*, le *Papillon*, l'*Abeille*, l'*Aile* en ont fourni trente-six autres, soit, au total, soixante-quinze métaphores tirées des choses qui volent, aériennes, légères, et fugitives. Les choses qui rampent, le *Chien*, le *Serpent*, l'*Hydre*, en ont donné trente-deux.

L'horizon semble un rêve éblouissant, où nage
L'écaille de la mer, la plume du nuage,
Car l'océan est *hydre*, et le nuage *oiseau*.

Il est singulier et remarquable, comme dans cet exemple, de voir Hugo réintégrer les mots dans leur plus ancienne acception étymologique, et, dans le siècle de l'histoire et de la science, recréer sans y penser, par la seule nature de sa vision, également confuse et puissante, les mythes oubliés dont toute une part du langage est autrefois issue. Les choses sombres ou répugnantes ont encore fourni de nombreux exemples au livre de M. Duval. J'y trouve sept fois l'*Ombre ;* et quatre fois seulement le *Ver*, mais il m'en revient un exemple que M. Duval ne donne point :

. . . le remords implacable
S'est fait *ver* du sépulcre et leur ronge le cœur;

et combien d'autres en eût-il pu tirer, s'il l'eût voulu, de la seule *Épopée du Ver?* Le *Haillon*, que je trouve neuf fois dans le *Dictionnaire*, peut servir à marquer le passage des choses sombres à celles qui brillent. On sait en effet que, chez Victor Hugo, le haillon est souvent splendide :

Et jusque dans les champs étincelait le rire,
Haillon d'or que la joie en bondissant déchire.

Enfin l'*Œil*, l'*Étoile*, la *Fleur* et le *Flambeau* ne reviennent pas, à eux seuls, moins de cinquante-quatre fois dans le *Dictionnaire* de M. Duval. Ils y reviendraient bien davantage encore, si l'on comptait les échanges de politesses qu'ils font entre eux :

Ses grands *yeux* noirs brillaient sous la double mantille;
Telle une double *étoile* au front des nuits scintille
Sous les plis d'un nuage obscur;

ou, réciproquement :

L'*étoile* qui s'éteint et brille
Comme un *œil* prêt à s'assoupir.

Que si, d'ailleurs, quelques-unes de ces métaphores ne paraissaient pas très neuves, ou si même elles déconcertaient l'idée que l'on essayait tout à l'heure de nous donner de Victor Hugo, il faudrait faire attention de quels recueils elles sont extraites, et se souvenir que le vrai Victor Hugo n'est pas dans *les Orientales*, ni même dans *les Feuilles d'automne* ou dans *les Rayons et les Ombres*, mais dans *les Contemplations* et dans la *Légende des siècles*. A quoi j'ajouterais qu'il y a toujours eu dans toutes ses œuvres un fonds non-seulement de banalité, mais de vulgarité. Et il est bien possible que ce soit en lui ce qui offense la dédaigneuse délicatesse des « symbolistes » et des « décadens, » mais aussi c'est sa force et le secret de sa popularité. Peuple lui-même, Hugo n'a jamais eu peur ni dégoût du lieu-commun, jamais de la métaphore triviale ou de la comparaison dégradante. Mais aussi, c'est de lui qu'il est vrai de dire, ou de personne, que ses défauts sont l'envers de ses qualités; qu'en ne « choisissant » pas, il a reculé les bornes de la poésie; qu'en refusant de soumettre son imagination aux lois de la raison, si l'on voit, dans son œuvre, de quelles chutes, on y voit aussi de quels élans l'imagination toute seule est capable; et qu'une part au moins de son génie est faite de son manque de mesure, de discrétion et de goût.

J'aurais voulu sentir quelque chose de tout cela dans le *Dictionnaire*

de M. Duval; mais il aurait fallu que M. Duval eût démêlé plus clairement, d'abord, ce qu'il y a dans Hugo de plus caractéristique, et qu'il se fût rendu compte, ensuite, qu'en faisant un *Dictionnaire des métaphores*, il touchait l'une des plus difficiles questions de l'histoire naturelle et de la métaphysique du langage. Alors, puisqu'il fallait choisir, et se résigner à n'être pas complet, parmi tant de métaphores ou de comparaisons, tant d'images ou de symboles, il n'eût composé son *Dictionnaire* que de celles et de ceux qui pouvaient le mieux mettre en lumière le génie propre d'Hugo, et la révolution qu'un homme a opérée dans la langue et dans la poésie. Puis, à l'ordre alphabétique, toujours commode, mais toujours confus, on en eût substitué un autre, que je ne connais point, que je ne saurais donc indiquer, qui resterait à déterminer. Et ainsi ce *Dictionnaire*, dont l'idée, nous le répétons, est tout à fait heureuse, mais n'a pas été mûrie suffisamment, eût lui-même été le livre dont il n'est que l'ébauche encore incertaine ou le fondement désormais utile et même indispensable, mais trop fragile encore et trop mal assuré.

Comment s'y prendrait-on pour le refaire? Sans parler de tant de critiques qui, depuis Sainte-Beuve, il y a plus d'un demi-siècle, jusqu'à M. Alexandre Dumas, l'an dernier, ont tous dit de Victor Hugo quelque chose de juste et qui vaudrait la peine d'être redit, on pourrait consulter Victor Hugo sur lui-même, dans ses vers et dans sa prose. La première pièce des *Rayons et les Ombres*, que nous avons rappelée plus haut, intitulée *Fonction du poète*, et l'une des dernières pièces des *Contemplations*, intitulée *les Mages*, développement du même thème à quinze ou vingt ans de distance, contiennent déjà de précieux aveux. Il est instructif, en passant, d'y noter, si je puis ainsi dire, le progrès ou le changement de la vision du poète, avant l'exil et après l'exil, avant la mer et après la mer, et comment de « mystique, » en 1839, elle est devenue « apocalyptique » en 1856. Mais, depuis lors encore, en 1864, sous le nom d'Eschyle, dans son *William Shakspeare*, Hugo s'est représenté lui-même tel qu'il se voyait, et deux ans plus tard, en 1866, dans les *Travailleurs de la mer*, il a défini, dans la personne de son Gilliatt, tout un côté de son imagination : « L'immense dans Eschyle est une volonté. C'est aussi un tempérament... Ses métaphores sont énormes... Ses effets tragiques ressemblent à des voies de fait sur les spectateurs... Sa grâce même a quelque chose de cyclopéen. » C'est l'idéal d'Hugo que cet Eschyle, ou plutôt c'en est le portrait par lui-même. Et ce Gilliatt, qu'en direz-vous? à qui « l'inconnu faisait parfois des surprises? » qui, « par une brusque déchirure de l'ombre, voyait tout à coup l'invisible ? » victime, dans sa solitude, de « ce tremblement d'idées qui dilate le docteur en voyant ou le poète en prophète ? » Il me semble, du moins, que de ces aveux et de quelques autres on n'a pas tiré tout le parti que l'on pourrait, et qu'en les comparant, les éclaircissant, les vérifiant, on y re-

trouverait, énumérés et marqués par lui-même, les traits essentiels de la physionomie poétique d'Hugo.

Ce qui deviendrait alors extrêmement intéressant, ce serait d'examiner de quelle évolution de la langue ces métaphores ont à leur tour été le point de départ et l'instrument. Car ce n'est pas seulement la poésie qui vit d'images, mais ce sont les langues elles-mêmes, dont une perpétuelle invention de métaphores nouvelles peut seule contre-balancer la tendance à devenir de pures algèbres. Les mêmes mots, — dont le nombre importe peu, — se chargent en quelque sorte, s'enrichissent, et se nuancent de la diversité des emplois que l'on en a faits. Les faire donc passer du concret à l'abstrait, du propre au figuré, du simple au composé, de l'individuel au général, du semblable au contraire, de la désignation du tout à celle de la partie, quoi encore? c'est la vraie manière, c'est la bonne, en tout cas, d'accroître les ressources des langues; et c'est ici la définition même des différentes espèces de métaphores ou de tropes. Qu'est-ce que nous devons à Hugo en ce genre? de quelles translations de sens a-t-il été l'inventeur? de quelles catégories d'objets négligés, dédaignés, ou méprisés avant lui, a-t-il été tirer ses métaphores? quelles significations nouvelles, depuis lui et grâce à lui, se sont greffées sur les mots anciens? quelles combinaisons inaperçues, latentes, et comme enfouies dans les colonnes des *Dictionnaires*, en a-t-il dégagées, réalisées, et rendues vulgaires à leur tour? Là est le véritable intérêt, philologique et littéraire, linguistique et poétique, d'un *Dictionnaire des métaphores d'Hugo*. Car, on serait étonné, si l'on voulait les compter, du nombre de mots qu'il a pu faire, comme il s'en vantait, rentrer dans la langue du XIXe siècle. Mais on le serait bien plus encore du nombre de rapports nouveaux qu'il a su découvrir ou établir entre ceux qui n'appartenaient pas moins à la langue du XVIIe qu'à celle du XIXe siècle. Et cela, quoi qu'on en ait dit, non-seulement sans faire de violence à cette langue, mais en demeurant aussi « Français » que pas un de nos grands écrivains, procédant à la façon du langage populaire, capable, comme lui, de bassesse ou de grossièreté, mais fidèle au génie de la langue, et souvent incompréhensible, ou plus souvent encore insoutenable, mais toujours correct et toujours contenant, selon son expression, le Vaugelas du XIXe siècle, le législateur du vocabulaire dont il aura été le créateur. Heureux, s'il avait mis sous ses mots et dans ses métaphores autant d'idées qu'ils ou elles ont d'éclat, et si le penseur, en lui, sans l'égaler, avait du moins approché de plus près l'écrivain!

Non point du tout que, pour notre part, nous le trouvions aussi pauvre d'idées qu'on l'a bien voulu dire et qu'on le répète peut-être trop complaisamment. Sans doute, il n'a été ni Hegel, ni Schopenhauer, ni Auguste Comte, ni Stuart Mill, ni Geoffroy Saint-Hilaire, ni Darwin. Mais, comme le populaire, s'il s'embrouille quand il fait le projet de penser,

il n'est pas moins vrai que, comme le populaire, et sans presque y songer, il dit souvent, avec son inconscience ou son instinct de poète, des choses fortes et profondes. On ne peut pas faire au surplus que les mots ne continuent toujours de représenter des idées, et conséquemment qu'en les associant d'une manière conforme au génie de la langue, mais personnelle, mais nouvelle, mais inattendue, il n'en résulte aussi de nouveaux rapports des idées, ou des rapports inaperçus, et que l'on appellera du nom que l'on voudra, mais qui n'en sont pas moins des acquisitions, et comme telles un enrichissement ou un progrès de la pensée. L'image devient signe à son tour d'autre chose qu'elle-même, le concret se transforme en abstrait, la métaphore se prolonge ou se dilate en idées, et l'imagination, par un secret détour, se retrouve analogue ou identique à la raison. Quand Hugo dit quelque part que « Tout génie est un accusé ; » ce n'est d'abord qu'une métaphore, où sans doute il a lui-même enfermé moins de sens que d'orgueil et de mauvaise humeur contre son temps. Faites attention pourtant que le commentaire de cette métaphore irait à l'infini, si l'on voulait l'entreprendre, et qu'elle contient toute une théorie, discutable, mais raisonnable, et même démontrable, du rôle ou de la fonction du génie dans le monde. Quand il dit en un autre endroit : « Le serpent est dans l'homme : c'est l'intestin ; » on trouve d'abord la métaphore drôle, et l'analogie qui la lui suggère encore plus superficielle que drôle. Prenez garde toutefois qu'en y réfléchissant on trouverait aussi dans cette métaphore de quoi défrayer toute une exégèse, toute une religion, toute une philosophie. Dans un *Dictionnaire* de ses métaphores, en voilà quelques-unes qu'il faudrait trouver une disposition pour mettre en pleine lumière. Parce qu'il fut un grand artiste de mots, quelques-uns des rapports les plus cachés du langage et de la pensée se sont quelquefois révélés à Hugo. Pour arriver jusqu'à sa pensée, il faut subir sa rhétorique ; mais il a sa façon de penser, enveloppée ou contenue dans sa façon de sentir ; et nous, si nous voulons être équitables à sa mémoire, il nous faut apprendre qu'il y a une manière de le lire.

C'est ce que l'on n'apprend pas dans le livre de M. Duval ; et nous le regrettons. On dirait un bouquet de fleurs de rhétorique, et encore parmi lesquelles un véritable Hugolâtre, qui serait un peu le juge en même temps que le dévot de son Dieu, lui reprocherait d'en avoir mis de trop insignifiantes, mais surtout de trop vieilles et de trop fanées. Son *Dictionnaire* ne tient pas les promesses de son titre, ni non plus celles de la *Préface* de M. Coppée. Leur admiration à tous deux pour le « Maître par excellence, » pour le « Poète suprême, » pour le « Dieu, leur Père de Guernesey, » serait-elle si sincère que d'en être devenue paresseuse ? et pourvu que l'on admire, s'inquiéteraient-ils aussi peu de ce que l'on admire dans Hugo, que des raisons pour lesquelles on

l'admire? Mais, en attendant, ils n'ont l'un et l'autre oublié que de caractériser le poète. Au lieu d'être tiré des œuvres de Victor Hugo, et si seulement on en ôtait quelques grossièretés extraites des *Châtimens* ou de *Napoléon le Petit*, supposé que ce *Dictionnaire* fût une anthologie de Lamartine ou de Musset, on ne discerne pas bien quelle y serait la différence. Et l'on voit sans doute qu'il s'y agit d'un dieu, mais de quel dieu, et pourquoi dieu, à quel titre et de quel chef, c'est ce qu'il serait difficile de dire.

Nous ne saurions avoir l'intention, en quelques lignes et avec une demi-douzaine de citations, de le mieux caractériser. Mais si nous osions l'essayer, il y a bien trois ou quatre mots dont une pareille étude ne serait que le développement ou l'illustration. L'imagination de Victor Hugo, comme celle de son Eschyle, est « énorme » et « cyclopéenne, » je dirai même préhistorique; son inspiration coutumière est sombre, funèbre, presque macabre; et sa pensée est apocalyptique.

Pour peindre « la terre monstrueuse, » avant l'histoire et avant l'homme, quelles métaphores n'a-t-il pas trouvées? quelles images? quelles « figures grossissantes, propres aux poètes suprêmes, et à eux seuls? » dans ses *Contemplations* et dans sa *Légende des siècles*, dans son *Titan* ou dans son *Satyre?*

> Les avalanches d'or s'écroulant dans l'azur,..

et

> La palpitation sauvage du printemps,..

et

> L'inhospitalité sinistre du fond noir,..

et

> L'inexprimable horreur des lieux prodigieux...

Il n'en a pas trouvé de plus fortes, mais de plus humaines, pour exprimer le frisson de la créature devant la mort, l'horreur de la tombe, et l'effroi du néant. D'autres ont mieux chanté l'amour, comme Lamartine, ou la passion, comme Musset, ou la nature et la joie de vivre; je ne crois pas que la Mort ait jamais eu de plus grand poète que Victor Hugo, ni de plus sincère. L'idée de la mort le poursuit, le hante, l'obsède; elle obscurcit de son ombre les heures lumineuses de son existence; elle mêle son horreur jusque dans ses amours; elle est l'énigme ou le

mystère dont il ne se lasse pas de demander le mot aux choses, aux hommes et à Dieu :

Nous demandons, vivans douteux qu'un linceul couvre,
Si le profond tombeau qui devant nous s'entr'ouvre,
Abîme, espoir, asile, écueil,
N'est pas le firmament plein d'étoiles sans nombre;
Et si tous les clous d'or qu'on voit au ciel dans l'ombre
Ne sont pas les clous du cercueil.

Nous sommes là; nos dents tressaillent, nos vertèbres
Frémissent; on dirait parfois que les ténèbres,
O terreur! sont pleines de pas.
Qu'est-ce que l'ouragan, nuit? C'est quelqu'un qui passe.
Nous entendons souffler les chevaux de l'espace,
Traînant le char qu'on ne voit pas.

Si, d'ailleurs, entre tant d'autres, nous choisissons ici ces deux strophes, c'est que l'on y voit assez bien comment d'une terreur d'abord toute physique ou tout instinctive de la mort, s'est dégagée la philosophie même du poète, sa conception de la vie et du monde. Et, en effet, c'est la pensée de la mort qui lui a enseigné la pitié et la fraternité, comme c'est elle qui lui a enseigné l'espérance. Mais c'est elle surtout qui lui a fait entrevoir le sens caché des choses; qui, par la quantité « d'inconnu » ou « d'infini » qu'elle enferme, l'a familiarisé, pour ainsi dire, avec l'ombre et le mystère; et qui a fait de lui, enfin, le poète, s'il y en eut jamais un, de « l'insondable » et de « l'inaccessible, » celui de *Pleine mer* et de *Plein ciel*, de la *Vision de Dante* et de la *Trompette du jugement*. N'est-on pas un peu étonné, dans un *Dictionnaire des métaphores* de Victor Hugo, de n'en retrouver presque pas une qui soit tirée de ces poèmes extraordinaires? ni le clairon

. . . forgé par quelqu'un de suprême
Avec de l'équité condensée en airain?

ni

Le flamboiement flottant sur les nuits éternelles?

ni

. . . le bâillement noir de l'éternité?

et ne pensera-t-on pas que peut-être elles y eussent assez heureusement remplacé quelques « fleurs, » quelques « étoiles » et quelques

« oiseaux? » Dans l'œuvre de Victor Hugo, comme dans celle de tous les poètes, il y a les métaphores de la langue ou du jargon poétique de son temps, et il y a celles qui n'appartiennent qu'à lui. Par quelle fatalité, ennemie de son propre dessein, M. Georges Duval n'a-t-il glané que les premières?

Enfin, et dans un *Dictionnaire* de ce genre, — mais c'était affaire au préfacier plutôt qu'à l'auteur, — ayant montré de quels objets Hugo tirait le plus volontiers ou le plus habituellement ses métaphores, et quelles préoccupations inconscientes ce choix même trahissait en lui, n'eût-on pas aimé voir aussi comment il les en tirait, je veux dire par quels procédés; et après la part du « tempérament, » dans son œuvre et dans son art, quelle est celle aussi de la « volonté? » Elle fut grande, en effet, et lui-même l'a merveilleusement définie :

Il n'est pas de brouillards, comme il n'est point d'algèbres,
Qui résistent, au fond des nombres ou des cieux,
A la fixité calme et profonde des yeux.
Je regardais ce mur d'abord confus et vague,
Où la forme semblait flotter comme une vague,
Où tout semblait vapeur, vertige, illusion,
Et sous mon œil pensif, l'étrange vision
Devenait moins brumeuse et plus claire, à mesure
Que ma prunelle était moins troublée et plus sûre.

C'est ce que l'on pourrait appeler la théorie même de l'hallucination provoquée. Sous la fixité voulue de son regard, les objets se déforment et les proportions s'en altèrent; ils prennent insensiblement les contours et les couleurs du rêve; son œil les magnétise, et, en les magnétisant, les anime d'une autre vie que la leur. C'est encore eux et ce n'est plus eux,

L'affreux ventre devient un globe lumineux ;

des « végétations extraordinaires, » des « animalités étranges, » des « lividités terribles ou souriantes » surgissent, se précisent et s'achèvent. Hors du temps, comme il dit encore, et par-delà le réel, dans le domaine illimité du possible, « continuation occulte de la nature infinie, « le poète se crée un nouveau monde. Et, chose merveilleuse! il le *voit;* son œil, sans en être troublé, suit ces métamorphoses; dans cet enchevêtrement de formes qui n'apparaissent que pour s'évanouir, il conserve toute la lucidité, la netteté, la sûreté de sa vision. De tous les dons d'Hugo, celui-ci n'est pas le moins extraordinaire ; — comparez, pour vous en convaincre, quelques pièces de la *Légende des siècles* à *la Chute d'un ange;* — et comme ce grand poète n'a pas moins

bien administré son génie que sa fortune, c'est en lui celui qu'il a le plus cultivé.

Je ferais bien là-dessus quelques « réserves, » si je ne craignais d'encourir l'indignation de M. Coppée, qui n'admet pas plus les « réserves » que les « préférences ; » mais, sans doute, le lecteur les a déjà faites, et, dans cette façon de s'halluciner pour écrire, il a reconnu le rhéteur. J'aime donc mieux finir comme j'ai commencé, et, après avoir montré à M. Coppée sur quoi se fondent les préférences de la critique, lui dire en terminant d'où procéderaient ici les réserves, si nous en faisions. Car, ceux « qui font des réserves devant Victor Hugo, » M. Coppée a raison de les plaindre, et ils sont en effet malheureux ; mais c'est dans un autre sens et d'une autre manière que M. Coppée ne le croit. C'est parce qu'ils aiment, eux aussi, Victor Hugo, c'est parce qu'ils le « sentent, » comme l'on dit, c'est parce qu'ils l'admirent, qu'ils font des « réserves, » et parce que ses défauts les troublent dans leur admiration, parce qu'il se mêle une espèce d'inquiétude ou de défiance à la simplicité de leur impression, parce qu'avec leur plaisir, leur affection en est comme offensée. Ils croyaient n'avoir affaire qu'au poète ou qu'à l'homme, et voilà qu'au détour d'un vers ou au coin d'une strophe, le versificateur, le rhéteur, le rimeur reparaissent. Oui, nous sommes blessés, et il y a de quoi. Mais nous le serions moins si nous l'admirions moins. Au lieu de Victor Hugo, s'il s'appelait, je ne dis pas Charles Dovalle ou Édouard Turquety, Mme Desbordes-Valmore ou Mme Tastu, mais Sainte-Beuve ou Théophile Gautier, nous ne ferions pas de « réserves. » C'est lui-même qui nous y oblige, nous ne lui opposons que lui-même, c'est lui-même que nous regrettons de ne pas retrouver en lui. Et c'est une autre façon de l'admirer ; mais, en faisant nos réserves, nous prétendons l'aimer autant que ceux qui n'en font point ; et nous l'aimons peut-être autrement, mais, si M. Coppée nous pousse, nous oserons dire que nous l'aimons mieux.

N'est-ce pas pourtant une chose bien étrange que cette indignation des poètes ou des romanciers contre la critique ? et, dans un temps comme le nôtre, ne finiront-ils donc jamais par comprendre qu'elle est leur seule garantie contre l'envahissement croissant de la médiocrité ? Grâce aux progrès de la « réclame, » il ne paraît pas un roman qui ne soit salué de chef-d'œuvre en naissant, et qu'à défaut d'un « ami, » son éditeur ne porte aux nues d'abord. Le public en est dupe sans l'être, parce qu'il est juge de son plaisir, s'il ne l'est pas de la qualité de son plaisir. Mais la vraie dupe, c'est le talent, que l'on confond avec ses apparences ; le talent, qu'il n'est point si facile de reconnaître parmi les contrefaçons qu'on en fait ; le talent, qui ne s'impose enfin sans le secours de la critique que dans la mesure où il flatte

les goûts, les modes et les manies du jour, c'est-à-dire, en bon français, dans la mesure où il est le plus éphémère et le plus contestable. Quel si grand avantage M. Coppée, qui est académicien, voit-il dans cette confusion du visage et du masque, du talent et de son contraire? à qui profitera cette indifférence critique? et pour quelques piqûres d'amour-propre, veut-il qu'on renonce à des « réserves » qui ne sont après tout, elles aussi, qu'un « hommage, » plus sincère souvent, et plus utile surtout, aux intérêts des lettres et de l'art qu'une admiration banale, égale pour tous, et au fond également dédaigneuse pour tous.

Car c'est là ce qui importe. Si la critique n'était que « l'histoire naturelle des esprits, » il faudrait encore qu'elle fît ses réserves, et même en présence d'un Hugo. L'histoire naturelle ne fait-elle pas les siennes quand elle constate que, dans une même espèce, il y a des individus moins bien adaptés que leurs congénères aux conditions de leur existence commune? que, parmi les espèces il y en a d'inférieures et de supérieures? et que, dans ces dernières mêmes, il y en a de moins bien douées pour le combat de la vie? Mais de plus, et puisque dans l'histoire de la littérature et de l'art un grand poète fait toujours école, il importe, en tout temps, avec ses qualités, de connaître aussi ses défauts. Oui, je le sais; « à la critique stérile des défauts » ce siècle a substitué « la critique féconde des beautés. » Mais ce qui est certain, c'est qu'il est plus facile de se préserver des défauts d'Hugo que d'imiter ses beautés. Ce qui est encore plus certain, c'est que la prétention d'imiter les beautés des maîtres n'en a jamais produit que des caricatures. Hugo aura été, parmi les grands poètes, l'un des maîtres les plus dangereux qu'il y ait eus. Unique dans notre langue, et extraordinaire, violent et exagéré, il aura troublé pour des siècles la limpidité de l'esprit français. Pour ces raisons et quelques autres, il n'appartient pas à la famille des génies bienfaisans. Et cela ne l'empêche pas d'être un grand poète, un très grand poète, l'un de nos plus grands poètes, mais cela l'empêche d'être « le plus grand » et « le plus grand de tous les siècles; » — et cela vaut bien la peine d'être dit.

F. BRUNETIÈRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 janvier.

S'il y avait quelque bonheur, pour les nations comme pour les hommes, à désirer ce qu'on n'a pas et à espérer ce qu'on désire, la France pourrait se flatter d'avoir ce genre de bonheur. Elle ne saurait jamais se résigner à désespérer, c'est la force de sa généreuse nature; mais il est certain qu'elle a beaucoup à désirer et à demander dans la situation qui lui est faite et d'où elle compte toujours sortir.

Elle demande un gouvernement au lieu des ombres de ministères qu'elle voit sans cesse passer et repasser devant elle. Elle désire savoir où en sont ses finances, avoir un budget clair et sincère, étudié avec soin, coordonné avec une prévoyante intelligence et voté à propos, avec maturité, non par une sorte d'impatience d'en finir. Elle voudrait sentir au-dessus d'elle la protection d'une justice indépendante et ferme, moins accessible aux influences équivoques, moins exposée aux suspicions qui la déconsidèrent et l'entraînent à des faiblesses nouvelles. Elle souhaiterait une administration éclairée, vigilante, plus occupée des affaires du pays que des intérêts électoraux et des brigues cupides de parti. Elle voudrait des chambres sachant un peu mieux leur devoir, et à Paris un conseil municipal plus digne de la grande ville, ramené d'une main ferme au respect des lois comme à la vérité de son rôle. Elle voudrait tout cela, elle l'espère; elle n'en est pas même encore à voir le commencement de la réalisation de ses désirs et de ses vœux. Non, certainement, il n'y a encore rien de brillant ni de réconfortant dans nos affaires, et ce qu'on voit tous les jours n'est guère, à vrai dire, que la continuation de ce qui se passe depuis bien des années : des faux systèmes, des désorganisations administratives, des faiblesses de gouvernement, des confusions parlementaires, des

désordres financiers, devenus par degrés la fatalité et l'embarras de la situation intérieure de la France. Il faut cependant bien marcher, et on marche tant bien que mal, sans trop savoir où l'on va, avec la bonne envie d'éluder les questions les plus pressantes, si on le pouvait. Gouvernement et parlement sont au moins d'accord sur ce point.

C'est tout au plus si la chambre s'est décidée, ces jours passés, à entreprendre la discussion du budget de l'année courante, et du premier coup elle se trouve assurément ou elle va se trouver dans un assez singulier embarras. Quel budget discute-t-on et se dispose-t-on à voter? il y a, sans compter un vieux programme de la chambre qui se résumait dans un mot trop oublié : « ni emprunt ni impôts nouveaux! » Il y a, sans parler de ce programme platonique, pour le moins trois ou quatre budgets en présence. Il y a le projet de M. Rouvier, qui avait le mérite d'être simple, sans prétention, adroitement combiné, et d'ajourner provisoirement toutes les expériences hasardeuses sur la fortune publique. Il y a le projet de la commission de la chambre, qui croit innover en bouleversant tout, à commencer par la date des exercices et par l'ordre des chapitres du budget, qui a la prétention d'improviser sur l'heure une nouvelle répartition de l'impôt des boissons, une législation nouvelle sur les droits de succession. Il y a les projets partiels et rectificatifs du ministre des finances, président du conseil, M. Tirard, qui, lui aussi, a son système de remaniement de l'impôt sur les boissons. On n'a que l'embarras du choix entre les combinaisons variées dues à l'imagination des expérimentateurs financiers. La vérité est que le meilleur de ces budgets n'était qu'un expédient de circonstance, que dans tous les autres il y a plus de conceptions chimériques que de vues réalisables; et ce qu'il y a en définitive de plus frappant, c'est qu'à côté d'une chambre mobile, ignorante, passionnée, il manque un gouvernement réglant la marche, donnant l'impulsion, en cela comme en tout. On demande un gouvernement, c'est le désir du pays, c'est le vœu universel : il est douteux que ce soit le ministère Tirard qui donne au pays ce qu'il demande, l'autorité directrice et modératrice sans laquelle il risque de rester indéfiniment livré au hasard des expériences de parti et des fantaisies stérilement agitatrices.

Ce n'est point, assurément, que ce ministère Tirard, le premier de la présidence nouvelle, manque de bonnes intentions : qu'aurait-il donc, s'il n'avait pas de bonnes intentions? Son malheur est de ne point avoir un prestige bien imposant et une originalité bien marquée, de ne pas suppléer du moins à l'éclat des talens par quelques idées simples et sensées, par la précision de la volonté. Il semble, pour tout dire, honnêtement impuissant, assez disposé à se prêter à tout sans mauvaise préméditation, pourvu qu'on n'aille pas trop loin, — et

du premier coup, avant même d'aborder le budget, il a donné la mesure de l'énergie de ses résolutions au sujet du conseil municipal de Paris, dont il ne pouvait éviter de s'occuper. Il a naïvement trahi sa faiblesse, et dans l'interpellation à laquelle il a eu à répondre, et à l'occasion de la loi qu'il a cru devoir présenter pour loger M. le préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville.

Le ministère aurait pu tout prévenir, ce n'est pas douteux, en prenant dès le premier moment, sans bruit et sans ostentation, une initiative tranquillement résolue, qui n'aurait rencontré qu'une résistance d'apparat. Il le pouvait d'autant mieux qu'il avait pour lui et les lois anciennes, et les traditions, et les conditions spéciales de Paris, et un récent arrêt du conseil d'état fixant la légalité de l'établissement de M. le préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville. Il avait tout pour lui, sans parler des raisons décisives que le conseil municipal avait données d'agir à son égard sans faiblesse. Il n'a fait que compliquer la question, en laissant trop voir ses perplexités et ses incertitudes dans ses paroles comme dans ses actions. Mon Dieu! les membres du gouvernement, M. le ministre de l'intérieur Sarrien et M. le président du conseil conviendront, si l'on veut, de tout ce qu'on pourra dire; ils avoueront que le conseil municipal commet à tout instant des « actes excessifs et injustifiables, » que, s'il n'a pas été un insurgé, il a du moins voulu exercer une pression illégale sur les pouvoirs publics, qu'il oublie trop souvent son rôle de simple assemblée locale; ils reconnaîtront aussi qu'ils ont tous les droits possibles d'établir M. le préfet de la Seine là où il doit être. Oui, sans doute; mais, en même temps, le ministère semble reculer devant le conseil municipal en ajournant toute résolution; il semble infirmer lui-même son droit en demandant le secours d'une loi nouvelle, et il s'est trouvé ainsi pris entre deux feux. — « Puisque vous reconnaissez votre droit, lui a dit M. Waldeck-Rousseau, votre devoir est de le faire respecter... Vous n'avez pas besoin d'une loi nouvelle... Les lois ne vieillissent pas, elles ne s'affaiblissent qu'autant que s'affaiblit la main chargée de les défendre... » — Votre loi est une provocation, lui a dit à peu près M. Goblet; voyez où vous allez, vous allez aux ennemis de la république, à la droite et aux opportunistes, qui veulent s'allier avec la droite. — Là-dessus M. le président du conseil s'est quelque peu emporté; il a protesté qu'il n'avait aucune alliance avec la droite, qu'il ne voulait gouverner qu'avec les républicains, qu'il était un vieux républicain! Il a même depuis repris ce thème un peu usé et un peu déclamatoire dans la discussion du budget en parlant en vieux républicain des bienfaits dont la république a couvert la France, du funeste héritage des monarchies! Et après? M. Tirard est un vieux républicain, c'est entendu; mais cela ne fait rien à l'affaire. Cela ne prouve pas que la loi nouvelle qu'il a proposée, et qui n'est

même pas encore votée, fût nécessaire; que le conseil municipal puisse rester un maître d'anarchie à Paris; que les banalités soient de la politique, et que le ministère de M. Tirard soit un gouvernement.

Au fond, sans doute, à voir les choses comme elles sont, ce n'est pas M. le président du conseil qu'on peut accuser. Cette situation, où il a été appelé un peu à l'improviste à la direction des affaires, ce n'est pas lui qui l'a faite. Elle a été créée par une série de ministères, par une succession d'actes de parti, par un système de désorganisation croissante, et il n'y a plus désormais qu'un mot pour la caractériser : c'est la liquidation nécessaire d'une politique jugée par ses œuvres, condamnée par son impuissance même. On aura beau se raidir contre l'évidence importune et essayer encore de se faire illusion : c'est l'inexorable vérité! Elle éclate partout, dans l'affaiblissement des pouvoirs et du sens même de la légalité, dans l'altération des idées les plus simples d'administration et des mœurs publiques, dans la crise des finances, dans l'incohérence parlementaire, dans l'instabilité universelle; elle est attestée par l'instinct profond du pays sentant ce qu'il n'a pas, réclamant une direction, des garanties qu'il a perdues. Que M. Tirard soit quelque peu insuffisant pour la tâche qu'il a acceptée dans ces conditions, et qu'il paraisse ne pas même se rendre compte de ce qu'il aurait à faire, c'est bien facile à voir; mais comment prétend-on le remplacer? C'est là la merveille! Les docteurs républicains ont déjà imaginé le coup de théâtre qui doit tout transformer. Ils proposent ce qu'ils appellent un « grand ministère, » un cabinet composé, avec M. Floquet pour chef de file, d'une foule d'anciens ministres ou présidens du conseil, M. de Freycinet, M. Goblet, c'est-à-dire de tous ceux qui ont été ensemble ou séparément au pouvoir depuis dix ans, qui ont eu la part la plus active dans l'œuvre de destruction dont la France souffre aujourd'hui : de sorte que ce qu'on a imaginé de mieux, c'est de réunir tous ceux qui ont fait le mal, pour le réparer, — en le continuant! Cette concentration républicaine, qui n'a jamais été qu'une chimère, une fiction déguisant l'asservissement des républicains sensés aux radicaux, la capitulation progressive devant les passions violentes, c'est le grand remède, c'est le secret infaillible pour refaire une majorité et un gouvernement! M. Goblet, qui a pris rang dans la campagne nouvelle de concentration républicaine, disait l'autre jour qu'il y avait à se prononcer sur la direction des affaires, sur le choix d'une politique et des alliances nécessaires.

Il y a, en effet, deux politiques en présence : l'une qui a tout épuisé, qui a tout compromis et qu'on veut reprendre en la poussant jusqu'au bout, en allant de plus en plus vers le radicalisme; l'autre qui, avec l'appui de toutes les opinions modérées, peut raffermir tout ce qui est ébranlé, rendre au pays un peu d'ordre et de sécurité, une certaine confiance sous un gouvernement attentif et réparateur. C'est plus que

jamais toute la question, et si les républicains modérés ne comprennent pas ce qu'ils ont à faire dans cette situation, c'est qu'une fois de plus par faiblesse, par crainte ou par une complicité inavouée, ils auront mis un intérêt de parti au-dessus des intérêts les plus évidens de la France.

On pourrait peut-être dire aujourd'hui, non sans quelque apparence de raison, qu'il en est des affaires de l'Europe comme des affaires de la France. On sent bien, on voit trop que tout est incertain, que la situation du continent reste profondément troublée, que les crises les plus graves, les plus décisives, peuvent naître à tout instant d'une circonstance soudaine, des incidens qui se succèdent, ou, si l'on veut, de l'excès du mal; on ne sait pas quelle sera la fin de cette confusion redoutable qui règne partout à l'heure où nous sommes, ce qui remettra l'ordre dans les relations, la paix dans les esprits, comment on échappera aux catastrophes dont tout le monde désavoue la responsabilité en s'y préparant comme si elles devaient éclater demain. On rapporte que le plus grand meneur des événemens, M. de Bismarck, aurait dit récemment qu'il croyait à la paix pour plusieurs années, au moins pour cette année, mais qu'après tout, il avait la même croyance au printemps de 1870, et que les choses avaient marché différemment. C'est une manière de ne pas se tromper, ou plutôt peut-être de se moquer des indiscrets.

Ce qui est certain, c'est qu'il n'y eut jamais une situation plus précaire, que l'Europe est réduite à vivre au jour le jour, passant alternativement de la crainte à la confiance, ou de la confiance à la crainte, sans savoir au juste ce qui l'attend, ce qui résultera du conflit de toutes les politiques. Où en sont aujourd'hui les affaires du Nord? quelle est exactement la vérité sur les relations de la Russie et de l'Autriche, sur les dispositions des cabinets, sur les armemens qui se sont multipliés depuis quelques semaines aux frontières de Pologne? Évidemment, à ne consulter que les plus récentes déclarations des gouvernemens, il n'y aurait aucun danger immédiat, aucune menace de guerre prochaine. L'empereur Alexandre III a saisi l'occasion du premier de l'an russe pour parler à plusieurs reprises en souverain qui croit à la paix, qui la désire, qui est décidé à ne rien négliger pour la maintenir. Il l'a dit aux sociétés de la « croix rouge, » il l'a répété plus explicitement encore dans un rescrit qu'il a adressé au gouverneur-général de Moscou, au prince Dolgoroukow, et où il exprime la confiance « que la paix lui permettra, dans l'année courante, de consacrer toutes les forces de l'état à l'œuvre du développement intérieur de l'empire. » De son côté, le chef du ministère hongrois, M. Tisza, qui avait ajourné sa réponse à une interpellation parlementaire, a fini par s'exécuter, et il s'est étudié à calmer les inquiétudes par ses déclarations pacifiques, à rassurer son parlement sur les intentions de la

Russie. Tout au plus, peut-être, a-t-il mis dans son langage un peu de mauvaise humeur contre ceux qui se permettent d'avoir des doutes sur la solidité de la triple alliance, particulièrement sur la sincérité de l'Allemagne. En définitive, tout est à la paix pour le chef du ministère hongrois, qui a le secret de l'Autriche, comme pour l'empereur de Russie. Les armemens qui ont été faits dans ces derniers temps, qui sont maintenus de part et d'autre sur la frontière, sont une simple affaire de précaution, c'est convenu. Il reste à la vérité une question délicate dont on ne parle pas, sur laquelle on semble même éviter de s'expliquer, cette question bulgare, qui ne laisse pas de demeurer une difficulté et même le vrai péril tant qu'on ne s'est pas entendu sur l'exécution du traité de Berlin dans les Balkans.

Que les intentions pacifiques qui se sont manifestées depuis quelques jours soient sincères, on n'en peut guère douter : tous les gouvernemens, même ceux qui sont le plus formidablement armés pour la guerre, ne peuvent que désirer la paix. Ils ont tous leurs affaires, leurs embarras, leurs crises intimes, et, plus que toute autre puissance certainement, l'Autriche est intéressée à ne pas se compromettre dans de grandes aventures extérieures, qui ne feraient probablement qu'accroître les difficultés intérieures avec lesquelles elle ne cesse de se débattre. En définitive, toutes ces difficultés sont l'inévitable résultat de la constitution même de l'empire austro-hongrois ; elles tiennent à l'esprit d'indépendance des races diverses qui composent l'empire, à la résistance des nationalités qui revendiquent passionnément leur autonomie, qui veulent avoir les droits, les privilèges que les Hongrois ont seuls conquis jusqu'ici. En Bohême, la lutte est toujours des plus vives entre les Tchèques et les Allemands. Tout ce qui a été tenté pour concilier ces deux élémens ennemis a échoué, une transaction est à peu près impossible. Les Tchèques maintiennent leurs droits dans leur pays, et, s'ils n'ont pas satisfaction, ils menacent le gouvernement central de leur opposition dans le parlement de Vienne. Dans d'autres provinces, en Croatie, en Dalmatie, les passions nationales ne sont pas moins excitées. Des députés dalmates ont réclamé récemment l'introduction de l'enseignement de la langue russe dans les écoles, et dans toutes les contrées slaves, les journaux ont depuis longtemps déclaré que, si une guerre venait à éclater entre l'Autriche et la Russie, leurs préférences, leurs vœux seraient pour le tsar. Comme si ce n'était pas assez, le chef du parti catholique dans le Reichsrath, le prince de Lichtenstein, vient de soulever une question qui ne peut qu'ajouter aux divisions. Il demande que l'instruction primaire soit placée exclusivement sous l'influence et la direction de l'église catholique. Il ne se dissimule pas peut-être que sa motion a peu de chances de succès ; il espère obtenir l'appui des Slaves en demandant, comme complément de sa proposition, que tout ce qui a trait à l'organisation des écoles, aux

plans d'études, au choix des instituteurs, soit enlevé au ministère de l'instruction publique de l'empire et passe sous la juridiction des diètes provinciales. Ainsi, sous toutes les formes, reparaît cette question des nationalités qui est certainement une grave épreuve pour la politique autrichienne, qui pourrait être sa faiblesse dans une guerre contre la Russie. Et voilà pourquoi l'Autriche est intéressée à tout épuiser pour maintenir la paix, à gagner au moins du temps pour essayer de résoudre par degrés ces périlleux problèmes!

L'Allemagne elle-même, sans avoir des embarras de ce genre, n'est point sans avoir ses difficultés intérieures. Elle a en ce moment même deux grosses questions, deux lois des plus sérieuses, des plus dures, soumises au parlement de l'empire : une nouvelle réforme militaire et de nouvelles mesures de sûreté contre les socialistes. Lorsque, l'an dernier, le gouvernement de Berlin, pour obtenir le septennat, allait jusqu'à dissoudre un parlement récalcitrant et jusqu'à ébranler l'Europe, on pouvait croire que c'était le couronnement de son œuvre d'organisation militaire, le maximum des sacrifices et des dépenses demandés au pays. C'était, à ce qu'il paraît, une illusion. La réforme nouvelle, qui est toujours, plus que jamais, la préparation à la guerre, qui est le complément du septennat, ne tend à rien moins qu'à étendre les années de service dans la landwehr, dans le landsturm, et crée une charge publique qui atteint déjà 280 millions, qui dépassera sans doute 300 millions. C'est l'enrôlement de toute la population allemande, l'empire tout entier mis sous les armes, l'organisation militaire poussée à la plus extrême limite, le dernier mot du service universel et obligatoire. Rien n'échappe : après cela, on ne voit plus ce qui pourrait être imaginé et exigé d'une nation. La loi nouvelle pourra être contestée, vue avec déplaisir, signalée comme une dure et coûteuse obligation : elle sera toujours votée, c'est plus que vraisemblable, parce que l'empereur le demande, parce que le chancelier le veut, parce qu'au besoin on réchauffera toutes les susceptibilités patriotiques et on évoquera tous les fantômes. Ce sera mis au compte des nécessités de la défense contre la menace des agressions françaises! Devant cette raison souveraine, le parlement, plus ou moins convaincu, s'inclinera, il ne refusera pas la réforme militaire qu'on lui demande.

Il pourrait y avoir plus de difficultés pour les mesures nouvelles de sûreté intérieure. Ce qui est proposé aujourd'hui n'est, à vrai dire, que le renouvellement et l'extension d'une ancienne loi contre les socialistes. L'acte législatif tout temporaire qui arme l'administration contre les menées révolutionnaires a été déjà plusieurs fois prorogé, il aurait pu l'être encore sans trop de contestation ; mais le gouvernement a tenu à perfectionner son arme en définissant certains délits, en aggravant les peines, en atteignant, par exemple, les manifestations révolutionnaires que des Allemands se permettraient à l'étranger, et en donnant à l'état

le droit nouveau, exorbitant, de bannir les socialistes condamnés, de les dépouiller même de la nationalité allemande! C'est là précisément la difficulté. Ces aggravations rencontrent une vive opposition dans le Reichstag, et la discussion déjà ouverte, soutenue au nom du gouvernement par le ministre de l'intérieur, M. de Puttkamer, a même pris un tour assez acerbe. Bref, la bataille est engagée sur la loi contre les socialistes comme sur la loi militaire, et ce n'est probablement pas pour laisser ses lois sans défense que M. de Bismarck vient d'arriver à Berlin. Avec lui, on peut toujours s'attendre à de l'imprévu. Le chancelier se bornera-t-il à défendre les mesures qu'il propose pour armer l'empire contre ce qu'il appelle les dangers intérieurs et extérieurs? Saisira-t-il, comme il l'a fait tant de fois, l'occasion qui va lui être offerte dans son parlement pour déchirer tous les voiles, pour dissiper les obscurités de la situation de l'Europe? Il n'est point douteux qu'une parole de paix prononcée par M. de Bismarck aurait partout un retentissement salutaire et réduirait à leur plus simple expression tous ces incidens qui se succèdent, qui ne sont qu'une fatigue inutile dans les relations des peuples, qui n'ont de valeur que parce qu'ils se produisent dans une situation incertaine et obscure.

Évidemment, si ce n'était cet état de trouble universel, un différend comme celui qui s'est élevé récemment entre la France et l'Italie n'aurait aucun sens, aucune importance. Il n'a pu être un instant pris au sérieux que parce qu'on a été aussitôt conduit à se demander s'il ne se rattachait pas à un ensemble de faits plus généraux, à toute une situation. Ce médiocre incident de Florence est maintenant fini. Il ne s'est pas terminé néanmoins sans quelque difficulté, sans avoir fourni au chef du cabinet de Rome, à M. Crispi, l'occasion de montrer, dans une certaine mesure, son esprit de contention et de trouble. M. Crispi a paru d'abord assez disposé à prendre cet incident mal venu de Florence pour ce qu'il était, pour une intempérance d'agent subalterne, et à donner pleine satisfaction à la France pour la violation de son consulat; puis il s'est ravisé, il a élevé des contestations, comme s'il prenait plaisir ou mettait quelque calcul à prolonger une querelle d'Allemand; puis, enfin, quand il a vu que tout pouvait se gâter, qu'il y avait quelque ridicule à laisser le plus vulgaire des incidens prendre de plus grandes proportions, il est revenu à ses premières dispositions, il s'est décidé à satisfaire la France, qui n'y a mis, certes, aucune mauvaise volonté. C'est fort heureux! Mais il reste une autre affaire qui n'est pas moins sérieuse, quoiqu'elle soit d'une autre nature, c'est le traité de commerce qui se négocie en ce moment encore à Rome, et ici, il faut l'avouer, l'œuvre de conciliation ne semble pas facile. Les négociations sont tantôt presque abandonnées, tantôt reprises, et le résultat reste douteux. Arrivera-t-on à s'entendre? Finira-t-on par se laisser entraîner à une guerre de tarifs qui ne pourrait être que

désastreuse ? Que dans une question toute pratique, deux pays négociant ensemble défendent pied à pied leurs droits, rien sans doute de plus simple ; mais la pire des choses serait assurément de sacrifier les relations commerciales de deux nations liées par tant d'intérêts aux arrière-pensées, aux calculs d'une politique qui, en affectant une indépendance jalouse vis-à-vis de la France, ne ferait que mieux laisser entrevoir sa dépendance vis-à-vis de ceux dont elle rechercherait la protection et les faveurs.

L'Espagne, quoique toujours moins exposée que d'autres pays aux incidens, aux conflits extérieurs, tient à ne pas paraître se désintéresser du mouvement des choses en Europe. Elle vient de publier son « livre rouge, » résumé des plus récentes négociations de sa diplomatie au sujet de l'isthme de Suez et des affaires du Maroc. Elle a voulu aussi, tout dernièrement, rehausser l'éclat de sa représentation extérieure en donnant à ses agens auprès des grandes cours le titre et le caractère d'ambassadeurs. Elle a l'ambition toute naturelle de n'être pas oubliée plus que d'autres. Elle se souvient d'avoir compté dans les temps anciens au congrès de Vienne, et elle voudrait retrouver une place parmi les « grandes puissances. » C'est un désir qui perce assez souvent dans sa diplomatie ; mais, évidemment, ce n'est point là ce qu'il y a de plus important, de plus pressant pour elle aujourd'hui ; elle n'a aucun intérêt à rechercher les grands rôles diplomatiques et les aventures extérieures, où elle se compromettrait sans profit. Ce n'est point de cela qu'il s'agit pour le moment à Madrid ; il s'agit avant tout des affaires du jour, de l'existence du ministère, de la lutte des partis remis en présence depuis quelques semaines devant le parlement, des conflits intimes d'influences, d'une politique intérieure qui ne laisse pas d'être embrouillée, qui a ses incidens, ses péripéties et même encore une fois, à ce qu'il paraît, ses intrigues mystérieuses.

Que se passe-t-il réellement au-delà des Pyrénées ? A ne voir que les apparences, il n'y a sans doute rien d'extraordinaire et surtout de particulièrement menaçant. Le ministère « fusionniste » de M. Sagasta ne semble ni mieux assuré ni beaucoup plus compromis qu'il n'était ; il a la force et la faiblesse de la position qu'il a prise entre les partis, de la politique un peu mêlée qu'il s'est faite avec ses projets de réformes libérales et ses intentions conservatrices. Les discussions animées, éloquentes, qui se sont engagées sur les affaires du pays, sur la politique ministérielle, depuis que le parlement est réuni, n'ont pas cessé jusqu'ici d'être mesurées. Les luttes peuvent être vives, sérieuses, elles ne sont pas violentes. Les passions révolutionnaires, les oppositions républicaines, par tactique ou par impuissance, ont visiblement à demi désarmé. On pourrait même dire que, depuis longtemps, la situation de l'Espagne n'avait été ou n'avait paru plus calme. La monarchie n'a jamais été moins contestée, et ce rassurant phéno-

mène est dû surtout à l'honnête popularité, à l'autorité morale qu'a su rapidement acquérir la princesse chargée de la régence. La reine Christine, appelée par le deuil le plus cruel, dans les circonstances les plus difficiles, à une position qu'elle n'avait pas prévue, a su du premier coup gagner les Espagnols et inspirer le respect à tous les partis. Elle a réussi tout bonnement par sa droiture, en décourageant les petits complots autour d'elle, en restant dans son rôle constitutionnel de médiatrice bienveillante, en mettant tous ses soins à désarmer les inimitiés par sa loyauté, à ne créer aucune difficulté, aucun embarras à son ministère. La monarchie avec elle est hors de cause : c'est un premier gage de paix. Tout n'est peut-être pas cependant aussi simple qu'on le dirait à Madrid, et dans cette situation même, autour de cette sage reine, ce ne sont ni les luttes d'influences, ni les compétitions de pouvoir, ni les intrigues, ni les incidens quelque peu excentriques, qui manquent. Les incidens, les intrigues se croisent et se succèdent : c'est la vieille originalité de la politique espagnole.

L'autre jour, il y a eu au palais de Madrid de grandes et brillantes réceptions pour la fête du jeune roi Alphonse XIII. C'était jour de « gala, » comme on dit en Espagne. Le président du congrès, M. Martos, qui est un homme de talent, vivement engagé autrefois dans la république, mais loyalement rallié depuis à la monarchie, est allé naturellement, avec la solennité voulue, porter les félicitations de la chambre à la reine, et il a saisi cette occasion d'exposer tout un programme de gouvernement démocratique. La manifestation, quoique favorable d'intention à la politique ministérielle, a pu paraître imprévue. M. Martos a évidemment oublié que ce n'était pas le moment de parler en homme de parti, que, président d'une assemblée où toutes les opinions sont représentées, il devait se borner à exprimer des vœux et des sentimens communs à l'assemblée tout entière, sans se livrer à des polémiques inutiles. La reine Christine a reçu avec une parfaite bonne grâce les complimens, les chaleureuses déclarations de dévoûment au roi enfant, elle n'a pas relevé les allusions politiques, et, pour dire le vrai, c'est elle qui est restée dans son rôle, qui a donné l'exemple du respect des convenances publiques. L'incartade présidentielle a eu son retentissement au congrès, où elle a pu être assez justement signalée comme l'abus d'un privilège de position ; mais ce n'est rien auprès d'un autre incident à demi mystérieux dont la présence de l'ancienne reine Isabelle à Madrid paraît avoir été récemment l'occasion ou le prétexte.

Assurément peu de destinées auront été plus étranges, plus romanesques que celle de cette princesse, qui, après avoir vu son enfance ballottée dans les orages d'une guerre civile, a régné trente-cinq ans, et qui, après avoir été renversée par une révolution, a pu assister à la restauration de son fils, au commencement du règne de son petit-fils,

sous la régence d'une princesse étrangère. Victime des événemens, la reine Isabelle II est toujours restée assez populaire par ses goûts, par son caractère tout espagnol, par sa bonté un peu prodigue, par ses qualités et, si l'on veut, par ses faiblesses. Il en résulte que lorsque, après quelques années d'exil, elle a pu rentrer à Madrid, elle a été entourée, recherchée, fêtée par ses anciens amis qui ne l'avaient jamais oubliée, et par d'autres qui l'avaient combattue autrefois, à qui elle n'a pas gardé rancune. Elle a accueilli tout le monde, elle a même passé assez souvent pour réserver ses faveurs aux libéraux. A-t-elle cédé par instans à des illusions rétrospectives de règne? A-t-elle trop complaisamment écouté ceux qui auraient rêvé pour elle une régence après la mort d'Alphonse XII? A-t-elle voulu exercer une influence ou donner des conseils qui auraient contrarié le gouvernement? On l'a dit, on a même laissé entendre récemment que, dans la prévision de la chute prochaine de M. Sagasta, elle aurait prêté quelque appui à un parti nouveau qui, faute d'un autre nom, s'appelle « réformiste, » dont les chefs sont le général Lopez Dominguez et un ancien collègue de M. Canovas del Castillo, un dissident conservateur devenu un peu radical, M. Romero Robledo. Ce n'était là sans doute qu'une exagération. Toujours est-il qu'il a bien dû y avoir quelque chose, et que, pour une raison ou pour l'autre, la reine Isabelle a été conduite à ne pas prolonger son séjour à Madrid. Elle est partie pour Séville, d'où elle doit revenir en France, — à moins qu'elle n'aille à Rome porter ses hommages au saint-père. Tout s'est passé d'ailleurs au départ avec les apparences de la cordialité entre la reine Isabelle et le gouvernement de la régente.

Ce qui peut menacer le cabinet de M. Sagasta, ce n'est point, en réalité, une intrigue plus ou moins habilement nouée à l'abri du nom de la reine Isabelle. L'intrigue, eût-elle existé, ne peut pas être bien sérieuse. Le ministère a sa vraie faiblesse en lui-même, dans sa situation, dans la diversité des élémens qui le composent, dans l'incohérence de la majorité qui le soutient. Toute la question pour le président du conseil, pour M. Sagasta, est de savoir s'il réussira à maintenir une certaine union entre ses collègues comme entre les divers groupes libéraux qui l'ont accepté jusqu'ici pour chef. Tant que les conservateurs, dans un intérêt patriotique et monarchique, lui ont prêté l'appui indirect de leur silence ou même quelquefois d'un vote de raison, il a trouvé une force réelle dans cette neutralité d'un grand parti. Aujourd'hui, ces conservateurs, sans lui déclarer encore ouvertement la guerre, commencent à ne plus se résigner à une trêve indéfinie. Leur chef le plus habile, le plus éloquent, M. Canovas del Castillo, a soulevé récemment la question la plus redoutable pour le ministère, en réclamant des mesures de protection pour l'agriculture et l'industrie, menacées de détresse en Espagne comme partout; il se dispose à combattre quelques-unes des réformes politiques que propose le gou-

vernement, et qui rencontrent dans les deux chambres, même parmi les libéraux, plus d'une opposition. Là est le danger des luttes nouvelles qui se préparent entre conservateurs et ministériels, qui auront sans doute leurs vivacités et leurs péripéties, mais dont l'issue ne semble plus devoir mettre en péril la paix intérieure de l'Espagne, la sécurité d'une régence popularisée par sa libérale droiture.

CH. DE MAZADE.

LE MOUVEMENT FINANCIER DE LA QUINZAINE.

Le marché de nos fonds publics s'est raffermi pendant la seconde partie du mois. La spéculation s'est peu à peu rassurée sur la question du maintien de la paix. Elle a favorablement accueilli la solution donnée à l'incident du consulat de Florence, et elle a mis à profit la fermeté persistante du marché des rentes au comptant pendant les deux dernières semaines pour relever le 3 pour 100 au-dessus du dernier cours de compensation, qui était 81.10. A la fin de la première quinzaine de janvier, le cours rond de 81 francs était discuté. Plusieurs fois perdu et constamment regagné, il semblait cependant menacé, pour peu que les transactions restassent encore quelque temps aussi languissantes qu'elles l'étaient depuis la liquidation.

C'est le mouvement contraire qui s'est produit, grâce à l'encouragement donné par les achats de l'épargne. Le petit découvert qui venait de se former a été poursuivi ; les échanges sont devenus plus actifs, et la rente a pu s'établir aux environs de 81.40, où elle se trouvait la veille de la réponse des primes. La reprise a été plus forte sur l'amortissable, qui a été porté de 84.30 à 84.90. Le 4 1/2 ne s'est relevé que de 0 fr. 10 à 107.75.

Notre marché a donc réussi à se dégager, dans une certaine mesure, de l'impression des places allemandes, où le pessimisme reste la note dominante, en dépit des assurances pacifiques que le gouvernement de Saint-Pétersbourg n'a cessé de donner, et dont la plus caractéristique a été le rescrit du tsar au gouverneur-général de Mos-

cou. Le tsar désire le maintien de la paix. Il l'a prouvé par l'appui qu'il donne à la politique de M. de Giers, et encore par la publication qu'il a ordonnée d'un budget pour 1888, préparé sous ses auspices par le ministre des finances, M. Wichnegradsky, et où les dépenses du ministère de la guerre, loin d'apparaître en augmentation, ont été au contraire diminuées.

M. Tisza, président du conseil et ministre des finances de Hongrie, avait à répondre à des interpellations de deux membres du Reichstag de Pest, portant sur la situation politique générale, sur le caractère des armemens de la Russie et sur la confiance que l'Autriche-Hongrie pouvait conserver dans la sincérité et l'efficacité de l'alliance de l'Allemagne. La réponse s'est un peu fait attendre. M. Tisza ne s'est décidé à parler que samedi dernier. Ses déclarations, très pacifiques, ont été bien accueillies par la diplomatie, dans les cercles politiques et dans la haute finance. Mais la spéculation de Vienne a persisté dans son humeur pessimiste, où la presse des deux empires alliés travaille d'ailleurs assidûment à l'entretenir.

Comme il faut que le Reichstag allemand vote la nouvelle loi militaire, ainsi que le crédit de 350 millions de francs qu'exige l'application de cette loi, il ne convient pas au gouvernement de Berlin que l'opinion publique se rassure trop vite et trop complètement à Vienne. Les inquiétudes ne sont donc pas encore dissipées, mais elles commencent à paraître plus factices que réelles, et il faut espérer qu'elles perdront bientôt toute action sur les marchés européens.

Les fonds russes se sont maintenus avec assez de fermeté, sans avoir pu toutefois regagner ce que leur avait fait perdre la dernière campagne de baisse engagée contre eux à Berlin. Le 4 pour 100 1880 est resté d'abord immobile à 78 1/2; il a faibli le dernier jour à 78.

Le 4 pour 100 or de Hongrie a commencé par reprendre près d'une unité de 77 à 78. Les déclarations de M. Tisza ont eu pour effet de lui faire reperdre 1/2 à 77 1/2. Le 25 janvier a été signé, entre M. Tisza et le groupe Rothschild, un contrat pour l'émission de 29 millions de florins en rente or, dont le syndicat prend la moitié ferme et le reste à option. Le prix de cession au syndicat est 76.50.

L'Italien a eu un marché très agité. Le 14, il était coté 93.95. On l'a vu successivement à 93.25, puis à 94.75, et il est finalement revenu à 93.90. La spéculation lui était redevenue favorable après la solution de l'incident de Florence. Il ne faut pas oublier que la rupture des relations commerciales entre la France et l'Italie serait pour celle-ci un pas décisif vers le rétablissement du cours forcé, et il n'est pas besoin de dire quel coup serait porté par là à son crédit. Aussi est-on convaincu que les négociations, même en cas de rupture, seraient reprises à bref délai, probablement avant la fin de février.

Le plus favorisé parmi les fonds d'état, pendant la dernière quin-

zaine, a été le 3 pour 100 portugais, qui de 57 1/8 a été porté à 59 et finit à 58 3/4. L'Extérieure a gagné environ une demi-unité. Il est certain que ces deux derniers fonds ont profité du discrédit dont la rente italienne a été frappée par l'affaire de Florence et par les difficultés relatives au traité de commerce. Les fonds ottomans sont assez fermes, dans l'attente d'une solution qui terminerait le différend entre le trésor turc et M. de Hirsch. L'Unifiée d'Égypte a été soutenue aux environs de 375.

A l'intérieur, la chambre a enfin abordé la discussion du budget. Il faut s'attendre à voir un choc se produire entre le gouvernement et la commission du budget. La chambre devra opter entre deux systèmes complètement distincts; une crise ministérielle ou la démission de la commission suivra la décision. Mais notre marché a cessé de régler son allure sur les éventualités de la politique intérieure. Au comptant, l'épargne pousse toujours les obligations de chemins de fer et du Crédit foncier; peu à peu les titres des compagnies algériennes et ceux de quelques compagnies nouvelles, auxquelles a été concédé le bénéfice de la garantie de l'état, voient leurs cours se rapprocher des obligations des grandes compagnies, si aimées de la clientèle des petits capitalistes.

Les recettes de nos voies ferrées sont en progression marquée, ce qui atteste la réalité d'une reprise lente, mais sérieuse, d'activité dans l'industrie des transports. Les cours des actions sont cependant restés immobiles. On sait que les améliorations de rendement du trafic ne peuvent pas encore avoir d'influence sur la fixation des dividendes. Parmi les compagnies étrangères, les Méridionaux sont en hausse de 775 à 785. De nouvelles lignes ont été concédées, et la Société négocie une émission d'obligations. Les Lombards, les Autrichiens, le Nord de l'Espagne et le Saragosse sont tout à fait délaissés depuis le commencement de l'année.

L'action de la Banque de France a baissé de 75 francs. Un groupe de députés vient de présenter à la chambre une proposition tendant à la nomination d'une commission chargée d'étudier les conditions de renouvellement du privilège qui expire seulement en 1897. On considère en général cette proposition comme inspirée par un sentiment hostile à la Banque, et, sur cette donnée, quelques ventes de spéculation ont déjà fait perdre le cours de 4,000. Les vendeurs feront sagement de ne pas perdre de vue l'excellent classement des actions de la Banque. Sur les titres des autres établissemens de crédit, il s'est fait très peu de transactions. Le Crédit foncier s'est tenu aux environs de 1,380, la Banque de Paris a oscillé de 745 à 755. La Banque d'escompte a été poussée de 452 à 470, sur le bruit d'une affaire nouvelle dont s'occuperait cet établissement à Lisbonne. Les réalisations ont ramené le

cours à 460. Le Crédit lyonnais ne s'éloigne guère de 575. Les cours sont nominaux sur la Société générale, la Banque russe et française, la Banque transatlantique, la Banque franco-égyptienne, la Compagnie algérienne, le Crédit algérien, etc. L'assemblée du Comptoir d'escompte a eu lieu le 28, et a fixé, sur la proposition du conseil, à 48 francs le dividende de 1887. Parmi les banques étrangères, la Banque du Mexique a donné lieu à quelques achats, en prévision d'un mouvement d'affaires en ce pays, dont la situation économique est visiblement en progrès. La Lænderbank d'Autriche a gagné 7 francs, à 435. La Banque ottomane n'a point varié à 505.

Les valeurs industrielles peuvent se diviser en deux groupes : d'un côté, grand calme, classement sérieux, action lente et sourde du comptant; de l'autre, l'agitation, les grands changemens de cours, la lutte pour la possession de gros stocks de titres, la hausse sous la pression brusque de la spéculation.

Dans le premier groupe, les Voitures, le Suez, les Magasins-Généraux de Paris, les Messageries, la Compagnie transatlantique, les Omnibus, etc. Dans l'autre, les titres de compagnies minières ou d'entreprises se rattachant à l'industrie des métaux : Rio-Tinto, Tharsis, Vigsnaes, Société industrielle et commerciale des métaux. Le Rio-Tinto a monté de 512 à 565, le Tharsis de 160 à 182, le Vigsnaes de 250 à 385, la Société des métaux de 800 à 850.

A Londres, la liquidation a été extrêmement facile, et il en a été de même à Berlin. La situation monétaire et commerciale est très satisfaisante à New-York, et le Stock-Exchange n'a plus besoin actuellement de tenir les regards constamment fixés sur le marché américain. Le bilan de la Banque d'Angleterre indique une situation bien plus forte de la réserve et de l'encaisse, malgré l'abaissement du taux de l'escompte. L'argent est aisé et abondant à 1 1/2 pour 100 pour le papier à trois mois, à 1 pour 100 pour le papier court et les avances. Le marché anglais est calme, mais la fermeté y reste le trait prédominant. Les bruits de conversion ont seuls entravé une nouvelle hausse des Consolidés. La spéculation berlinoise est à la baisse sur les valeurs locales, telles que la Disconto-Gesellschaft et sur les fonds internationaux, principalement hongrois, italien et russe. Le découvert a dû se résigner à payer du déport sur la plupart des valeurs. A Vienne, et aussi à Francfort, on se conforme à l'humeur de Berlin.

Le directeur-gérant : C. Buloz.